



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LV^e Année

Tome II N^o 3 - Septembre 1980

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 3 **L'essoufflement de l'économie belge dans la décennie passée (première et deuxième parties).**
- 43 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale - Résultats du mois d'août 1980.**
- 1 **Statistiques.**
- 163 **Législation économique.**
- 181 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

L'ESSOUFFLEMENT DE L'ECONOMIE BELGE

DANS LA DECENNIE PASSEE

Au cours des années septante, l'économie belge, comme celle des autres pays industrialisés, a subi les effets du ralentissement du rythme de croissance dans le monde, le renchérissement majeur des produits énergétiques — dont une des conséquences a été d'aggraver ce ralentissement — et l'altération des conditions de la division internationale du travail due à l'apparition de nouveaux concurrents. En même temps que se produisaient ces mutations, des évolutions, ayant d'autres origines, modifiaient les comportements des agents économiques, de façon assez analogue, sinon toujours aussi vigoureuse, dans l'ensemble des pays développés; ce changement de mentalités a contribué à entretenir la poussée inflationniste; celle-ci est devenue permanente, même si elle s'exerce avec une intensité différente dans les divers pays industrialisés.

Cette transformation du contexte dans lequel les pays industrialisés avaient, depuis la restauration d'après-guerre, poursuivi leur expansion économique, accéléré leur progrès social et agencé leur politique économique, a déterminé un état de crise. Sans aucun doute, cette crise est bien différente de celle des années trente. Elle surprend les pays industrialisés après une phase d'essor exceptionnel au regard de l'histoire de leur prospérité. Elle s'abat sur un monde dont les interdépendances économiques et financières sont plus étroites que jamais; au contraire, la fragmentation politique, issue de la naissance d'Etats souverains, est bien plus grande qu'à l'époque où les métropoles industrielles contrôlaient les sources de matières premières et où les empires pouvaient encore fonctionner en économies fermées. Elle ne s'est pas accompagnée, jusqu'à présent, de la contraction de la dépense, de la chute du volume de l'activité générale et de la baisse du niveau des prix qui avaient caractérisé la grande dépression des années trente. Elle rappelle cependant cette dernière parce qu'elle fait réapparaître un état de sous-emploi grave; ce retour à une situation dont il était entendu qu'elle ne se produirait plus dans les pays bien gérés, paraît être dû à des désajustements de types nouveaux, sans doute difficilement curables par chaque autorité nationale isolément, puisque les remèdes, devenus classiques, qui sont appliqués, se révèlent trop peu opérants, voire nocifs au regard des objectifs poursuivis.

Fortement ouverte, et très dépendante du reste du Monde pour ses approvisionnements comme pour ses activités, l'économie belge ne pouvait pas échap-

per à cette crise nouvelle des années septante. De fait, elle a été frappée, et durement.

L'opinion publique du pays, en partie euphorisée par le maintien d'une prospérité encore confortable pour le plus grand nombre, s'inquiète cependant. La montée du chômage, les fermetures d'entreprises, les difficultés de certains secteurs d'activité retiennent l'attention. Les problèmes propres aux finances publiques sont largement commentés mais les responsabilités de cette dégradation n'étant pas clairement établies, ils apparaissent à beaucoup comme étant, d'une part, la conséquence des erreurs des autres et, d'autre part, comme restant de la responsabilité d'un tiers, l'Etat, mauvais gérant.

En dehors des récessions et des reprises conjoncturelles, fort bien perçues, la situation d'ensemble n'est pas clairement appréhendée par l'opinion; celle-ci ignore les relations qui existent entre toutes les données et font que les événements adverses, remarquables, ne sont pas des accidents isolés mais les produits logiques d'altérations plus fondamentales. Et cependant, il n'a pas manqué de voix autorisées pour expliquer et avertir, même si elles ont parfois mis l'accent sur des aspects plus particuliers d'évolutions défavorables; il est vrai que les voix objectives se sont souvent perdues dans le concert de celles qui plaident leur dossier.

Certes, il n'y a pas lieu de parler de naufrage. L'économie belge est bien loin de ressembler à un bateau en perdition. Mais il n'y a pas lieu non plus de dissimuler les risques d'accidents, sous le prétexte que, de longue date, des prophètes de malheur ont annoncé des catastrophes. L'évolution actuelle porte en elle des germes de difficultés plus grandes, s'il n'y est pas porté remède à temps et à doses suffisantes. L'essoufflement est venu progressivement au cours des années septante. Laisse à son cours, sans thérapeutique, l'essoufflement risquerait fort de s'amplifier et de prendre les proportions de crises d'étouffement.

L'économie belge s'est, peu à peu, mais de façon continue, installée dans un triple déséquilibre et elle nourrit les ferments d'un quatrième.

Le premier déséquilibre est celui de l'emploi et, plus généralement, de la sous-utilisation d'une fraction trop importante des facteurs de production. On l'a dit, il est particulièrement ressenti.

Le second déséquilibre est celui des marchés de fonds intérieurs où les épargnes financières constituées par les nationaux ne suffisent plus à couvrir les besoins de ressources financières. En d'autres termes, le surplus financier du secteur Ménages (l'excédent des revenus disponibles sur le total des dépenses, de consommation et de constructions d'habitations) est de plus en plus insuffisant pour couvrir les déficits financiers des deux autres secteurs nationaux : celui des Pouvoirs publics (l'excédent des dépenses de consommation publique et d'investissements sur les recettes fiscales et parafiscales nettes, c'est-à-dire déduction faite des transferts aux autres secteurs) et celui des Entreprises

(l'excédent de leurs dépenses d'investissements sur leur épargne interne, c'est-à-dire sur leurs moyens d'autofinancement). La situation des finances publiques n'est qu'un élément, mais un élément important, de ce déséquilibre-ci.

Le troisième déséquilibre, mathématiquement égal au précédent ⁽¹⁾ est celui de la balance des paiements courants avec l'étranger. Le déficit progressivement croissant de cette balance mesure l'écart entre la masse des revenus dépensés (directement ou indirectement) à l'étranger et la masse, inférieure à la précédente, des revenus gagnés à l'étranger par des ventes de produits ou des prestations de services.

Quant au quatrième déséquilibre, c'est celui de l'inflation. Ce dernier est le seul qui ait été considérablement atténué au cours des années septante. Il demeure cependant. Il est vrai que, par comparaison avec l'ensemble des autres pays industrialisés, l'économie belge peut se targuer d'être parmi celles où la poussée des prix est actuellement relativement faible. Mais, le laxisme inflationniste auquel le pays s'est laissé aller dans la première moitié de la décennie a eu des séquelles dures; en outre, on l'a dit, le risque est latent et une fausse manœuvre de politique économique pourrait faire renaître le problème.

Des trois déséquilibres dans lesquels s'est installée l'économie belge, le second et le troisième mesurent, de façon évidemment égale, l'écart qui sépare ce que les Belges peuvent produire — biens ou services — et ce dont les Belges veulent disposer pour leurs consommations et leurs investissements. Cet écart montre, selon une formule désormais consacrée, que l'économie belge vit au-dessus de ses moyens. Rapporté au produit national, cet écart a été de 0,2 p.c. pour la moyenne des années 1975-1977, de 0,9 p.c. en 1978, de 3,2 p.c. en 1979 et sera sans doute voisin de 5,5 p.c. en 1980.

Le premier déséquilibre mesure, dans l'abstrait — mais dans l'abstrait seulement — dans quelle mesure l'économie belge pourrait produire davantage si elle utilisait tous ses facteurs de production — main-d'œuvre et équipements. Dans les conditions où fonctionne une économie aussi largement ouverte que l'économie belge, l'abstrait ne se concrétiserait que si les activités, en principe possibles, fournissaient des biens et services qui soient vendables, à des Belges et, dans une proportion suffisante à des étrangers et non pas offerts gratuitement aux uns ou aux autres, auquel cas on n'aboutirait qu'à aggraver les deux autres déséquilibres.

Tout se tient en économie et il est impossible d'établir une relation de causalité à sens unique entre un déséquilibre et un autre. En fait, chacune de ces données est à la fois cause et conséquence, se relançant réciproquement.

⁽¹⁾ Une démonstration de cette égalité a été donnée dans l'article « La balance des paiements de l'U.E.B.L. » paru dans le Bulletin de la Banque Nationale de Belgique du mois de juin 1979.

Ainsi le déficit des finances de l'Etat, élément du déséquilibre financier interne, sera tenu pour une conséquence du sous-emploi et donc, indirectement, de l'insuffisante performance des exportations, mais il pourra être aussi considéré comme une cause du déficit extérieur, parce qu'il soutient la performance des importations. On pourrait donner d'autres exemples pour montrer qu'il n'y a pas un déséquilibre qui fait variable autonome et d'autres qui font variables induites.

En réalité, c'est au-delà de ces liaisons entre les déséquilibres qu'il faut rechercher des causes plus fondamentales. Ce n'est pas par pur souci de comprendre que le diagnostic doit être clairement établi. Le but d'une analyse objective en la matière est plus « politique », au sens le plus ancien du mot. Il est d'éclairer tous ceux — et ils sont très nombreux — qui doivent coopérer aux actions de redressement, en balisant aussi correctement que possible les chemins, tous les chemins.

Le travail de recherche dont ce Bulletin entreprend la publication se prétend être de ce type. Ses résultats constituent une tentative d'explication des raisons de l'essoufflement de l'économie belge. Cette recherche est de nature économique, c'est-à-dire qu'elle s'interdira dans l'explication, d'aller au-delà des données économiques. Au-dessous des altérations que l'on peut observer dans ces données, il y a encore des causes plus profondes, auxquelles il faudrait certes descendre. Mais ces causes relèvent d'autres disciplines : sociologie, politologie, psychologie, pédagogie, éducation et, sans doute, philosophie morale. Et le maçon ne peut poser sur le mur que les pierres que son métier, exercé consciencieusement, lui a permis d'équarrir au mieux.

Cette étude part d'une analyse de l'évolution de la balance des paiements et, plus particulièrement de la balance des paiements courants. Ce n'est pas une mise en vedette. Ce n'est pas le déséquilibre cause, ni le déséquilibre effet. Encore une fois, tout se tient. Mais il faut bien tirer un fil pour dérouler la pelote.

Les paiements extérieurs et leur déséquilibre croissant constituent certes un problème en soi. Un problème immédiat. Il faut « financer » le solde et, pour cela, trouver des prêteurs étrangers ou liquider des réserves, c'est-à-dire des créances antérieurement constituées. Et, en plus, un grand problème pour demain. Le ménage qui dépense plus que son revenu, doit dilapider son patrimoine et s'endetter envers des tiers; mais il obère aussi l'avenir en perdant les revenus de sa fortune dissipée et en s'engageant à la fois à payer des intérêts à ses prêteurs et à leur rembourser leurs avances; il finit, s'il persévère dans sa prodigalité, par ne plus trouver de bailleur de fonds, à moins qu'il ne passe par leurs fourches caudines et s'astreigne à respecter leurs dures conditions. De même, l'économie nationale — en somme tout le monde — en choisissant de dépenser plus qu'elle ne produit, doit faire appel à l'étranger; les modalités sont diverses : endettements de l'Etat, d'institutions paraétatiques, de pouvoirs locaux, des banques et de la banque centrale, que celle-ci emprunte ou

diminue ses avoirs extérieurs. Les charges de cet endettement, intérêts et remboursements, grèveront les comptes extérieurs — en revenus, pour les intérêts, en capital pour les remboursements. En fin de compte, volontairement, ou forcée par les prêteurs ou par l'absence de prêteurs, l'économie — en somme, tout le monde — devra inéluctablement fournir à l'étranger les biens et services dont la vente servira à honorer les échéances de la dette passée; pour constituer cet excédent d'exportations, elle devra s'imposer un effort renouvelé d'activité, renoncer à un mieux-être possible et, sans doute, consentir à des privations, dont la répartition devra être équitable.

Mais ce n'est pas tellement parce que le déséquilibre courant extérieur, handicapant l'avenir, est, en soi, lourd de conséquence qu'il a été choisi comme point de départ. C'est plutôt, parce que, dans une économie ouverte, ce compte extérieur est un bon repère des faiblesses de l'économie nationale relativement à la moyenne des autres. Si cette faiblesse tient aux opérations sur marchandises — on verra que c'est le cas — il faudra remonter aux données internes pour chercher une double explication. D'une part, celle de la faible performance à l'exportation et du succès, sur le marché intérieur, des produits importés. D'autre part, celle de la fermeté de la dépense nationale : dans ce pays dont le revenu est fort influencé par le multiplicateur du commerce extérieur, les processus spontanés de correction du déficit extérieur courant auraient normalement dû jouer et ralentir les progrès de la demande; mais, dans les sources de création du revenu, le relai a été pris continuellement par des dépenses autonomes ou induites de stabilisateurs automatiques.

Cette étude comprend quatre parties.

La première retrace l'évolution de la balance globale des paiements au cours de la décennie passée.

La seconde partie s'attache à circonscrire la détérioration de la balance des paiements courants.

La troisième partie sera consacrée à une analyse plus précise des deux composantes de la balance commerciale — exportations et importations.

La quatrième partie recherche les facteurs de la détérioration.

On proposera enfin des conclusions ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Les première et deuxième parties sont intégralement publiées dans ce numéro du Bulletin. La troisième partie paraîtra dans le Bulletin d'octobre. La quatrième et les conclusions dans le Bulletin de novembre.*

**SURYOL DE L'EVOLUTION, DEPUIS 1970,
DE LA BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

I.1. PRECISIONS METHODOLOGIQUES LIMINAIRES ⁽¹⁾.

La balance générale des paiements est un relevé de toutes les transactions économiques internationales d'une économie, c'est-à-dire des biens et services que celle-ci a fournis à d'autres économies ou qu'elle en a reçus, ainsi que des modifications de ses créances et engagements à l'égard du reste du monde. Ce relevé se présente sous la forme d'un schéma comptable établi conformément à des normes internationales, subdivisé en rubriques et sous-rubriques permettant d'opérer les distinctions appropriées entre les transactions selon la nature de celles-ci.

Du fait que le système de comptabilisation utilisé est l'enregistrement en partie double, chaque transaction fait l'objet de deux inscriptions de même valeur, mais de signe opposé : l'une positive, l'autre négative. En conséquence, sous réserve des « erreurs et omissions », l'ensemble des transactions doit s'équilibrer et leur solde être égal à zéro. Autrement dit, des excédents et des déficits ne peuvent apparaître, et être mesurés, que lorsqu'on isole une partie des opérations.

Diverses sortes de regroupements, et donc de soldes, peuvent être envisagés. La présentation de la balance générale des paiements de l'U.E.B.L. adoptée ici repose sur deux distinctions fondamentales.

La première est de faire le départ entre les opérations « courantes » et les opérations « en capital ». Cette distinction est fondée sur le critère de séparation entre les transactions par lesquelles se constitue ou se dépense du revenu — les opérations courantes — et celles qui ont un caractère patrimonial — les opérations en capital.

(¹) Il n'est fait mention ici que des considérations méthodologiques spécifiquement indispensables à la bonne compréhension du présent article. Le lecteur intéressé par des commentaires méthodologiques détaillés se reportera aux articles suivants parus dans le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : « La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise », juin 1978; « Réforme des données publiées au chapitre IX " Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise " de la partie " Statistiques " du *Bulletin* », janvier 1979.

La signification économique de cette distinction fondamentale est évidente ⁽¹⁾. Dans l'économie intérieure, lorsque le revenu n'est pas entièrement consommé, il y a épargne, c'est-à-dire constitution de patrimoine; par contre, lorsque la consommation est supérieure au revenu, il y a désépargne, c'est-à-dire réduction du patrimoine. De même, *mutatis mutandis*, si une économie dans son ensemble dépense plus ou moins que son revenu, le surplus ou le manquant se retrouve dans les comptes avec l' « extérieur ». Ainsi, lorsque le solde courant de la balance des paiements est négatif, cela signifie que la dépense des nationaux aux fins de consommation et d'investissements ainsi que les transferts nets à l'étranger ont ensemble, dépassé le revenu national; cet excédent est couvert par des ressources « prêtées » par l'étranger, qui se constitue à due concurrence une créance sur l'économie en déficit courant; celle-ci, dépensant plus que ce qu'elle a « gagné », c'est-à-dire généré comme valeur ajoutée, autrement dit comme rémunération de tous les facteurs de production, subit de ce fait un appauvrissement, une perte de substance patrimoniale extérieure : elle vit au-dessus de ses moyens.

Au point de vue économique, compte courant et compte capital ne sont donc que les deux faces d'un seul et même phénomène : l'épargne ou la désépargne vis-à-vis de l'étranger, dont le compte courant est l'expression en flux réels — biens et services — et le compte de capital l'expression en flux financiers — créances et dettes ou avoirs et engagements. Cette identité se retrouve tout naturellement dans la balance des paiements, qui, on l'a dit, n'est rien d'autre que le relevé comptable de ces doubles flux. S'il y a épargne vis-à-vis

venus renforcer une épargne financière nationale insuffisante au cours de la période, d'où une diminution du stock des avoirs financiers extérieurs nets de l'économie. Ainsi se réalise de manière formelle le principe de l'équilibre global de la balance des paiements, rappelé ci-avant.

C'est précisément pour éviter que la totalisation des opérations courantes et en capital ne fasse apparaître un solde « global » égal à zéro qu'une seconde distinction fondamentale a été opérée : celle d'isoler, pour la placer « en dessous de la ligne », une catégorie particulière d'opérations en capital : le mouvement ⁽¹⁾ des réserves de change nettes de la Banque ⁽²⁾. Ces avoirs extérieurs nets sont constitués de « moyens de paiement » vis-à-vis de l'étranger, à savoir principalement l'or, la position de réserve au Fonds Monétaire International, les droits de tirage spéciaux, les Ecus et les devises librement utilisables par la Banque. Il s'agit donc de titres de créance sur un pays étranger (des avoirs en dollars par exemple), sur un groupe de pays (des Ecus par exemple) ou sur la « communauté internationale » (des droits de tirage spéciaux par exemple) ⁽³⁾. Qu'il est proprement vital de détenir de tels avoirs en « réserve » est démontré à suffisance par le fait qu'à défaut d'en avoir à sa disposition, un pays ne peut « financer » un déficit de sa balance des paiements qu'en s'endettant à due concurrence envers l'étranger ou qu'en laissant s'ajuster automatiquement, à la baisse, le cours de change de sa monnaie ⁽⁴⁾.

L'option d'isoler ce mouvement des réserves de change de la Banque se justifie donc à la fois par le caractère particulier de celles-ci et parce qu'il permet de mesurer le « solde global » de l'ensemble des autres opérations courantes et en capital, qui a amené les autorités, compte tenu des impératifs du maintien du cours de change convenu ⁽⁵⁾ du franc, à acquérir des réserves

⁽¹⁾ Après élimination des variations purement comptables, telles par exemple les allocations de droits de tirages spéciaux et les différences résultant d'ajustements dans la valorisation de certains avoirs extérieurs.

⁽²⁾ A la différence des chiffres repris dans certains tableaux de la partie « Statistiques » du présent *Bulletin* (notamment tableaux IX-1 à IX-4), les réserves de change nettes ne comprennent pas les effets représentatifs de crédits commerciaux accordés à l'étranger logés dans le portefeuille de la Banque; le montant de ces derniers est inclus dans la rubrique « crédits commerciaux ».

⁽³⁾ En acceptant de détenir des moyens de paiement sur l'étranger — autrement dit, des reconnaissances de dettes émises par l'étranger — la Banque fait crédit à celui-ci. L'octroi de crédit étant une opération en capital, une augmentation des réserves de change de la Banque constitue techniquement une exportation de capitaux et une diminution de ces réserves est une importation de capitaux.

⁽⁴⁾ Et en fait aussi la valeur « intérieure » de sa monnaie, puisque, dans la réalité, une dépréciation du cours de change entraîne toujours une hausse des prix, non seulement des importations mais aussi intérieurs. A ce sujet, voir en particulier l'article paru dans le numéro d'avril 1978, du *Bulletin*, sous le titre « Politique de change — Choix et implications ».

⁽⁵⁾ Convenu dans le cadre des parités fixes jusqu'au 15 août 1971, date à laquelle la plupart des monnaies sont devenues flottantes à la suite de la suspension de la convertibilité-or du dollar, puis du « serpent » en vertu des accords de Bâle mis en œuvre le 24 avril 1972, et enfin, du Système Monétaire Européen entré en application le 13 mars 1979.

de change ou, au contraire, à en recéder à l'étranger ⁽¹⁾. Dans la présentation chiffrée qui suit, la variation des réserves de change nette de la Banque est affectée, par convention, du même signe arithmétique que le « solde global »; un signe (+) signifie donc, à concurrence du chiffre indiqué, à la fois un solde global positif et un accroissement des réserves de change de la Banque, et vice versa pour le signe (-) ⁽²⁾.

Ces précisions liminaires étant formulées, voyons, à présent, comment ont évolué les différents soldes précités ainsi que les principales catégories d'opérations courantes et en capital qui ont concouru à leur formation.

I.2. BREF APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE TRANSACTIONS.

I.2.1. Choix d'une base de référence.

Le tableau I donne une vue d'ensemble des principales rubriques de la balance des paiements de l'U.E.B.L. depuis 1970 ⁽³⁾. Un coup d'œil sur l'évolution année par année révèle dès l'abord que les années 1974-1975, qui se situent immédiatement après la première « crise pétrolière », constituent, pour une série de rubriques, véritablement une période charnière, à partir de laquelle des changements, parfois très profonds, apparaissent dans les évolutions observées : les soldes de beaucoup de rubriques importantes soit s'élargissent nettement, soit se renversent. C'est notamment le cas pour le solde courant, qui doit retenir plus spécialement l'attention ici, en raison de sa signification économique particulière. Puisqu'il faut de toute manière choisir une « base de référence », située quelque part dans le temps, par rapport à laquelle on peut mesurer ou apprécier l'évolution et la situation actuelle de la balance des paiements, il a paru le plus indiqué de retenir à cette fin

⁽¹⁾ On rappellera, à cet égard, que seules les opérations qui passent par le marché réglementé influencent les réserves de change de la Banque. La ligne de partage entre ces opérations et celles du marché libre ne coïncide pas avec la distinction faite dans la balance des paiements entre opérations courantes et en capital. D'une part, en effet, certaines opérations courantes doivent ou peuvent s'effectuer par le marché libre (par exemple, règlements courants en billets, paiements de revenus et d'intérêts). D'autre part, certaines opérations en capital s'effectuent ou peuvent s'effectuer par le marché réglementé (variations des créances liées aux opérations commerciales extérieures, mouvements des avoirs en francs des non-résidents en comptes dits « convertibles » auprès des banques, position au comptant des banques en monnaies étrangères du marché réglementé, investissements directs, opérations des pouvoirs publics).

⁽²⁾ Cette solution a été adoptée pour faciliter la lecture. Elle implique une inversion conventionnelle puisque, ainsi qu'on l'a mentionné, une augmentation des réserves de la Banque constitue techniquement une exportation de capitaux, à enregistrer avec le signe (-) dans les opérations en capital et vice versa pour une diminution des réserves.

⁽³⁾ Il s'agit de chiffres établis sur une base de transactions, à l'exclusion toutefois, pour des raisons de comparabilité, des transactions réglées par compensation, lesquelles n'ont pu être recensées qu'à partir de 1977.

Tableau I.

Balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise *

(soldes en milliards de francs)

	Moyenne 1970-1973	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 p
A. Opérations courantes :											
1. Opérations sur marchandises ¹											
Exportations — Importations ²	+ 40,5	+ 34,7	+ 27,9	+ 52,9	+ 46,4	+ 10,3	- 14,2	- 47,2	- 75,8	- 56,1	- 114,8
p.m. : produits énergétiques ³	(- 42,8)	(- 36,3)	(- 43,5)	(- 41,6)	(- 50,0)	(- 129,4)	(- 108,0)	(- 133,4)	(- 131,0)	(- 128,9)	(- 146,4)
Opérations d'arbitrage	+ 4,9	+ 5,0	+ 6,4	+ 3,1	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	+ 21,3	+ 9,5	+ 23,4
Total 1 ...	+ 45,4	+ 39,7	+ 34,3	+ 56,0	+ 51,7	+ 24,2	+ 2,6	- 25,7	- 54,5	- 46,6	- 91,4
2. Services											
Déplacements à l'étranger	- 11,6	- 7,2	- 10,2	- 12,4	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	- 26,1	- 34,2	- 39,3
Revenus de placem. et d'investissements dont : coupons-dividendes	+ 5,6	+ 3,4	+ 4,2	+ 7,4	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	+ 19,9	+ 20,9	+ 12,0
intérêts bancaires et autres revenus (+ 0,6)(+ 2,8)(+ 4,7)(+ 6,3)(+ 6,2)(+ 9,6)(+ 10,0)(+ 14,5)(+ 15,0)(+ 15,3)(+ 11,3)	(+ 5,0)	(+ 0,6)	(+ 0,5)	(+ 1,1)	(+ 1,0)	(+ 2,5)	(+ 6,4)	(+ 8,8)	(+ 4,9)	(+ 5,6)	(+ 0,7)
Transactions de pouvoirs publics n.e.a. ... dont : dépenses en U.E.B.L. des institu- tions européennes	+ 4,9	+ 0,6	+ 3,4	+ 8,5	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	+ 22,7	+ 25,2	+ 22,9
(+ 6,9)(+ 5,0)(+ 6,9)(+ 7,5)(+ 8,2)(+ 14,3)(+ 15,7)(+ 17,1)(+ 21,7)(+ 22,6)(+ 22,2)	(+ 6,9)	(+ 5,0)	(+ 6,9)	(+ 7,5)	(+ 8,2)	(+ 14,3)	(+ 15,7)	(+ 17,1)	(+ 21,7)	(+ 22,6)	(+ 22,2)
Autres services	+ 10,0	+ 8,1	+ 10,7	+ 10,1	+ 10,9	+ 8,2	+ 16,7	+ 25,5	+ 35,5	+ 27,6	+ 15,5
dont : courtages, commissions et frais commerciaux divers	(+ 5,9)	(+ 6,8)	(+ 5,1)	(+ 5,2)	(+ 6,6)	(+ 9,2)	(+ 11,6)	(+ 9,7)	(+ 10,9)	(+ 12,4)	(+ 9,1)
frais de transport de marchandises rémunération des travailleurs fron- taliers	(+ 3,3)	(+ 1,5)	(+ 3,8)	(+ 4,8)	(+ 3,2)	(+ 3,7)	(+ 6,7)	(+ 7,9)	(+ 12,2)	(+ 15,5)	(+ 13,7)
contrats d'entreprises	(+ 4,5)	(+ 3,9)	(+ 4,2)	(+ 5,0)	(+ 4,9)	(+ 5,1)	(+ 5,5)	(+ 5,9)	(+ 5,8)	(+ 5,4)	(+ 4,6)
(- 2,0)(- 2,6)(- 1,8)(- 2,1)(- 1,3)(- 2,2)(- 2,8)(+ 4,0)(+ 9,9)(+ 1,8)(- 2,5)	(- 2,0)	(- 2,6)	(- 1,8)	(- 2,1)	(- 1,3)	(- 2,2)	(- 2,8)	(+ 4,0)	(+ 9,9)	(+ 1,8)	(- 2,5)
Total 2 ...	+ 8,9	+ 4,9	+ 8,1	+ 13,6	+ 8,8	+ 15,6	+ 28,1	+ 43,1	+ 52,0	+ 39,5	+ 11,1
3. Transferts											
Transferts privés	+ 1,9	+ 1,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	- 6,2	- 5,9	- 9,6
dont : envois de fonds des travailleurs migrants	(- 2,7)	(- 2,3)	(- 2,5)	(- 2,7)	(- 3,4)	(- 4,5)	(- 5,2)	(- 7,1)	(- 7,0)	(- 7,1)	(- 8,7)
Transferts publics	- 11,1	- 9,4	- 10,1	- 10,3	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	- 16,3	- 14,6	- 13,9
dont : assistance technique	(- 2,7)	(- 2,1)	(- 2,3)	(- 2,2)	(- 4,2)	(- 4,0)	(- 4,5)	(- 4,3)	(- 4,8)	(- 5,5)	(- 5,5)
contrib. de l'Etat aux institutions européennes et internationales versements du F.E.O.G.A. aux agriculteurs	(- 14,7)	(- 12,1)	(- 12,8)	(- 14,4)	(- 10,3)	(- 17,7)	(- 23,6)	(- 24,4)	(- 33,4)	(- 33,4)	(- 39,9)
(+ 7,3)(+ 5,6)(+ 5,6)(+ 7,5)(+ 10,4)(+ 7,9)(+ 10,6)(+ 17,6)(+ 22,9)(+ 26,3)(+ 33,4)	(+ 7,3)	(+ 5,6)	(+ 5,6)	(+ 7,5)	(+ 10,4)	(+ 7,9)	(+ 10,6)	(+ 17,6)	(+ 22,9)	(+ 26,3)	(+ 33,4)
Total 3 ...	- 9,2	- 7,8	- 8,0	- 8,8	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	- 22,5	- 20,5	- 23,5
TOTAL A ...	+ 45,1	+ 36,8	+ 34,4	+ 60,8	+ 48,4	+ 25,2	+ 9,2	- 1,6	- 25,0	- 27,6	- 103,8
B. Opérations en capital :											
1. Mouvements des capitaux des parti- culiers et des entreprises privées ⁴ ...											
dont :											
Crédits commerciaux ⁵	- 7,9	- 9,3	+ 2,1	- 19,0	- 5,3	+ 0,7	+ 8,9	- 21,0	- 7,6	- 23,4	- 9,7
Autres capitaux de résidents	- 39,0	- 27,1	- 31,9	- 45,5	- 48,3	- 46,3	- 47,8	- 44,2	- 51,8	- 54,8	- 88,2
dont : valeurs mobilières	(- 26,7)	(- 15,7)	(- 23,6)	(- 36,0)	(- 31,4)	(- 15,4)	(- 36,1)	(- 12,9)	(- 18,1)	(- 24,7)	(- 11,0)
investissements directs ⁶	(- 4,6)	(- 5,5)	(- 4,5)	(- 2,7)	(- 5,7)	(- 13,2)	(- 2,1)	(- 6,9)	(- 8,3)	(- 8,9)	(- 18,7)
constitutions de dépôts	(- 2,9)	(- 2,7)	(- 1,2)	(- 1,4)	(- 6,4)	(- 12,5)	(- 3,2)	(- 17,8)	(- 17,0)	(- 13,3)	(- 34,9)
Autres capitaux de non résidents	+ 27,0	+ 15,4	+ 28,0	+ 27,7	+ 36,9	+ 42,0	+ 41,6	+ 42,7	+ 52,0	+ 45,0	+ 34,6
dont : valeurs mobilières	(+ 3,5)	(+ 1,3)	(+ 5,1)	(+ 4,1)	(+ 3,4)	(- 2,9)	(+ 1,6)	(+ 0,6)	(+ 5,0)	(+ 2,1)	(+ 1,8)
investissements directs ⁶	(+ 12,9)	(+ 10,2)	(+ 12,5)	(+ 11,2)	(+ 17,6)	(+ 20,4)	(+ 15,2)	(+ 22,6)	(+ 21,2)	(+ 26,3)	(+ 21,7)
prêts	(+ 7,8)	(+ 5,7)	(+ 9,3)	(+ 6,5)	(+ 9,9)	(+ 21,4)	(+ 18,7)	(+ 8,0)	(+ 17,6)	(+ 14,3)	(+ 5,7)
2. Mouvements des engagements exté- rieurs nets ⁷ des banques belges et luxembourgeoises ⁸											
	+ 12,6	+ 18,5	+ 15,1	+ 11,5	+ 5,1	- 8,1	- 0,6	- 11,9	+ 11,1	+ 25,7	+ 73,7
3. Mouvem. des capit. du secteur public ⁹											
dont : pouvoirs publics	(- 15,6)	(- 11,7)	(- 29,1)	(- 17,1)	(- 4,7)	(- 3,8)	(- 3,9)	(- 2,1)	(- 1,8)	(+ 12,6)	(+ 40,2)
entreprises publiques ¹⁰	(- 2,2)	(- 2,1)	(- 1,7)	(- 2,2)	(- 2,9)	(- 1,0)	(- 0,2)	(+ 9,1)	(+ 3,1)	(- 4,3)	(+ 31,9)
TOTAL B ...	- 25,1	- 16,3	- 20,2	- 44,6	- 19,2	- 16,5	- 2,0	- 27,4	+ 5,0	+ 0,8	+ 82,5
C. Erreurs et omissions :											
TOTAL A à C (correspond au mov. des réserves de change de la B.N.B.) ¹¹ ...	+ 1,1	- 1,2	- 0,6	- 0,5	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	+ 11,4	+ 10,9	- 10,2
	+ 21,1	+ 19,3	+ 13,6	+ 15,7	+ 36,0	+ 12,4	+ 18,4	- 24,6	- 8,6	- 15,9	- 31,6

* Non compris — pour des raisons de comparabilité — les opérations régies par compensation qui ne peuvent être recensées que depuis 1977 seulement.

1 Il s'agit des transactions effectives estimées, mais à l'exclusion des opérations compensées.

2 Y compris l'or non monétaire et le travail à façon.

3 Chiffres des statistiques douanières (rubrique B du classement C.T.C.I.).

4 Autres que les banques commerciales, dont les mouvements de capitaux sont recensés sous la rubrique B. 2.

5 Solde des crédits commerciaux accordés à l'étranger (-), mobilisés ou non auprès des banques belges, et des crédits commerciaux reçus de l'étranger (+).

6 Constitutions d'entreprises et acquisitions de participations, à l'exclusion des prêts.

7 Autres que les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges lesquels figurent à la rubrique B. 1., et que la contrepartie des prêts en monnaie étrangère à l'Etat, laquelle figure à la rubrique B. 3. Signe + = augmentation d'engagements nets (soit une entrée de capitaux); signe - = diminution d'engagements nets (soit une sortie de capitaux).

8 Y compris les variations des avoirs en francs, d'institutions européennes auprès de l'Office des Chèques Postaux.

9 Y compris les emprunts en monnaie étrangère de l'Etat souscrits par des banques résidentes.

10 Tant financières que d'exploitation.

11 Signe + = augmentation des réserves de change; signe - = diminution des réserves de change.

p : Chiffres provisoires.

l'ensemble de la période 1970-1973; celle-ci se situe juste avant le début d'évidentes ruptures de tendance; en outre, s'étendant sur quatre années, dont deux de conjoncture descendante (1970 et 1971) et deux de conjoncture ascendante (1972 et 1973), elle possède une base suffisamment large pour fonder, autant que faire se peut, la présomption que les distorsions éventuelles dues aux influences cycliques et accidentelles ont été réduites au minimum.

L'analyse de l'évolution sera centrée sur l'année 1978, parce que c'est la dernière pour laquelle des chiffres suffisamment fiables sont disponibles, surtout pour les pays étrangers, qu'il faudra pouvoir utiliser dans la suite de l'étude comme base de comparaison afin de placer l'évolution propre à l'U.E.B.L. dans une perspective plus large et relative. Toutefois, les chiffres pour 1979 ont également été commentés lorsque cela a paru s'imposer.

I.2.2. Le solde global.

Le solde global, tel qu'on l'a défini ci-avant, est resté positif de 1970 à 1975 : le boni cumulé pendant ces six années porte sur 115,4 milliards, montant qu'on retrouve par définition comme augmentation des réserves de change de la Banque à la dernière ligne du tableau I. Le plus grand excédent a été enregistré en 1973 : 36 milliards. Au contraire, de 1976 à 1978, le solde a été négatif chaque année, entraînant une perte de réserves de 49,1 milliards de francs en trois ans. En 1979, la perte a atteint 31,5 milliards.

I.2.3. Les opérations en capital.

I.2.3.1. Evolution globale.

D'une année à l'autre, l'évolution des opérations en capital et de leur solde est assez erratique. Cela est dû essentiellement à l'influence de deux facteurs ⁽¹⁾. Le premier est qu'un certain nombre de rubriques d'opérations en capital sont fort « volatiles », parce qu'elles reflètent des réactions à des facteurs instables, comme par exemple les différentiels de taux d'intérêt, les évolutions boursières et les anticipations en matière de taux et de cours de change. Le second facteur, ce sont les évolutions volontaristes qui peuvent affecter certaines rubriques, en conséquence, par exemple, de la politique de taux ou d'endettement extérieur du secteur public.

Considérées globalement, les opérations en capital — réserves de la Banque exclues — qui donnaient lieu à un déficit de 25 milliards en moyenne en

⁽¹⁾ Parmi les rubriques qui sont le plus influencées par ces facteurs, on doit citer, en tout cas, les achats de valeurs mobilières, les constitutions de dépôts, les crédits commerciaux, les mouvements des capitaux des banques résidentes et les opérations du secteur public.

1970-1973, ont, au contraire, entraîné des entrées nettes depuis 1977; l'excédent s'élevait à 0,8 milliard en 1978 et s'est encore élargi considérablement — jusqu'à 83 milliards — en 1979 (cfr. le total B du tableau I).

D'entrée, il est donc clair que les opérations en capital n'ont pas, comme telles, contribué à la détérioration de la balance des paiements, qui est le thème central du présent article. Dès lors, on pourra se limiter à brosser les grands traits de leur évolution en opérant une ventilation entre les trois catégories d'agents économiques nationaux dans le chef desquels les mouvements sont recensés : en premier lieu, les particuliers et les entreprises privées, à l'exclusion des banques belges et luxembourgeoises, qui forment la seconde catégorie, la troisième étant constituée par le « secteur public ».

1.2.3.2. *Capitaux des particuliers et des entreprises privées.*

Comme c'est le cas pour beaucoup de pays d'ancienne industrialisation, en U.E.B.L. le solde des mouvements de capitaux des particuliers et des entreprises privées autres que les banques résidentes est structurellement négatif. Les sorties nettes de capitaux de résidents ne sont pas compensées entièrement par des entrées nettes de capitaux d'étrangers. Les soldes annuels sont demeurés constamment négatifs, exception faite pour l'année 1975 qui s'est clôturée par un faible excédent. En cours de période l'évolution a cependant été assez erratique, ce qui, on l'a dit, s'explique par le caractère instable d'un certain nombre de rubriques, fort influencées par des considérations de rendement, voire spéculatives.

Une de ces rubriques est celle des crédits commerciaux. Fondamentalement, c'est-à-dire abstraction faite des déplacements à court terme dus aux *leads and lags*, le montant de ces crédits est en accroissement. Ceci résulte conjointement du développement même de la valeur des courants d'échange avec l'étranger et de la structure des délais de paiement moyens enregistrés dans le commerce extérieur de l'Union. En effet, comme ce délai est plus long pour les exportations que pour les importations, la masse des créances commerciales des entreprises sur leurs clients étrangers est plus importante que celle de leurs dettes commerciales envers leurs fournisseurs; il s'ensuit, en moyenne et longue période, que le solde de cette rubrique est négatif et qu'il le devient davantage à mesure de l'expansion nominale des courants d'échange, qui élargit l'écart absolu entre la première de ces masses et la seconde. En 1978, le solde des mouvements des crédits commerciaux, influencé par des *leads and lags*, a été nettement plus négatif (– 23,4 milliards) qu'en 1970-1973 (– 7,9 milliards); en 1979, il est revenu à des proportions plus habituelles.

Crédits commerciaux exclus, les autres mouvements de capitaux des particuliers et des entreprises privées, ont eux aussi donné lieu à des sorties nettes tout au long de la période, sauf pour une seule année, 1977, où l'on a observé une entrée nette négligeable. Les montants sur lesquels portent les placements

et investissements des résidents à l'étranger et ceux des étrangers en U.E.B.L. se sont nettement accrus pendant la période, mais il n'en va pas de même pour le solde. Celui-ci n'était que de - 9,8 milliards en 1978 contre - 12 milliards pendant la période de référence. Toutefois, en suite d'évolutions qui seront commentées ci-après, le déficit s'est brusquement gonflé en 1979, passant à plus de 50 milliards.

Les placements à l'étranger par des résidents s'opèrent principalement sous la forme d'achats de valeurs mobilières et de constitution de dépôts à l'étranger. Les autres sorties, généralement peu importantes, consistent surtout en achats d'immeubles à l'étranger et en octrois de prêts principalement liés à des relations de groupe.

Les achats de valeurs mobilières répondent à divers mobiles : souci de diversification des actifs financiers, disparités de taux d'intérêt entre le marché intérieur et l'étranger, évolution des cours boursiers sur les grandes places financières, rythme des euro-émissions, motifs d'ordre fiscal, notamment. Depuis 1975, année où ils ont atteints 36 milliards, ces achats apparaissent toutefois en diminution, sous l'influence sans doute des incertitudes boursières et de change. En 1978, leur montant (24,7 milliards) était inférieur à la moyenne de la période de référence 1970-1973 (26,7 milliards); en 1979, ils sont même descendus à leur niveau le plus bas de toute la période observée.

Cette réduction a, il est vrai, été plus que compensée par le rythme accru auquel les résidents ont constitué des dépôts à l'étranger. Les sorties de fonds à ce titre ont eu un profil assez irrégulier, mais néanmoins orienté fondamentalement à l'expansion. En 1978, ces sorties ont atteint 13,3 milliards, contre 2,9 milliards pendant la période de base. Les développements en matière de taux d'intérêt ayant accru sensiblement leur attrait, elles se sont encore fortement développées en 1979 : près de 35 milliards. Cette dernière évolution ne peut en fait être dissociée du gonflement des entrées nettes de capitaux recensées dans le chef des banques résidentes, qui sont passées, la même année, à plus de 73 milliards, contre 25,7 milliards en 1978; la conjonction des deux accroissements fournit l'indication très nette d'un mouvement dit de carrousel, par lequel des fonds placés par des particuliers et entreprises belges en dehors de l'U.E.B.L. sont rentrés aussitôt dans celle-ci sous la forme de dépôts par des banquiers étrangers auprès de leurs correspondants belges.

Comparés à leur montant de base (4,9 milliards en 1970-1973), les investissements directs que les résidents effectuent à l'étranger ont nettement augmenté en fin de période, pour se situer à 8,9 milliards en 1978 et presque 19 milliards en 1979. C'est là sans doute une des modalités de ce qu'on appelle la nouvelle division internationale des activités.

Le mouvement est d'ailleurs à double sens et, au total, il a même joué en faveur de l'U.E.B.L. En effet, tout au long de la période, les investissements directs des étrangers en U.E.B.L. qui constituent la rubrique la plus importante des mouvements de capitaux des non résidents avec les particuliers et les entre-

prises privées, ont dépassé les investissements directs des résidents à l'étranger. Toutefois, cet excédent s'amenuise car, pendant que les sorties tendent, comme on l'a dit, à augmenter, les entrées sont à peu près stagnantes depuis plusieurs années; il n'empêche que tant en 1978 qu'en 1979, ces dernières restaient nettement supérieures aux 12,9 milliards enregistrés en moyenne pendant la période de référence.

Après les investissements directs, la rubrique qui enregistre les entrées de capitaux les plus élevées est celle des prêts accordés par des étrangers aux particuliers et entreprises privées résidentes. Cette rubrique est pour une large part une sorte de complément de la précédente, car il s'agit essentiellement des prêts octroyés par des groupes étrangers à leurs filiales établies en U.E.B.L. L'ampleur de ces prêts est liée à une série de facteurs d'ordre économique (évolution des besoins de fonds des entreprises en cause à des fins d'investissement ou de fonds de roulement) et financier (aisance et niveau des taux sur les marchés de fonds, anticipations relatives aux taux d'intérêt ou aux cours de change...). Comme les investissements directs, ces prêts n'ont plus guère progressé ces dernières années; en 1979, ils sont même retombés en dessous du niveau moyen de 1970-1973.

Toutes rubriques réunies, le déficit enregistré au titre des mouvements de capitaux des particuliers et des entreprises privées autres que les banques résidentes s'est donc nettement élargi ces dernières années, passant à - 33,2 milliards en 1978 et à - 63,3 milliards en 1979, contre - 19,9 milliards en moyenne en 1970-1973.

I.2.3.3. Engagements extérieurs nets des banques belges et luxembourgeoises.

Les mouvements de capitaux des banques belges et luxembourgeoises recensés dans cette rubrique ⁽¹⁾, traduisent la réduction — ou le renforcement, suivant les années — de leurs engagements nets, en francs belges et en monnaies étrangères, vis-à-vis de l'étranger. On notera toutefois que, dans la présentation adoptée ici, les engagements en monnaies étrangères que les banques n'ont assumés que pour être en mesure de souscrire des emprunts de l'Etat libellés en ces monnaies, sont repris directement parmi les mouvements de capitaux des pouvoirs publics et non dans ceux des banques.

Les constitutions et retraits, par des non-résidents, d'avoirs en francs auprès des banques belges et luxembourgeoises sont influencés tant par des facteurs

⁽¹⁾ Il s'agit uniquement des engagements nets en monnaies étrangères et en francs belges des banques privées belgo-luxembourgeoises envers l'étranger, ainsi que des avoirs en francs d'institutions européennes auprès de l'Office des Chèques Postaux. Les engagements en devises des banques envers l'étranger ne constituent que l'un des éléments de leur position globale en monnaies étrangères; les autres postes n'apparaissent pas dans la balance des paiements, soit parce qu'il s'agit de créances et d'engagements vis-à-vis de résidents, soit parce qu'il s'agit d'opérations à terme.

réels (développement des transactions internationales, et notamment du commerce international) que par des données relatives aux conditions monétaires et aux anticipations en matière de cours de change. Au total, ces opérations ont donné lieu, en moyenne pour l'ensemble des années considérées, à des recettes nettes pour la balance des paiements. En 1978, ces recettes étaient nettement plus importantes (25,7 milliards de francs) qu'en 1970-1973 (12,6 milliards). En 1979, leur excédent s'est encore fortement gonflé : 73,7 milliards, surtout sous l'influence, d'une part, du mouvement dit de carrousel dont il a été question ci-avant et, d'autre part, de disparités de taux d'intérêt qui ont favorisé un accroissement des avoirs en comptes convertibles détenus auprès des banques résidentes.

I.2.3.4. *Capitaux du secteur public.*

Dans la présentation adoptée ici, le secteur public, dont les mouvements de capitaux sont recensés à la rubrique B.3 du tableau I, comprend non seulement les pouvoirs publics proprement dits — nationaux, régionaux et locaux — mais aussi les entreprises relevant du secteur public, qu'elles soient financières ou non. Par ailleurs, comme il a déjà été signalé, c'est dans la présente rubrique que sont recensés les emprunts de l'Etat en monnaies étrangères souscrits par des banques belges et luxembourgeoises. Cette double dérogation à la présentation habituelle des opérations en capital dans la partie statistique du présent *Bulletin* est motivée par la considération que dans l'un comme dans l'autre cas, les mouvements de capitaux constatés se produisent essentiellement en exécution de décisions prises par les pouvoirs publics *qualitate qua* et sont donc considérés comme reflétant en ordre principal ⁽¹⁾ des décisions de politique.

L'évolution des mouvements de capitaux du secteur public, ainsi définis, présente trois phases bien marquées. D'abord, des sorties considérables de 1970 à 1972, dues essentiellement au désendettement accéléré de l'Etat envers l'étranger; ensuite, des soldes relativement réduits, négatifs jusqu'en 1975 puis positifs pendant les trois années suivantes; enfin, une nette accentuation des entrées, en 1979, en conséquence des nouveaux emprunts en monnaies étrangères contractés tant par les pouvoirs publics que par les entreprises publiques. En chiffres, l'évolution s'exprime par la transformation d'un solde négatif de 17,8 milliards en 1970-1973 en un solde positif de 8,3 milliards en 1978 et de 72,1 milliards en 1979. Ce renversement reflète la réaction de politique aux modifications intervenues dans la situation économique et financière, caractérisée actuellement par des déficits très importants à la fois sur le plan budgétaire et sur celui des paiements extérieurs. On sait que le rythme d'endettement extérieur du secteur public s'est encore accéléré pendant l'année en cours.

⁽¹⁾ Les exceptions ne sont ni fréquentes ni importantes, mais il en existe. Par exemple, le mouvement positif enregistré en 1976 pour les entreprises publiques reflétait surtout des entrées liées au recyclage de capitaux « pétroliers ».

1.2.3.5. *Récapitulation.*

Quoi qu'il en soit des évolutions spécifiques des diverses catégories de mouvements de capitaux qui viennent d'être décrits, il reste que l'ensemble de ces opérations ne peut en aucune façon expliquer la détérioration de la balance globale. Au contraire, puisque le déficit en capital qu'on enregistrait pendant la période de base (- 25,1 milliards) s'est mué en un excédent. Si on ajoute aux opérations en capital le montant des « erreurs et omissions » pour obtenir un solde de tous les mouvements autres que ceux dus aux opérations courantes, on constate que ce solde, déficitaire de 24 milliards en 1970-1973, est positif en fin de période et qu'il le reste même lorsqu'on en extrait les entrées de capitaux via le secteur public :

Solde des opérations en capital et des erreurs et omissions

(milliards de francs)

Moyenne	Opérations en capital du secteur public	
	comprises	non comprises
1970-1973	- 24,0	- 6,2
1974-1978	+ 0,3	- 1,2
1977	+ 16,4	+ 15,1
1978	+ 11,7	+ 3,4
1979 p	+ 72,3	+ 0,2

A ce point de l'analyse, il est acquis, d'une part, que le solde des opérations en capital s'est transformé d'un déficit pendant les années de base en un excédent en fin de période, et, d'autre part, que le mouvement des réserves de change nettes de la Banque, de franchement positif (+ 21,2 milliards), équivalant à une sortie de capitaux en 1970-1973, est devenu nettement négatif en 1978 (- 15,9 milliards) et 1979 (- 31,5 milliards), équivalant à des entrées de capitaux. En application des principes méthodologiques rappelés au début de l'article, on peut déjà, avant même d'avoir consulté les chiffres relatifs aux opérations courantes, conclure ici que ces opérations sont devenues fortement déficitaires puisqu'elles forment la contrepartie intégrale de ce double renversement.

1.2.4. **Les opérations courantes.**

1.2.4.1. *Aperçu d'ensemble.*

Comme on le voit immédiatement à la ligne Total A au milieu du tableau I, le solde des opérations courantes a effectivement connu un renversement frappant. Lors des années 1970 à 1973, on y enregistrait des surplus élevés : en moyenne 45,1 milliards par an, soit 2,9 p.c. du P.N.B. de l'Union. Dès 1974,

l'excédent tombait bien en deçà de ce niveau; la résorption se poursuivait en 1975 et à partir de 1976 sont apparus des déficits qui vont croissant d'année en année pour atteindre déjà 27,6 milliards en 1978 et dépasser les 100 milliards ou les 3 p.c. du P.N.B. en 1979; ce dernier chiffre est très supérieur, en valeur absolue, à l'excédent le plus élevé enregistré au cours des dix années considérées, en l'occurrence 60 milliards en 1972. L'ampleur de la détérioration par rapport à 1970-1973 se chiffre donc à 72,7 milliards en 1978 et quelque 150 milliards en 1979.

Ces données concernent l'U.E.B.L. dans son ensemble. Or, on a tout lieu de croire que la balance courante du Grand-Duché de Luxembourg est le plus souvent en surplus, grâce à un excédent au titre des services. Il s'ensuit que le déficit courant de la Belgique seule a dû être supérieur aux montants qui viennent d'être cités : en 1978 quelque 37 milliards, soit 1,2 p.c. du P.N.B., et en 1979 111 milliards, soit 3,4 p.c. du P.N.B., paraissent être des ordres de grandeur assez vraisemblables.

Les transactions courantes peuvent être rangées en trois grandes catégories : les opérations sur marchandises, les services et les transferts ⁽¹⁾.

I.2.4.2. *Services.*

De ces trois catégories, la seconde — les services — dégage des bonis structurels. Il y figure pourtant un poste fortement négatif, à savoir les déplacements à l'étranger, dont la charge nette, en termes de balance des paiements, ne cesse de s'alourdir. Ceci est dû à la fois à la progression du revenu disponible et à des éléments plus subjectifs, telle l'aspiration à ce qu'il est convenu d'appeler une meilleure qualité de vie, la préférence pour les régions plus ensoleillées, l'attrait du dépaysement et divers autres motifs d'ordre sociologique ou culturel (modes, etc.). L'évolution qui tend à rendre ce type de dépenses moins sensible aux fluctuations de l'activité économique et de l'emploi, a un caractère structurel. Aussi, le déficit de ce poste s'est-il accru régulièrement au cours de la période, passant de 11,6 milliards en moyenne par an en 1970-1973 à 34,2 milliards en 1978 et environ 40 milliards en 1979.

Ce déficit est compensé, et au-delà, par les recettes nettes que procurent toutes les autres grandes rubriques de services et qui étaient elles aussi plus importantes en fin de période qu'en 1970-1973.

(1) Quand une inscription à la balance des paiements enregistre qu'une économie a fourni à une autre des valeurs économiques réelles (biens et services) ou « financières », sans contrepartie économique, le système de comptabilisation en partie double exige que soit effectuée une contre-inscription comptable intitulée « transfert sans contrepartie ». Comme ces transferts n'ont pas d'effet patrimonial en termes de créances ou d'engagements — ils n'augmentent ni ne diminuent le stock d'avoirs financiers extérieurs nets de l'économie —, on les classe parmi les opérations courantes.

C'est le cas, particulièrement, pour les « transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs », dont le boni a quintuplé entre 1970-1973 et 1978 (25,2 milliards, contre 4,9 milliards), grâce surtout à la forte progression des dépenses de fonctionnement des institutions internationales établies en U.E.B.L. Ainsi, le montant brut des dépenses de cette nature faites par les institutions européennes établies en U.E.B.L. est passé de 6,9 milliards en moyenne par an en 1970-1973 à 22,6 milliards en 1978, soit plus d'un triplement ⁽¹⁾. On n'a pas de raisons de supposer que cette source structurelle de recettes soit près de se tarir.

Les revenus d'investissement ont eux aussi nettement progressé ⁽²⁾. Ils sont liés structurellement à l'importance des actifs, officiels ou privés, mobiliers ou immobiliers, accumulés à l'étranger, et à l'activité d'intermédiation des banques belges et luxembourgeoises sur les marchés internationaux de fonds; toutefois, ils sont aussi fonction de facteurs d'ordre conjoncturel ou spéculatif, qui influencent à la fois l'ampleur des placements à l'étranger et le niveau, absolu et relatif, des taux d'intérêt. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que l'excédent enregistré dans cette rubrique n'ait pas crû de façon continue tout au long de la période considérée : après être passé par un maximum en 1976 (23,3 milliards), il est revenu à 20,9 milliards en 1978 et à 12 milliards environ en 1979. La détérioration est sans doute appelée à se poursuivre, voire à s'accélérer; en effet, aussi longtemps que sa balance courante restera déficitaire, l'U.E.B.L. devra ou bien continuer à accroître son endettement envers l'étranger, essentiellement sans doute par le canal d'emprunts du secteur public, ce qui entraînera un alourdissement de la charge des intérêts, ou bien consentir à des pertes de réserves, solution qui ne peut être que limitée et temporaire et qui, de toute manière, a le même effet sur la balance des paiements, puisqu'en même temps qu'elle fait fondre les réserves, elle entraîne la disparition des revenus procurés par le placement de celles-ci.

Dans les « autres services », on trouve essentiellement des entrées ou sorties nettes liées aux échanges de marchandises — tels que frais commerciaux et de transport, commissions, courtages — et aux contrats d'entreprise, ainsi que

(1) Bien entendu, ces dépenses sont loin de constituer, à due concurrence, des recettes nettes pour l'U.E.B.L. car, même si l'on fait abstraction des contributions belges et luxembourgeoises aux budgets qui les financent, elles engendrent des fuites considérables sous la forme d'achats, directs ou indirects, à l'étranger de biens et de services.

(2) On notera que le recensement de ces revenus est certainement incomplet. Ainsi, faute de données, les bénéfices non rapatriés de sociétés étrangères en U.E.B.L. et ceux de sociétés belges et luxembourgeoises à l'étranger n'ont pu être comptabilisés, comme ils auraient dû l'être, en principe, dans la rubrique appropriée des opérations en capital de la balance des paiements (essentiellement des investissements directs ou des prêts à des résidents). De même, les revenus de placements perçus à l'étranger et non rapatriés par le canal d'un intermédiaire financier résident ne peuvent être recensés. Entrées et sorties sont donc sous-estimées, sans qu'on puisse se prononcer sur le sens de l'erreur qui affecte les rubriques en cause, et, éventuellement, le solde des opérations courantes et celui des opérations en capital, voire le solde global.

les revenus du travail. Ils procurent également chaque année des recettes nettes. De 10 milliards par an en 1970-1973, ces recettes ont progressé jusqu'à un maximum de 35,5 milliards en 1977, pour revenir à 27,6 milliards en 1978 et à quelque 2 milliards en 1979. Tant le chiffre exceptionnel de 1977 que le fléchissement ultérieur s'expliquent surtout par l'évolution des contrats d'entreprise, pour lesquels on avait observé une progression sensible en 1976 et 1977, en rapport avec des grands travaux effectués à l'étranger, en particulier dans des pays producteurs de pétrole.

Au total, l'ensemble des opérations sur services dégagait en 1978 un excédent qui n'était plus aussi considérable qu'en 1977 (année où il culminait à 52 milliards), mais restait néanmoins largement supérieur au surplus de 8,9 milliards réalisé en moyenne au cours des années 1970 à 1973. Toutefois, la contraction de l'excédent s'est poursuivie en 1979, principalement parce que les facteurs qui entraînent le fléchissement des recettes au titre des revenus de placements et d'investissements et des « autres » services sont restés agissants. Il en restera vraisemblablement ainsi tant que l'évolution défavorable du solde courant n'aura pas été maîtrisée; les déficits courants qui ne sont pas suffisamment corrigés secrètent donc d'eux-mêmes des influences qui tendent à les amplifier.

1.2.4.3. *Transferts.*

Pour leur part, les transferts dégagent des malis de caractère tout aussi structurel que les bonis des services. S'agissant des transferts privés, leur solde, excédentaire au début de la décennie, est devenu largement déficitaire à partir de 1975, en conséquence surtout de l'expansion des envois de fonds des travailleurs migrants à leur famille dans leur pays d'origine, envois de fonds qui forment actuellement la composante principale de cette rubrique. En ce qui concerne les transferts publics, les dépenses d'assistance technique de l'Etat en faveur des pays en voie de développement et, surtout, les contributions de l'Etat aux institutions internationales, et plus particulièrement européennes, donnent lieu à des déficits importants de nature structurelle. Par contre, encore qu'ils soient en principe de caractère plus précaire, les versements du F.E.O.G.A. en faveur des agriculteurs résidents ont constitué une source régulière et substantielle de recettes pour la balance des paiements, sans arriver cependant à compenser les sorties dues à la contribution de l'U.E.B.L. aux institutions précitées. En fin de compte, pour l'ensemble de la rubrique « transferts », privés et publics réunis, le mali qui était de 9,2 milliards par an en 1970-1973, oscille, depuis 1975, autour de 20 milliards.

Ces quelque 10 milliards de déficit additionnel n'absorbent qu'une partie de l'élargissement (plus de 30 milliards additionnels entre 1970-1973 et 1978) des services. Dès lors, ces deux rubriques réunies ne peuvent manifestement pas fournir l'explication de la détérioration de la balance courante par rapport

à la période de base 1970-1973, détérioration qui, rappelons-le, se chiffre à – 72,7 milliards en 1978 et à environ – 150 milliards en 1979. L'explication véritable ne peut donc finalement se situer que dans la catégorie restante : les opérations sur marchandises.

1.2.4.4. Opérations sur marchandises.

Ces opérations comprennent, d'une part, les exportations et les importations, y compris le travail à façon ⁽¹⁾, qui forment ensemble le commerce extérieur proprement dit et, d'autre part, les opérations d'arbitrage. Ces dernières ne doivent pas retenir longtemps l'attention ici. En effet, ces opérations, que leur nature apparente, en fait, à des services ⁽²⁾, n'interviennent que pour de faibles montants dans le total des opérations sur marchandises. Au surplus, leur influence sur l'évolution de la balance courante depuis la période de base a été et continue d'être bénéfique : les recettes nettes qu'elles procurent ont constamment dépassé les 4,9 milliards enregistrés en moyenne annuelle entre 1970 et 1973, même si elles ont connu un fléchissement, apparemment accidentel, en 1978.

1.2.5 Conclusion.

De tout ce qui précède se dégage, on ne peut plus clairement, la conclusion que la détérioration de la balance courante depuis la période de référence 1970-1973 se retrouve plus qu'intégralement dans l'évolution du commerce extérieur. Cette conclusion est illustrée au tableau II, où l'on voit que chaque année, depuis 1974, la balance commerciale explique, et au-delà, la détérioration totale du solde courant.

⁽¹⁾ Par « travail à façon », on désigne des opérations relatives à la transformation de marchandises étrangères en U.E.B.L. et de marchandises belges et luxembourgeoises à l'étranger. A la différence des exportations et importations au sens strict, ces mouvements de marchandises n'entraînent pas de transfert de propriété : l'étranger (ou le résident de l'U.E.B.L.) conserve la propriété de la marchandise et règle à l'entreprise transformatrice résidente (ou étrangère) le prix du travail effectué « à façon » pour son compte. Les recettes comptabilisées à ce titre dans la balance des paiements sont, de façon régulière, nettement supérieures aux dépenses correspondantes. En effet, sur le territoire de l'U.E.B.L. sont implantées de nombreuses filiales d'entreprises étrangères pratiquant ce genre d'opérations, notamment dans le domaine de l'assemblage automobile et du raffinage du pétrole brut; la transformation des métaux (cuivre) donne lieu également à d'importantes recettes.

⁽²⁾ Par opération d'arbitrage, on désigne l'achat par un résident de l'U.E.B.L. d'une marchandise à un vendeur établi à l'étranger, combiné à la revente de cette marchandise à un acheteur également étranger; la marchandise en question n'entre donc pas dans le circuit économique de l'U.E.B.L., de sorte que ce circuit n'est affecté que par la marge bénéficiaire que réalise normalement l'arbitragiste et par l'appel qu'il fait, éventuellement, aux prestations d'autres résidents de l'U.E.B.L. Aussi, est-ce la recette nette résultant de ce bénéfice et de ces prestations qui est comptabilisée dans la rubrique en cause de la balance des paiements.

Tableau II.

**Evolution des soldes de la balance courante et de la balance commerciale
de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec l'étranger**

Source : Balance des paiements de l'U.E.B.L. établie par la Banque Nationale de Belgique.

	Montant du solde		Variation de ce solde par rapport à sa moyenne pour 1970-1973	
	des opérations courantes	des exportations et importations de biens 1	Opérations courantes	Exportations et importations de biens 1
	(en milliards de francs)			
1970	36,8	34,7	— 8,3	— 5,8
1971	34,4	27,9	— 10,7	— 12,6
1972	60,8	52,9	15,7	12,4
1973	48,4	46,4	3,3	5,9
Moyenne 1970-1973	45,1	40,5	—	—
1974	25,2	10,3	— 19,9	— 30,2
1975	9,2	— 14,2	— 35,9	— 54,7
1976	— 1,6	— 47,2	— 46,7	— 87,7
1977	— 25,0	— 75,8	— 70,1	— 116,3
1978	— 27,6	— 56,1	— 72,7	— 96,6
1979	— 103,8	— 114,8	— 148,9	— 155,3

1 Il s'agit du commerce extérieur proprement dit, à savoir les exportations et importations de biens, y compris le travail à façon, mais à l'exclusion des opérations d'arbitrage.

Cette détérioration est évidemment regrettable. Mais la véritable analyse à faire consiste à rechercher s'il s'agit d'une évolution commune à tout un groupe de pays comparables — on songe bien entendu immédiatement à la « facture pétrolière » — ou, au contraire, d'un problème qui, en tout cas par son ampleur sinon par sa nature, est plus spécifique à l'U.E.B.L. ou plus exactement, puisque ce n'est pas la balance courante du Grand-Duché de Luxembourg qui est en cause, d'un problème propre à la Belgique. Cependant, comme tout le matériel statistique existant en matière de transactions avec l'étranger concerne l'U.E.B.L. dans son ensemble, c'est aux données relatives à celle-ci qu'il faudra bien se référer. Mais on sera parfaitement fondé de revenir à des données exclusivement belges dans la suite de l'étude, lorsqu'il y aura lieu et en particulier lorsqu'il s'agira d'analyser les évolutions macro-économiques intérieures.

*
**

**LA DETERIORATION DES TRANSACTIONS COURANTES
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC L'ETRANGER**

II.1. LE CHOIX D'UN TERME DE COMPARAISON.

Qu'il s'agisse des balances courantes ou commerciales ou même de leurs subdivisions, par exemple les produits manufacturés, tous ces flux doivent en principe ⁽¹⁾ s'équilibrer au niveau mondial, les déficits des uns ayant nécessairement pour contrepartie les surplus des autres. Si la balance courante de l'U.E.B.L. s'est dégradée, ailleurs d'autres doivent avoir gagné ce que l'U.E.B.L. a perdu. Que l'U.E.B.L. ait fait moins bien que l'ensemble du reste du monde ne suffit toutefois pas à conclure que sa performance eût raisonnablement pu être meilleure. En effet, le reste du monde est un ensemble éminemment hétéroclite, qui comprend, par exemple, des pays où l'économie est encore essentiellement agricole, d'autres qui s'industrialisent rapidement et d'autres encore qui ont déjà dépassé le stade de l'industrialisation; il y a des pays typiquement importateurs de matières premières à côté d'autres qui tirent l'essentiel de leurs ressources de la production et de l'exportation de ces matières, notamment, faut-il le rappeler, du pétrole brut; il y a des économies de marché — plus ou moins mitigées — à côté de systèmes à planification centralisée — d'ailleurs avec des variantes qui sont bien plus que de simples nuances. Cette énumération, purement exemplative, suffit à montrer qu'il ne serait guère sensé de comparer l'U.E.B.L. au « reste du monde », même lorsque la chose pourrait, techniquement parlant, avoir un sens ⁽²⁾.

Pour cerner la dimension propre de la détérioration des opérations courantes de la balance des paiements de l'U.E.B.L. qu'on a constatée dans la première partie, il faut pourtant se doter d'un terme de comparaison. Celui-ci doit être

⁽¹⁾ Dans les données telles qu'elles sont enregistrées, cet équilibre truistique ne semble pas se réaliser : c'est que, selon l'expression consacrée, des erreurs statistiques et des asymétries vicient les chiffres : excédents et déficits ne se compensent pas exactement.

⁽²⁾ Ce n'est pas le cas pour les soldes des transactions courantes, équilibrés en théorie, mais pas dans les données recensées; ce pourrait l'être, par exemple, pour le rythme des évolutions respectives des importations et des exportations.

satisfaisant sous un double angle : celui de la cohérence conceptuelle et celui de la disponibilité du matériel statistique approprié. Conceptuellement, le modèle qu'on choisit doit présenter des analogies suffisantes avec l'U.E.B.L. quant aux caractéristiques générales de l'économie, notamment en matière de structures de production, d'importation et d'exportation; en outre, s'il ne peut être question du « reste du monde », il ne serait pas non plus indiqué de se servir, pour la comparaison, d'une base trop étroite, restreinte à un ou quelques pays, qui ne limiterait pas assez le risque de distorsions dues à des données de caractère trop spécifique ou accidentel. D'autre part, il faut — quiconque s'aventure dans la recherche économique appliquée sait que ce n'est pas un mince problème — pouvoir disposer, pour l'ensemble choisi comme point de référence, d'un matériel statistique suffisamment récent, fiable et détaillé et en même temps valablement harmonisé et agrégé. Après mûre réflexion et exploration approfondie du matériel chiffré disponible, le choix s'est fixé sur la zone formée par les pays membres de l'O.C.D.E., qui équivaut, en gros, à l'ensemble des pays industrialisés, à base d'économie de marché, et dont la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg font partie (1).

C'est donc à l'aune de l'O.C.D.E. qu'on mesurera, chaque fois qu'il s'agira de juger la « performance » de l'U.E.B.L. en matière d'opérations courantes ou commerciales avec l'étranger. L'évolution observée pour l'O.C.D.E. servira ainsi en quelque sorte de « norme » ou de « modèle », termes qu'on emploiera pour la facilité, sans toutefois leur attribuer d'autre signification que celle-ci : mesurer l'ordre de grandeur de l'écart entre, d'une part, l'évolution effectivement observée pour l'U.E.B.L., et, d'autre part, l'évolution calculée pour cette dernière dans l'hypothèse où elle aurait été calquée sur le « patron » de l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. Ajoutons, pour être complet, qu'étant donné la différence de dimension entre les deux zones — l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. — ce ne sont bien sûr pas les montants absolus mais des structures ou des évolutions qu'il faudra comparer, et que, vu l'évolution divergente des cours de change, les rapprochements ne pourront se faire qu'après que les données auront, chaque fois que cela s'imposera, été converties dans une monnaie commune.

Cette méthode d'analyse par référence à un « modèle » a un inconvénient : la période d'observation est raccourcie par rapport à celle que permettrait l'utilisation des seules données nationales. En effet, les statistiques internationales cohérentes sont construites avec d'assez longs délais. Force sera donc bien de s'arrêter à l'année 1978, lorsque l'on recourra à ces comparaisons, parfois même à l'année 1977.

(1) Une recherche préparatoire avait pris comme terme de comparaison provisoire l'ensemble formé par les cinq plus grands pays de la Communauté, les Etats-Unis et le Japon. Pour celles des analyses qui sont communes à ce travail-là et à celui-ci, notamment celles qui portent sur les exportations, les conclusions auxquelles on aboutissait dans l'un et l'autre cas concordaient parfaitement.

II.2. LA DIMENSION SPECIFIQUE DU DEFICIT COURANT DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

II.2.1. Le solde courant global.

Un premier agrégat auquel on peut appliquer le principe comparatif qu'on vient d'exposer, c'est le solde global de la balance courante. A cet égard, le tableau III montre qu'en 1978, le solde courant de l'O.C.D.E. — U.E.B.L. exclue — ⁽¹⁾ était excédentaire, et même plus que pendant la période de base 1970-1973 : 10,9 contre 7,5 milliards de dollars [colonnes (d) et (e) du tableau III]. Le contraste est grand avec l'U.E.B.L. dont le solde courant se dégradait entre-

Tableau III.

Soldes de la balance courante de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et des autres pays membres de l'O.C.D.E.

Sources : U.E.B.L. : Balance des paiements de l'U.E.B.L. établie par la Banque Nationale de Belgique sur base des transactions, mais abstraction faite des opérations réglées par compensation, qui ne sont connues qu'à partir de 1977
Autres pays de l'O.C.D.E. : * Balances des paiements des pays de l'O.C.D.E., Paris.
Calculs : Banque Nationale de Belgique.

	U.E.B.L.			Autres pays membres de l'O.C.D.E.		
	Solde de la balance courante	Variation par rapport au solde moyen de 1970-1973	Indice du taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes (c)	Solde de la balance courante	Variation par rapport au solde moyen de 1970-1973	Indice du taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes (f)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
	(milliards de francs)		(1970-1973 = 100)	(milliards de \$ U.S.)		(1970-1973 = 100)
Moyenne 1970-1973	+ 45,1	—	100,0	+ 7,5	—	100,0
1974	+ 25,2	- 19,9	96,1	- 27,4	- 34,9	94,4
1975	+ 9,2	- 35,9	94,9	+ 0,3	- 7,2	98,1
1976	- 1,6	- 46,7	94,2	- 18,7	- 26,2	95,9
1977	- 25,0	- 70,1	92,8	- 26,6	- 34,1	95,3
1978	- 27,6	- 72,7	92,8	+ 10,9	+ 3,4	99,0

temps de 72,7 milliards de francs, passant d'un boni de 45,1 à un mali de 27,6 milliards de francs [colonnes (a) et (b) du tableau III]. Ces comparaisons en montants absolus sont évidemment boiteuses, parce que la dimension des deux zones, celle de leurs échanges extérieurs et le niveau des soldes de ceux-ci, sont différents. Pour une comparaison plus rigoureuse, en termes relatifs, on

⁽¹⁾ Lorsqu'il est fait mention, dans ce chapitre, de l'O.C.D.E. ou du reste de l'O.C.D.E., il s'agit chaque fois des 22 pays autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, qui sont membres de cette organisation.

Tableau IV.

Recettes, dépenses et soldes courants effectifs et hypothétiques de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ¹
(milliards de francs)

Sources : Voir tableau III.

	Recettes courantes (+)			Dépenses courantes (-)			Soldes courants				
	Effectives	Hypothétiques	Gain (+) ou perte (-) ²	Effectives	Hypothétiques	Gain (+) ou perte (-) ²	Effectif	Hypothétique	Variation par rapport à sa moyenne de 1970-1973 du solde		Gain (+) ou perte (-) en solde courant ²
									Effectif	Hypothétique	
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(f) = (d) - (e)	(g) = (a) + (d)	(h) = (b) + (e)	(i) = (g) - 45,1	(j) = (h) - 45,1	(k) = (c) + (f) = (g) - (h) = (i) - (j)
Moyenne 1970-1973	788,5	788,5	—	- 743,4	- 743,4	—	+ 45,1	+ 45,1	—	—	—
1974	1.359,2	1.244,3	+114,9	-1.334,0	-1.247,1	- 86,9	+ 25,2	- 2,8	- 19,9	- 47,9	+ 28,0
1975	1.311,4	1.251,3	+ 60,1	-1.302,2	-1.202,7	- 99,5	+ 9,2	+ 48,7	- 35,9	+ 3,6	- 39,5
1976	1.503,1	1.448,9	+ 54,2	-1.504,7	-1.427,7	- 77,0	- 1,6	+ 21,1	- 46,7	- 24,0	- 22,7
1977	1.614,1	1.520,5	+ 93,6	-1.639,1	-1.506,5	-132,6	- 25,0	+ 14,0	- 70,1	- 31,1	- 39,0
1978	1.728,7	1.618,6	+110,1	-1.756,3	-1.543,7	-212,6	- 27,6	+ 75,1	- 72,7	+ 30,0	-102,7

¹ Les recettes, dépenses et soldes courants hypothétiques sont ceux que l'U.E.B.L. aurait enregistrés si, après la période de base 1970-1973, les grandeurs considérées avaient, en indices, évolué de la même manière pour elle que pour l'ensemble des 22 autres pays membres de l'O.C.D.E.

² Les gains (+) ou pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les montants hypothétiques des données effectives correspondantes. Les gains correspondent donc à un excédent positif des données effectives sur les données hypothétiques; les pertes, à un excédent négatif de celles-là sur celles-ci.

Note : Dans ce tableau, comme dans les suivants, certains totaux ou soldes peuvent ne pas correspondre exactement à la somme ou à la différence de leurs composantes, en raison de forçages.

n'a pas retenu ici le produit national brut ni un autre agrégat macro-économique intérieur, parce que le degré d'ouverture, c'est-à-dire le rapport entre le montant des opérations courantes avec l'étranger et celui de ces agrégats intérieurs, est différent. On a préféré le taux de couverture des dépenses par les recettes, qui ne rapporte ces opérations courantes qu'à elles-mêmes. Exprimé en base 1970-1973 = 100, l'indice de ce taux procure un terme de comparaison valable pour les évolutions depuis la période de référence; il montre que, contrairement à l'O.C.D.E., qui est pratiquement parvenue en 1978 à rétablir la situation de départ [colonne (f) du tableau III], l'U.E.B.L. a subi une dégradation qui n'a cessé de s'amplifier jusqu'en 1977 et s'est maintenue en 1978 au point le plus bas de la période [colonne (c) du tableau III].

On se pose dès lors la question : comment aurait évolué le solde courant de l'U.E.B.L. s'il s'était comporté de la même manière que celui de l'O.C.D.E. ? La réponse est apportée au tableau IV.

Lorsqu'on applique respectivement aux recettes et aux dépenses courantes de l'U.E.B.L., pendant la période de base, les taux de variation constatés à partir de 1974 pour les données correspondantes de l'O.C.D.E. — compte tenu, bien entendu, des variations de cours de change — on obtient les soldes courants hypothétiques qui eussent été observés pour l'U.E.B.L. si, en la matière, elle s'était comportée comme l'a fait l'O.C.D.E. On voit [colonne (h) du tableau IV] dans cette hypothèse que, partant de + 45,1 milliards en 1970-1973, le solde serait resté constamment positif depuis 1975 et aurait même progressé en 1978 jusqu'à + 75,1 milliards en 1978, au lieu de tomber à - 27,6 milliards. Loin de subir de 1970-1973 à 1978 une détérioration de 72,7 milliards [colonne (i) du tableau IV], le solde courant de l'U.E.B.L. aurait donc enregistré une amélioration de 30 milliards de francs [colonne (j) du tableau IV]; le fait de ne pas évoluer comme l'O.C.D.E. en matière d'opérations courantes, a donc signifié pour l'U.E.B.L. une « perte » qui se chiffrait à 39 milliards en 1977 et 102,7 milliards en 1978 [colonne (k) du tableau IV]. Il faut dès lors se demander à quel(s) type(s) d'opérations courantes ces écarts doivent être attribués.

II.2.2. Les trois grandes catégories d'opérations courantes.

On a vu dans la première partie qu'il existe trois grandes catégories d'opérations courantes avec l'étranger : les marchandises, les services et revenus et les transferts sans contrepartie. Pour chacune de ces catégories, on a fait le même exercice que pour le solde courant global, c'est-à-dire calculer les soldes hypothétiques que l'U.E.B.L. eût enregistrés si elle s'était comportée comme le reste de l'O.C.D.E.

Les résultats, repris au tableau V, montrent que par rapport à l'O.C.D.E., l'U.E.B.L. s'est comportée mieux en matière de services et revenus, où le solde

effectif a signifié chaque année un « gain » substantiel par rapport au solde hypothétique [colonne (a) du tableau V]; ce gain a atteint un maximum de 56,5 milliards en 1977 et en 1978 il s'élevait encore à 18,3 milliards.

Tableau V.

Opérations courantes de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Gains (+) et pertes (-), depuis 1974, de l'U.E.B.L. par rapport au reste de l'O.C.D.E., par catégorie d'opérations courantes de la balance des paiements ¹

(milliards de francs)

Sources : Voir tableau III.

	Services et revenus (a)	Transferts sans contrepartie (b)	Ensemble des opérations autres que sur marchandises (c) = (a) + (b)	Opérations sur marchandises (d)	Toutes opérations courantes (e) = (c) + (d)
1974	+ 12,0	- 2,3	+ 9,7	+ 18,3	+ 28,0
1975	+ 31,6	- 8,1	+ 23,5	- 63,0	- 39,5
1976	+ 44,7	- 4,4	+ 40,3	- 63,0	- 22,7
1977	+ 56,5	- 7,9	+ 48,6	- 87,6	- 39,0
1978	+ 18,3	- 4,5	+ 13,8	-116,5	-102,7

¹ Les gains (+) ou pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait le solde hypothétique du solde effectif de l'U.E.B.L. pour la (les) catégorie(s) considérée(s); le solde hypothétique est celui que l'U.E.B.L. aurait enregistré si, après la période de base, la (les) catégorie(s) considérée(s) avait(en)t, en indices, évolué de la même manière chez elle que pour l'ensemble des 22 autres pays membres de l'O.C.D.E.

En matière de transferts sans contrepartie, le solde effectif a été en permanence plus négatif que le solde hypothétique, mais les écarts sont restés limités : entre 2 et 8 milliards [colonne (b) du tableau V]. Ils n'ont dès lors absorbé qu'une partie des « gains » enregistrés en services, de sorte que, pour le total des services et revenus et des transferts, l'U.E.B.L. a réalisé chaque année des « gains », parfois très substantiels, par rapport aux soldes qu'elle eût connus si elle avait évolué à cet égard comme l'O.C.D.E. [colonne (c) du tableau V].

Dès lors, la « perte » en solde courant qu'on avait constatée en traçant au II.2.1. ci-avant le parallèle entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. (- 39,5 milliards en 1977 et - 102,7 milliards en 1978) doit être due plus qu'entièrement à la catégorie restante, celle des opérations sur marchandises. En effet, on voit que les « pertes » calculées se sont élevées ici à - 87,6 milliards en 1977 et - 116,5 milliards en 1978 [colonne (d) du tableau V], expliquant ainsi plus que la totalité de la dégradation relative des opérations courantes de l'U.E.B.L. [colonne (e) du tableau V].

C'est donc du côté du solde commercial qu'il faut poursuivre les investigations.

II.3. LA DETERIORATION DU SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE

II.3.1. Le solde commercial global.

Si, contrairement au solde courant total, le solde commercial ⁽¹⁾, en chiffres absolus, de l'O.C.D.E. — U.E.B.L. exclue ⁽²⁾ — ne s'est pas amélioré entre 1970-1973 et 1978, [colonne (e) du tableau VI], il était néanmoins encore presque aussi excédentaire à la fin qu'au début de la période [colonne (d) du tableau VI], de sorte que sa détérioration est sans commune mesure avec celle qu'on a dû constater au premier chapitre de l'article dans le chef de l'U.E.B.L. et qu'on retrouve dans les colonnes (a) et (b) du tableau VI.

Tableau VI.

Solde de la balance commerciale de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et des autres pays membres de l'O.C.D.E.

Sources : Voir tableau III.

	U.E.B.L.			Autres pays membres de l'O.C.D.E.		
	Solde commercial	Variation par rapport au solde moyen de 1970-1973	Indice du taux de couverture des importations par les exportations	Solde commercial	Variation par rapport au solde moyen de 1970-1973	Indice du taux de couverture des importations par les exportations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
	(milliards de francs)		(1970-1973 = 100)	(milliards de \$ U.S.)		(1970-1973 = 100)
Moyenne 1970-1973	+ 40,5	—	100,0	+ 8,1	—	100,0
1974	+ 10,3	- 30,2	94,0	- 26,0	- 34,1	92,3
1975	- 14,2	- 54,7	91,6	+ 5,8	- 2,3	98,1
1976	- 47,2	- 87,7	89,0	- 16,6	- 24,7	94,4
1977	- 75,8	-116,3	87,0	- 21,6	- 29,7	94,0
1978	- 56,1	- 96,6	88,8	+ 7,1	- 1,0	97,9

Pour l'U.E.B.L., la dégradation de la balance commerciale s'est poursuivie sans interruption jusqu'en 1977; elle n'a fait place en 1978 qu'à une rémission limitée, si bien que le solde relatif à cette année restait très largement déficitaire

⁽¹⁾ Le solde commercial dont il s'agit est enregistré par les statistiques de balance de paiements et non par les relevés douaniers. Il correspond donc à l'écart entre recettes et dépenses dû aux opérations sur marchandises (enregistrées sur la base des transactions et non sur la base des règlements).

⁽²⁾ Dans ce chapitre aussi, lorsqu'il est question de l'O.C.D.E. ou du reste de l'O.C.D.E., il s'agit chaque fois des 22 pays autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, qui sont membres de cette organisation.

[colonne (a) du tableau VI]. La balance commerciale des autres pays de la zone O.C.D.E. [colonnes (d) et (e) du tableau VI] a suivi une évolution plus irrégulière; comme ce fut le cas pour l'U.E.B.L., cette balance, nettement excédentaire pendant la période de base, s'est sensiblement détériorée en 1974; cependant, le déficit encaissé cette année-là a été entièrement résorbé dès 1975; après deux nouvelles années déficitaires, la balance commerciale de l'O.C.D.E. s'est à nouveau rétablie en 1978, rejoignant à peu de choses près le niveau du boni enregistré pendant la période de base.

Comparée à l'évolution pour le reste de l'O.C.D.E., la détérioration de la balance commerciale de l'U.E.B.L. apparaît donc comme bien plus durable et plus profonde.

Pour prendre une perspective plus précise de la dimension relative de cette détérioration, on a une nouvelle fois eu recours à l'indice du taux de couverture exprimé en base 1970-1973 = 100. On voit qu'en U.E.B.L., cet indice est tombé au minimum de 87 en 1977 et n'est remonté qu'à 88,8 en 1978 [colonne (c) du tableau VI], alors que le reste de l'O.C.D.E. avait réussi, après la chute de 1974 et les rechutes de 1976 et 1977, à le reporter à environ 98 [colonne (f) du tableau VI].

On s'est donc, ici aussi, demandé ce qu'eût été l'évolution du solde commercial de l'U.E.B.L. si, après 1973, elle avait été parallèle à celle du reste de l'O.C.D.E. Le résultat de ce calcul, effectué de la même manière que celle qu'on a indiquée ci-avant au sujet du solde courant, figure au tableau VI.

Tableau VII.

Solde de la balance commerciale de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Gains (+) ou pertes (-), depuis 1974, par rapport au reste de l'O.C.D.E.¹

(milliards de francs)

Source : Voir tableau III.

	Solde effectif de l'U.E.B.L. (a)	Solde hypothétique de l'U.E.B.L. (b)	Gain (+) ou perte (-) en solde commercial (c) = (a) - (b)
Moyenne 1970-1973	+ 40,5	+ 40,5	—
1974	+ 10,3	- 8,0	+ 18,3
1975	- 11,2	- 48,8	- 63,0
1976	- 47,2	+ 15,8	- 63,0
1977	- 75,8	+ 11,8	- 87,6
1978	- 56,1	+ 60,4	-116,5

¹ Les gains (+) ou les pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait le solde hypothétique du solde effectif de l'U.E.B.L.; le solde hypothétique est celui que l'U.E.B.L. aurait enregistré si, après la période de base 1970-1973, les exportations et importations avaient, en indices, évolué de la même manière pour elle que pour l'ensemble des 22 autres pays membres de l'O.C.D.E.

S'il avait évolué depuis 1974 de la même manière que celui de l'O.C.D.E., le solde commercial hypothétique de l'U.E.B.L. aurait été positif, chaque année, sauf en 1974, et le boni aurait même progressé en 1978 jusqu'à 60,4 milliards [colonne (b) du tableau VII]. L'écart défavorable entre le solde réel et le solde hypothétique de l'U.E.B.L. [colonne (c) du tableau VII], qui atteignait déjà - 63 milliards en 1975 et 1976, s'est encore fortement creusé par la suite, puisqu'il est passé à - 87,6 milliards en 1977 et - 116,5 milliards en 1978. Cette « perte » dépasse donc la totalité de l'écart en solde courant, qui, rappelons le, se chiffrait respectivement par 39 et 102,7 milliards.

Le prochain pas dans l'analyse consiste à rechercher si l'écart du solde commercial est dû à des divergences dans l'évolution des prix, dans celle des volumes ou dans une combinaison des deux.

II.3.2. L'évolution en prix et en volumes de la balance commerciale.

Puisque c'est de soldes qu'il est question ici, il faut prendre en considération les prix et les quantités aussi bien des exportations que des importations. S'agissant des prix, la division de l'indice des valeurs unitaires à l'exportation par celui des valeurs unitaires à l'importation donne l'indice des termes de l'échange qui indique, par solde, l'effet en prix du commerce extérieur; lorsque cet indice des termes de l'échange hausse, cela signifie que les exportations sont

Tableau VIII.

Evolution des termes de l'échange et du taux de couverture du commerce extérieur à prix constants de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et de l'O.C.D.E.

(indices 1970-1973 = 100)

Sources : I.N.S., O.C.D.E., B.N.B.

	Termes de l'échange 1		Taux de couverture du volume des importations par celui des exportations 2	
	U.E.B.L. (a)	O.C.D.E. (b)	U.E.B.L. (c)	O.C.D.E. (d)
Moyenne 1970-1973	100,0	100,0	100,0	100,0
1974	97,5	86,3	96,4	106,9
1975	95,3	88,5	96,1	110,8
1976	94,2	87,8	94,5	107,6
1977	94,5	84,1	92,0	111,8
1978	94,4	85,5	94,0	114,6

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires à l'exportation}}{\text{indice des valeurs unitaires à l'importation}} \times 100$.

2 Les indices des volumes pour les exportations et les importations sont obtenus en divisant les indices des valeurs nominales respectives par les indices des valeurs unitaires.

devenues plus « chères » par rapport aux importations et vice versa lorsque l'indice en question baisse. L'indice des volumes est obtenu en divisant l'indice des valeurs nominales par celui des valeurs unitaires, respectivement à l'importation et à l'exportation.

L'indice des termes de l'échange de l'U.E.B.L. [colonne (a) du tableau VIII] est revenu de 100 en 1970-1973 à 94,4 p.c. en 1978; les produits que l'U.E.B.L. importe ont donc, au total, augmenté plus de prix que ceux qu'elle exporte. Pour le reste de l'O.C.D.E., l'évolution a été de même sens, mais bien plus prononcée que pour l'U.E.B.L., puisque l'indice des termes de l'échange de l'O.C.D.E. est tombé à 85,5 p.c. en 1978 [colonne (b) du tableau VIII]. S'agissant de l'évolution en prix, on constate donc, pour l'U.E.B.L., un écart nettement positif par rapport au modèle.

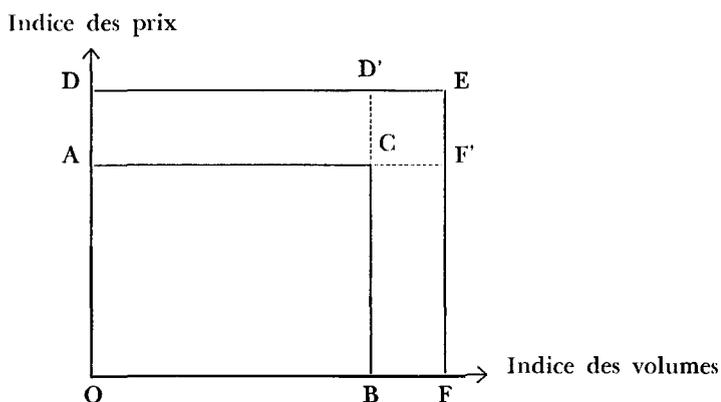
L'inverse est vrai pour les évolutions en volume. En U.E.B.L., le solde des exportations et des importations, mesurées en prix constants, a évolué négativement depuis 1970-1973 : en 1978, le volume des exportations couvrait moins celui des importations que pendant la période de base [colonne (c) du tableau VIII] : l'indice est revenu à 94,0, indiquant une détérioration du taux de couverture. Au contraire, le taux de couverture correspondant pour le reste de l'O.C.D.E. [colonne (d) du tableau VIII] a progressé très nettement dès 1974; en 1978, terme de la période d'observation, l'indice se situait à près de 115 p.c. de celui de la période de base. C'est ainsi que le reste de l'O.C.D.E. a pu compenser presque totalement par un accroissement des volumes exportés, c'est-à-dire des ressources réelles cédées à l'étranger, la perte de revenu résultant de l'effet d'appauvrissement provoqué par la détérioration des termes de l'échange.

En U.E.B.L., par contre, la dégradation de la balance commerciale est due non seulement aux prix, mais également aux volumes. Comme on a pu le voir au tableau II, le solde commercial de l'U.E.B.L. est passé d'une moyenne de + 40,5 milliards en 1970-1973 à - 56,1 milliards en 1978 et à - 114,8 milliards en 1979; la détérioration se chiffrait donc par 96,6 milliards en 1978 et 155,3 milliards en 1979. Lorsqu'on cherche à dégager les contributions respectives qu'ont apportées à cette détérioration les évolutions en prix, d'une part, et en volume, d'autre part, on se heurte à un problème d'ordre mathématique qui se pose à chaque fois qu'il s'agit d'expliquer l'évolution d'une grandeur qui est le produit de deux ou plusieurs composantes qui varient en même temps. En l'occurrence, les exportations ayant augmenté à la fois en quantités et en prix, leur coefficient d'accroissement en valeur est le produit du coefficient de l'un des facteurs multiplié par le coefficient de l'autre; l'expansion des valeurs est donc due en partie à un effet « exclusif » ou « pur » en prix — soit les quantités de la période de base fois la hausse des prix — en partie à un effet « exclusif » ou « pur » en volume — soit l'accroissement des quantités fois les prix de la période de base — et pour le reste à un effet commun — soit l'augmentation des quantités fois celle des prix, reflétant le fait que la hausse des prix joue

non seulement sur les quantités existant au départ, mais aussi sur celles qui se sont ajoutées pendant la période d'observation ⁽¹⁾.

La répartition de cet effet d'interaction peut être envisagée théoriquement de diverses manières. Dans le cas présent, celui de la détérioration, depuis la période de base, de la balance commerciale de l'U.E.B.L. — 96,6 milliards en 1978 et 155,3 milliards en 1979 —, la décomposition exacte attribuée à l'effet pur en prix une contribution de 29 p.c. en 1978 et de 14 p.c. en 1979, à l'effet en volume des contributions de 33 p.c. et 42 p.c. respectivement, le solde, soit 38 p.c. en 1978 et 44 p.c. en 1979 étant l'effet d'interaction. Une répartition proportionnelle de l'effet commun porterait l'effet prix à 47 p.c. en 1978 et 25 p.c. en 1979 et l'effet volume à 53 p.c. en 1978 et 75 p.c. en 1979. En l'occurrence, cette répartition proportionnelle est critiquable lorsqu'on se place dans l'optique d'une comparaison avec l'O.C.D.E.; en effet, on peut poser que les prix de l'U.E.B.L. suivent en gros ceux des marchés mondiaux; dès lors les différences que l'on observe dans l'évolution des niveaux moyens des prix, exprimés dans une monnaie commune, calculés pour l'U.E.B.L. et pour

⁽¹⁾ Ce problème peut être représenté graphiquement comme suit :



Dans une première période, l'indice des prix est de OA, l'indice des volumes de OB et l'indice des valeurs est représenté par le rectangle OACB.

Dans la période suivante, l'indice des prix est de OD, l'indice des volumes de OF et l'indice des valeurs est représenté par le rectangle ODEF.

Les variations, en unités d'indices, observées d'une période à l'autre sont les suivantes :

- augmentation de l'indice des volumes : segment BF;
- augmentation de l'indice des prix : segment AD;
- augmentation de l'indice des valeurs : surface ADEFBC.

Cette dernière augmentation peut être décomposée en :

- effet pur de prix : rectangle ADD'C;
- effet pur de volume : rectangle BFF'C;
- effet commun : rectangle CD'EF'.

l'O.C.D.E., doivent tenir en bonne partie à la composition des échanges extérieurs; car cette composition diffère et, dès lors, affecte la moyenne des prix, même si individuellement tous évoluent de même dans une zone comme dans l'autre. Dans cette perspective, et certainement si on considère les données relatives à 1979, les plus actuelles, il n'est pas excessif d'attribuer plus des trois quarts de la détérioration de la balance commerciale de l'U.E.B.L. aux seuls effets de volume.

Revenant à la comparaison avec le modèle O.C.D.E., il ressort clairement du tableau VIII que l'U.E.B.L. a subi une détérioration moindre de ses termes de l'échange — en quelque sorte le pouvoir d'achat unitaire de sa monnaie en termes de biens et services étrangers — mais que, quant aux volumes, son évolution a été bien moins satisfaisante : au lieu que les quantités exportées s'accroissent relativement à celles qui sont importées, pour compenser le recul des termes de l'échange, elles ont, au contraire, augmenté nettement moins vite que les quantités importées; ce sont donc ces évolutions en volume qui expliquent — et au-delà — que le solde commercial de l'U.E.B.L. a évolué beaucoup plus défavorablement que celui de l'O.C.D.E. A défaut de s'ajuster, par les quantités, aux effets d'appauvrissement qui résultaient des termes de l'échange, l'U.E.B.L. a, par conséquent, non seulement renoncé aux excédents qu'elle se constituait en 1970-1973 vis-à-vis du reste du monde, mais elle s'est installée dans un déficit que sa persistance et son ampleur obligent à considérer maintenant comme devenu structurel.

II.3.3. Les soldes par grands groupes de biens.

La ventilation des biens par catégories nécessite qu'on passe des statistiques de balance des paiements, dont on s'est servi jusqu'à présent, aux statistiques douanières. D'une source à l'autre, il y a des différences notables dans les montants des flux d'exportations et d'importations de marchandises, et même dans les soldes. Parmi les raisons principales de ces divergences, il y a, notamment, le fait que les flux enregistrés par les statistiques douanières sont gonflés par l'enregistrement, en brut, du trafic de perfectionnement ⁽¹⁾, par l'évaluation des importations en valeur « c.a.f. » ⁽²⁾ et par certaines pratiques relatives à la valorisation des marchandises ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Dans les balances des paiements, on ne recense pas le montant brut des importations temporaires suivies de réexportations ni les exportations temporaires suivies de réimportations, mais uniquement les recettes ou dépenses nettes relatives au travail à façon.

⁽²⁾ « Coût, assurance et fret » compris, c'est-à-dire à la frontière du pays importateur. Au contraire, les balances des paiements enregistrent, en principe, la valeur des marchandises et des services de distribution qui s'y rapportent, à la frontière du pays exportateur, tant pour les importations que pour les exportations (en valeur « f.o.b. », franco à bord).

⁽³⁾ Le prix auquel les statistiques douanières évaluent les transactions peut diverger du prix du contrat que retiennent les balances des paiements.

II.3.3.1. *Gains et pertes par grands groupes de biens.*

Il existe plusieurs classifications du commerce extérieur selon la nature des biens. Pour des raisons de comparabilité, on s'est basé ici sur la classification-type pour le commerce international (C.T.C.I.) révisée ⁽¹⁾. Celle-ci range les marchandises en neuf « sections »; après regroupement de certaines de celles-ci, on a distingué au tableau IX quatre grandes catégories. La première groupe les matières brutes et les produits agricoles, alimentaires, boissons et tabac (sections 0-1-2 et 4 de la C.T.C.I.), la seconde a trait aux produits énergétiques (section 3 de la C.T.C.I.), la troisième couvre l'essentiel des produits manufacturés (sections 5 à 8 de la C.T.C.I.) et la quatrième est celle des produits non classés par catégories (section 9 de la C.T.C.I.).

Pour chacune de ces catégories, on a procédé au calcul des gains et pertes par différence entre le solde effectif et le solde hypothétique de l'U.E.B.L.; comme dans les sections précédentes, le solde hypothétique est celui que l'U.E.B.L. eût enregistré si, pour la catégorie de biens considérée, l'évolution des exportations et importations avait été parallèle à celle du reste de l'O.C.D.E.

S'agissant des matières brutes et des produits agricoles, alimentaires, boissons et tabacs, on voit [colonne (c) du tableau IX] que l'U.E.B.L. a enregistré constamment des pertes par rapport au « modèle » O.C.D.E. Ces pertes, dont l'ampleur est cependant restée limitée, se situent essentiellement du côté « importations », plus particulièrement des importations de produits agricoles et alimentaires.

Pour ce qui est des produits énergétiques, au contraire, le solde effectif a été chaque année meilleur que le solde hypothétique [colonnes (d) et (e) du tableau IX]. Ces gains, non négligeables [colonne (f) du tableau IX], résultent de ce que, comparé aux données pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., le progrès des exportations par l'U.E.B.L. de produits pétroliers raffinés a été plus rapide tandis que la croissance des importations pour l'ensemble des produits énergétiques y demeurait plus faible. Cette différence dans les évolutions des besoins en énergie s'explique par plusieurs facteurs. Ainsi, de 1970-1973 à 1978, le produit intérieur brut et surtout la production industrielle, ont moins progressé en U.E.B.L. que dans l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E.; de plus, la consommation d'énergie primaire par unité de valeur ajoutée à prix constants a diminué davantage en U.E.B.L., en partie à cause du déclin relatif de secteurs, telle la sidérurgie, dont la consommation énergétique est élevée. Par ailleurs, le coefficient de dépendance énergétique de l'U.E.B.L. s'est réduit grâce au développement de la production d'électricité au moyen de combustible nucléaire; la dépendance du reste de l'O.C.D.E. à l'égard de l'énergie importée a évolué moins favorablement, surtout en raison des importations pétrolières accrues des Etats-Unis.

(1) Cfr Nations Unies, Etudes Statistiques, série M, n° 34, 1961.

Tableau IX.

Solde de la balance commerciale de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, par grandes catégories de produits ¹

Gains (+) ou pertes (-), depuis 1974, par rapport au reste de l'O.C.D.E. ²

(milliards de francs)

Sources : U.E.B.L. : « Annuaire Statistique », Institut National de Statistique.
Autres pays de l'O.C.D.E. : « Statistique du commerce extérieur », O.C.D.E., Paris.
Calculs : Banque Nationale de Belgique.

	Matières brutes, produits agricoles et alimentaires, boissons, tabac (0 + 1 + 2 + 4)			Produits énergétiques (3)			Produits manufacturés (5 à 8)			Produits non classés par catégories (9)		
	Solde effectif (a)	Solde hypothétique (b)	Gain (+) ou perte (-) (c) = (a) - (b)	Solde effectif (d)	Solde hypothétique (e)	Gain (+) ou perte (-) (f) = (d) - (e)	Solde effectif (g)	Solde hypothétique (h)	Gain (+) ou perte (-) (i) = (g) - (h)	Solde effectif (j)	Solde hypothétique (k)	Gain (+) ou perte (-) (l) = (j) - (k)
Moyenne 1970-1973	- 66,4	- 66,4	—	- 42,8	- 42,8	—	+109,2	+109,2	—	+ 11,0	+ 11,0	—
1974	-104,7	- 92,4	- 12,3	-129,4	-164,4	+ 35,0	+160,7	+209,7	- 49,0	+ 12,5	+ 16,2	- 3,7
1975	- 92,3	- 81,2	- 11,1	-108,0	-154,2	+ 46,2	+121,9	+261,3	-139,4	+ 4,3	+ 18,2	- 13,9
1976	-117,8	- 95,8	- 22,0	-133,4	-192,0	+ 58,6	+126,7	+270,2	-143,5	+ 22,0	+ 18,7	+ 3,3
1977	-114,4	-106,8	- 7,6	-130,4	-199,6	+ 69,2	+ 90,6	+285,6	-195,0	+ 51,0	+ 21,9	+ 29,1
1978	-112,0	- 93,6	- 18,4	-128,9	-173,6	+ 44,7	+ 95,7	+293,0	-197,4	+ 29,5	+ 25,9	+ 3,6

¹ Selon la classification-type pour le commerce international (révisée). Les numéros entre parenthèses figurant après les produits sont ceux des sections de la classification précitée.

² Les gains (+) ou les pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait le solde hypothétique du solde effectif de l'U.E.B.L.; le solde hypothétique est celui que l'U.E.B.L. aurait enregistré si, après la période de base 1970-1973, les valeurs des exportations et des importations avaient, en indices, évolué de la même manière pour elle que pour l'ensemble des 22 autres pays membres de l'O.C.D.E.

Ensemble, les deux grandes catégories précitées, comprenant les sections 0 à 4 de la C.T.C.I. [colonnes (c) et (f) du tableau IX] ont laissé des soldes dont l'évolution a été moins défavorable à l'U.E.B.L. que, *mutatis mutandis*, au reste de l'O.C.D.E. : en 1977 et 1978, la différence positive entre le solde effectif et le solde hypothétique de l'U.E.B.L. pour ces produits s'élevait respectivement à 61,6 et 26,3 milliards.

Des deux catégories restantes, l'une, celle des « produits non classés par catégories » (section IX de la C.T.C.I.), ne porte que sur des montants relativement peu importants, mais dont le solde en U.E.B.L. est généralement plus positif que pour le reste de l'O.C.D.E., de sorte que, par rapport à celle-ci, cette catégorie a, dans l'ensemble, procuré des gains à l'U.E.B.L. [colonne (l) du tableau IX]. Ces « produits non classés » recouvrent en fait essentiellement les trafics dits « confidentiels », notamment le matériel et les munitions de guerre. On pourrait donc considérer cette section IX comme un complément de la catégorie restante, celle des sections 5 à 8 de la C.T.C.I., dont on peut admettre qu'elles sont représentatives de l'essentiel du commerce extérieur de produits manufacturés ⁽¹⁾.

S'agissant de ces produits manufacturés, l'U.E.B.L. comme l'O.C.D.E. enregistrent des bonis structurels, ainsi qu'il se doit pour des pays industrialisés. Toutefois, alors qu'après la période de base, l'excédent de l'O.C.D.E. augmentait pratiquement d'année en année jusqu'en 1978, celui de l'U.E.B.L. atteignait un maximum en 1974, puis reculait rapidement pour tomber, dès 1977, en deçà de celui de la période de base [colonne (g) du tableau IX]. En conséquence, les surplus hypothétiques calculés pour l'U.E.B.L. ont dépassé de plus en plus nettement les surplus effectifs, au point que les pertes montaient à 195 milliards en 1977 et 197,4 milliards en 1978 [colonne (i) du tableau IX]. Même si on « corrige » ces chiffres pour les gains obtenus sur la section 9 de la C.T.C.I., il reste qu'avec - 165,9 milliards en 1977 et - 193,8 milliards en 1978, les pertes en produits manufacturés expliquent encore plus que la totalité des pertes enregistrées sur la balance commerciale (- 87,6 milliards en 1977 et - 116,5 milliards en 1978 selon les statistiques de la balance des paiements; - 104,3 milliards en 1977 et - 167,5 milliards en 1978 selon les statistiques douanières), et donc la totalité des pertes en solde courant.

Comme pour le solde commercial global, il a paru intéressant de vérifier, pour ces produits manufacturés, si les différences constatées entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans l'évolution des soldes des échanges viennent des développements en prix, des développements en volumes, ou des deux.

⁽¹⁾ Si on n'a pas ajouté cette section 9 aux sections 5-8 pour former un groupe 5 à 9, c'est parce que les statistiques relatives au trafic recensé dans la section 9 et considéré en grande partie comme confidentiel, n'offrent pas les ventilations détaillées dont on avait besoin dans la suite de l'étude pour approfondir l'analyse du commerce extérieur des produits manufacturés.

II.3.3.2. Evolution en prix et en volume de la balance commerciale relative aux produits manufacturés

Le tassement de l'excédent des exportations, par l'U.E.B.L., de produits manufacturés, sur ses importations de ces produits a eu pour conséquence de ramener en 1978 le taux de couverture de celles-ci par celles-là à seulement 88,5 p.c. de ce qu'il était pendant la période de base, tandis que pour l'O.C.D.E. ce taux passait à 106,4 p.c. de son niveau de 1970-1973.

Tableau X.

Commerce extérieur de produits manufacturés : évolution du taux de couverture en valeur et en volume et des termes de l'échange de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et de l'O.C.D.E.

(indices 1970-1973 = 100)

Sources : I.N.S., O.C.D.E., B.N.B.

	Taux de couverture de la valeur des importations par celle des exportations		Termes de l'échange		Taux de couverture du volume des importations par celui des exportations	
	U.E.B.L. (a)	O.C.D.E. (b)	U.E.B.L. (c)	O.C.D.E. (d)	U.E.B.L. (e)	O.C.D.E. (f)
Moyenne 1970-1973	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1974	98,6	104,9	104,9	101,0	94,0	103,9
1975	94,8	112,5	106,2	102,1	89,2	110,2
1976	92,6	107,6	105,2	102,8	88,1	104,6
1977	88,7	107,4	107,2	103,7	82,8	103,7
1978	88,5	106,4	104,0	103,5	85,1	102,7

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{indices des valeurs unitaires à l'exportation}}{\text{indices des valeurs unitaires à l'importation}} \times 100$.

² Les indices des volumes pour les exportations et les importations sont obtenus en divisant les indices des valeurs nominales respectives par les indices des valeurs unitaires.

Cette divergence n'est pas due à l'évolution des termes de l'échange : après s'être écarté quelque peu vers le haut jusqu'en 1977, l'indice des termes de l'échange de l'U.E.B.L. en base 1970-1973 se retrouve, en fin de période d'observation, pratiquement au même niveau que l'indice correspondant pour l'O.C.D.E. ⁽¹⁾. Rappelons que, dans l'un et l'autre cas, il s'agit uniquement de produits manufacturés.

⁽¹⁾ Le tableau X indique donc qu'entre 1970-1973 et 1978, les termes de l'échange du commerce des produits manufacturés ont connu le même accroissement pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Or, le tableau VIII montre que les termes de l'échange du commerce extérieur total ont évolué moins défavorablement pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E., dans la même période. Cette divergence s'explique notamment par le fait que la structure des échanges de l'U.E.B.L. diffère de celle de l'O.C.D.E. D'une part, dans le commerce extérieur total, la proportion des produits manufacturés, pour lesquels les termes de l'échange se sont améliorés, est supérieure en U.E.B.L. D'autre part, les termes de l'échange se sont moins détériorés en

(suite de la note à la page suivante)

Dès lors, comme cela avait été le cas déjà pour la balance commerciale globale, c'est à nouveau dans les volumes que se retrouve toute la divergence d'évolution de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.

*
**

Jusqu'ici, on a recherché et mesuré les écarts en soldes par rapport à l'O.C.D.E. qu'on a choisie comme terme de comparaison. On a trouvé un écart négatif croissant en solde courant, qui révèle une détérioration particulière à l'Union Economique. On a trouvé que cet écart concerne, en fait, uniquement le commerce extérieur proprement dit et que la détérioration relative de celui-ci se situe dans des divergences d'évolution des volumes. Pour voir plus clair dans l'explication des écarts en solde, il faut maintenant — c'est l'objet de la troisième partie de l'étude — examiner séparément, et toujours dans la même perspective relative, les développements en matière d'exportations et d'importations.

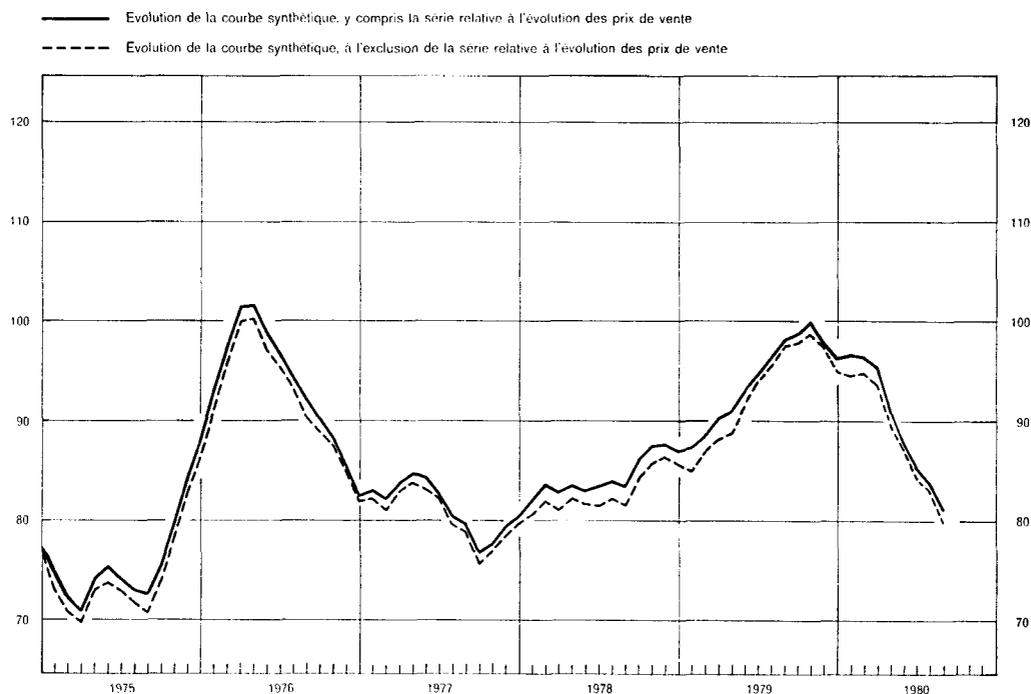
*(La suite de cette étude paraîtra
dans les Bulletins d'octobre et de novembre.)*

(suite de la note de la page précédente)

U.E.B.L. pour l'ensemble des autres produits. En effet, s'il est peu probable que l'U.E.B.L. ait pu imposer des prix plus favorables, par produits, que les autres pays de l'O.C.D.E., la composition de ses échanges extérieurs a cependant exercé une influence plus favorable sur l'évolution des valeurs unitaires moyennes : par exemple, la part des produits énergétiques est plus grande dans ses exportations et plus petite dans ses importations que pour le reste de l'O.C.D.E. Il semble qu'à cette différence de structure, s'ajoutent des écarts d'ordre statistique, les indices de valeur unitaire moyenne utilisés dans l'élaboration du tableau X ne provenant pas de la même source statistique que ceux utilisés au tableau VIII.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DU MOIS D'AOUT 1980



Commentaire :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique, calculée en tenant compte de l'indicateur d'évolution des prix, se situe à 81,13 points en août 1980, contre 83,85 points en juillet.

Cette baisse supplémentaire de 2,72 points s'explique par la poursuite de la détérioration du climat conjoncturel dans l'industrie de la construction et surtout dans l'industrie manufacturière où cinq des sept indicateurs ont reculé et les deux autres, relatifs à l'évolution des prix et aux perspectives de la demande, sont restés inchangés.

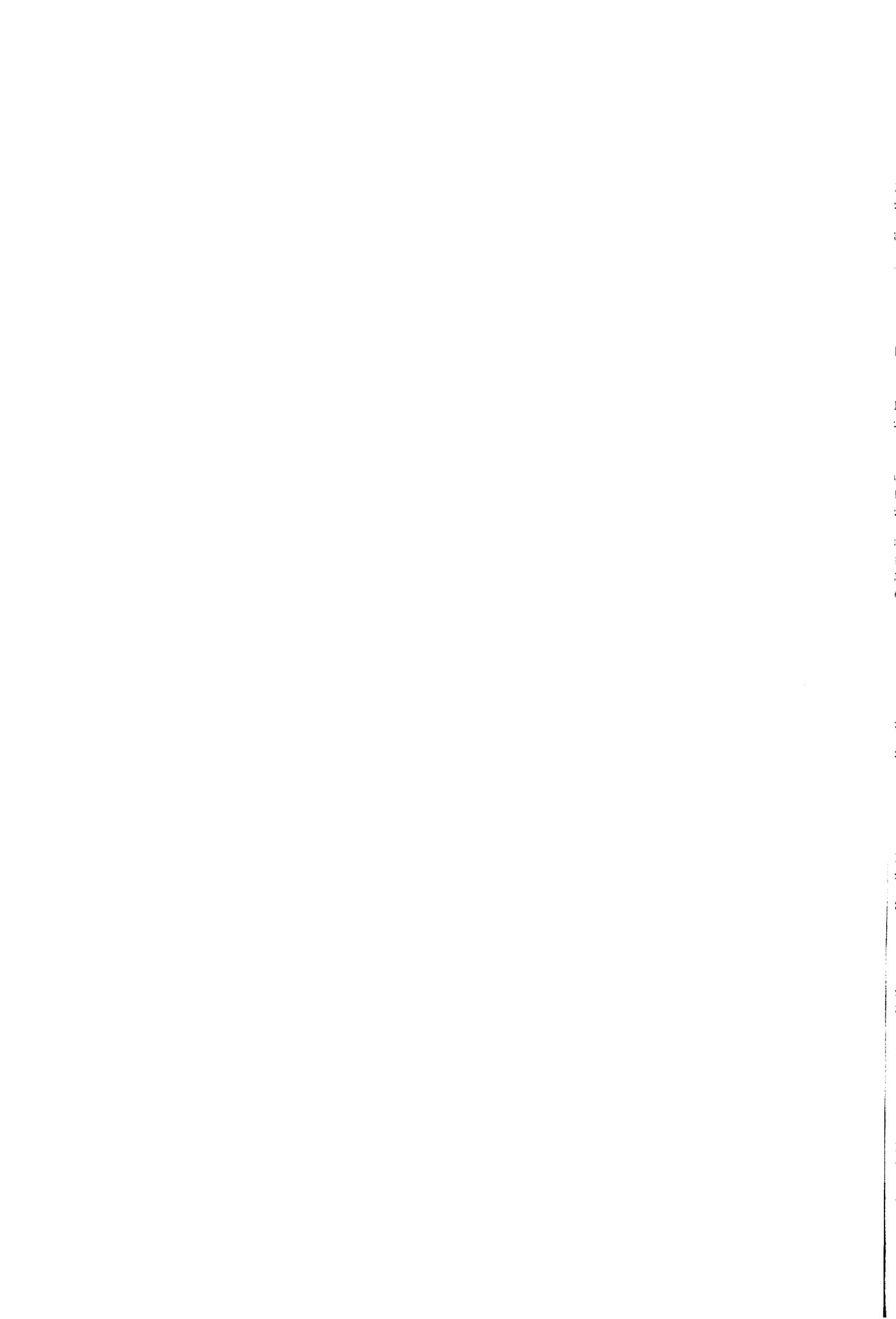
La courbe synthétique, calculée sans l'indicateur d'évolution des prix (ligne pointillée), a baissé un peu plus revenant de 82,99 points en juillet à 79,97 points en août.



STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE



STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux	Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		
1. Population	I - 1	
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3	
4. Affectation du produit national :		
a) Estimations à prix courants	I - 4a	
b) Indices des estimations aux prix de 1975	I - 4b	
II. — Emploi et chômage.		
Demandes et offres d'emploi	II	
III. — Agriculture et pêche.		
1. Production agricole	III - 1	
2. Pêche maritime	III - 2	
IV. — Industrie.		
0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 0	
1. Indices de la production industrielle	IV - 1	
2. Indices de la production manufacturière industrielle par secteur	IV - 2	
3. Energie	IV - 3	
4. Métallurgie	IV - 4	
5. Construction	IV - 5	
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6	
V. — Services.		
1. Transports :		
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	Y - 1a	
b) Navigation maritime	Y - 1b	
c) Navigation intérieure	Y - 1c	
2. Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique	Y - 2	
3. Commerce intérieur :		
a) Indices des ventes	Y - 3a	
b) Ventes à tempérament	Y - 3b	
4. Activité des chambres de compensation	Y - 4	
VI. — Revenus.		
1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1	
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2	
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3	
VII. — Indices de prix.		
1. Matières premières	VII - 1	
2. Prix de gros en Belgique	VII - 2	
3. Prix à la consommation en Belgique :		
a) Indices 1971 = 100 et Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 3a	
b) Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)	VII - 3b	
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.		
1. Tableau général	VIII - 1	
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2	
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3	
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a	
b) Indices du volume	VIII - 4b	
5. Orientation géographique	VIII - 5	
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.		
1. Chiffres annuels	IX - 1	
2. Soldes trimestriels	IX - 2	
3. Recettes et dépenses trimestrielles	IX - 3	
4. Balance résumée	IX - 4	
5. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 5	
6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6	
X. — Marché des changes.		
1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :		
a) Chiffres annuels	X - 1a	
b) Chiffres trimestriels et mensuels	X - 1b	
2. Droit de tirage spécial	X - 2	
3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3	
4. Système Monétaire Européen :		
a) Cours-pivots de l'Ecu, cours-pivots bilatéraux et cours d'intervention obligatoire	X - 4a	
b) Cours de change de l'Ecu, prime ou décote des diverses monnaies vis-à-vis du franc belge et indicateurs de divergence	X - 4b	
5. Cours de change effectifs	X - 5	
XI. — Finances publiques.		
1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1	
2. Résultat de caisse du Trésor et son financement	XI - 2	
3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture	XI - 3	
4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4	
5. Détail des recettes fiscales	XI - 5	
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.		
1. Encours des créances et des dettes :		
a) au 31 décembre 1977	XII - 1a	
b) au 31 décembre 1978	XII - 1b	
2. Mouvements des créances et des dettes en 1978	XII - 2	
3. Encours des créances et des dettes (totaux sectoriels) :		
a) au 31 décembre 1977	XII - 3a	
b) au 31 décembre 1978	XII - 3b	
4. Mouvements des créances et des dettes en 1978 (totaux sectoriels)	XII - 4	
XIII. — Organismes principalement monétaires.		
1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1	
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :		
a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a	
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b	
c) Banques de dépôts	XIII - 2c	
d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d	
3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3	
4. Stock monétaire :		
a) Auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4a	
b) Total	XIII - 4b	
5. Avoirs extérieurs nets :		
a) des organismes principalement monétaires	XIII - 5a	
b) de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b	
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :		
— Destination économique apparente	XIII - 6	
— Forme et localisation	XIII - 7	
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8	

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	CGER, la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient)	XVII - 8a
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence)	XVII - 8b
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11		
12. Situation globale des banques	XIII - 12		
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13		
XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.		XVIII. — Marché monétaire.	
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		2. Localisation des dépôts commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages	XIV - 5a	3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant à la Banque Nationale de Belgique :	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	a) des banques jusqu'au 1 ^{er} novembre 1977	XVIII - 8a
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	b) des banques à partir du 2 novembre 1977	XVIII - 8b
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d	c) des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées	XVIII - 8c
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6		
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1a
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1b
		c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1c
XV. — Actifs financiers.		2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ...	XIX - 2
1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers	XV - 1	3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	XV - 2	4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :		5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX - 5
a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations)	XV - 3a	6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours)	XV - 3b	7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an	XV - 4	8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :			
a) Variations	XV - 5a	XX. — Banques d'émission étrangères.	
b) Encours	XV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays	XV - 6	2. Banque de France	XX - 2
		3. Bank of England	XX - 3
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.		4. Federal Reserve Banks	XX - 4
1. Emissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1	5. Nederlandsche Bank	XX - 5
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2	6. Banca d'Italia	XX - 6
3. Dette du Trésor :		7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
a) Situation officielle de la dette publique	XVI - 3a	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :			
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a	Graphiques.	
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
		Demandes et offres d'emploi	II
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.		Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
1. Activité boursière : capitaux traités, niveau des cours et taux de rendement	XVII - 1	Indices de la production industrielle	IV - 2
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3	Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	Prix de gros en Belgique	VII - 2
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	Prix à la consommation en Belgique	VII-3a-b
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6	Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7	Recettes fiscales par année civile	XI - 4
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la		Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
		Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13
		CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements	XIV - 5a
		Cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	DULBEA	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.E.C.O.M.		Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	O.N.D.	Office National du Ducroire.
	ONEM	Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-2 et 4, X-5, XIII-3, 4a et b, 5a et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-i, 2, 3b et c et XIX-1a, b, c et 3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique. Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	<i>(à fin d'année)</i>							
Population totale	9.727	9.757	9.788	9.813	9.823	9.837	9.842	9.855
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans)	6.151	6.183	6.234	6.283	6.327	6.370		
dont : Hommes	3.069	3.088	3.119	3.148	3.172	3.195		
Femmes	3.082	3.095	3.115	3.135	3.155	3.175		
	<i>(estimations à fin juin)</i>							
Population active ¹	3.778	3.831	3.892	3.913	3.940	3.966	3.987	
dont : Agriculture	151	144	139	136	128	122	118	
Industries extractives et manufacturières	1.219	1.227	1.233	1.165	1.119	1.078	1.036	
Bâtiments et construction	287	285	292	293	297	298	294	
Transports	252	260	266	268	265	265	268	
Commerce, banques, assurances et services	1.733	1.777	1.819	1.839	1.866	1.906	1.954	
Chômeurs complets ²	84	87	94	168	224	257	278	
Ouvriers frontaliers	52	51	49	44	41	40	39	

¹ Non compris les forces armées.

² Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	417,7	467,2	541,6	658,1	760,2	847,0	930,6	989,0
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	23,6	24,9	29,9	32,3	35,9	38,7	42,4	44,7
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	98,5	115,2	133,4	158,8	189,5	212,9	236,0	248,0
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	159,9	189,7	213,6	255,9	313,3	357,8	393,0	429,3
5. Corrections et compléments	28,4	33,0	36,4	43,3	40,8	58,5	60,1	65,0
Ajustement statistique	- 3,9	0,2	0,6	- 0,2	- 17,0	- 2,3	- 9,4	- 2,1
<i>Total ...</i>	<i>724,2</i>	<i>830,2</i>	<i>955,5</i>	<i>1.148,2</i>	<i>1.322,7</i>	<i>1.512,6</i>	<i>1.652,7</i>	<i>1.773,9</i>
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	32,4	45,9	49,4	41,0	46,5	55,6	43,6	48,1
2. Professions libérales ¹	34,7	39,8	45,9	52,8	61,4	70,6	80,4	89,0
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	141,1	148,1	160,4	172,7	187,7	205,8	218,3	224,8
4. Revenu des sociétés de personnes ²	10,7	11,9	14,1	15,3	12,8	14,5	14,8	15,2
Ajustement statistique	- 1,2	0,1	0,2	- 0,1	- 3,9	- 0,5	- 2,0	- 0,4
<i>Total ...</i>	<i>217,7</i>	<i>245,8</i>	<i>270,0</i>	<i>281,7</i>	<i>304,5</i>	<i>346,0</i>	<i>355,1</i>	<i>376,7</i>
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	67,6	73,7	87,6	116,6	130,9	157,2	181,3	200,8
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	43,8	45,1	46,4	51,7	60,0	61,0	67,5	72,3
3. Dividendes, tantièmes, dons	41,1	43,2	44,2	55,4	52,1	56,7	55,6	57,6
<i>Total ...</i>	<i>152,5</i>	<i>162,0</i>	<i>178,2</i>	<i>223,7</i>	<i>243,0</i>	<i>274,9</i>	<i>304,4</i>	<i>330,7</i>
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	25,3	34,6	47,2	44,9	14,9	32,8	30,0	46,6
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	36,3	41,6	54,6	64,3	70,1	72,7	76,4	81,5
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	6,8	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	1,7	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	- 13,0	- 15,1	- 22,5
<i>Total ...</i>	<i>8,5</i>	<i>3,8</i>	<i>1,5</i>	<i>6,0</i>	<i>6,6</i>	<i>2,8</i>	<i>4,3</i>	<i>- 0,4</i>
G. Intérêts de la dette publique	- 46,4	- 51,8	- 59,1	- 73,2	- 82,5	- 98,2	- 117,8	- 140,2
Revenu national net au coût des facteurs	1.118,1	1.266,2	1.447,9	1.695,6	1.879,3	2.143,6	2.305,1	2.468,8
H. Amortissements	133,8	149,0	161,6	193,2	212,5	231,0	250,4	267,3
Revenu national brut au coût des facteurs	1.251,9	1.415,2	1.609,5	1.888,8	2.091,8	2.374,6	2.555,5	2.736,1
I. Impôts indirects	177,2	185,5	206,5	240,6	261,1	308,3	335,1	365,4
J. Subventions	- 17,5	- 20,4	- 25,3	- 25,0	- 27,6	- 36,5	- 40,2	- 44,8
Produit national brut aux prix du marché	1.411,6	1.580,3	1.790,7	2.104,4	2.325,3	2.646,4	2.850,4	3.056,7

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

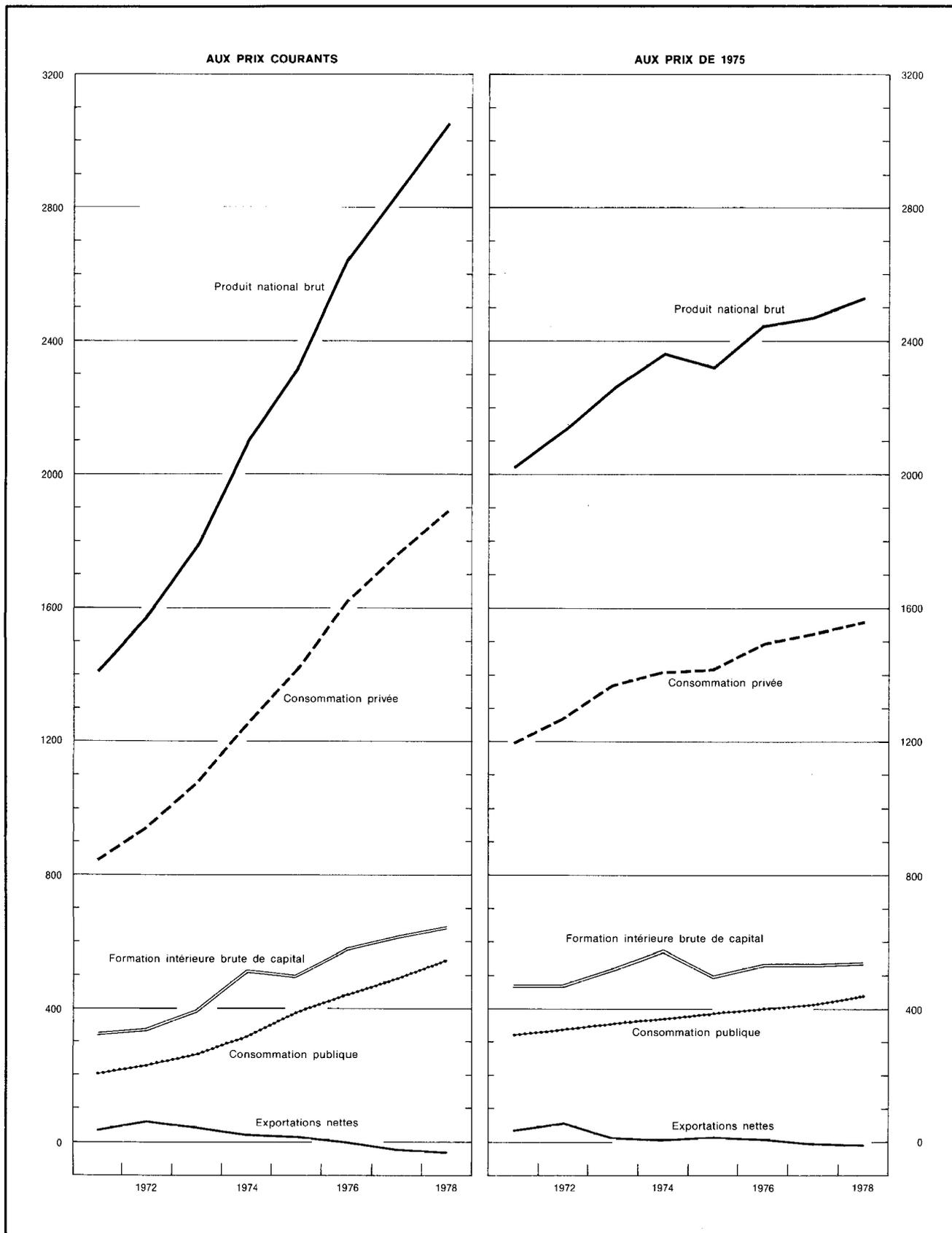
Source : I.N.S.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	49,3	63,5	69,1	61,8	68,0	76,1	68,2	75,8
2. Industries extractives	13,4	13,1	11,7	15,6	18,6	17,7	17,1	16,1
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	79,5	88,1	95,4	108,9	122,1	131,9	139,6	146,9
b) Textiles	29,2	32,2	34,5	36,5	31,8	38,3	34,3	33,1
c) Vêtements et chaussures	17,9	20,8	20,5	23,9	24,8	25,7	24,8	25,9
d) Bois et meubles	19,8	23,2	26,3	29,3	29,4	34,1	35,6	35,8
e) Papier, impression, édition	22,3	23,8	27,6	34,9	35,6	36,2	36,1	35,5
f) Industrie chimique et activités connexes	42,6	48,5	54,1	67,6	59,0	68,0	74,1	75,6
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	22,0	24,1	27,4	30,2	29,1	33,2	38,9	38,7
h) Fer, acier et métaux non ferreux	35,4	38,8	56,2	77,7	37,9	49,9	42,2	49,3
i) Fabrications métalliques et constructions navales	116,3	129,4	147,0	168,6	192,4	218,8	227,0	231,7
j) Industries non dénommées ailleurs	40,1	47,0	55,4	66,6	73,2	87,5	97,9	108,0
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>425,1</i>	<i>475,9</i>	<i>544,4</i>	<i>644,2</i>	<i>635,3</i>	<i>723,6</i>	<i>750,5</i>	<i>780,5</i>
4. Construction	95,6	102,8	119,4	148,1	167,0	195,7	215,9	230,9
5. Electricité, gaz et eau	36,0	40,0	44,7	52,2	72,2	78,2	79,0	88,7
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	264,2	287,8	325,4	385,2	417,3	495,5	533,7	576,6
b) Services financiers et assurances	43,5	52,0	63,3	74,6	86,0	107,0	119,6	136,2
c) Immeubles d'habitation	64,3	68,8	73,9	85,7	101,3	108,8	122,8	134,4
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>372,0</i>	<i>408,6</i>	<i>462,6</i>	<i>545,5</i>	<i>604,6</i>	<i>711,3</i>	<i>776,1</i>	<i>847,2</i>
7. Transports et communications	105,0	119,0	136,9	172,0	184,2	206,8	225,4	241,2
8. Services	323,2	371,4	430,2	500,6	595,1	682,0	764,3	836,5
9. Correction pour investissements par moyens propres	3,1	3,2	3,3	4,3	4,4	4,1	4,1	4,3
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-12,4	-15,3	-18,7	-23,1	-26,2	-35,2	-39,5	-47,3
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	-10,5	-14,7	-21,7	-27,2	-27,8	-29,5	-30,4	-32,0
Ajustement statistique	2,3	0,6	- 0,5	- 1,4	17,2	- 1,7	7,5	1,9
Produit intérieur brut aux prix du marché	1.402,1	1.568,1	1.781,4	2.092,6	2.312,6	2.629,1	2.838,2	3.043,8
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	9,5	12,2	9,3	11,8	12,7	17,3	12,2	12,9
Produit national brut aux prix du marché	1.411,6	1.580,3	1.790,7	2.104,4	2.325,3	2.646,4	2.850,4	3.056,7

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	194,7	212,3	232,3	265,4	291,9	333,6	349,0	364,6
2. Boissons	45,2	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1	79,6	83,9
3. Tabac	17,1	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4	31,6	31,4
4. Vêtements et effets personnels ...	74,4	82,7	92,3	108,5	115,0	131,2	138,4	147,4
5. Loyers, taxes, eau	83,5	89,8	98,3	115,6	136,4	148,7	168,4	185,5
6. Chauffage et éclairage	41,4	46,5	52,5	64,8	80,9	89,0	95,4	103,3
7. Articles ménagers durables	87,4	97,8	119,7	146,9	150,4	175,7	185,4	189,1
8. Entretien de la maison	38,7	41,7	48,9	55,3	62,2	70,0	78,0	85,2
9. Soins personnels et hygiène	67,9	79,3	95,3	112,8	138,8	160,6	183,8	200,2
10. Transports	81,0	95,7	108,2	125,8	150,4	178,0	195,1	213,3
11. Communications : P.T.T.	6,3	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3	14,5	16,2
12. Loisirs	74,9	84,8	96,2	107,8	119,5	136,0	152,5	163,7
13. Enseignement et recherches	1,8	2,0	2,1	2,5	3,2	3,4	3,7	4,0
14. Services financiers	21,2	26,3	33,0	38,2	42,2	55,1	62,7	72,9
15. Services divers	6,0	7,0	8,3	9,6	10,4	13,0	14,6	16,4
16. Dépenses personnelles à l'étranger	23,8	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1	56,0	58,8
17. Moins : dépenses des non-résidents	- 20,0	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4	- 44,3	- 45,5
en Belgique								
Ajustement statistique	2,0	- 0,7	- 0,2	1,2	2,8	3,4	2,9	0,4
<i>Total ...</i>	<i>847,3</i>	<i>947,2</i>	<i>1.082,7</i>	<i>1.256,4</i>	<i>1.419,8</i>	<i>1.624,2</i>	<i>1.767,3</i>	<i>1.890,8</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	142,5	168,0	194,0	232,3	283,3	323,0	356,3	393,3
2. Achats courants de biens et services	48,2	52,0	56,6	64,8	83,7	93,2	104,1	119,2
3. Intérêt imputé des bâtiments ad-								
ministratifs et des établissements								
d'enseignement des pouvoirs publics	6,8	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1
4. Loyer payé	1,3	1,5	1,6	1,9	2,4	2,5	2,8	3,0
5. Amortissement des bâtiments ad-								
ministratifs et des établissements d'en-								
seignement des pouvoirs publics ...	1,8	2,0	2,1	2,7	3,5	4,1	5,0	5,7
6. Amortissement mobilier et matériel	1,4	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	3,0
<i>Total ...</i>	<i>202,0</i>	<i>232,5</i>	<i>264,3</i>	<i>314,3</i>	<i>388,4</i>	<i>441,0</i>	<i>490,2</i>	<i>546,3</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	5,9	7,8	10,1	12,0	10,9	13,5	14,7	17,6
2. Industries extractives	2,6	2,8	2,3	2,5	2,1	1,8	2,0	2,4
3. Industries manufacturières	76,9	73,1	80,7	110,1	106,4	93,5	81,2	83,4
4. Construction	6,0	6,3	8,4	8,3	7,9	11,1	12,7	13,4
5. Electricité, gaz et eau	19,6	23,7	19,5	23,4	35,7	33,7	38,4	42,3
6. Commerce, banques, assurances ...	33,1	35,8	42,2	48,7	49,5	56,4	63,1	63,3
7. Immeubles d'habitation	61,8	68,9	94,6	130,5	144,8	184,7	202,7	222,8
8. Transports et communications ...	32,3	35,9	43,5	47,2	56,7	57,6	60,5	70,2
9. Pouvoirs publics et enseignement .	56,5	62,4	59,5	66,1	79,1	92,3	99,8	101,3
10. Autres services	10,9	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9	29,9	29,0
11. Variations de stocks	18,4	10,0	25,1	46,3	- 12,6	10,0	9,0	1,5
Ajustement statistique	0,8	- 0,2	- 0,1	0,5	1,0	1,2	1,0	0,1
<i>Total ...</i>	<i>324,8</i>	<i>338,1</i>	<i>399,2</i>	<i>514,7</i>	<i>500,3</i>	<i>579,7</i>	<i>615,0</i>	<i>647,4</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste								
du monde	45,3	46,6	54,3	89,5	91,3	92,5	92,4	103,8
2. Exportations de biens et services .	608,8	783,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.248,9	1.479,7	1.543,9
Exportations totales ...	654,1	729,6	900,7	1.205,9	1.056,5	1.341,4	1.572,1	1.647,7
3. Revenus des facteurs versés au								
reste du monde	35,8	34,4	45,0	77,7	78,6	75,2	80,2	90,9
4. Importations de biens et services .	580,8	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.264,7	1.514,0	1.584,6
Importations totales ...	616,6	667,1	856,2	1.186,9	1.139,7	1.339,9	1.594,2	1.675,5
Exportations nettes ...	37,5	62,5	44,5	19,0	16,8	1,5	- 22,1	- 27,8
Produit national brut aux prix du marché	1.411,6	1.580,3	1.790,7	2.104,4	2.325,3	2.646,4	2.850,4	3.056,7

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1975)

Source : I.N.S.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	95	96	98	101	100	102	102	105
2. Boissons	84	90	98	95	100	102	102	103
3. Tabac	99	102	106	105	100	98	95	85
4. Vêtements et effets personnels ...	88	93	97	102	100	107	106	106
5. Loyers, taxes, eau	90	92	95	97	100	103	105	107
6. Chauffage et éclairage	76	87	95	93	100	105	108	116
7. Articles ménagers durables	75	81	94	105	100	112	113	114
8. Entretien de la maison	93	95	99	101	100	104	107	109
9. Soins personnels et hygiène	72	78	87	92	100	106	113	117
10. Transports	77	86	90	94	100	107	112	117
11. Communications : P.T.T.	94	96	99	103	100	109	114	117
12. Loisirs	85	90	96	99	100	106	107	107
13. Enseignement et recherches	91	93	95	98	100	102	105	107
14. Services financiers	74	85	99	104	100	111	118	128
15. Services divers	80	89	100	103	100	116	124	131
16. Dépenses personnelles à l'étranger	73	76	92	95	100	100	107	104
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	77	76	91	94	100	97	107	102
<i>Total ...</i>	<i>84</i>	<i>89</i>	<i>96</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>107</i>	<i>110</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	83	88	94	98	100	104	105	111
2. Achats courants de biens et services	83	85	87	86	100	104	111	124
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; amor- tissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	76	81	84	93	100	110	120	126
<i>Total ...</i>	<i>82</i>	<i>87</i>	<i>92</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>107</i>	<i>114</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	75	96	118	122	100	117	121	141
2. Industries extractives	163	171	137	129	100	85	91	104
3. Industries manufacturières	97	89	94	113	100	84	70	70
4. Construction	99	102	132	115	100	134	146	151
5. Electricité, gaz et eau	79	90	70	73	100	88	95	102
6. Commerce, banques, assurances ...	95	99	110	110	100	106	112	108
7. Immeubles d'habitation	69	73	91	103	100	116	118	121
8. Transports et communications ...	76	82	94	90	100	96	97	110
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	129	126	104	94	100	107	106	103
10. Enseignement	82	84	82	86	100	107	116	110
11. Autres services	84	85	92	114	100	118	138	129
<i>Total ...</i>	<i>94</i>	<i>94</i>	<i>105</i>	<i>115</i>	<i>100</i>	<i>107</i>	<i>107</i>	<i>108</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	71	69	75	110	100	94	88	94
2. Exportations de biens et services .	82	90	103	110	100	111	128	133
Exportations totales ...	81	88	101	110	100	109	125	130
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	65	59	72	111	100	89	89	96
4. Importations de biens et services .	80	86	103	111	100	111	130	135
Importations totales ...	79	84	101	111	100	110	127	132
Produit national brut aux prix du marché	87,2	91,9	97,4	101,8	100,0	105,4	106,4	109,0

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1980 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1975 ». — Statistiques de la population active (O.C.D.E.).*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Comptes nationaux des pays de l'O.C.D.E. — Annuaire des comptes nationaux (Office statistique des Communautés Européennes).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi 1									Offres d'emploi 2	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues 3	insatisfaites 1
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1972	15,9	24,4	46,5	86,8	6,9	8,1	3,4	3,9	2,9	14,8	8,5
1973	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1978	91,4	141,3	49,5	282,2	28,9	25,9	9,0	8,8	7,6	13,2	4,2
1979	93,4	153,9	47,1	294,4	34,2	27,7	10,8	10,0	8,8	15,0	5,7
1978 2 ^e trimestre	85,3	139,0	49,6	273,9	28,8	9,6	8,7	7,1	7,0	14,6	3,8
3 ^e trimestre	82,7	140,5	47,4	270,6	30,6	54,7	8,9	9,4	7,6	13,2	5,0
4 ^e trimestre	99,5	146,0	47,1	292,6	31,0	29,0	10,1	10,5	8,7	13,4	5,1
1979 1 ^{er} trimestre	99,4	152,6	47,4	299,4	31,2	12,3	10,2	9,4	8,5	15,1	5,4
2 ^e trimestre	86,2	150,4	47,2	283,8	33,8	11,0	10,6	8,4	8,2	16,2	5,9
3 ^e trimestre	86,2	154,9	46,8	287,9	35,6	58,5	10,6	10,7	8,6	13,8	5,8
4 ^e trimestre	101,9	157,8	46,8	306,5	36,2	29,3	11,6	11,5	10,1	15,0	5,6
1980 1 ^{er} trimestre	98,5	162,2	46,6	307,3	36,2	12,5	12,0	10,2	9,5	17,0	6,4
2 ^e trimestre	88,2	163,0	46,1	297,3	36,8	10,9	12,6	8,6	8,1	16,5	6,8
1979 Août	86,4	154,5	46,8	287,7	35,7	63,7	10,4	10,5	8,6	12,6	5,9
Septembre	85,6	155,3	46,4	287,3	36,0	60,8	11,1	11,7	9,3	16,2	6,0
Octobre	94,3	155,3	46,5	296,1	36,2	43,0	11,5	11,6	9,9	18,7	5,5
Novembre	104,8	157,3	46,8	308,9	36,2	25,7	11,8	11,6	10,1	14,8	5,7
Décembre	106,6	160,9	47,1	314,6	36,2	19,1	11,6	11,4	10,1	11,5	5,5
1980 Janvier	103,9	163,4	47,1	314,4	35,8	14,7	11,9	10,8	9,9	16,1	5,9
Février	97,6	161,5	46,5	305,6	36,2	11,9	11,9	10,0	9,3	16,7	6,5
Mars	94,0	161,6	46,2	301,8	36,6	10,9	12,1	9,9	9,3	18,2	6,7
Avril	91,2	162,7	46,1	300,0	36,5	10,4	12,4	9,1	8,5	17,2	6,6
Mai	88,0	163,0	46,1	297,1	36,7	10,0	12,6	8,5	8,1	15,4	6,5
Juin	85,3	163,4	46,2	294,9	37,3	12,3	12,7	8,1	7,7	16,9	7,3
Juillet	93,1	173,1	47,1	313,3	37,4	53,7	12,5	9,8	8,2	10,5	6,2
Août	94,4	175,6	46,5	316,5	37,4	68,3	12,4	10,6	8,9	10,0	5,5

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

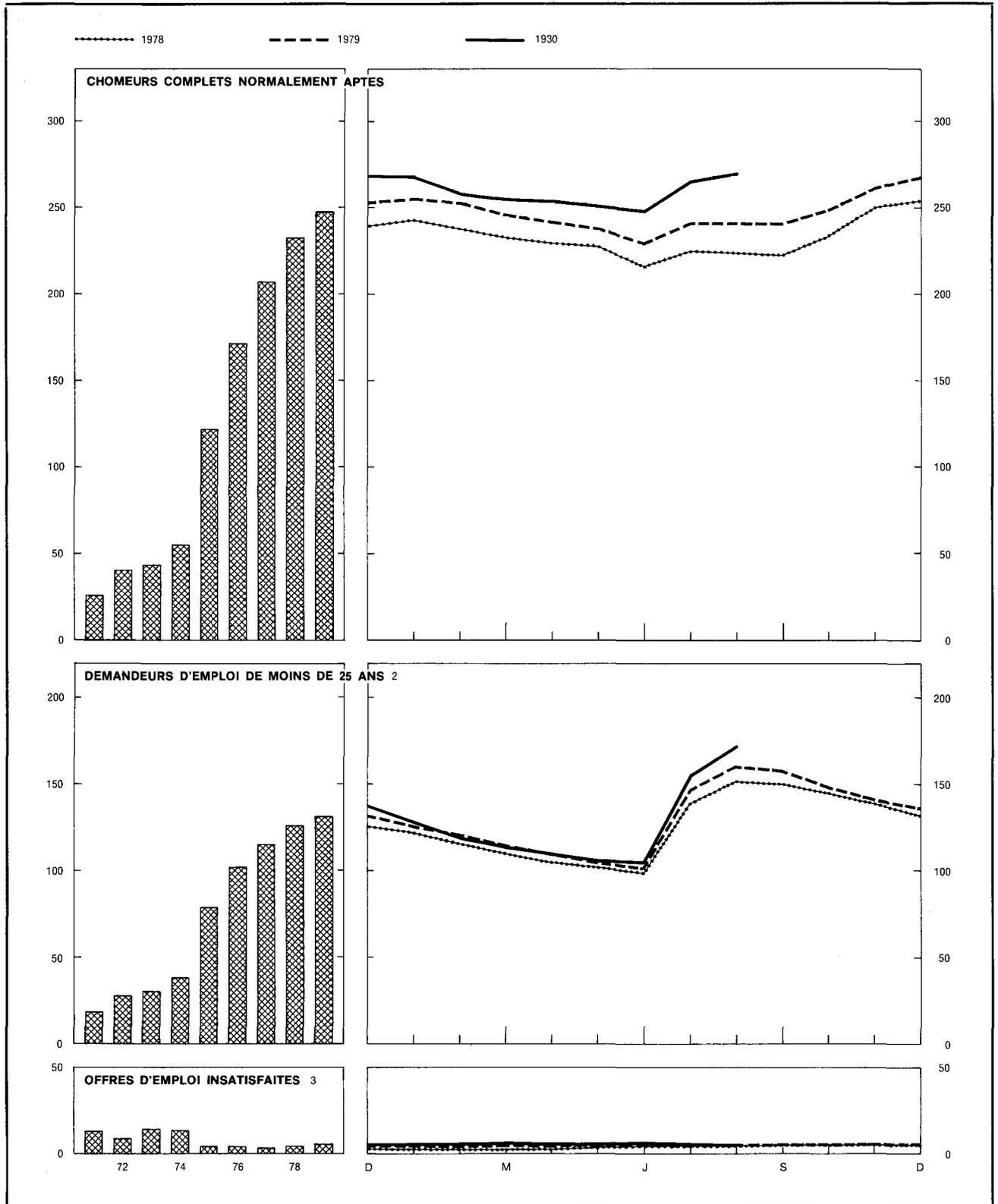
² A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

³ Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

³ A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)								
Froment	204	193	190	176	195	177	178	182
Autres céréales panifiables	30	25	22	15	24	26	24	21
Céréales non panifiables	228	230	224	210	202	204	197	195
Betteraves sucrières	101	104	105	120	96	94	110	116
Autres plantes industrielles	11	11	12	13	13	13	12	10
Pommes de terre	37	43	40	36	38	41	35	36
Autres plantes et racines tuberculifères ..	28	27	27	27	25	23	21	19
Prés et prairies	768	761	752	742	735	728	721	710
Cultures maraîchères	24	27	29	30	27	29	25	19
Cultures fruitières	18	17	16	16	15	13	13	12
Divers	72	72	80	95	99	111	111	112
Total ...	1.521	1.510	1.497	1.480	1.469	1.459	1.447	1.432
Production végétale ² (milliers de tonnes)								
Froment	916	976	1.004	677	891	742	956	953
Avoine	244	246	222	228	129	115	136	119
Orge	637	716	699	426	610	676	765	767
Autres céréales	149	156	142	123	128	144	155	140
Betteraves sucrières	4.319	5.136	4.465	4.913	4.600	4.343	5.740	5.868
Pommes de terre	1.106	1.201	1.460	1.049	714	1.370	1.262	1.179
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)								
Vaches laitières	964	1.000	1.005	994	989	983	971	981
Autres bovidés	1.861	1.963	2.043	2.005	1.990	2.007	2.029	2.077
Porcs	4.283	4.634	5.034	4.647	4.890	4.893	5.076	5.125
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	2.510	2.480	2.580	2.579	2.611	2.663	2.818	2.888
Abattages (poids net de la viande - mil- liers de tonnes)	753	798	884	848	837	842	879	919

¹ Recensement au 15 mai.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : Ministère de l'Agriculture.

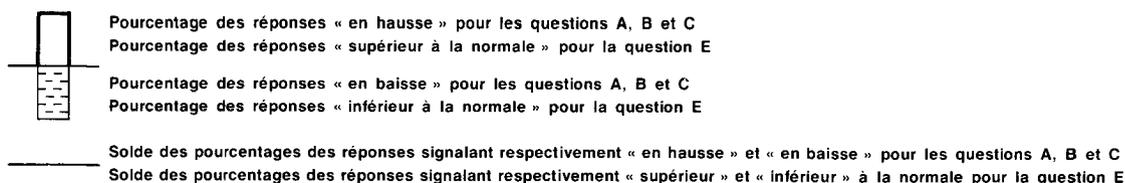
	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Flotte de pêche ¹ (tonnage brut)	23,2	22,8	24,0	23,9	24,0	21,0		
Quantité du poisson débarqué dans les ports belges :								
— Poissons de fond	43,6	37,0	34,5	30,4	29,4	31,3	35,3	29,8
— Poissons pélagiques	1,5	2,3	0,7	2,3	1,5	0,1
— Crustacés et mollusques	2,1	2,9	2,9	3,4	3,6	2,7	2,5	2,3
Total ...	47,2	42,2	38,1	36,1	34,5	34,1	37,8	32,1

¹ Recensement au 31 décembre.

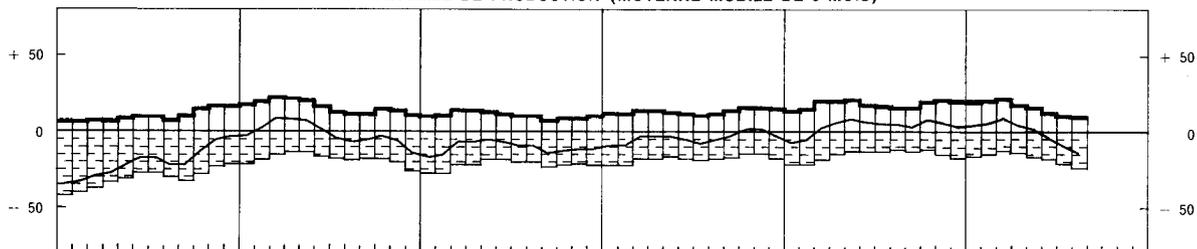
Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique. — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

IV . 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

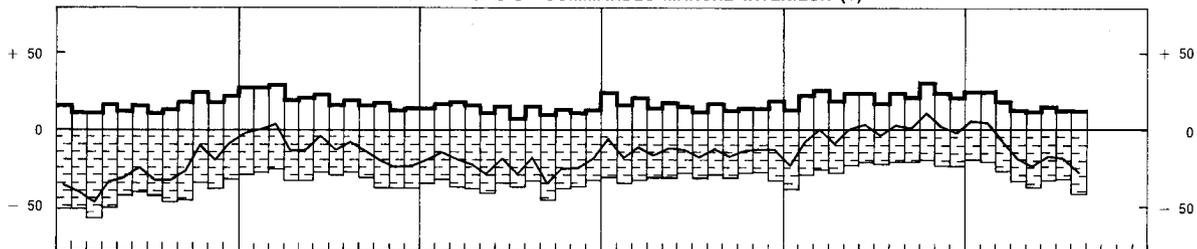
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *



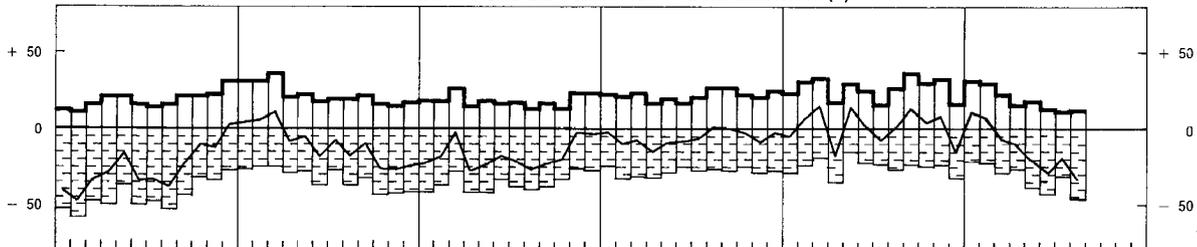
A. — RYTHME DE PRODUCTION (MOYENNE MOBILE DE 3 MOIS)



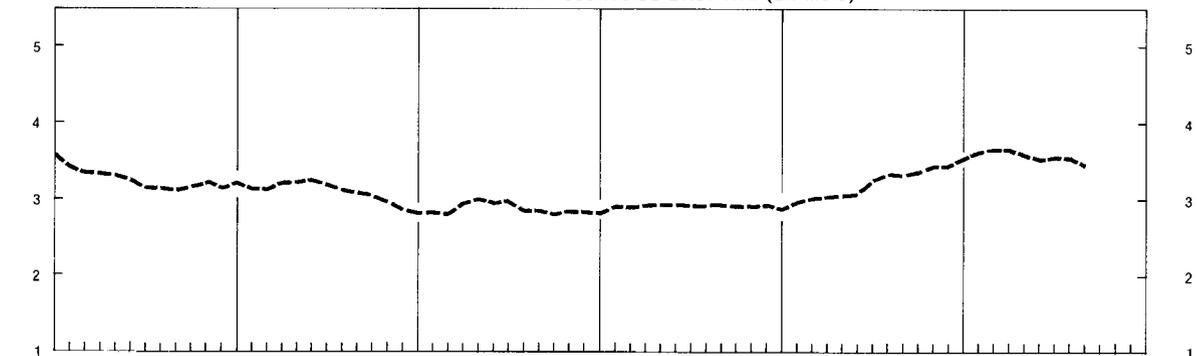
B. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (1)



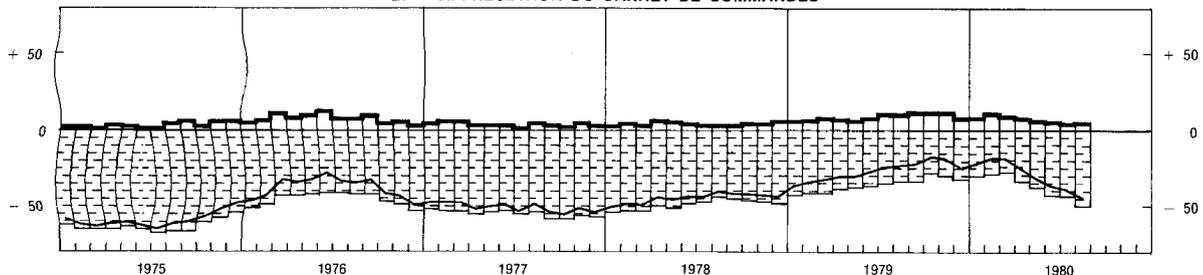
C. — INSCRIPTIONS DE COMMANDE A L'EXPORTATION (1)



D. — DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)



E. — APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES

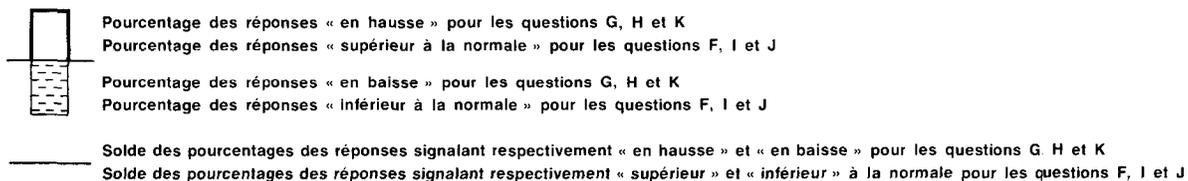


* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

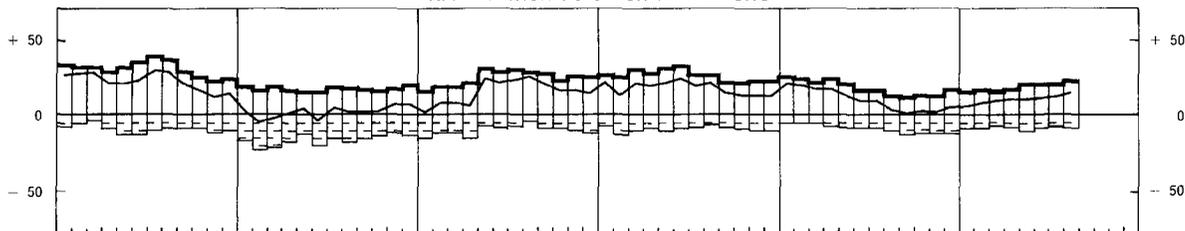
pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B, C et E la variation par rapport au mois précédent.

1 Mouvements saisonniers éliminés.

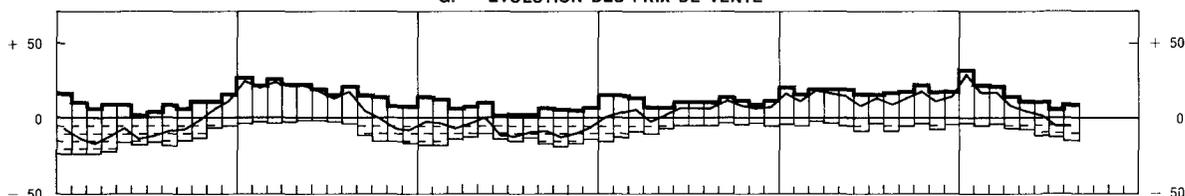
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *



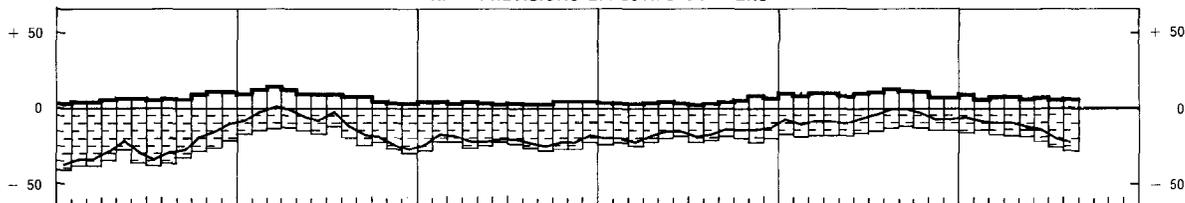
F. — APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



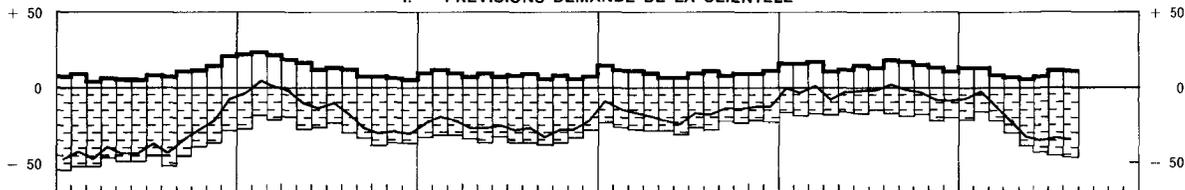
G. — EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



H. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS

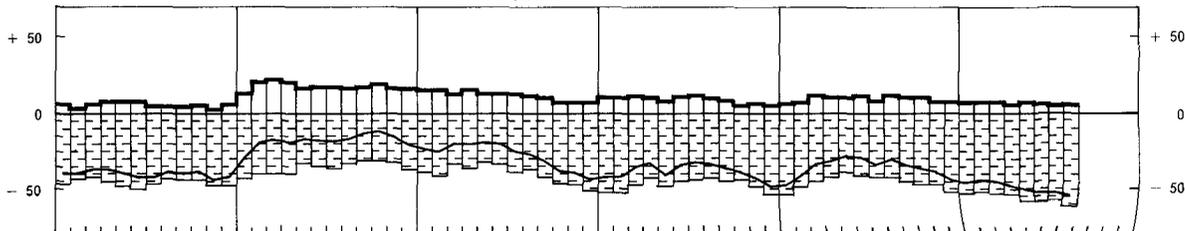


I. — PREVISIONS DEMANDE DE LA CLIENTELE

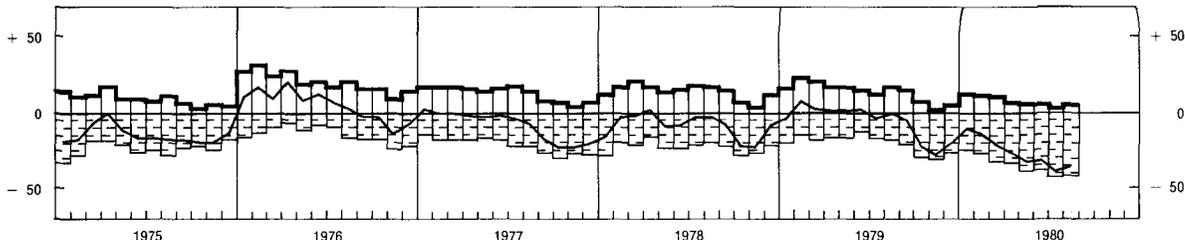


RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
Travaux de gros œuvre de bâtiments

J. — APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



K. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

rurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent la variation par rapport au mois précédent.

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total ¹					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères ¹					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis ¹				
	1979		1980			1979		1980			1979		1980		
	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin
Ensemble des industries	- 27	- 19	- 19	- 31	- 37	- 22	- 23	- 21	- 38	- 48	+ 10	+ 3	+ 9	+ 11	+ 12
I. Biens de consommation	- 32	- 17	- 17	- 36	- 41	- 24	- 14	- 18	- 44	- 54	+ 21	+ 13	+ 14	+ 15	+ 18
II. Biens d'investissement	- 43	- 24	- 26	- 26	- 28	- 37	- 28	- 28	- 31	- 35	+ 11	+ 5	+ 12	+ 24	+ 16
III. Biens intermédiaires	- 14	- 20	- 16	- 33	- 41	- 12	- 20	- 14	- 33	- 47	+ 3	- 2	+ 6	+ 4	+ 11
Industrie textile	- 35	- 26	- 29	- 39	- 50	- 42	- 29	- 28	- 47	- 61	+ 13	+ 11	+ 10	+ 14	+ 20
dont : Laine	- 49	- 22	- 23	- 42	- 37	- 54	- 37	- 29	- 56	- 54	- 2	+ 1	0	- 20	- 17
Coton	- 21	- 33	- 41	- 46	- 58	- 41	- 34	- 25	- 34	- 59	+ 25	+ 20	+ 20	+ 29	+ 33
Bonneterie	- 57	- 31	- 23	- 16	- 17	- 57	- 36	- 24	- 14	- 36	+ 14	+ 29	+ 16	+ 20	+ 26
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 34	- 33	- 37	- 51	- 48	- 27	- 27	- 31	- 57	- 73	+ 11	+ 16	+ 16	+ 29	+ 38
dont : Chaussures	- 56	- 36	- 43	- 45	- 34	- 75	- 51	- 68	- 77	- 80	+ 16	+ 8	+ 6	+ 7	0
Habillement	- 31	- 33	- 35	- 53	- 51	- 24	- 25	- 28	- 56	- 73	+ 10	+ 18	+ 18	+ 35	+ 47
Industrie du bois et du meuble en bois	- 24	- 6	+ 18	- 34	- 52	- 12	- 1	+ 20	- 19	- 39	+ 23	+ 19	+ 8	+ 17	+ 36
dont : Bois	+ 7	+ 19	+ 27	- 8	- 35	+ 10	+ 8	+ 5	- 12	- 7	- 14	- 14	- 17	- 8	+ 17
Meubles en bois	- 40	- 17	+ 14	- 45	- 59	- 24	- 6	+ 27	- 35	- 54	+ 46	+ 35	+ 20	+ 33	+ 49
Papiers et cartons	+ 3	- 21	- 32	- 43	- 61	+ 35	- 44	- 63	- 62	- 67	+ 7	+ 14	+ 27	+ 16	+ 10
dont : Production de papier et carton	+ 27	- 13	- 32	- 32	- 61	+ 51	- 51	- 76	- 76	- 77	+ 6	+ 5	+ 36	+ 29	+ 27
Transformation de papier et carton	- 14	- 26	- 31	- 51	- 61	- 4	- 26	- 32	- 30	- 41	+ 9	+ 19	+ 19	+ 7	- 2
Industrie du cuir	- 21	- 41	- 32	- 52	- 69	- 68	- 51	- 30	- 78	- 78	- 18	- 6	- 8	0	0
Transformation de matières plastiques	+ 15	- 19	- 3	- 11	- 12	+ 31	+ 2	+ 1	- 6	- 15	+ 7	- 14	- 9	+ 3	+ 18
Raffinage de pétrole	- 34	- 17	- 48	- 22	- 32	0	- 7	- 15	+ 8	- 33	- 34	- 13	+ 30	+ 2	+ 28
Production et première transform. des métaux ..	- 21	- 33	- 15	- 40	- 46	- 20	- 29	- 12	- 41	- 58	+ 11	- 1	+ 9	- 1	+ 8
dont : Métaux ferreux	- 17	- 25	- 8	- 39	- 46	- 13	- 23	- 6	- 35	- 54	+ 14	- 1	- 1	- 1	- 1
Métaux non ferreux	- 70	- 71	- 46	- 50	- 50	- 64	- 66	- 47	- 68	- 76	+ 3	+ 1	+ 35	- 4	+ 31
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 21	+ 4	- 9	- 18	- 26	- 1	+ 19	+ 11	+ 3	- 9	+ 15	+ 7	+ 11	+ 7	+ 4
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	- 25	+ 3	- 9	- 19	- 27	+ 1	+ 25	+ 21	+ 6	- 10	+ 15	+ 6	+ 10	+ 8	+ 6
Verre creux	- 5	- 5	- 7	- 7	- 7	- 11	- 11	- 13	- 14	- 14	+ 53	+ 29	+ 30	+ 30	+ 30
Industrie chimique	+ 9	+ 13	+ 4	- 8	- 15	+ 10	+ 14	+ 7	- 4	- 12	- 10	- 8	+ 3	+ 4	+ 4
Production de fibres artific. et synthétiques ..	+ 32	+ 23	0	- 9	-100	+ 74	+ 9	0	- 51	-100	- 32	+ 8	- 9	+ 57	+100
Fabrication d'ouvrages en métaux	- 49	- 26	- 22	- 21	- 21	- 48	- 35	- 40	- 50	- 45	+ 24	- 3	+ 3	- 1	- 8
Construction de machines et de matériel mé- canique	- 38	- 36	- 38	- 29	- 30	- 45	- 42	- 45	- 40	- 43	+ 12	+ 15	+ 19	+ 14	+ 10
dont : Machines et tracteurs agricoles ..	- 6	- 31	- 85	- 72	- 56	- 6	- 20	- 92	- 75	- 51	+ 28	+ 26	+ 29	+ 34	+ 32
Machines-outils	0	- 21	- 45	- 55	- 50	+ 4	- 49	- 63	- 79	- 92	+ 4	+ 35	+ 33	+ 26	+ 28
Machines textiles	- 51	- 50	- 50	- 50	- 50	-100	- 53	- 53	- 53	- 53	-	-	-	-	-
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 35	- 38	- 17	+ 2	- 4	- 14	- 39	- 4	+ 4	- 7	+ 11	+ 10	+ 9	- 6	- 19
Construction électrique et électronique	- 55	- 24	- 30	- 40	- 48	- 39	- 27	- 36	- 49	- 49	+ 9	+ 1	+ 14	+ 57	+ 37
dont : Construction électrique d'équipement ..	- 66	- 33	- 27	- 25	- 29	- 51	- 39	- 33	- 29	- 23	+ 7	- 3	+ 11	+ 60	+ 36
Appareils électroménagers, radio, télé- vision	- 29	- 6	- 42	- 79	- 96	- 14	- 3	- 43	- 85	- 98	+ 34	+ 37	+ 37	+ 48	+ 53
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	- 32	- 25	- 25	- 33	- 33	- 31	- 26	- 26	- 33	- 33	+ 27	- 5	+ 10	0	0
Construction d'autre matériel de transport ...	- 59	- 28	- 24	- 20	- 22	- 94	- 79	- 70	- 70	- 64	- 17	- 18	- 1	- 36	- 66
dont : Construction navale	- 87	- 54	- 56	- 59	- 61	- 97	- 95	- 96	- 95	- 91	0	0	0	0	0
Construction de cycles et motocycles	- 83	+ 6	+ 29	+ 63	- 58	-100	+ 19	+ 29	+ 66	+100	- 17	- 18	- 1	- 36	- 66

¹ Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	D. Entraves à la production ¹																			
	Aucune entrave					Production entravée par insuffisance de														
						demande					main-d'œuvre					équipement				
	1979			1980		1979			1980		1979			1980		1979			1980	
	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin
Ensemble des industries	6	7	7	8	10	78	78	78	75	73	3	3	3	5	3	6	7	7	8	7
I. Biens de consommation	9	11	5	6	16	72	69	75	74	67	2	5	6	8	2	5	5	7	8	8
II. Biens d'investissement	4	5	5	9	6	82	80	81	75	73	3	4	4	6	7	4	7	5	5	7
III. Biens intermédiaires	5	5	7	9	9	79	80	78	74	77	3	3	2	3	3	7	8	7	9	5
Industrie textile	7	12	10	4	5	74	72	72	74	80	5	6	4	7	3	7	5	11	13	9
dont : Laine	17	10	26	13	9	70	76	48	46	76	2	8	2	13	5	11	3	14	28	7
Coton	7	22	3	0	2	68	68	83	86	80	3	2	1	0	0	1	1	13	4	16
Bonneterie	0	9	13	1	17	91	87	83	86	76	9	4	4	13	7	0	0	1	0	0
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	4	13	1	0	6	63	59	70	71	76	2	16	15	10	4	1	9	2	0	1
dont : Chaussures	0	0	0	10	36	67	64	56	50	56	0	36	44	0	0	0	0	0	0	0
Habillement	5	16	2	0	1	62	59	73	75	80	3	11	9	12	4	1	10	2	0	2
Industrie du bois et du meuble en bois	15	21	13	7	17	61	61	56	57	54	1	2	1	4	1	13	5	11	20	12
dont : Bois	42	21	45	26	25	26	59	43	44	63	0	0	0	0	0	6	16	0	17	0
Meubles en bois	2	21	0	0	15	76	62	61	63	49	2	3	1	5	1	17	0	16	22	17
Papiers et cartons	16	7	6	14	22	57	63	69	69	62	3	2	2	0	1	14	12	12	12	4
dont : Production de papier et carton	39	16	16	22	30	16	37	44	41	40	0	0	0	0	0	32	25	25	25	8
Transformation de papier et carton	1	0	0	8	18	87	82	87	90	78	4	4	4	1	1	1	2	2	2	1
Industrie du cuir	33	0	0	0	0	63	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation de matières plastiques	6	14	0	0	0	83	50	70	69	88	0	2	0	0	0	11	29	30	31	7
Raffinage de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux ..	1	0	6	7	4	86	95	86	83	82	4	4	0	2	6	5	6	0	1	0
dont : Métaux ferreux	0	0	7	11	6	83	94	83	80	80	5	5	1	1	6	7	7	2	1	0
Métaux non ferreux	0	0	0	0	0	100	98	92	93	92	0	0	0	6	1	0	2	2	2	2
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	6	8	10	24	14	73	74	76	62	63	1	0	1	0	3	14	9	10	9	9
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	8	10	11	21	10	76	75	77	62	63	1	0	2	1	4	8	10	6	9	9
Verre creux	0	0	0	46	46	53	100	100	54	54	0	0	0	0	0	47	0	0	0	0
Industrie chimique	0	0	0	16	28	97	96	97	79	68	0	0	0	0	0	0	0	2	3	4
Production de fibres artific. et synthétiques ..	21	0	47	0	0	42	16	16	72	72	5	8	8	0	0	32	55	0	28	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	4	4	1	3	1	88	77	71	68	69	1	3	9	16	3	2	5	18	20	18
Construction de machines et de matériel mé- canique	2	9	8	13	13	87	83	83	78	73	3	3	3	4	5	5	5	5	5	6
dont : Machines et tracteurs agricoles	0	0	0	0	0	100	98	98	98	100	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0
Machines-outils	50	43	43	56	50	50	57	57	44	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Machines textiles	0	0	22	22	22	90	100	78	78	78	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0
Moteurs, compresseurs, pompes ...	1	16	2	17	17	86	71	79	70	60	0	0	0	0	0	13	13	13	13	13
Construction électrique et électronique	17	0	0	10	12	71	81	86	79	77	6	5	7	5	5	0	16	0	0	5
dont : Construction électrique d'équipement ..	0	0	0	1	0	80	92	79	81	82	10	8	11	8	8	0	8	0	0	9
Appareils électroménagers, radio, té- lévision	48	0	0	27	32	52	68	100	73	68	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	21	26	26	0	26	55	51	74	100	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'autre matériel de transport ...	0	2	2	1	0	84	78	79	55	54	0	0	0	18	19	0	3	2	7	9
dont : Construction navale	0	4	4	3	3	100	96	96	67	61	0	0	0	30	30	0	0	0	0	0
Construction de cycles et motocycles	0	0	0	*	0	100	83	87	*	47	0	0	0	*	17	0	17	13	*	49

¹ En pourcentage du total des entreprises.
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	E. Appréciation de la capacité de production installée 1					F. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (en p.c.)					G. Durée moyenne de production assurée (en mois)				
	1979			1980		1979			1980		1979		1980		
	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin
Ensemble des industries	+ 42	+ 39	+ 36	+ 35	+ 40	77,7	77,7	78,1	79,0	78,2	3,26	3,48	3,66	3,58	3,58
I. Biens de consommation	+ 45	+ 38	+ 28	+ 28	+ 36	78,2	78,2	77,6	80,5	79,9	2,52	2,65	2,62	2,54	2,52
II. Biens d'investissement	+ 41	+ 37	+ 41	+ 41	+ 42	72,7	75,3	76,0	75,8	76,0	5,23	5,85	6,07	6,12	6,20
III. Biens intermédiaires	+ 38	+ 39	+ 35	+ 34	+ 38	80,2	78,8	79,4	80,4	78,9	2,25	2,21	2,30	2,10	2,06
Industrie textile	+ 38	+ 38	+ 25	+ 37	+ 41	76,3	78,4	79,7	80,8	79,4	2,65	2,69	2,55	2,40	2,33
dont : Laine	+ 44	+ 49	+ 13	+ 17	+ 38	77,8	81,0	85,9	86,3	84,2	2,48	2,50	2,44	2,38	2,39
Coton	+ 19	+ 27	+ 29	+ 42	+ 50	85,4	85,6	86,0	83,8	82,1	3,48	3,27	2,95	2,67	2,55
Bonneterie	+ 62	+ 58	+ 45	+ 53	+ 49	64,4	66,7	66,3	68,2	72,2	1,80	2,09	2,09	2,28	2,14
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	+ 37	+ 30	+ 30	+ 32	+ 37	75,5	75,9	73,7	77,4	75,0	2,04	2,13	2,13	2,02	2,07
dont : Chaussures	+ 45	+ 1	- 20	+ 17	+ 39	62,1	74,3	73,5	76,0	69,9	1,30	1,65	1,19	1,33	1,43
Habillement	+ 46	+ 35	+ 41	+ 36	+ 37	78,4	76,3	73,7	77,7	76,1	2,20	2,24	2,33	2,17	2,20
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 29	+ 14	+ 1	+ 6	+ 16	83,9	84,1	85,7	85,6	85,0	1,65	1,95	2,05	1,83	1,69
dont : Bois	+ 18	+ 19	+ 4	+ 9	+ 29	83,4	80,3	85,4	79,4	81,1	1,63	1,75	1,94	1,81	1,55
Meubles en bois	+ 35	+ 12	0	+ 5	+ 10	84,2	85,7	85,9	88,4	86,8	1,66	2,05	2,11	1,83	1,75
Papiers et cartons	+ 22	+ 26	+ 24	+ 22	+ 20	85,2	88,7	86,3	87,6	86,6	1,69	1,36	1,70	1,48	1,41
dont : Production de papier et carton	+ 6	+ 6	+ 5	+ 6	+ 30	93,0	94,4	95,3	94,2	91,4	2,08	1,43	2,23	1,85	1,64
Transformation de papier et carton	+ 33	+ 42	+ 39	+ 33	+ 12	79,5	84,6	79,8	82,8	83,2	1,40	1,31	1,31	1,21	1,23
Industrie du cuir	+ 8	+ 12	+ 13	+ 6	+ 46	78,1	67,9	68,2	69,5	70,1	1,95	1,83	1,79	1,69	1,58
Transformation de matières plastiques	- 8	- 27	- 28	- 23	+ 19	85,6	87,5	84,0	85,9	80,7	2,69	2,68	2,72	2,51	2,45
Raffinage de pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transform. des métaux ..	+ 35	+ 39	+ 38	+ 37	+ 40	77,7	73,6	74,1	76,3	75,5	1,96	1,85	1,97	1,75	1,77
dont : Métaux ferreux	+ 38	+ 38	+ 29	+ 34	+ 41	76,1	72,0	73,0	74,7	73,8	2,13	1,92	1,98	1,74	1,76
Métaux non ferreux	+ 20	+ 49	+ 67	+ 54	+ 32	82,7	81,8	78,5	84,2	84,1	1,40	1,47	1,93	1,84	1,85
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	+ 20	+ 25	+ 31	+ 30	+ 33	78,8	81,5	81,5	79,7	82,5	2,32	2,25	2,21	2,13	2,18
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	+ 16	+ 18	+ 29	+ 31	+ 35	78,2	81,2	81,3	78,7	81,8	2,18	2,09	2,07	1,94	1,97
Verre creux	+ 53	+ 53	+ 53	+ 25	+ 54	80,8	79,1	83,1	86,8	90,0	3,41	2,97	3,10	3,23	3,34
Industrie chimique	+ 96	+ 96	+ 95	+ 73	+ 64	83,2	80,2	81,0	81,5	78,7	-	-	-	-	-
Production de fibres artific. et synthétiques ..	- 63	+ 16	+ 37	+ 72	0	94,4	96,0	94,4	87,7	80,5	3,71	3,64	3,37	2,83	2,55
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 53	+ 31	+ 19	+ 24	+ 28	71,5	72,7	73,6	74,2	74,2	3,31	4,06	4,29	4,25	4,50
Construction de machines et de matériel mé- canique	+ 41	+ 41	+ 39	+ 34	+ 35	75,3	75,4	76,2	77,1	74,8	4,61	5,04	5,39	5,37	5,21
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 53	+ 60	+ 60	+ 79	+ 81	82,3	83,4	79,2	68,6	61,8	5,87	5,77	5,97	6,11	5,89
Machines-outils	+ 50	+ 57	+ 35	+ 44	+ 50	87,9	78,3	80,0	86,0	83,9	7,74	6,75	5,64	4,84	4,52
Machines textiles	+ 41	+ 7	+ 7	+ 7	+ 28	83,9	86,3	87,6	83,3	82,6	5,09	5,08	5,26	4,90	4,90
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 15	+ 41	+ 40	+ 24	+ 4	66,6	76,1	73,6	77,4	74,9	4,49	5,22	5,31	6,61	6,53
Construction électrique et électronique	+ 41	+ 56	+ 59	+ 59	+ 65	74,3	77,5	76,0	78,5	80,0	6,49	7,21	7,06	7,17	7,17
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	+ 62	+ 54	+ 59	+ 53	+ 51	66,2	74,2	76,8	78,5	78,3	6,71	7,79	7,66	7,86	7,94
+ 5	+ 61	+ 63	+ 72	+ 93	88,0	82,9	74,6	77,5	81,6	6,33	6,22	5,98	5,91	5,73	
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	+ 32	+ 25	+ 10	+ 10	+ 33	80,1	80,8	83,0	84,1	83,6	2,42	2,58	2,51	2,45	2,48
Construction d'autre matériel de transport ...	+ 66	+ 40	+ 44	+ 31	+ 34	61,5	65,9	69,7	72,7	75,5	13,89	15,20	16,53	17,21	17,29
dont : Construction navale	+ 97	+ 58	+ 60	+ 53	+ 40	65,2	69,0	72,5	79,7	80,6	10,31	15,55	16,23	15,96	16,31
Construction de cycles et motocycles	+ 53	+ 23	+ 34	*	- 19	64,2	70,6	71,6	74,3	83,7	2,02	2,72	2,83	3,70	3,77

1 Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » ou « insuffisante ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	H. Prév. de la demande au cours des trois prochains mois 1					I. Prév. de l'emploi au cours des trois prochains mois 2					J. Prév. des prix de vente au cours des trois prochains mois 2				
	1979		1980			1979		1980			1979		1980		
	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin	Juin	4e trim.	1er trim.	2e trim.	Juin
Ensemble des industries	- 2	- 7	- 8	- 30	- 35	- 6	- 5	- 8	- 12	- 14	+ 31	+ 35	+ 30	+ 11	+ 8
I. Biens de consommation	- 12	- 7	- 8	- 24	- 19	- 1	- 6	- 10	- 16	- 18	+ 28	+ 35	+ 37	+ 24	+ 27
II. Biens d'investissement	0	- 3	- 5	- 26	- 30	- 3	- 1	- 2	- 3	- 2	+ 26	+ 37	+ 32	+ 26	+ 26
III. Biens intermédiaires	+ 2	- 9	- 7	- 40	- 52	- 10	- 9	- 13	- 18	- 22	+ 35	+ 34	+ 27	- 8	- 18
Industrie textile	- 15	- 22	- 7	- 37	- 42	- 7	- 5	- 14	- 13	- 14	+ 30	+ 46	+ 41	+ 8	+ 2
dont : Laine	- 46	- 32	- 3	- 35	- 36	- 10	- 5	- 14	- 16	- 18	- 17	+ 25	+ 38	- 9	- 7
Coton	+ 7	- 23	- 22	- 40	- 45	+ 4	+ 5	- 17	- 22	- 19	+ 46	+ 52	+ 28	0	- 17
Bonneterie	- 9	- 19	+ 11	- 3	- 18	- 24	- 9	+ 1	+ 14	+ 5	+ 34	+ 32	+ 34	+ 31	+ 29
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 21	- 13	- 21	- 36	- 28	+ 2	- 7	- 24	- 25	- 25	+ 31	+ 29	+ 27	+ 23	+ 21
dont : Chaussures	- 8	- 11	- 22	- 14	- 13	+ 17	- 15	- 34	- 25	- 25	+ 81	+ 21	+ 30	+ 9	+ 14
Habillement	- 24	- 14	- 20	- 40	- 31	- 1	- 6	- 21	- 25	- 26	+ 20	+ 31	+ 27	+ 27	+ 23
Industrie du bois et du meuble en bois	- 17	- 25	- 1	- 21	- 14	+ 7	- 5	+ 3	- 11	- 24	+ 30	+ 44	+ 54	+ 37	+ 47
dont : Bois	- 26	- 24	- 2	- 37	- 46	+ 2	- 6	- 4	- 21	- 37	+ 54	+ 65	+ 63	+ 41	+ 43
Meubles en bois	- 14	- 24	0	- 13	+ 1	+ 9	- 4	+ 6	- 6	- 19	+ 19	+ 35	+ 49	+ 35	+ 49
Papiers et cartons	+ 13	- 26	- 21	- 31	- 59	- 7	- 6	- 13	- 14	- 19	+ 74	+ 56	+ 57	+ 57	+ 40
dont : Production de papier et carton	+ 59	- 29	- 18	- 23	- 68	- 13	- 5	- 7	- 17	- 34	+ 88	+ 38	+ 66	+ 77	+ 47
Transformation de papier et carton	- 21	- 23	- 24	- 38	- 53	- 1	- 8	- 15	- 11	- 7	+ 63	+ 69	+ 51	+ 43	+ 35
Industrie du cuir	+ 17	+ 15	- 10	+ 36	+ 35	- 41	- 36	- 50	- 22	- 22	+ 28	+ 3	+ 2	- 9	0
Transformation de matières plastiques	+ 4	+ 31	+ 18	0	- 7	+ 13	+ 30	+ 17	+ 8	+ 3	+ 33	+ 34	+ 40	+ 25	+ 21
Raffinage de pétrole	+ 34	- 3	- 35	- 41	- 85	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transform. des métaux ..	+ 9	- 15	- 5	- 56	- 72	- 22	- 25	- 24	- 30	- 33	+ 36	+ 28	+ 15	- 41	- 59
dont : Métaux ferreux	+ 17	- 10	- 4	- 57	- 73	- 20	- 30	- 29	- 36	- 38	+ 43	+ 25	+ 9	- 42	- 60
Métaux non ferreux	- 38	- 37	- 13	- 58	- 65	- 29	+ 1	+ 3	- 1	- 8	- 5	+ 37	+ 40	- 35	- 51
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 3	- 8	- 5	- 41	- 56	- 9	- 14	- 10	- 7	- 10	+ 26	+ 42	+ 46	+ 22	+ 32
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	+ 2	- 3	- 7	- 46	- 63	- 12	- 16	- 12	- 6	- 12	+ 12	+ 33	+ 45	+ 19	+ 23
Verre creux	- 47	- 33	- 12	- 31	- 23	- 24	+ 1	- 8	- 19	0	+ 100	+ 100	+ 76	+ 44	+ 75
Industrie chimique	+ 3	+ 6	- 2	- 9	- 15	+ 1	+ 1	0	- 2	- 2	+ 10	+ 10	+ 4	- 1	- 1
Production de fibres artific. et synthétiques ..	+ 68	+ 50	- 9	- 81	- 100	0	0	- 24	0	0	+ 100	+ 100	+ 72	- 5	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	- 3	+ 8	+ 3	- 18	- 12	+ 3	+ 9	+ 5	- 2	+ 8	+ 31	+ 43	+ 34	+ 27	+ 26
Construction de machines et de matériel mé- canique	+ 10	0	- 11	- 21	- 24	- 9	+ 1	+ 2	- 3	- 7	+ 25	+ 39	+ 25	+ 30	+ 26
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 14	0	- 58	- 66	- 75	- 5	- 30	- 14	- 69	- 81	+ 19	+ 52	+ 22	+ 39	+ 32
Machines-outils	+ 100	- 25	- 8	- 58	- 65	0	+ 7	+ 2	+ 2	- 7	+ 67	+ 22	+ 24	+ 7	0
Machines textiles	+ 2	+ 7	- 7	- 15	- 22	- 28	- 22	- 24	- 17	0	+ 2	0	+ 2	+ 10	0
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 2	+ 17	+ 13	+ 12	+ 24	- 4	+ 18	+ 14	+ 34	+ 30	+ 20	+ 46	+ 33	+ 24	+ 25
Construction électrique et électronique	- 13	- 1	- 9	- 31	- 34	+ 1	- 3	- 20	- 25	- 23	+ 26	+ 36	+ 24	+ 26	+ 29
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 2	+ 8	+ 1	- 17	- 11	+ 12	+ 8	- 4	- 3	+ 1	+ 29	+ 42	+ 28	+ 34	+ 39
-	- 37	- 25	- 34	- 65	- 88	- 24	- 27	- 60	- 78	- 85	+ 25	+ 24	+ 17	+ 5	+ 8
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	0	+ 3	- 26	- 30	- 33	+ 3	- 25	- 10	- 25	- 33	+ 24	+ 17	+ 32	0	0
Construction d'autre matériel de transport ...	0	- 4	- 6	+ 10	+ 16	- 11	+ 35	+ 47	+ 26	+ 11	+ 43	+ 52	+ 54	+ 62	+ 55
dont : Construction navale	+ 4	- 10	- 27	- 10	0	- 46	+ 32	+ 46	+ 30	+ 35	+ 42	+ 43	+ 48	+ 59	+ 44
Construction de cycles et motocycles	- 24	+ 10	+ 47	+ 84	+ 87	- 24	+ 24	+ 30	+ 59	+ 53	+ 17	+ 73	+ 73	+ 77	+ 83

1 Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».

2 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1970 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source : Agéfi
	Indice général ¹	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manufacturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consommation non durables	Biens de consommation durables	Biens d'investissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1980 .	100,0	96,6	3,4	56,1	16,6	14,4	12,9	
1972	109	110	96	108	108	115	104	108
1973	116	118	80	115	116	120	113	111
1974	120	123	75	119	119	123	123	108
1975	108	111	69	103	112	116	118	95
1976	118	121	68	115	118	125	125	100
1977	118	121	64	115	122	120	125	102
1978	120	124	58	118	121	118	129	104
1979	<i>p</i> 126	<i>p</i> 130	53	<i>p</i> 125	125	<i>p</i> 121	<i>p</i> 132	109
1978 2 ^e trimestre	122	125	62	119	122	120	131	104
3 ^e trimestre	110	114	46	108	113	107	123	100
4 ^e trimestre	129	133	62	129	131	121	133	112
1979 1 ^{er} trimestre	125	129	55	123	125	124	132	106
2 ^e trimestre	128	133	57	129	129	121	128	111
3 ^e trimestre	<i>p</i> 117	<i>p</i> 122	45	<i>p</i> 116	120	<i>p</i> 112	<i>p</i> 127	109
4 ^e trimestre	<i>p</i> 132	<i>p</i> 136	56	<i>p</i> 131	128	<i>p</i> 129	<i>p</i> 141	111
1980 1 ^{er} trimestre <i>p</i>	135	139	60	134	129	139	142	114
2 ^e trimestre <i>p</i>	129	134	57	129	126	129	131	110
1979 Juillet	97	101	32	97	107	79	101	108
Août	124	128	51	121	128	121	136	109
Septembre	<i>p</i> 131	<i>p</i> 136	52	<i>p</i> 130	124	<i>p</i> 135	<i>p</i> 144	109
Octobre	<i>p</i> 140	<i>p</i> 145	63	<i>p</i> 139	141	<i>p</i> 144	<i>p</i> 152	111
Novembre	<i>p</i> 133	<i>p</i> 138	58	<i>p</i> 130	130	<i>p</i> 128	<i>p</i> 143	111
Décembre	<i>p</i> 121	<i>p</i> 126	47	<i>p</i> 123	113	<i>p</i> 116	<i>p</i> 127	112
1980 Janvier <i>p</i>	135	140	59	136	129	137	144	114
Février <i>p</i>	131	136	59	129	126	133	142	111
Mars <i>p</i>	137	142	61	136	130	146	141	117
Avril <i>p</i>	134	138	63	133	129	138	135	112
Mai <i>p</i>	122	126	52	123	122	113	118	111
Juin <i>p</i>	133	138	56	132	128	135	139	108
Juillet <i>p</i>	96	99	41	95	105	83	103	103

¹ Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabrica- tions métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1980 ¹	32,9	8,0	1,8	1,4	13,3	9,5	6,1	5,3	7,1	5,1	3,8	2,3	0,4	1,8
1972	103	113	92	103	121	107	106	101	123	134	118	106	121	109
1973	110	122	96	112	138	117	106	106	135	151	114	114	124	116
1974	118	127	106	117	142	121	101	108	141	162	116	122	101	119
1975	113	88	82	105	121	119	86	95	135	154	111	103	95	121
1976	123	96	90	130	138	122	97	105	156	175	106	114	95	129
1977	124	89	90	149	146	125	85	112	155	174	98	112	120	129
1978	127	100	88	141	150	126	81	111	167	168	96	115	110	132
1979	<i>p</i> 132	109	89	156	<i>p</i> 162	130	88	112	171	<i>p</i> 166	96	123	111	133
1978 2 ^e trimestre	129	94	88	128	150	127	82	119	157	180	94	120	111	134
3 ^e trimestre	121	92	80	128	137	122	68	108	147	140	90	101	102	131
4 ^e trimestre	132	113	87	151	160	143	88	116	193	176	93	125	122	130
1979 1 ^{er} trimestre	132	110	86	164	165	118	90	87	185	159	105	122	106	133
2 ^e trimestre	129	119	87	168	169	130	89	125	166	175	91	125	111	141
3 ^e trimestre	<i>p</i> 127	101	86	143	150	128	76	112	147	143	92	118	111	131
4 ^e trimestre	<i>p</i> 141	107	93	151	<i>p</i> 164	145	96	121	187	<i>p</i> 187	95	129	115	129
1980 1 ^{er} trimestre	<i>p</i> 144	116	97	168	166	126	96	112	195	194	114	136	121	138
2 ^e trimestre	<i>p</i> 135	115	153	153	163	130	93	131	167	190	98	128	126	133
1979 Juin	128	119	84	169	170	135	90	128	152	186	87	129	112	160
Juillet	102	92	72	100	132	116	59	89	144	95	58	88	113	131
Août	137	102	88	144	155	139	76	122	140	153	103	131	119	131
Septembre	<i>p</i> 143	108	97	183	164	130	92	126	158	182	115	134	102	130
Octobre	<i>p</i> 152	107	98	166	177	160	104	134	181	202	114	144	109	136
Novembre	<i>p</i> 144	105	92	162	<i>p</i> 165	149	95	119	189	179	91	133	118	130
Décembre	<i>p</i> 126	108	88	126	<i>p</i> 151	124	88	109	192	<i>p</i> 181	79	111	117	122
1980 Janvier	<i>p</i> 146	114	99	170	168	125	100	95	206	198	105	137	128	141
Février	<i>p</i> 143	113	93	155	162	125	96	109	184	185	104	135	112	132
Mars	<i>p</i> 144	121	100	180	168	127	93	131	195	200	133	137	124	142
Avril	<i>p</i> 139	116	99	155	167	131	99	126	174	193	118	131	130	138
Mai	<i>p</i> 122	120		137	167	124	79	135	161	164	82	118	135	147
Juin	<i>p</i> 145	110		167	155	136	100	133	167	211	95	132	112	114

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,8 p.c., 0,1 p.c. et 0,3 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

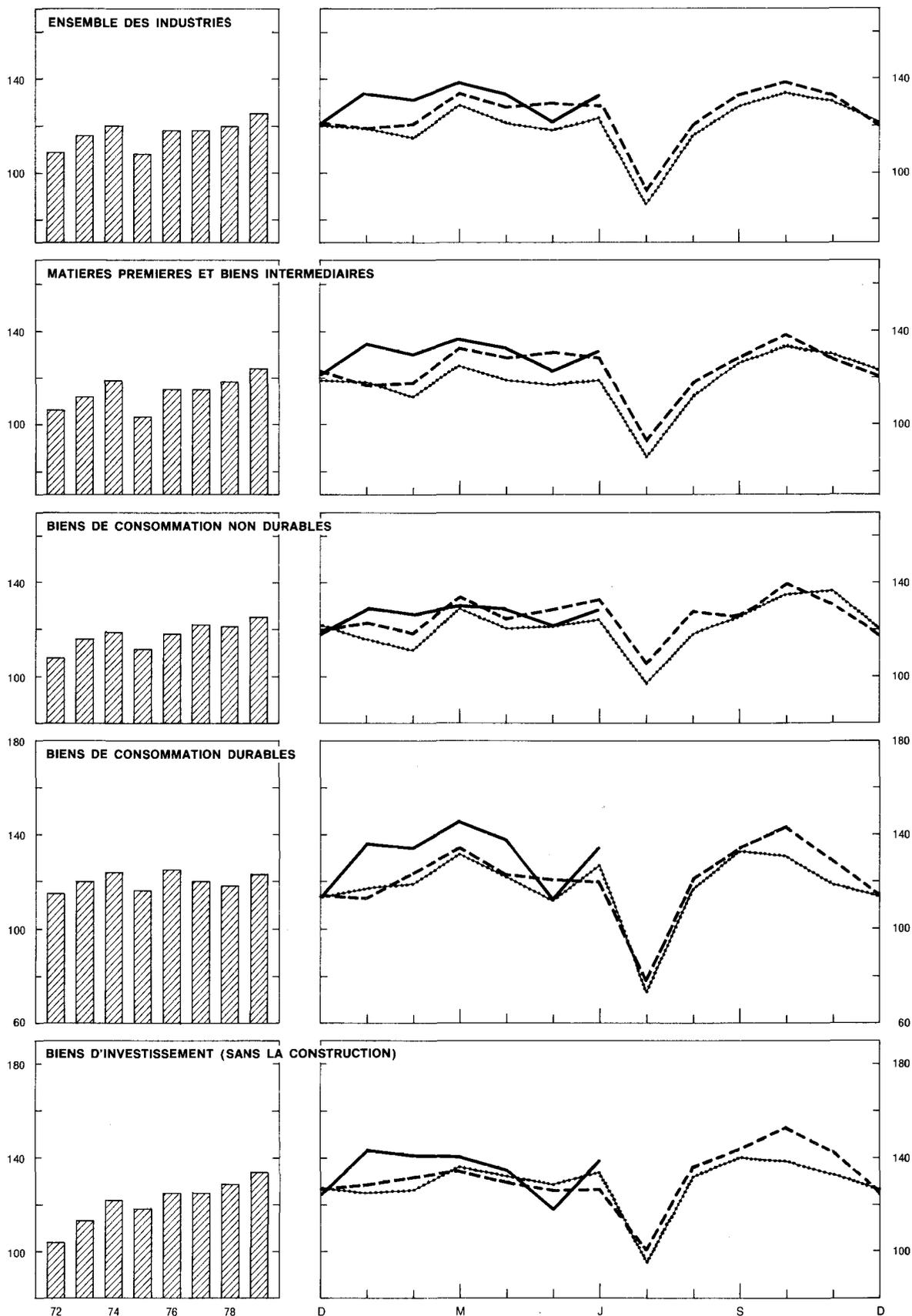
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1970 = 100

----- 1978

- - - - - 1979

————— 1980



IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure				Impor- tations de gaz naturel en U.E.B.L.	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion
		Total 1	Dont :								
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel						
(milliers de tonnes)					(millions de m ³)	(milliers de tonnes)		(millions kWh)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1972	3.008	1.896	208	749	661	689	603	648	875	1.261	2.972
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.105	3.752
1977	2.986	1.725	254	741	577	988	464	467	589	1.092	3.731
1978	2.718	1.807	256	761	601	1.071	479	513	549	1.116	4.030
1979	2.747	1.865	264	823	539	1.057	537	580	510	1.266	4.137
1978 2 ^e trimestre	2.759	1.591	268	630	518	854	486	508	571	1.130	3.798
3 ^e trimestre	2.538	1.374	259	538	398	678	475	477	414	1.021	3.539
4 ^e trimestre	3.016	2.162	252	887	777	1.112	498	588	602	1.201	4.658
1979 1 ^{er} trimestre	2.619	2.336	233	1.161	723	1.353	533	559	617	1.287	4.460
2 ^e trimestre	2.755	1.631	278	659	438	934	571	615	516	1.278	4.011
3 ^e trimestre	2.767	1.529	276	597	431	740	528	572	393	1.103	3.555
4 ^e trimestre	2.845	1.962	271	874	564	1.192	517	576	516	1.395	4.523
1980 1 ^{er} trimestre	3.013	2.011	246	934	581	1.293	541	608	605	1.263	4.720
2 ^e trimestre							552	p 638	503	p 1.245	4.052
1979 Août	2.963	1.437	288	549	349	758	543	594	410	1.248	3.371
Septembre	2.530	1.827	279	833	474	854	521	582	399	1.078	3.812
Octobre	2.710	1.835	284	742	544	1.056	504	531	527	1.471	4.374
Novembre	2.932	1.966	266	869	587	1.249	516	550	564	1.419	4.566
Décembre	2.894	2.085	262	1.011	560	1.268	532	647	457	1.294	4.629
1980 Janvier	3.178	2.342	252	1.173	639	1.442	536	605	612	1.289	4.970
Février	2.782	1.745	236	776	516	1.187	523	586	598	1.089	4.443
Mars	3.080	1.947	251	852	589	1.250	563	633	606	1.410	4.748
Avril	2.745	1.813	246	731	571	1.030	554	p 635	580	p 1.122	4.215
Mai	2.868	1.486	262	539	465	769	564	p 656	449	p 1.410	3.906
Juin							539	p 622	480	p 1.203	4.034
Juillet									416		3.535
Août									408		

1 Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburant (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburant (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimetal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Siderurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1972	1.211	894	10,2	15,8	26,0	26,0
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	938	719	15,7	30,0	45,7	44,8
1978	1.050	785	16,0	31,4	47,4	46,9
1979	1.120	863	18,0	36,9	54,9	50,1
1978 2 ^e trimestre	1.013	681	15,3	31,8	47,1	49,2
3 ^e trimestre	935	762	14,2	27,7	41,9	39,9
4 ^e trimestre	1.201	888	18,3	34,1	52,4	52,5
1979 1 ^{er} trimestre	1.135	864	16,8	33,3	55,1	48,2
2 ^e trimestre	1.222	925	19,1	36,4	55,5	52,0
3 ^e trimestre	1.053	780	15,1	31,4	46,5	42,3
4 ^e trimestre	1.072	883	20,9	41,6	62,5	57,7
1980 1 ^{er} trimestre	1.215	937	p 19,9	p 45,5	p 65,4	p 57,3
2 ^e trimestre	p 1.208					
1979 Août	1.044	802	16,7	32,5	49,2	45,6
Septembre	1.073	892	17,6	37,5	55,1	51,3
Octobre	1.024	936	22,3	44,7	67,0	61,2
Novembre	1.052	906	19,6	42,2	61,8	56,5
Décembre	1.139	806	20,9	37,8	58,7	55,4
1980 Janvier	1.190	962	p 18,7	p 43,4	p 62,1	p 55,2
Février	1.184	938	p 17,5	p 44,1	p 61,6	p 54,4
Mars	1.271	912	p 23,5	p 49,1	p 72,6	p 61,5
Avril	1.215	950	p 19,6	p 39,5	p 59,1	p 56,5
Mai	p 1.261	899	p 20,0	p 33,1	p 53,1	p 49,3
Juin	p 1.147					
Juillet	p 868					
Août	p 927					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Indice de la production 1970=100 ³
	Avis favorables ¹	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		Avis favorables ²	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		
		Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume	Nombre	Volume	
	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1972	3,5	6,1	3.173	4,3	2.309	1,0	0,6	2.742	0,5	2.286	99
1973	3,8	6,7	3.483	5,2	2.702	1,1	0,7	3.031	0,5	2.282	93
1974	7,1	7,4	3.844	5,4	2.889	0,7	0,6	3.459	0,5	2.523	99
1975	5,7	6,3	3.336	6,4	3.425	0,5	0,5	2.362	0,6	2.404	98
1976	7,3	7,9	4.021	6,3	3.334	0,6	0,5	2.084	0,5	2.085	94
1977	5,7	6,4	3.362	6,0	3.163	0,5	0,5	2.103	0,5	1.825	93
1978	5,5	6,2	3.357	5,5	3.015	0,7	0,6	2.262	0,5	1.941	87
1979	4,7	5,2	2.920	5,7	3.111	0,7	0,6	2.370	0,6	2.005	70
1978 2 ^e trimestre	6,0	6,7	3.647	6,2	3.518	0,7	0,6	2.219	0,5	2.155	—
3 ^e trimestre	4,9	5,9	3.029	5,2	2.959	0,7	0,7	3.116	0,6	1.721	—
4 ^e trimestre	5,3	5,4	3.011	4,0	2.176	0,7	0,6	1.840	0,4	1.783	—
1979 1 ^{er} trimestre	5,2	5,7	3.246	4,0	2.139	0,6	0,5	2.490	0,3	1.398	—
2 ^e trimestre	4,7	5,3	3.003	6,8	3.761	0,8	0,7	2.569	0,6	2.194	—
3 ^e trimestre	4,6	4,9	2.754	6,3	3.558	0,8	0,6	2.125	0,7	2.575	—
4 ^e trimestre	4,2	4,7	2.677	5,7	2.988	0,6	0,6	2.293	0,6	1.853	—
1980 1 ^{er} trimestre	4,9	5,3	2.923			0,7	0,5	2.145			—
2 ^e trimestre	4,8					0,7					—
1979 Juin	4,6	5,3	2.934	7,9	4.457	0,8	0,7	3.179	0,7	2.923	75
Juillet	5,7	5,9	3.172	4,8	2.807	0,9	0,7	2.131	0,5	1.647	74
Août	4,1	4,5	2.433	7,1	3.832	0,7	0,6	1.940	0,8	3.011	73
Septembre	4,0	4,2	2.658	7,2	4.035	0,7	0,6	2.304	0,9	3.067	72
Octobre	4,9	6,4	3.637	8,7	4.478	0,8	0,7	3.093	0,8	2.564	71
Novembre	4,0	3,7	2.074	4,7	2.537	0,6	0,5	2.091	0,6	1.354	70
Décembre	3,8	4,1	2.320	3,6	1.949	0,5	0,5	1.696	0,4	1.642	70
1980 Janvier	4,7	5,2	2.762	3,8	1.879	0,7	0,5	1.782	0,4	1.701	73
Février	4,7	4,8	2.803	3,7	1.984	0,7	0,5	2.245	0,3	1.745	76
Mars	5,2	5,7	3.205			0,8	0,6	2.408			77
Avril	5,4					0,8					77
Mai	4,3					0,7					77
Juin	4,6					0,7					77

¹ Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables pour bâtiments résidentiels.

² Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables relative aux constructions non résidentielles.

³ Travaux publics et privés. Indices mensuels : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonnalisé,

corrige pour la composition inégale des mois. Indices annuels : moyenne de l'indice de la production non désaisonné, corrigé pour la composition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1975 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays 1)			Belgique			République Fédérale d'Allemagne 2		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	111	115	+ 3,6	109	112	+ 2,8	111	116	+ 4,5
2 ^e trimestre	112	117	+ 4,5	109	119	+ 9,2	111	117	+ 5,4
3 ^e trimestre	113	119	+ 5,3	112	118	+ 5,4	114	120	+ 5,3
4 ^e trimestre	115	120	+ 4,3	116	116	...	115	121	+ 5,2
1 ^{er} trimestre	115	122	+ 6,1	112	119	+ 6,3	116	123	+ 6,0
2 ^e trimestre	117			119			117		
3 ^e trimestre	119			118			120		
4 ^e trimestre	120			116			121		
	France			Royaume-Uni			Italie		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	110	114	+ 3,6	109	113	+ 3,7	114	123	+ 7,9
2 ^e trimestre	114	116	+ 1,8	111	118	+ 6,3	114	119	+ 4,4
3 ^e trimestre	112	121	+ 8,0	112	115	+ 2,7	114	121	+ 6,1
4 ^e trimestre	116	119	+ 2,6	111	115	+ 3,6	121	131	+ 8,3
1 ^{er} trimestre	114	120	+ 5,3	113	112	- 0,9	123	135	+ 9,8
2 ^e trimestre	116			118			119		
3 ^e trimestre	121			115			121		
4 ^e trimestre	119			115			131		
	Pays-Bas			Irlande			Grand-Duché de Luxembourg		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	108	110	+ 1,9	127	135	+ 6,3	106	110	+ 3,8
2 ^e trimestre	107	112	+ 4,7	129	138	+ 7,0	105	110	+ 4,8
3 ^e trimestre	109	113	+ 3,7	127	138	+ 8,7	109	110	+ 0,9
4 ^e trimestre	111	112	+ 0,9	132	140	+ 6,1	111	115	+ 3,6
1 ^{er} trimestre	110	115	+ 4,5	135			110	113	+ 2,7
2 ^e trimestre	112			138			110		
3 ^e trimestre	113			138			110		
4 ^e trimestre	112			140			115		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg. Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

2 Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1980-1970*. — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Agence économique et*

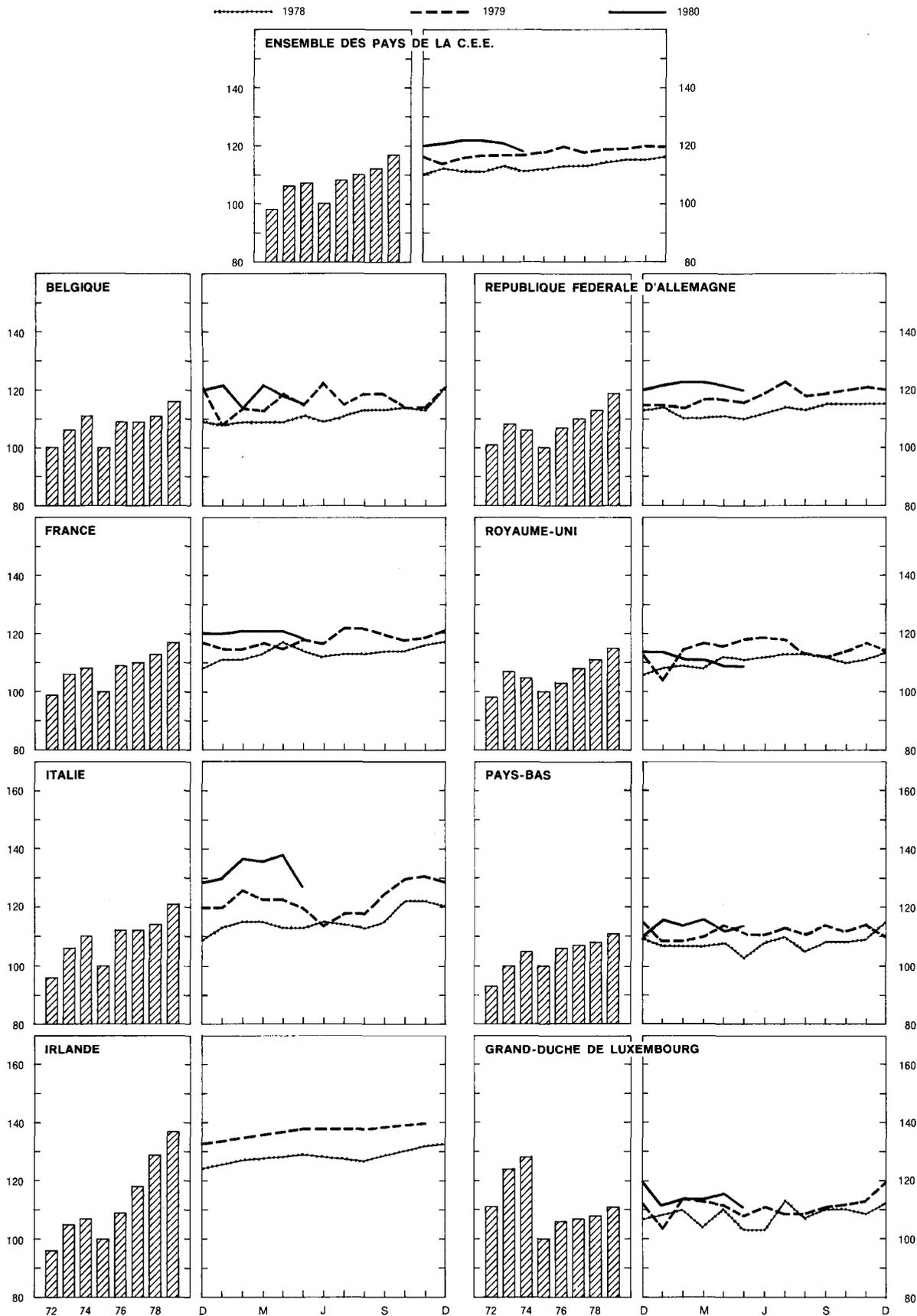
financière. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1975 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			Trafic payant aérien régulier		
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total			dont
	(millions)				(milliers de tonnes)	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
				combustibles et huiles minérales	minerais		
1972	681	624	5.778	1.495	1.447	257,7	42,6
1973	674	682	6.294	1.556	1.704	303,6	48,0
1974	690	760	6.841	1.697	1.846	331,2	54,4
1975	688	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,3
1977	²	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1978	595	593	5.266	1.362	1.132	374,8	65,9
1979	580	711	6.157	1.597	1.327	401,7	70,0
1978 2 ^e trimestre	604	580	5.193	1.344	1.094	350,1	60,9
3 ^e trimestre	587	548	4.828	1.251	1.055	476,6	77,2
4 ^e trimestre	594	676	5.918	1.518	1.258	359,9	68,4
1979 1 ^{er} trimestre	571	669	5.862	1.586	1.162	336,6	64,5
2 ^e trimestre	600	719	6.347	1.577	1.488	412,6	67,8
3 ^e trimestre	571	682	5.849	1.508	1.270	492,7	77,4
4 ^e trimestre	578	774	6.569	1.719	1.329	364,7	70,3
1980 1 ^{er} trimestre	578	740	6.443	1.729	1.377	340,1	68,0
2 ^e trimestre	^p 591	719	6.424	1.737	1.404	398,6	70,2
1979 Juin	622	739	6.518	1.549	1.501	426,3	64,5
Juillet	588	659	5.676	1.420	1.131	517,8	78,0
Août	551	675	5.796	1.539	1.305	498,2	77,1
Septembre	575	713	6.074	1.564	1.373	462,2	77,2
Octobre	617	819	7.056	1.746	1.416	403,0	74,2
Novembre	566	753	6.370	1.703	1.262	348,3	67,9
Décembre	551	751	6.281	1.708	1.309	342,8	68,7
1980 Janvier	600	699	6.115	1.703	1.172	341,2	64,9
Février	555	768	6.684	1.767	1.544	301,1	63,4
Mars	579	753	6.530	1.716	1.416	377,9	75,7
Avril	583	756	6.685	1.772	1.546	379,5	70,3
Mai	^p 593	690	6.299	1.725	1.420	391,0	70,9
Juin	^p 597	712	6.288	1.713	1.246	425,2	69,4

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Nouvelle série, à partir de juillet 1977, par suite du transfert de l'exploitation des services d'autobus à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux. Les données pour le premier (y compris les services d'autobus) et le second semestre 1977 (non compris les services d'autobus) sont respectivement 689 et 587.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaart-
inrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 2	
	Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1973	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1977	5.689	3.054	2.721	737	919	288	2.090	628	126	8.410	480
1978	8.156	2.993	2.655	1.084	992	242	2.235	693	136	8.354	495
1979	8.653			1.273			2.408				p 489
1978 2 ^e trimestre ..	8.263	2.924	2.580	982	881	225	2.163	469	141	8.731	520
3 ^e trimestre ..	8.335	2.878	2.600	1.141	1.089	291	2.328	844	122	8.250	470
4 ^e trimestre ..	8.183	3.370	3.028	1.237	1.054	199	2.305	783	110	8.467	511
1979 1 ^{er} trimestre ..	7.944	2.925	2.485	1.321	1.044	247	2.226	522	117	7.268	432
2 ^e trimestre ..	8.648	2.834	2.709	1.415	1.240	204	2.499	647	152	9.135	537
3 ^e trimestre ..	9.184			1.163			2.521			8.648	493
4 ^e trimestre ..	8.838			1.194			2.384				p 494
1980 1 ^{er} trimestre ..	8.877			1.306			2.463				
2 ^e trimestre ..							2.487				
1979 Juin	8.885	2.604	2.671	1.459	1.211	129	2.462	949	174	9.613	561
Juillet	9.066	3.261	2.760	1.401	1.126	229	2.580	995	118	7.863	451
Août	8.746	3.459	1.991	1.085	933	p815	2.360	838	197	8.991	511
Septembre ...	9.741			1.002			2.624			9.089	517
Octobre	8.918			1.030			2.311			9.442	547
Novembre	8.826			1.400			2.495			8.764	502
Décembre	8.771			1.153			2.347				p 433
1980 Janvier	9.393			1.359			2.542				
Février	7.984			1.347			2.190				
Mars	9.255			1.212			2.658				
Avril	8.433			1.410			2.361				
Mai	8.756			1.194			2.554				
Juin							2.547				

1 Jusqu'en 1977, milliers de tonnes de jauge nettes suivant la méthode de mesure belge; à partir de 1978, milliers de tonnes de jauge brutes.

2 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

Y - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique ¹
(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1972	2.263	1.782	90	145	95	95	42
1973	2.306	1.787	92	145	102	107	43
1974	2.314	1.691	88	151	91	111	48
1975	2.458	1.788	91	173	107	120	42
1976	2.484	1.824	88	182	99	117	43
1977	2.434	1.799	82	170	85	118	46
1978	2.073	1.536	55	153	79	94	38
1979	2.114	1.545	57	164	82	93	43
1978 1 ^{er} trimestre	611	370	32	38	36	38	21
2 ^e trimestre	1.858	1.311	62	127	94	99	41
3 ^e trimestre	5.160	4.107	87	394	144	196	58
4 ^e trimestre	664	355	38	53	43	45	32
1979 1 ^{er} trimestre	467	229	32	31	30	32	28
2 ^e trimestre	1.928	1.363	64	124	86	108	49
3 ^e trimestre	5.118	4.046	86	420	108	182	61
4 ^e trimestre	681	374	38	54	44	40	29
1980 1 ^{er} trimestre	482	237	35	33	34	35	24
1979 Avril	1.445	998	66	70	76	86	35
Mai	1.717	1.169	66	95	104	95	48
Juin	2.623	1.922	60	207	79	144	65
Juillet	7.622	6.075	92	772	51	295	67
Août	5.959	4.886	108	369	167	155	57
Septembre	1.774	1.176	59	119	105	97	60
Octobre	770	355	40	78	69	57	42
Novembre	635	345	47	36	40	38	29
Décembre	639	421	28	49	23	26	17
1980 Janvier	400	197	29	27	25	28	21
Février	455	214	36	37	36	33	22
Mars	592	300	39	34	42	44	29
Avril	1.401	957	63	62	89	78	31

¹ Y compris les nuitées de camping.

Y - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habille- ment 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1972	115	122	100	138	129	113	115	140	126	121	112
1973	129	136	98	160	155	124	135	172	141	138	121
1974	151	157	97	191	185	141	155	205	176	163	127
1975	167	170	98	225	217	165	169	213	204	183	129
1976	192	189	98	264	236	189	195	247	237	211	137
1977	196	205	93	302	254	196	204	270	258	225	138
1978	201	219	85	330	260	207	213	278	274	237	142
1979	p 213	234	84	366	275	p 218	p 226	p 287	p 309	p 253	p 146
1977 4 ^e trimestre	212	239	94	337	275	212	236	308	272	246	149
1978 1 ^{er} trimestre	191	193	84	310	240	196	188	253	271	223	134
2 ^e trimestre	211	214	87	328	258	208	225	285	286	243	146
3 ^e trimestre	188	215	82	320	266	204	193	264	252	225	135
4 ^e trimestre	215	252	86	363	277	219	246	310	288	256	152
1979 1 ^{er} trimestre	p 195	205	81	352	254	p 207	p 192	p 253	p 296	p 235	p 138
2 ^e trimestre	p 223	230	84	368	273	p 220	p 243	p 290	p 323	p 260	p 152
3 ^e trimestre	p 200	226	82	346	276	p 213	p 199	p 277	p 286	p 239	p 137
4 ^e trimestre	p 232	274	87	399	299	p 232	p 269	p 330	p 331	p 277	p 156
1978 Décembre	241	312	94	418	321	248	277	373	322	291	172
1979 Janvier	p 185	192	82	352	246	p 204	p 207	p 221	p 261	p 226	p 133
Février	p 183	196	76	325	238	p 194	p 152	p 252	p 289	p 219	p 129
Mars	p 218	227	86	378	278	p 223	p 217	p 285	p 339	p 259	p 152
Avril	p 214	220	81	358	259	p 208	p 254	p 267	p 310	p 251	p 147
Mai	p 226	228	83	375	273	p 223	p 246	p 296	p 330	p 264	p 154
Juin	p 228	241	89	372	286	p 230	p 229	p 306	p 329	p 266	p 155
Juillet	p 186	223	81	332	273	p 203	p 193	p 257	p 267	p 226	p 130
Août	p 199	228	83	352	284	p 219	p 176	p 279	p 293	p 240	p 138
Septembre	p 214	227	81	355	270	p 217	p 227	p 295	p 297	p 251	p 144
Octobre	p 225	242	86	387	281	p 219	p 271	p 311	p 319	p 267	p 151
Novembre	p 213	258	81	372	281	p 217	p 242	p 290	p 311	p 256	p 144
Décembre	p 259	323	93	439	334	p 259	p 293	p 388	p 362	p 309	p 173

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services et les loyers.

Y - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)			Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)			Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)					
	Total	Financement par		Total	Financement par		Total	Financement par				
		vendeurs	banques		organismes de financement ou particuliers	vendeurs		banques	organismes de financement ou particuliers	vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 1 ^{er} semestre ...	1.473	760	322	391	63,4	14,5	28,1	20,8	23,1	6,0	9,3	7,8
2 ^e semestre ...	1.597	796	315	486	65,5	14,4	29,2	21,9	20,6	5,2	8,5	6,9
1978 1 ^{er} semestre ...	1.488	741	320	427	69,0	14,8	30,7	23,5	24,0	6,0	9,9	8,1
2 ^e semestre ...	1.385	698	307	380	68,9	14,0	31,6	23,3	20,9	4,7	8,5	7,7
1979 1 ^{er} semestre ...	1.428	741	298	389	74,0	13,2	34,3	26,5	26,0	4,7	11,1	10,2
2 ^e semestre ...	1.518	816	301	401	80,9	11,4	35,8	33,7	23,0	3,9	10,5	8,6

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)			Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (milliards de francs)				
	Total	Financement par		Total	Financement par			
		vendeurs	banques		organismes de financement ou particuliers	vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 1 ^{er} semestre	49	33	4	12	0,7	0,1	0,2	0,4
2 ^e semestre	63	27	4	32	0,9	0,1	0,2	0,6
1978 1 ^{er} semestre	39	23	4	12	0,8	0,2	0,2	0,4
2 ^e semestre	52	35	4	13	0,8	0,2	0,2	0,4
1979 1 ^{er} semestre	56	37	5	14	0,9	0,1	0,3	0,5
2 ^e semestre	59	41	4	14	1,0	0,2	0,4	0,4

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre. par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1977 1 ^{er} semestre ...	853	5	1	1	96	16	7	150	67	7	486	17
2 ^e semestre ...	824	4	1	1	75	14	6	162	65	6	473	17
1978 1 ^{er} semestre ...	782	5	1	2	95	15	5	149	55	7	434	14
2 ^e semestre ...	734	4	1	1	72	13	5	131	72	6	413	16
1979 1 ^{er} semestre ...	816	5	1	1	99	15	7	127	109	6	430	16
2 ^e semestre ...	854	4	1	2	77	13	6	163	125	6	440	17
Crédits accordés (milliards de francs)												
1977 1 ^{er} semestre ...	23,1	2,5	0,2	0,3	12,0	1,0	0,2	0,2	0,3	1,9	3,4	1,1
2 ^e semestre ...	20,6	1,9	0,2	0,4	10,0	1,0	0,2	0,2	0,2	1,9	3,7	0,9
1978 1 ^{er} semestre ...	24,0	2,2	0,2	0,4	13,0	1,1	0,2	0,2	0,3	2,1	3,4	0,9
2 ^e semestre ...	20,9	1,8	0,2	0,4	10,5	1,0	0,2	0,2	0,3	2,2	3,2	0,9
1979 1 ^{er} semestre ...	26,0	2,3	0,3	0,3	14,8	1,1	0,2	0,2	0,4	2,0	3,4	1,0
2 ^e semestre ...	23,0	1,7	0,2	0,4	12,4	1,1	0,2	0,3	0,5	1,8	3,4	1,0
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1977 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,7	0,9	1,2	51,9	4,5	1,0	1,0	1,1	8,3	14,8	4,6
2 ^e semestre ...	100,0	9,2	0,9	2,1	48,3	4,6	1,0	1,2	1,1	9,3	17,8	4,5
1978 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,0	0,9	1,5	54,4	4,5	0,7	0,8	1,4	8,8	14,2	3,8
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,1	2,1	50,3	4,5	0,9	0,9	1,4	10,6	15,5	4,1
1979 1 ^{er} semestre ...	100,0	8,9	1,0	1,2	56,9	4,3	0,9	0,6	1,6	7,5	13,4	3,7
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	1,1	1,6	53,8	4,7	0,8	1,2	2,3	8,0	14,6	4,4

Y - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1972	40	3	346	5.370	1.248	5.373	1.594	1.881	213	7.254	1.807
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 ²	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1978	26	2	286	14.102	3.939	14.104	4.225	2.361	437	16.465	4.662
1979	26	1	312	16.235	4.550	16.236	4.862	2.118	476	18.354	5.338
1978 2 ^e trimestre	27	2	283	14.198	4.118	14.200	4.401	2.453	439	16.653	4.840
3 ^e trimestre	26	2	266	13.370	3.736	13.372	4.002	2.186	440	15.558	4.442
4 ^e trimestre	26	2	285	15.153	3.808	15.155	4.093	2.337	450	17.492	4.543
1979 1 ^{er} trimestre	26	2	294	15.470	4.695	15.472	4.989	2.198	473	17.670	5.462
2 ^e trimestre	26	1	325	16.267	4.086	16.268	4.411	2.165	473	18.433	4.884
3 ^e trimestre	26	1	296	15.450	4.697	15.451	4.993	1.955	452	17.406	5.445
4 ^e trimestre	26	1	333	17.749	4.722	17.750	5.055	2.155	508	19.905	5.563
1980 1 ^{er} trimestre	26	2	328	18.048	4.316	18.050	4.644	2.083	554	20.133	5.198
2 ^e trimestre	26	2	291	18.399	5.592	18.401	5.883	2.095	558	20.496	6.441
1979 Août	26	2	324	15.642	4.714	15.644	5.038	1.922	443	17.566	5.481
Septembre	26	1	265	15.091	5.190	15.092	5.455	1.811	443	16.903	5.898
Octobre	26	2	341	18.338	5.177	18.340	5.518	2.324	532	20.665	6.051
Novembre	26	1	327	17.180	4.480	17.181	4.807	1.989	466	19.170	5.273
Décembre	26	1	331	17.727	4.508	17.728	4.839	2.151	524	19.879	5.363
1980 Janvier	26	2	327	19.351	4.264	19.353	4.591	2.257	545	21.610	5.136
Février	26	2	346	17.078	4.292	17.080	4.638	1.978	570	19.058	5.208
Mars	26	1	310	17.714	4.392	17.715	4.702	2.015	548	19.730	5.250
Avril	26	2	316	18.775	5.261	18.777	5.577	2.149	572	20.926	6.149
Mai	26	3	245	17.625	5.430	17.628	5.675	1.944	505	19.572	6.180
Juin	26	2	312	18.796	6.084	18.798	6.396	2.193	598	20.991	6.994
Juillet	26	1	281	18.376	6.201	18.377	6.482	2.051	525	20.428	7.007
Août	26	1	312	16.109	5.386	16.110	5.698	1.670	465	17.780	6.163

¹ Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.
² Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

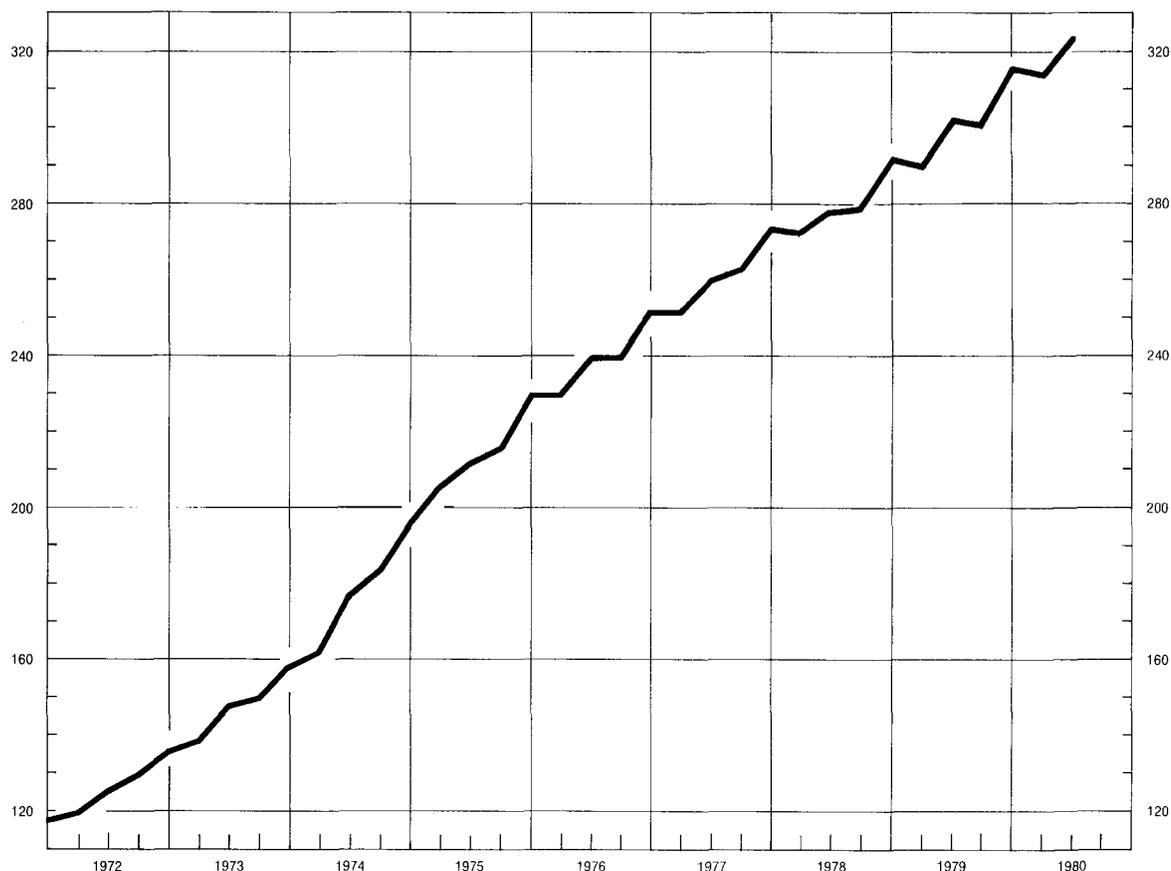
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Annuaire statistique de la S.N.C.B.* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.)*. — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.)*.

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)

Indice du gain moyen brut par heure prestée

Base 1970 = 100



Indices base 1970 = 100

	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie *				Salaires conventionnels ³			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type ¹		Salaire-coût horaire ²	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufacturières	Indice général	dont : Industries manufacturières
Sources :	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1972	128	125	127	131	126,1	125,7	122,1	118,2
1973	149	143	146	151	145,8	147,0	138,8	131,9
1974	180	173	178	182	176,6	177,8	166,1	158,0
1975	216	205	214	223	210,9	210,5	195,9	187,6
1976	240	227	239	246	236,4	235,1	217,3	206,2
1977	262	249	263	270	259,7	257,0	235,5	222,6
1978	280	265	281	289	276,4	271,7	250,3	234,5
1979	302	285	300	312	294,9	288,8	264,6	247,0
1978 Juin	278	264	280	286	275,8	270,4	248,7	233,2
Septembre	279	266	283	287	277,9	272,7	251,3	235,1
Décembre	292	272	288	301	282,0	277,3	256,3	239,6
1979 Mars	290	277	293	299	287,4	281,1	258,0	240,9
Juin	302	283	299	312	292,0	285,4	263,1	246,5
Septembre	301	287	302	310	297,2	291,7	267,7	249,1
Décembre	316	292	308	326	303,3	297,1	269,5	251,7
1980 Mars	p 315	p 300	p 316	p 325	309,3	302,8	277,2	258,8
Juin	p 325	p 308	p 325	p 335	316,8	310,1	281,7	263,4

* Pour convertir les indices base 1970 = 100 en indices base 1968 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : gain moyen brut par heure prestée : 1,813; salaire horaire type - ouvrier qualifié : 1,745 - ouvrier non qualifié : 1,822; salaire-coût horaire : 1,981.

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

³ Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

VI . 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond)	241,31	246,13	251,12	261,35	269,83
Préparation du charbon (ouvriers de la surface)	189,37	195,21	201,81	207,19	214,43
Total des industries extractives	217,63	223,43	230,47	236,38	244,03
<i>Industries manufacturières</i> ² :					
Cokeries	211,00	216,68	219,92	233,88	
Raffinage de pétrole	274,41	287,58	288,33	329,46	
Production et première transformation des métaux	217,57	221,63	228,82	242,27	
Industrie des produits minéraux non métalliques	188,22	195,68	199,47	205,48	
Industrie chimique	202,87	210,66	216,97	226,56	
Production de fibres artificielles et synthétiques	191,48	197,55	198,72	211,87	
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	174,84	182,02	186,12	193,85	
Construction de machines et de matériel mécanique	183,22	188,98	193,37	199,68	
Construction électrique et électronique	173,48	179,78	183,15	193,74	
Construction d'automobiles et pièces détachées	203,29	208,93	216,70	230,96	
Construction d'autre matériel de transport	194,46	199,64	200,05	203,33	
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	164,09	169,63	173,86	180,59	
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	170,51	175,27	180,61	184,52	
Industrie textile	145,47	148,21	150,91	157,03	
Industrie du cuir	145,60	146,90	149,80	157,27	
Industrie des chaussures et de l'habillement	122,59	127,32	129,11	134,87	
Industrie du bois et du meuble en bois	163,09	170,25	177,75	181,71	
Industrie du papier, imprimerie et édition	179,74	187,86	190,45	199,15	
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	170,34	178,03	181,56	188,80	
Total des industries manufacturières	174,59	180,09	184,44	192,35	199,61
dont : hommes	188,69	194,58	199,46	207,94	216,07
femmes	133,39	138,09	140,92	147,04	151,68
<i>Bâtiment et génie civil</i> ¹	190,50	195,86	202,21	212,43	217,66
<i>Moyenne générale pour l'industrie</i> :					
Total ²	178,88	184,45	189,23	197,33	204,27

¹ Hommes seulement.

² Hommes et femmes.

VI - 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE¹

(en francs par mois)

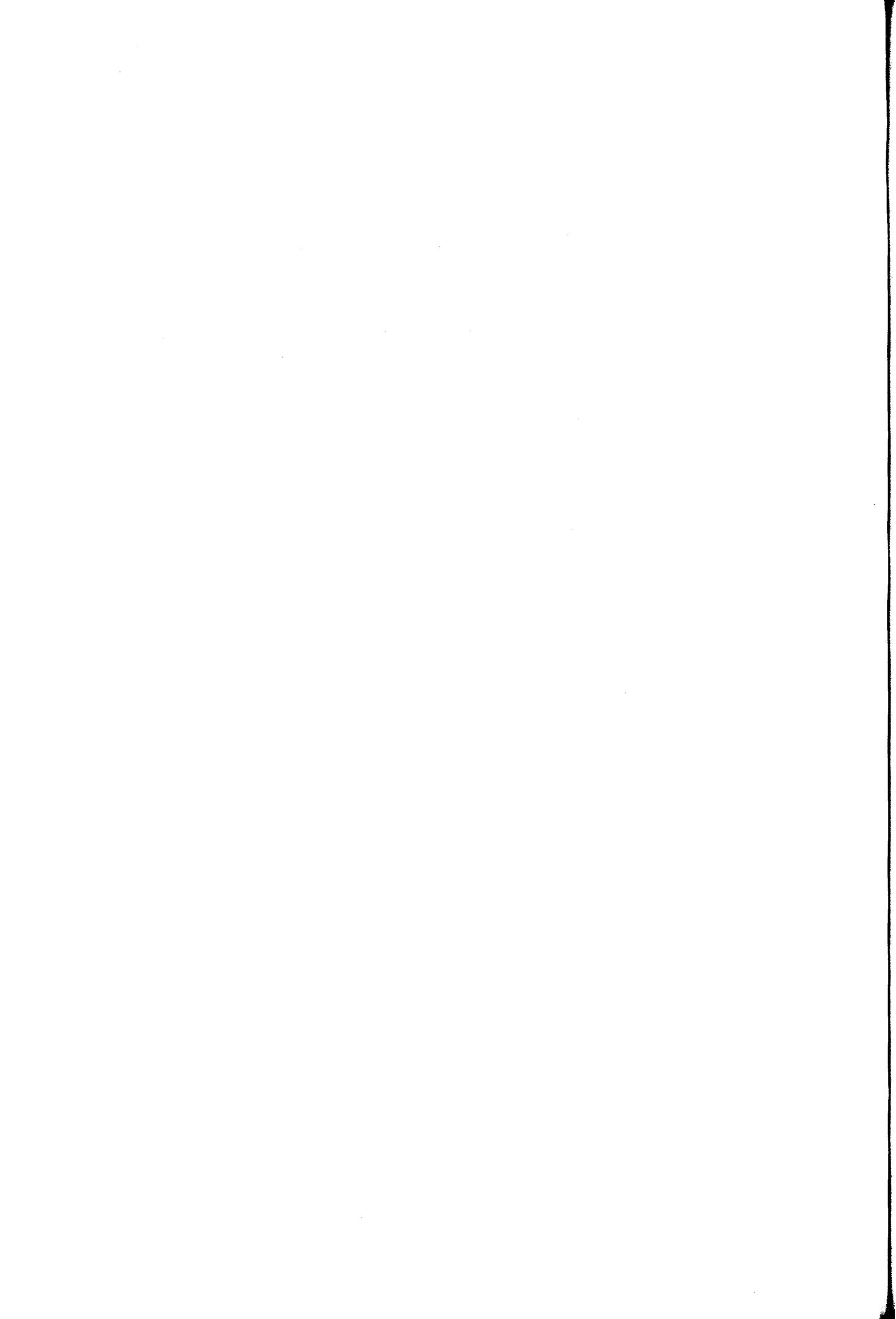
Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides	52.698	54.615	58.392	58.877	
Total des industries extractives	51.308	53.530	56.538	57.239	58.270
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries	53.287	55.077	57.446	59.134	
Raffinage de pétrole	64.057	67.551	70.136	77.329	
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude (total du personnel)	51.812	53.288	53.781	56.266	
Production et première transformation des métaux	53.621	55.537	56.816	59.527	
Industrie des produits minéraux non métalliques	45.739	47.869	48.815	50.785	
Industrie chimique	49.809	51.912	53.268	55.755	
Production de fibres artificielles et synthétiques	58.871	61.088	59.986	63.378	
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	43.966	45.265	46.502	47.983	
Construction de machines et de matériel mécanique	45.231	46.610	47.980	49.293	
Construction électrique et électronique	46.384	47.563	48.837	50.046	
Construction d'automobiles et pièces détachées	48.619	50.886	52.574	54.315	
Construction d'autre matériel de transport	47.818	48.859	50.205	51.181	
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	42.539	43.717	45.187	46.397	
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	42.038	44.178	45.505	46.461	
Industrie textile	39.809	41.037	41.756	42.480	
Industrie du cuir	39.758	43.673	42.720	46.390	
Industrie des chaussures et de l'habillement	32.578	33.683	34.633	35.819	
Industrie du bois et du meuble en bois	38.220	39.579	41.187	41.955	
Industrie du papier, imprimerie et édition	43.299	44.789	45.944	47.854	
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	44.752	46.568	47.530	49.244	
Total des industries manufacturières	45.344	47.079	48.280	49.930	51.988
dont : hommes	50.140	52.048	53.359	55.135	57.424
femmes	30.087	31.271	32.123	33.374	34.693
Bâtiment et génie civil	42.888	46.013	47.071	48.814	50.477
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total	45.288	47.166	48.406	50.037	52.028

¹ Hommes et femmes.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (I.R.E.S.)* — *Rapport annuel de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Statistiques*

économiques belges 1960-1970. — *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».



VII. — INDICES DE PRIX

1. — MATIERES PREMIERES ¹

Indices 1975 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice général	Indice général à l'exception des matières énergét.	Matières alimentaires				Matières industrielles				Matières énergétiques		
			Total	Céréales	Graines oléagineuses, huile	Produits alimentaires et sucre	Total	Matières végétales	Métaux non-ferreux	Minéral de fer, ferraille	Total	Charbon	Pétrole brut
Coefficient de pondération	100,0	36,8	15,9	4,7	2,9	8,3	20,9	10,1	6,1	4,7	63,2	5,5	57,7
1972	36,2	57,9	53,8	46,1	59,9	56,0	61,1	56,2	74,7	53,7	23,5	40,4	21,9
1973	52,2	89,6	82,3	82,3	117,6	69,7	95,2	91,6	115,9	76,1	30,3	50,9	28,3
1974	104,3	117,0	121,9	117,9	137,9	118,5	113,3	103,7	145,1	92,4	96,9	83,3	98,2
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,4	109,5	108,3	90,5	103,1	120,0	110,5	115,2	113,1	97,0	106,2	97,8	107,0
1977	117,3	120,3	134,0	75,3	127,1	169,2	109,8	113,8	116,5	92,4	115,6	103,4	116,7
1978	116,1	113,5	117,4	81,8	125,9	134,3	110,5	111,9	121,7	92,7	117,7	113,8	118,1
1979	152,7	138,5	130,3	97,3	138,9	145,6	144,7	142,8	169,6	116,2	161,1	121,0	164,9
1978 2 ^e trimestre	115,1	111,1	118,3	86,4	131,6	131,4	105,6	106,2	116,4	90,1	117,4	107,7	118,0
3 ^e trimestre	115,5	112,0	112,3	79,4	125,4	126,0	111,9	113,2	124,1	92,9	117,5	112,6	118,0
4 ^e trimestre	119,3	121,3	119,9	83,3	131,6	136,3	122,4	124,9	134,5	101,0	118,1	119,0	118,0
1979 1 ^{er} trimestre	125,6	127,6	117,8	86,0	142,0	127,0	135,0	132,6	156,9	111,6	124,4	119,9	124,8
2 ^e trimestre	141,3	136,8	126,3	94,7	144,4	137,5	144,8	143,5	171,3	113,0	144,0	116,1	146,6
3 ^e trimestre	163,7	142,7	137,5	104,8	140,4	154,6	146,7	144,8	170,2	120,0	176,0	121,8	181,1
4 ^e trimestre	180,5	147,1	139,4	103,7	128,1	163,4	152,9	150,2	182,2	120,4	200,0	127,4	206,9
1980 1 ^{er} trimestre	210,9	157,8	141,6	101,6	125,4	169,7	170,2	162,1	208,4	137,4	241,9	131,8	252,4
2 ^e trimestre	224,2	155,1	147,3	100,4	114,8	185,0	161,1	162,7	179,5	133,9	264,5	138,1	276,6
1979 Août	163,1	141,6	135,3	103,0	138,7	152,0	146,4	144,6	169,2	120,4	175,7	119,2	181,1
Septembre	164,2	143,5	137,2	103,5	135,4	156,6	148,3	144,4	176,1	120,4	176,3	125,4	181,1
Octobre	165,3	146,6	138,9	104,9	129,2	161,4	152,4	152,3	178,8	118,0	176,3	125,8	181,1
Novembre	182,1	146,2	138,8	102,7	127,3	162,9	151,9	148,9	180,1	121,4	203,1	126,9	210,3
Décembre	194,0	148,4	140,6	103,6	127,8	165,8	154,4	149,4	187,6	121,9	220,6	129,5	229,3
1980 Janvier	204,0	156,7	140,0	102,8	126,2	165,6	169,5	157,2	203,9	151,0	231,6	130,6	241,2
Février	214,4	161,9	143,3	102,7	130,4	170,6	176,0	166,4	225,0	132,5	245,0	129,8	256,0
Mars	214,4	154,8	141,5	99,2	119,7	172,8	165,0	162,7	196,4	128,7	249,2	134,9	260,1
Avril	215,5	151,9	139,6	97,7	113,7	172,2	161,2	159,9	183,5	134,6	252,6	134,5	263,9
Mai	227,7	157,4	151,8	100,8	114,5	193,5	161,7	164,0	178,9	134,3	268,7	138,0	281,1
Juin	229,5	156,0	150,4	102,7	116,1	189,3	160,3	164,2	175,0	132,8	272,3	141,8	284,7
Juillet	230,3	156,8	149,6	112,0	131,0	177,1	162,2	163,3	183,5	132,1	273,2	142,8	285,6
Août	230,8	158,2	153,1	118,3	132,8	179,8	162,1	166,4	181,5	127,6	273,1	140,8	285,7

¹ Indices calculés sur base des prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE ¹

Indices 1975 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels										
		indice général	animaux	végétaux	indice général	matières premières	demi-produits	produits finis	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction
Coefficients de pondérations	100,0	20,0	9,6	10,4	80,0	21,5	23,7	34,8	14,8	20,0	14,1	19,3	15,5	8,1	9,6
1972	75,3	76,6	77,5	75,9	75,0	74,0	72,8	77,1	74,4	72,2	61,8	76,8	82,6	77,4	79,5
1973	84,6	92,4	87,2	97,4	82,7	87,2	83,3	79,7	79,8	85,4	63,9	83,4	96,5	80,4	82,8
1974	98,8	96,8	86,8	107,1	99,3	103,1	104,8	93,5	95,9	106,9	90,1	104,1	108,0	91,9	92,1
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,1	113,8	106,9	120,6	105,5	107,2	106,3	103,8	104,8	106,0	102,0	102,5	108,8	104,5	109,8
1977	109,7	119,0	110,6	127,6	107,5	107,8	107,7	107,1	107,7	104,8	102,5	103,3	112,5	104,6	117,2
1978	107,6	110,7	109,4	111,8	106,9	106,2	105,7	108,0	108,2	102,1	99,8	103,7	111,1	104,1	120,9
1979	114,4	118,6	111,5	125,6	113,3	115,6	112,0	112,8	112,4	115,3	112,7	110,3	113,5	107,1	124,6
1978 2 ^e trimestre ..	107,2	110,7	109,7	111,5	106,4	105,5	105,0	107,8	108,1	101,0	98,7	103,2	111,6	103,4	120,7
3 ^e trimestre ..	107,7	109,3	108,1	110,3	107,3	107,2	106,1	108,2	108,5	102,9	99,7	104,3	111,7	103,8	121,9
4 ^e trimestre ..	109,0	112,1	107,4	116,7	108,2	108,2	107,3	108,9	108,9	105,3	102,2	105,4	110,2	105,2	121,9
1979 1 ^{er} trimestre ..	111,6	115,4	110,9	119,7	110,6	111,8	109,5	110,7	110,4	110,4	106,2	108,2	111,4	106,7	124,0
2 ^e trimestre ..	113,8	116,8	109,6	123,9	113,1	115,6	112,1	112,2	111,9	115,8	111,4	110,7	113,7	106,3	124,6
3 ^e trimestre ..	115,2	120,4	110,6	130,3	113,9	116,9	111,8	113,5	112,8	116,6	114,3	110,6	114,4	106,5	124,9
4 ^e trimestre ..	116,9	121,8	115,0	128,4	115,7	118,1	114,7	114,9	114,5	118,4	118,8	111,8	114,7	108,9	125,0
1980 1 ^{er} trimestre ..	120,8	124,0	117,1	130,8	120,0	122,4	122,1	117,1	117,7	127,0	125,5	113,9	117,3	118,7	125,9
2 ^e trimestre ..	120,2	119,2	113,8	124,6	120,4	122,2	121,4	118,5	119,3	125,2	127,0	112,2	118,3	119,6	130,0
1979 Juillet	115,4	122,7	109,3	136,5	113,6	116,5	111,5	113,3	112,6	116,4	114,1	110,5	113,9	106,8	124,9
Août	114,8	118,7	110,2	127,2	113,8	116,7	111,7	113,4	112,8	116,4	114,0	110,5	115,0	106,3	124,9
Septembre ...	115,5	119,9	112,3	127,3	114,3	117,4	112,4	113,8	113,1	117,1	114,7	110,7	114,5	106,5	124,9
Octobre	116,3	119,4	112,0	126,8	115,5	118,3	114,3	114,6	114,3	117,8	118,1	111,4	115,2	108,6	124,9
Novembre	117,1	123,0	116,1	129,7	115,6	118,5	114,3	114,8	114,4	118,7	117,9	112,1	114,6	109,0	125,0
Décembre	117,3	122,9	116,8	128,8	115,9	117,5	115,4	115,1	114,7	118,7	120,3	111,9	114,3	109,1	125,0
1980 Janvier	119,6	123,8	118,1	129,3	118,5	120,1	120,1	116,5	116,8	124,4	121,8	113,4	116,0	118,3	125,1
Février	121,2	123,8	116,7	130,7	120,5	122,9	123,3	117,2	117,9	127,8	126,3	114,3	117,2	118,9	126,3
Mars	121,7	124,5	116,4	132,4	121,0	124,1	123,1	117,8	118,4	128,9	128,5	113,9	118,6	119,0	126,4
Avril	120,9	120,8	114,9	127,1	120,8	123,5	121,8	118,5	119,1	127,7	128,5	112,7	118,2	119,3	130,0
Mai	119,9	118,9	114,1	123,5	120,1	121,4	121,5	118,4	119,3	124,0	126,4	112,1	118,1	119,5	130,0
Juin	119,7	117,9	112,5	123,2	120,1	121,7	120,9	118,7	119,4	123,9	126,0	111,8	118,6	120,0	130,0
Juillet	120,0	117,3	111,2	123,1	120,6	122,3	122,0	118,7	120,4	123,0	126,9	112,1	119,0	121,7	131,1

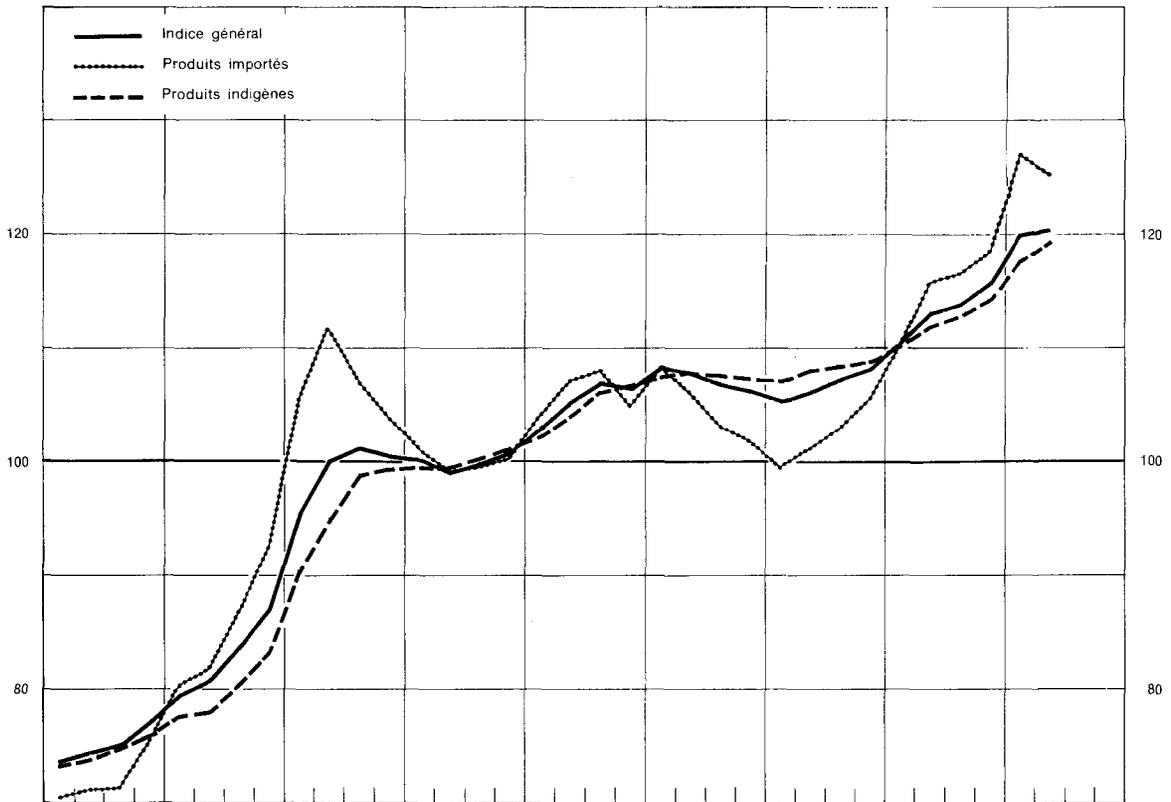
¹ Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE

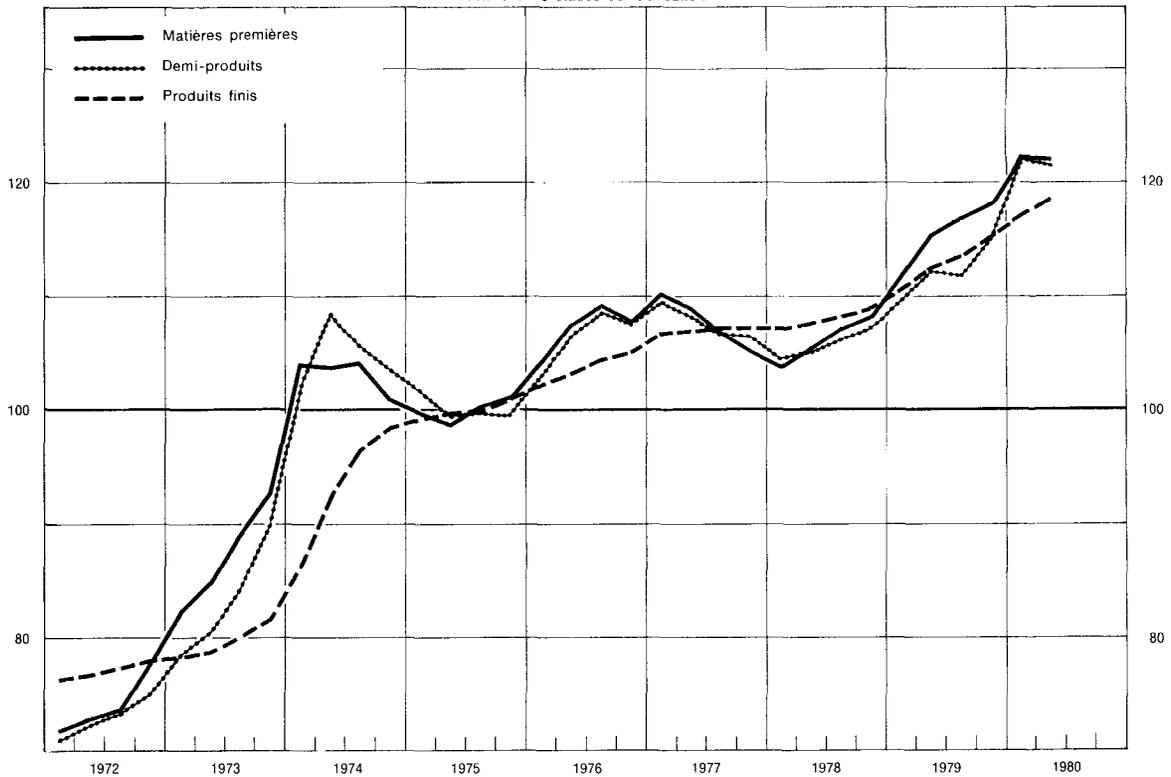
Base 1975 = 100

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES Prix à trois stades de fabrication

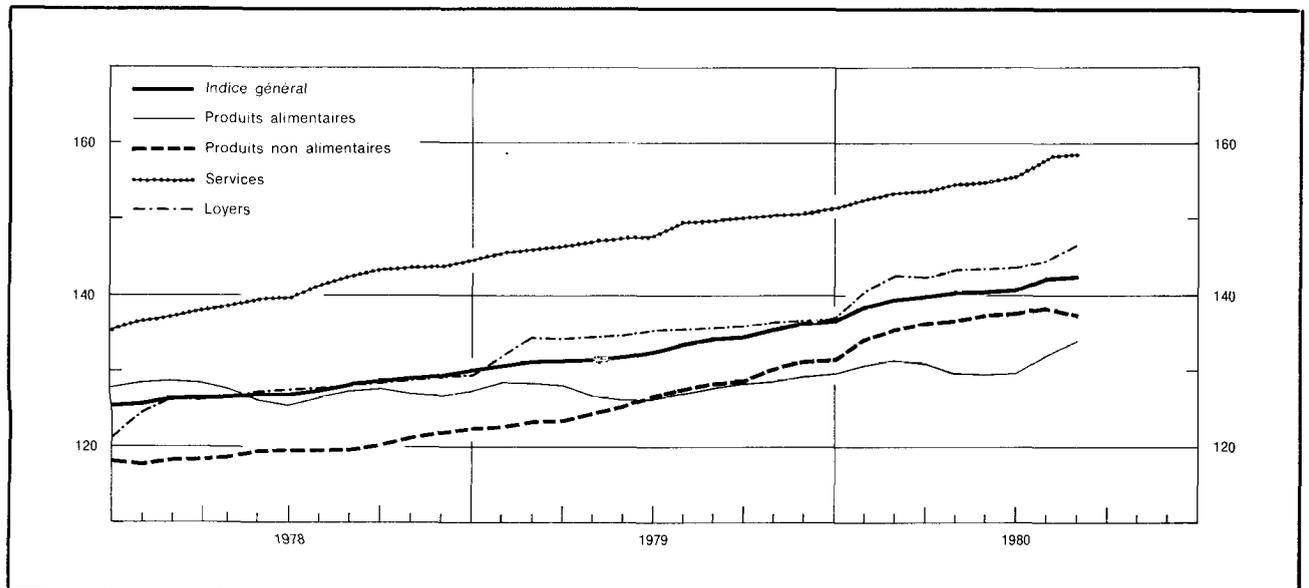


VII - 3a. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyers					
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :										
Jusque février 1972	100,00	41,56	37,01	21,43	—					
De mars 1972 à mai 1976 ...	100,00	30,00	40,00	30,00	—					
Depuis juin 1976	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00					
Indices 1971 = 100 ¹										
1972	105,45	106,60	102,80	107,61	—					
1973	112,78	115,15	107,58	117,28	—					
1974	127,08	125,94	122,69	134,02	—					
1975	143,31	140,08	136,55	154,07	—					
1976 5 premiers mois	153,16	154,25	142,46	164,41	—					
Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100										
1976 7 derniers mois	115,89	119,58	112,15	119,69	108,89					
1977	122,30	125,46	116,00	129,94	118,92					
1978	127,77	127,28	119,87	140,75	127,52					
1979	133,48	127,90	127,04	148,52	135,14					
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
1 ^{er} trimestre	131,17	139,47	128,24	131,09	123,29	135,42	145,92	153,25	133,52	141,66
2 ^e trimestre	132,15	140,55	126,35	129,71	125,55	137,45	147,46	154,98	134,88	143,46
3 ^e trimestre	134,34		127,73		128,27		149,85		135,72	
4 ^e trimestre	136,24		129,28		131,05		150,86		136,44	
Janvier	130,86	138,68	128,47	130,87	122,87	134,32	145,49	152,50	131,99	140,37
Février	131,29	139,73	128,22	131,37	123,38	135,69	146,05	153,43	134,43	142,32
Mars	131,37	139,99	128,04	131,03	123,62	136,24	146,22	153,83	134,14	142,29
Avril	131,68	140,16	126,86	129,84	124,47	136,90	147,02	154,35	134,59	143,18
Mai	132,04	140,57	126,08	129,57	125,46	137,64	147,46	154,93	134,82	143,33
Juin	132,73	140,91	126,12	129,71	126,72	137,82	147,91	155,67	135,23	143,88
Juillet	133,83	142,56	126,96	131,99	127,72	138,65	149,57	158,17	135,49	144,75
Août	134,46	142,94	127,83	134,03	128,44	137,55	149,92	159,03	135,73	146,81
Septembre	134,74		128,39		128,64		150,07		135,95	
Octobre	135,69		128,96		130,24		150,46		136,15	
Novembre	136,26		129,19		131,19		150,79		136,45	
Décembre	136,77		129,70		131,72		151,33		136,71	



¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

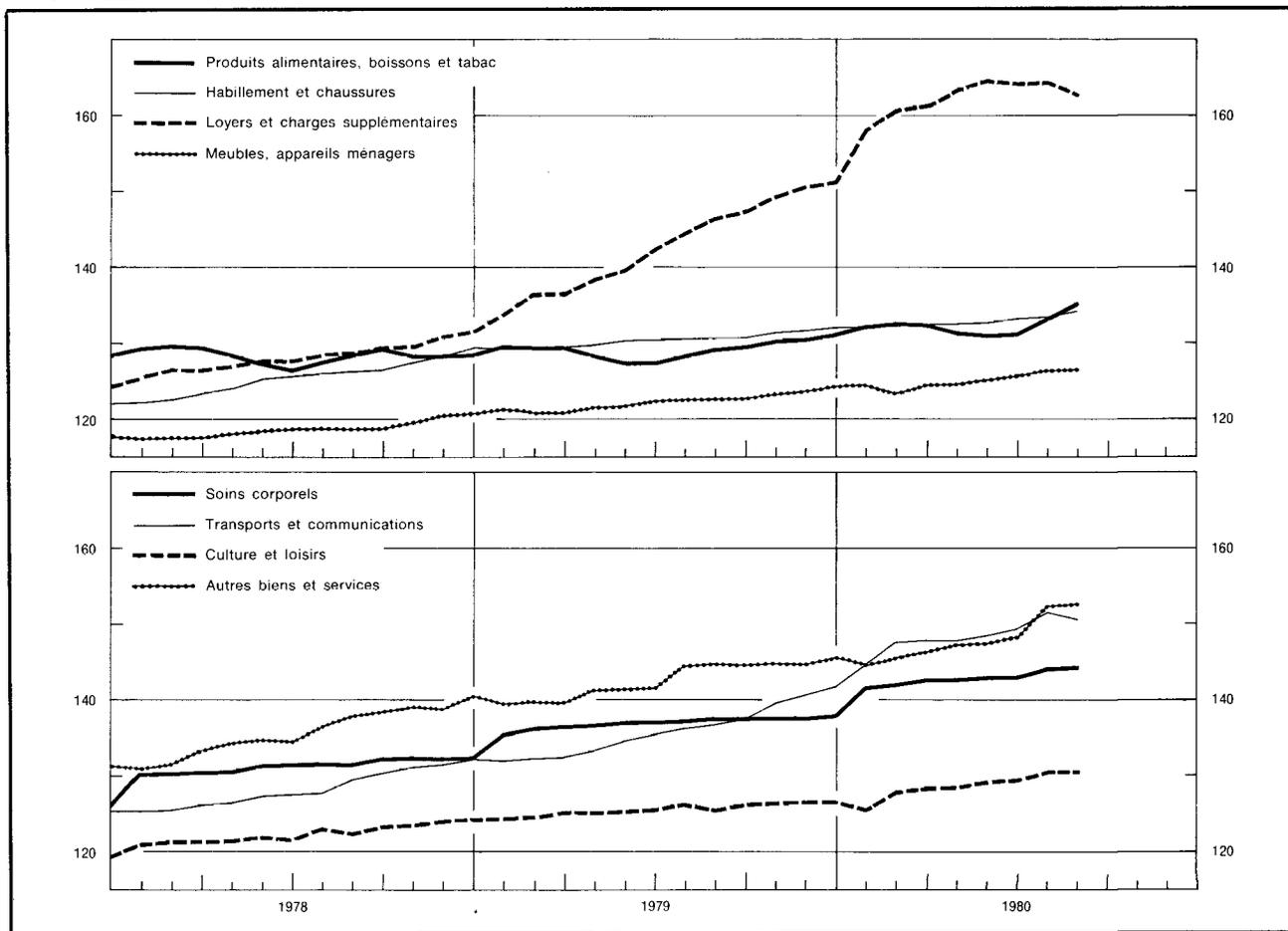
suit : l'indice général à 1,370; les produits alimentaires à 1,843; les produits non alimentaires à 1,304; les services à 1,458.

VII - 3b. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1978	127,77	128,54	125,61	128,37	118,71	131,54	128,37	122,56	135,87
1979	133,48	129,36	130,57	143,13	122,28	137,08	136,04	125,76	142,65
1978 2 ^e trimestre	126,92	127,58	125,05	127,63	118,34	131,28	127,12	121,88	134,67
3 ^e trimestre	128,25	128,45	126,21	128,75	118,82	132,01	129,20	123,02	137,56
4 ^e trimestre	129,58	128,43	128,44	130,88	120,23	132,44	131,55	123,99	139,32
1979 1 ^{er} trimestre	131,17	129,66	129,50	135,81	120,97	136,21	132,24	124,84	139,56
2 ^e trimestre	132,15	127,88	130,35	140,21	121,79	136,99	134,42	125,48	141,34
3 ^e trimestre	134,34	129,20	130,75	146,14	122,66	137,41	136,79	126,08	144,66
4 ^e trimestre	136,24	130,71	131,69	150,36	123,68	137,71	140,72	126,63	145,04
1980 1 ^{er} trimestre	139,47	132,49	132,15	159,98	124,44	142,21	146,71	127,96	145,45
2 ^e trimestre	140,55	131,19	132,79	164,21	125,18	142,96	148,57	129,17	147,51
1979 Août	134,46	129,30	130,74	146,54	122,71	137,60	136,84	125,83	144,92
Septembre	134,74	129,84	130,78	147,12	122,74	137,57	137,34	126,13	144,51
Octobre	135,69	130,39	131,34	149,13	123,14	137,54	139,72	126,39	144,86
Novembre	136,26	130,61	131,72	150,84	123,79	137,60	140,63	126,78	144,78
Décembre	136,77	131,13	132,02	151,11	124,12	137,98	141,80	126,73	145,48
1980 Janvier	138,68	132,28	132,07	158,01	124,31	141,84	144,71	125,57	144,77
Février	139,73	132,76	132,14	160,58	124,43	142,00	147,46	127,97	145,49
Mars	139,99	132,44	132,25	161,35	124,57	142,78	147,95	128,33	146,08
Avril	140,16	131,31	132,29	163,36	124,59	142,86	147,93	128,64	147,14
Mai	140,57	131,06	132,78	164,92	125,09	143,00	148,50	129,22	147,25
Juin	140,91	131,19	133,30	164,36	125,86	143,01	149,27	129,66	148,15
Juillet	142,56	133,37	133,60	164,70	126,40	144,09	151,51	130,71	152,09
Août	142,94	135,35	134,13	163,00	126,58	144,17	151,24	130,76	152,68

* Pour passer de cet indice à l'indice base 1971 = 100, le coefficient de conversion a été fixé à 1,87.

Le coefficient de conversion est obligatoirement d'application pour toutes

Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Statis-*

les conversions conclues au sein des Commissions paritaires relatives à la liaison à l'indice des prix à la consommation des salaires conventionnels.

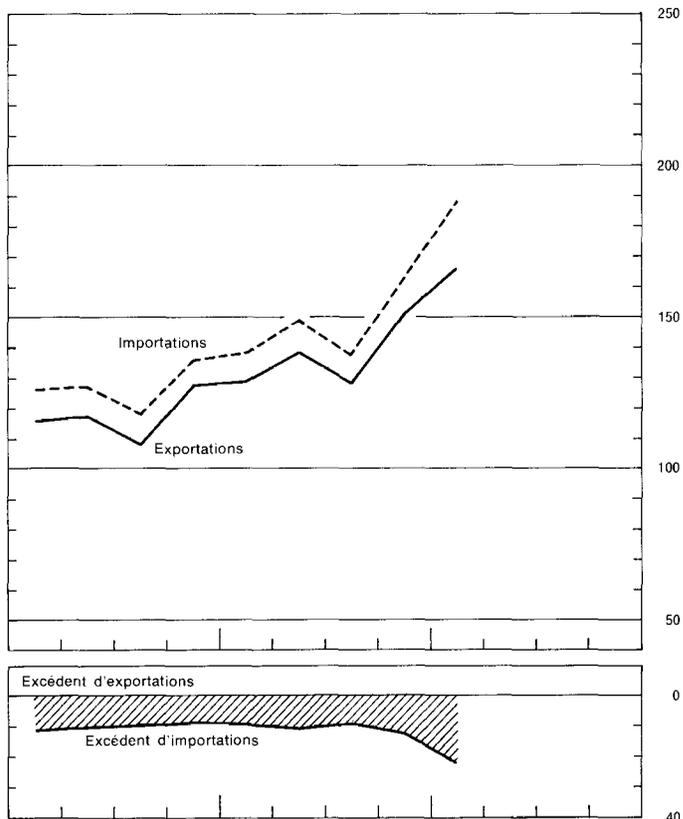
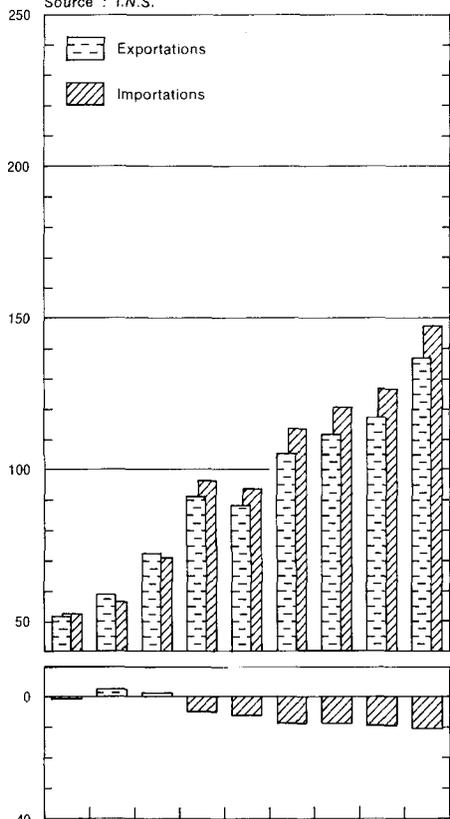
tiques Economiques belges 1960-1970. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

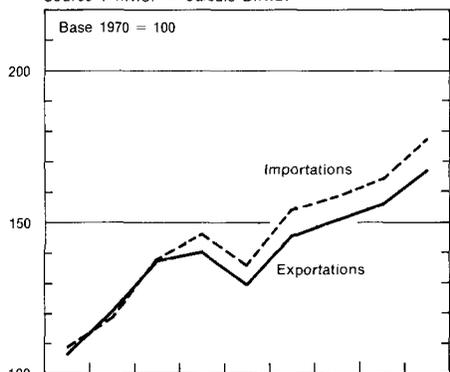
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

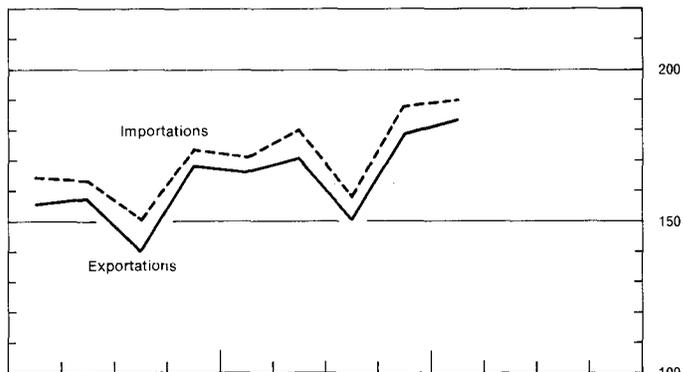
Source : I.N.S.



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

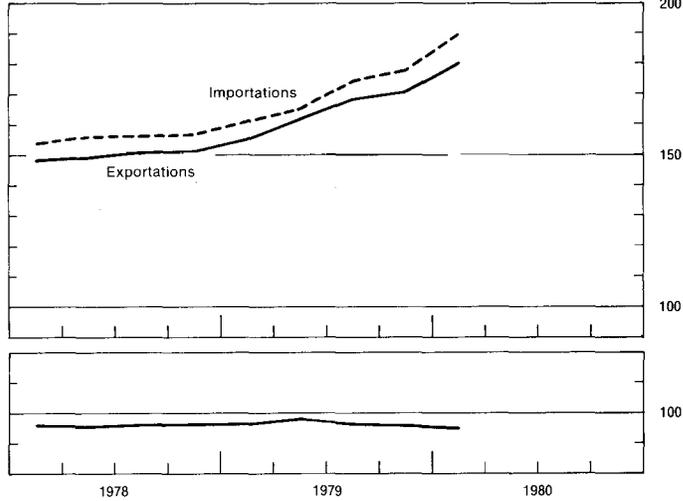
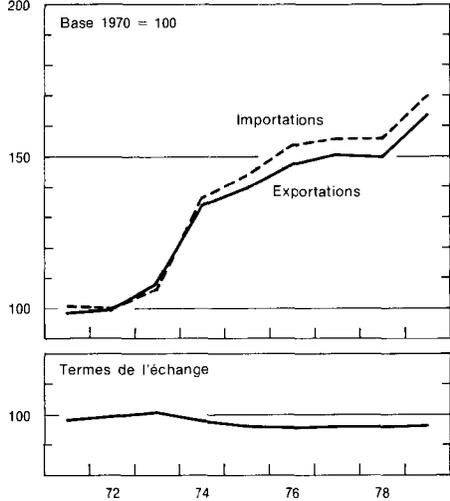


INDICES DU VOLUME



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1970 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	118,8	120,7	100,1	100,2	100,1
1973	71,3	72,5	+ 1,2	102	138,4	137,8	107,1	108,3	101,1
1974	96,7	91,6	- 5,1	95	146,8	140,7	136,9	134,7	98,4
1975	94,2	88,1	- 6,1	94	136,1	129,9	144,4	139,8	96,8
1976	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977	120,7	112,1	- 8,6	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1978	127,2	117,5	- 9,7	92	164,7	156,5	155,9	150,0	96,2
1979	147,5	137,3	- 10,2	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1978 1 ^{er} trimestre	126,8	115,8	- 11,0	91	164,7	155,7	154,3	148,5	96,2
2 ^e trimestre	127,6	117,7	- 9,9	92	163,4	157,7	156,4	149,6	95,7
3 ^e trimestre	118,2	108,7	- 9,5	92	150,4	140,6	156,4	151,0	96,7
4 ^e trimestre	136,0	127,8	- 8,2	94	173,6	168,6	157,0	151,7	96,6
1979 1 ^{er} trimestre	138,7	130,0	- 8,7	94	171,6	166,8	160,9	155,6	96,7
2 ^e trimestre	149,6	139,3	- 10,3	93	180,3	171,5	165,3	162,2	98,1
3 ^e trimestre	137,8	129,0	- 8,8	94	158,8	150,7	174,5	168,5	96,6
4 ^e trimestre	163,7	151,5	- 12,2	93	187,8	178,9	177,7	170,4	95,9
1980 1 ^{er} trimestre	189,8	168,8	- 21,0	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
1979 4 premiers mois	139,3	130,2	- 9,1	94					
5 premiers mois	143,4	133,1	- 10,3	93					
6 premiers mois	144,1	134,5	- 9,6	93	176,0	169,2	163,1	158,9	97,4
7 premiers mois	141,7	133,1	- 8,6	94					
8 premiers mois	142,1	131,6	- 10,5	93					
9 premiers mois	142,0	132,6	- 9,4	93	170,2	163,0	166,9	162,1	97,1
10 premiers mois	145,3	136,2	- 9,1	94					
11 premiers mois	147,0	137,3	- 9,7	93					
12 mois	147,5	137,3	- 10,2	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1980 1 ^{er} mois	183,6	158,6	- 25,0	86					
2 premiers mois	185,7	165,6	- 20,1	89					
3 premiers mois	189,8	168,8	- 21,0	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
4 premiers mois	188,0	170,8	- 17,2	91					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100.$

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1977 ¹	33,21	9,88	10,27	15,59	5,38	6,27	5,82	5,88	4,36	2,45	2,12	1,38	0,66	1,33	0,43	0,41	0,37	0,21	0,34	0,22	5,39	111,97
1978	34,81	11,07	10,16	16,97	5,00	6,52	7,49	4,85	4,47	2,54	2,19	1,47	0,62	1,40	0,42	0,45	0,42	0,23	0,38	0,25	5,69	117,30
1979	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1978 1 ^{er} trimestre ¹	33,91	10,44	10,59	16,83	5,27	6,67	7,68	4,29	4,29	2,44	2,10	1,44	0,62	1,29	0,38	0,40	0,43	0,19	0,32	0,22	5,43	115,20
2 ^e trimestre	36,60	10,79	10,05	16,74	4,41	6,33	6,54	4,82	4,51	2,51	2,27	1,51	0,65	1,46	0,42	0,48	0,40	0,24	0,44	0,25	5,45	116,89
3 ^e trimestre	29,18	10,35	8,90	15,53	4,48	6,11	7,64	5,93	4,41	2,33	1,90	1,31	0,54	1,30	0,41	0,41	0,31	0,23	0,35	0,25	4,76	106,66
4 ^e trimestre	37,85	12,35	10,97	18,39	5,74	6,86	8,02	4,31	4,58	2,87	2,48	1,60	0,64	1,52	0,47	0,50	0,51	0,25	0,42	0,28	6,55	127,13
1979 1 ^{er} trimestre	38,53	12,75	10,69	19,25	6,24	6,85	7,83	5,15	4,45	2,78	2,08	1,42	0,70	1,45	0,35	0,33	0,44	0,31	0,37	0,16	6,42	128,55
2 ^e trimestre	38,19	13,97	10,70	21,27	6,34	7,58	8,13	7,42	5,01	2,88	2,44	1,62	0,81	1,58	0,51	0,55	0,48	0,43	0,43	0,31	7,00	137,65
3 ^e trimestre	30,95	12,06	10,01	20,58	5,60	7,60	7,94	9,95	4,79	2,78	2,10	1,44	0,65	1,46	0,49	0,48	0,39	0,47	0,39	0,31	6,07	126,51
4 ^e trimestre	42,77	14,03	12,01	22,49	7,67	7,88	9,01	10,04	5,32	3,28	2,80	1,75	0,73	1,71	0,54	0,52	0,51	0,45	0,44	0,29	7,25	151,49
1980 1 ^{er} trimestre	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
1979 4 premiers mois	38,12	12,78	10,64	19,62	6,12	6,88	7,72	5,14	4,62	2,79	2,12	1,45	0,74	1,47	0,39	0,37	0,47	0,32	0,37	0,19	6,33	128,65
5 premiers mois	38,30	13,16	10,76	20,05	6,25	7,30	7,88	5,93	4,77	2,83	2,18	1,49	0,76	1,51	0,41	0,42	0,45	0,36	0,39	0,22	6,71	132,13
6 premiers mois	38,53	13,39	10,73	20,32	6,33	7,25	7,98	6,30	4,74	2,84	2,26	1,52	0,76	1,52	0,43	0,44	0,46	0,37	0,40	0,24	6,74	133,55
7 premiers mois	37,17	13,16	10,64	20,60	6,23	7,16	8,13	6,77	4,80	2,83	2,20	1,49	0,75	1,50	0,44	0,43	0,43	0,36	0,40	0,25	6,74	132,48
8 premiers mois	36,31	12,92	10,39	20,55	6,00	7,41	7,80	7,18	4,75	2,79	2,17	1,48	0,73	1,50	0,45	0,44	0,43	0,38	0,40	0,26	6,61	130,95
9 premiers mois	36,11	13,02	10,52	20,57	6,10	7,38	7,97	7,54	4,74	2,82	2,21	1,50	0,73	1,50	0,45	0,45	0,44	0,41	0,40	0,26	6,55	131,67
10 premiers mois	37,11	13,29	10,81	20,93	6,32	7,55	8,27	8,16	4,86	2,91	2,28	1,53	0,74	1,55	0,47	0,47	0,47	0,42	0,40	0,28	6,73	135,55
11 premiers mois	37,99	13,34	10,94	21,05	6,35	7,57	8,36	8,22	4,88	2,94	2,32	1,55	0,74	1,56	0,47	0,48	0,45	0,42	0,41	0,28	6,80	137,12
12 mois	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1980 1 ^{er} mois	42,37	13,25	11,70	24,38	11,66	8,32	10,95	5,43	5,07	3,30	2,53	1,78	0,66	1,86	0,50	0,44	0,49	0,82	0,41	0,22	8,08	154,22
2 premiers mois	43,41	13,32	12,57	25,77	13,00	8,04	10,15	9,46	5,14	3,40	2,72	1,92	0,72	1,86	0,53	0,50	0,53	0,68	0,45	0,25	8,12	162,54
3 premiers mois	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
4 premiers mois	44,57	15,63	12,84	26,33	12,19	8,36	11,18	12,07	5,65	3,49	2,85	1,94	0,76	1,87	0,57	0,56	0,53	0,62	0,48	0,28	7,70	170,47

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

¹ Nouvelle série à partir de 1978. Les chiffres de l'année 1977 ont été recalculés.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ¹	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total				non durables			durables
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits					alimentaires		autres	
													liquides	autres								produits animaux	produits végétaux		
1972	35,44	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	2,80	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	56,66
1973	44,95	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	16,33	2,33	2,81	1,46	9,73	9,50	0,28	71,06
1974	64,23	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	19,26	2,39	3,21	1,89	11,77	11,98	0,72	96,19
1975	58,95	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	21,27	2,73	3,74	1,95	12,85	12,46	1,25	93,93
1976	73,03	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	26,51	3,45	4,69	2,27	15,99	12,76	1,32	113,62
1977	75,91	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	29,15	3,90	5,48	2,37	17,40	13,99	1,16	120,21
1978	78,91	23,09	2,74	6,88	7,94	1,47	0,45	1,15	0,31	2,72	0,54	8,30	2,87	4,36	8,64	2,40	5,05	31,02	4,44	5,40	2,60	18,58	15,01	1,64	126,58
1979	93,28	26,54	3,18	7,47	8,58	1,68	0,53	1,37	0,33	2,98	0,64	10,53	4,79	5,39	10,47	2,75	6,05	34,52	4,77	6,01	3,03	20,71	16,85	2,81	147,46
1978 1 ^{er} trimestre ..	78,34	22,69	2,94	7,19	7,92	1,42	0,51	1,09	0,29	2,48	0,57	8,47	2,24	4,70	8,42	2,30	5,11	31,12	4,08	5,00	2,47	19,57	14,05	1,22	124,73
2 ^e trimestre ..	78,27	22,98	2,82	6,66	7,75	1,53	0,48	1,22	0,32	2,90	0,53	7,63	2,76	4,17	8,89	2,50	5,07	30,58	4,58	5,32	2,60	17,95	15,21	1,42	125,48
3 ^e trimestre ..	71,12	20,54	2,31	5,84	7,47	1,27	0,34	1,05	0,24	2,44	0,45	8,48	2,50	3,66	7,95	2,15	4,43	29,07	4,31	4,91	2,43	17,43	14,22	1,18	115,60
4 ^e trimestre ..	84,17	24,75	2,87	7,84	8,61	1,59	0,44	1,21	0,32	2,87	0,58	8,62	2,87	4,79	8,90	2,52	5,39	31,37	4,44	5,80	2,64	18,49	15,79	2,67	134,00
1979 1 ^{er} trimestre ..	84,67	23,64	3,10	7,40	8,77	1,49	0,57	1,21	0,32	2,38	0,62	8,25	4,30	5,31	9,36	2,63	5,32	32,33	4,18	5,61	2,80	19,74	16,00	2,64	135,64
2 ^e trimestre ..	92,29	26,48	3,30	7,87	8,41	1,68	0,61	1,35	0,35	3,18	0,66	8,93	4,30	4,87	11,27	2,82	6,21	34,17	4,78	6,27	3,03	20,09	16,88	2,03	145,37
3 ^e trimestre ..	84,41	22,70	2,71	6,48	7,38	1,54	0,43	1,33	0,28	2,83	0,52	10,66	4,00	4,49	10,76	2,53	5,77	32,01	4,75	5,51	2,78	18,97	15,06	2,51	133,99
4 ^e trimestre ..	106,21	30,40	3,47	7,43	9,67	1,97	0,49	1,49	0,31	3,35	0,71	13,20	6,14	6,61	11,52	2,95	6,50	36,82	5,02	6,52	2,89	22,39	18,39	2,33	163,75
1980 1 ^{er} trimestre ..	124,09	35,76	3,92	8,05	12,67	1,95	0,68	1,65	0,37	3,31	0,79	16,97	6,49	6,84	13,85	3,36	7,43	39,59	5,10	6,29	3,17	25,03	19,11	5,81	188,60

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978				1979				1980
									1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	97,5	106,0	148,4	152,3	162,7	162,9	161,1	180,4	160,0	161,9	161,6	160,8	165,6	174,8	187,0	192,7	208,9
Biens de consommation ...	104,3	109,4	120,9	131,1	140,4	148,4	148,5	153,4	149,9	147,1	150,3	148,4	150,3	150,0	155,6	157,0	161,1
Biens d'équipement	107,0	110,4	118,0	130,4	136,1	136,6	137,8	142,6	134,7	138,0	141,5	139,5	141,1	141,0	144,0	144,3	146,3
Ensemble ...	100,1	107,1	136,9	144,4	153,9	156,2	155,9	170,2	154,3	156,4	156,4	157,0	160,9	165,3	174,5	177,7	189,8
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	94,2	109,2	149,8	143,8	147,1	137,5	141,6	155,1	133,1	138,6	147,3	147,3	148,7	155,3	157,0	159,6	163,9
Fabrications métalliques ...	105,4	109,6	124,3	139,3	148,4	152,9	156,0	164,0	155,2	155,2	156,3	159,9	162,4	161,6	164,1	167,5	168,8
Métaux non ferreux	75,6	93,7	129,6	94,7	103,6	100,9	93,0	117,1	90,8	90,0	94,2	94,5	101,7	116,1	119,2	123,6	183,0
Textiles	101,7	108,6	126,7	126,7	130,8	136,3	135,1	138,1	136,4	133,6	136,3	133,8	135,5	136,3	139,8	140,9	145,0
Produits chimiques	97,9	101,7	141,2	145,6	151,3	148,4	145,3	162,9	142,3	148,0	146,6	141,7	148,9	159,7	170,3	171,6	183,3
Industrie houillère	80,8	79,8	118,8	146,4	171,1	180,2	179,4	186,2	170,3	181,6	180,7	184,3	189,8	196,1	171,5	193,6	207,2
Industrie pétrolière	107,6	118,6	218,8	260,6	307,5	303,8	289,2	477,5	290,4	285,0	289,8	292,9	328,8	438,7	555,0	561,3	599,3
Verres et glaces	97,3	101,9	110,1	118,9	118,8	123,9	122,9	122,0	125,1	123,4	120,4	122,4	121,5	122,0	121,4	122,7	123,8
Produits agricoles	111,0	120,7	126,0	133,8	145,4	150,6	146,1	143,9	150,6	148,0	152,1	137,3	138,9	142,7	144,8	150,9	153,0
Ciments	119,6	124,7	155,5	157,4	164,2	170,6	175,0	186,4	171,5	173,7	176,2	177,4	187,3	186,6	184,1	188,0	192,9
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	102,1	105,7	117,9	133,9	147,0	156,4	164,4	176,6	158,4	161,2	167,5	164,7	179,5	178,2	182,5	175,1	188,3
Carrières	107,1	111,1	124,8	136,0	141,8	146,2	157,5	167,9	153,9	154,2	160,7	163,0	166,3	165,7	164,9	172,6	181,3
Céramiques	117,7	127,6	150,1	176,7	190,5	197,7	209,2	225,1	194,9	204,6	217,5	214,7	231,8	225,9	223,4	219,9	244,9
Bois et meubles	103,0	110,8	128,1	136,0	141,3	157,7	154,2	159,3	151,5	153,9	158,6	153,4	158,5	157,7	159,4	166,7	167,4
Peaux, cuirs et chaussures .	106,4	119,1	116,0	118,0	137,9	148,0	147,6	174,3	148,1	146,1	148,1	149,3	162,5	175,5	184,2	171,4	175,7
Papier et livres	99,9	104,8	137,7	148,9	148,6	148,3	143,4	151,6	143,6	142,5	143,3	144,6	148,6	150,0	150,9	155,6	164,0
Tabacs manufacturés	111,6	140,6	137,4	146,5	140,1	149,3	158,4	163,9	151,7	151,2	158,3	169,1	161,9	164,4	161,3	166,3	166,7
Caoutchouc	107,0	112,8	133,9	143,8	147,4	150,9	163,2	162,5	150,7	152,7	155,7	153,0	153,8	161,3	166,4	168,2	171,4
Industries alimentaires	103,7	114,6	136,4	145,9	143,4	147,0	138,3	139,3	139,4	141,6	136,1	139,4	135,9	138,3	139,0	143,7	145,2
Divers	119,3	129,2	168,6	175,8	197,6	241,7	256,9	292,6	254,8	252,6	247,0	283,0	284,4	298,5	273,1	273,1	287,6
Ensemble ...	100,2	108,3	134,7	139,8	147,8	150,5	150,0	164,6	148,5	149,6	151,0	151,7	155,6	162,2	168,5	170,4	180,6
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,1	101,1	98,4	96,8	96,0	96,4	96,2	96,7	96,2	95,7	96,7	96,6	96,7	98,1	96,6	95,9	95,2

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978				1979				1980
									1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	114,5	132,7	136,9	123,1	141,4	143,2	146,1	157,2	146,4	144,3	131,0	155,7	153,0	159,7	138,2	165,8	174,8
Biens de consommation ...	134,6	157,8	168,5	172,2	200,8	209,4	223,0	240,4	224,7	223,6	209,0	227,4	233,0	245,5	222,1	252,9	266,1
Biens d'équipement	113,2	133,8	158,7	146,0	147,3	158,3	168,3	182,6	162,3	171,9	154,5	178,6	172,2	186,8	163,4	198,8	207,3
Ensemble ...	118,8	138,4	146,8	136,1	154,5	158,8	164,7	177,5	164,7	163,4	150,4	173,6	171,6	180,3	158,8	187,8	197,0
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	114,1	127,8	133,6	100,6	102,2	100,9	109,8	120,7	111,0	109,4	98,9	117,8	121,0	127,0	107,9	123,6	119,4
Fabrications métalliques ...	122,0	137,7	140,9	141,3	163,9	167,5	171,7	178,6	168,8	180,9	143,5	183,2	183,9	182,9	143,4	196,3	198,6
Métaux non ferreux	99,9	120,6	117,6	103,0	119,9	132,7	132,7	138,3	142,4	120,8	116,1	150,3	151,9	135,6	116,8	142,7	169,8
Textiles	123,8	134,3	130,1	121,8	137,4	134,7	134,6	141,7	138,5	134,7	117,2	147,4	141,5	140,7	128,7	153,2	156,4
Produits chimiques	139,1	175,5	190,1	166,3	195,2	212,8	236,2	262,9	240,0	228,5	214,5	263,4	262,2	270,4	245,6	270,0	289,5
Industrie houillère	95,4	93,1	85,4	74,2	56,0	40,9	43,8	81,1	39,5	45,5	44,1	45,0	57,2	77,0	113,3	94,7	113,3
Industrie pétrolière	130,1	144,4	114,2	136,5	140,3	173,3	149,4	156,0	132,2	151,3	181,1	132,2	140,0	151,9	160,5	160,6	170,5
Verres et glaces	118,9	120,1	115,3	88,2	112,7	115,2	120,7	128,5	118,1	124,1	108,6	130,3	118,2	133,6	120,8	142,8	158,3
Produits agricoles	123,9	139,6	141,4	153,1	158,5	162,9	174,5	204,2	180,2	169,3	163,1	199,7	199,8	209,2	210,4	209,6	209,9
Ciments	99,3	106,8	106,2	70,0	103,6	151,3	171,0	175,0	153,7	171,7	167,3	191,3	101,4	201,3	201,1	187,1	164,0
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	126,4	148,4	141,3	119,5	127,6	127,6	133,5	130,4	124,3	145,7	120,1	144,3	90,9	150,5	173,7	145,8	135,6
Carrières	109,3	118,4	127,9	116,5	124,9	123,2	112,4	118,2	102,3	115,7	108,7	121,7	89,9	128,9	121,7	129,8	123,9
Céramiques	122,0	131,8	125,2	111,9	125,4	146,3	161,7	163,6	143,8	187,0	140,7	171,5	138,3	171,1	157,2	180,8	171,0
Bois et meubles	152,1	176,3	166,1	154,6	180,3	165,0	177,0	184,4	173,9	183,5	149,0	200,8	163,0	192,2	163,5	206,0	206,2
Peaux, cuirs et chaussures .	121,1	118,6	128,9	108,4	112,6	104,5	97,8	98,3	98,4	104,9	86,7	99,3	101,7	111,4	83,6	99,0	99,1
Papier et livres	122,1	142,4	144,7	121,1	148,2	151,8	160,9	175,9	152,9	161,7	150,1	176,8	168,9	174,3	168,6	192,3	187,0
Tabacs manufacturés	124,0	151,0	193,4	191,9	185,4	193,0	208,1	218,7	220,8	208,1	151,1	237,2	212,9	226,0	188,7	238,7	244,9
Caoutchouc	133,2	173,7	200,3	216,1	215,5	231,4	238,3	250,5	223,3	249,9	218,9	259,6	245,9	255,7	229,2	266,2	282,8
Industries alimentaires	135,1	150,8	163,2	158,8	186,1	201,4	219,9	240,1	209,7	217,3	221,1	223,4	224,5	245,0	235,1	254,0	254,5
Divers	88,8	105,9	120,0	115,1	133,1	124,4	120,3	123,9	119,3	120,7	105,9	128,4	123,7	129,6	121,1	142,2	138,5
Ensemble ...	120,7	137,8	140,7	129,9	146,1	151,2	156,5	167,6	155,7	157,7	140,6	168,6	166,8	171,5	150,7	178,9	183,5

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,31	+ 1,65	15,97	15,73	- 0,24
1975	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	16,03	15,08	- 0,95
1976	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977	26,81	25,13	- 1,68	19,18	21,39	+ 2,21	20,44	18,83	- 1,61
1978	29,23	26,83	- 2,40	20,81	22,37	+ 1,56	20,83	19,32	- 1,51
1979	32,43	30,93	- 1,50	23,20	26,34	+ 3,14	24,47	22,18	- 2,29
1978 4 ^e trimestre	31,40	29,12	- 2,28	22,66	24,61	+ 1,95	22,28	20,80	- 1,48
1979 1 ^{er} trimestre	30,42	29,28	- 1,14	22,86	25,60	+ 2,74	23,96	20,71	- 3,25
2 ^e trimestre	33,30	31,86	- 1,44	24,19	26,83	+ 2,64	24,47	22,43	- 2,04
3 ^e trimestre	30,36	29,85	- 0,51	20,62	23,14	+ 2,52	22,77	20,83	- 1,94
4 ^e trimestre	35,65	32,69	- 2,96	25,12	29,84	+ 4,72	26,67	24,79	- 1,88
1980 1 ^{er} trimestre	37,57	34,94	- 2,63	27,13	31,84	+ 4,71	31,53	24,81	- 6,72
1979 4 premiers mois	31,28	29,33	- 1,95	23,03	25,65	+ 2,62	23,61	20,69	- 2,92
5 premiers mois	31,96	30,12	- 1,84	23,37	26,03	+ 2,66	24,02	21,30	- 2,72
6 premiers mois	31,86	30,60	- 1,26	23,52	26,20	+ 2,68	24,22	21,56	- 2,66
7 premiers mois	31,48	30,39	- 1,09	23,15	25,91	+ 2,76	23,55	20,98	- 2,57
8 premiers mois	31,24	30,13	- 1,11	22,63	24,93	+ 2,30	23,67	21,10	- 2,57
9 premiers mois	31,36	30,35	- 1,01	22,55	25,18	+ 2,63	23,74	21,32	- 2,42
10 premiers mois	32,00	31,10	- 0,90	23,03	25,86	+ 2,83	24,43	21,90	- 2,53
11 premiers mois	32,18	31,18	- 1,00	23,23	26,22	+ 2,99	24,68	22,10	- 2,58
12 mois	32,43	30,93	- 1,50	23,20	26,34	+ 3,14	24,47	22,18	- 2,29
1980 1 ^{er} mois	33,90	31,45	- 2,45	25,08	29,28	+ 4,20	31,38	21,62	- 9,76
2 premiers mois	36,07	34,05	- 2,02	26,87	30,93	+ 4,06	31,44	24,08	- 7,36
3 premiers mois	37,57	34,94	- 2,63	27,13	31,84	+ 4,71	31,53	24,81	- 6,72
4 premiers mois	37,41	36,16	- 1,25	27,22	32,12	+ 4,90	31,33	25,54	- 5,79
Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,42	53,02	+ 2,60
1974	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,38	62,13	- 1,25
1976	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977	4,79	4,91	+ 0,12	9,40	7,67	- 1,73	81,63	79,81	- 1,82
1978	5,10	5,38	+ 0,28	10,65	8,48	- 2,17	87,82	84,08	- 3,74
1979	5,99	7,29	+ 1,30	11,74	11,08	- 0,66	99,16	99,93	+ 0,77
1978 4 ^e trimestre	5,27	6,56	+ 1,29	10,65	9,01	- 1,64	93,49	91,83	- 1,66
1979 1 ^{er} trimestre	5,75	6,78	+ 1,03	10,98	10,14	- 0,84	95,12	94,43	- 0,69
2 ^e trimestre	5,92	7,42	+ 1,50	11,87	11,17	- 0,70	101,12	101,74	+ 0,62
3 ^e trimestre	5,85	6,46	+ 0,61	10,83	10,53	- 0,30	91,89	93,14	+ 1,25
4 ^e trimestre	6,44	8,52	+ 2,08	13,31	12,49	- 0,82	108,51	110,40	+ 1,89
1980 1 ^{er} trimestre	6,77	9,18	+ 2,41	16,16	17,34	+ 1,18	120,46	120,48	+ 0,02
1979 4 premiers mois	5,75	6,78	+ 1,03	11,05	10,29	- 0,76	95,86	94,65	- 1,21
5 premiers mois	5,77	6,96	+ 1,19	11,35	10,54	- 0,79	97,67	96,91	- 0,76
6 premiers mois	5,84	7,10	+ 1,26	11,42	10,65	- 0,77	98,12	98,08	- 0,04
7 premiers mois	5,86	6,94	+ 1,08	11,11	10,50	- 0,61	96,43	96,68	+ 0,25
8 premiers mois	5,92	6,75	+ 0,83	11,16	10,51	- 0,65	95,94	95,40	- 0,54
9 premiers mois	5,84	6,88	+ 1,04	11,22	10,61	- 0,61	96,04	96,43	+ 0,39
10 premiers mois	6,03	7,05	+ 1,02	11,49	10,85	- 0,64	98,34	98,87	+ 0,53
11 premiers mois	6,02	7,27	+ 1,25	11,74	11,04	- 0,70	99,19	99,88	+ 0,69
12 mois	5,99	7,29	+ 1,30	11,74	11,08	- 0,66	99,16	99,93	+ 0,77
1980 1 ^{er} mois	5,47	8,33	+ 2,86	18,15	15,98	- 2,17	115,26	108,90	- 6,36
2 premiers mois	6,54	9,05	+ 2,51	16,99	17,47	+ 0,48	119,18	118,06	- 1,12
3 premiers mois	6,77	9,18	+ 2,41	16,16	17,34	+ 1,18	120,46	120,48	+ 0,02
4 premiers mois	6,75	9,59	+ 2,84	15,79	17,16	+ 1,37	119,88	123,04	+ 3,16

1 République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	3,20	3,61	+ 0,41	0,71	0,40	- 0,31	2,78	1,07	- 1,71
1973	4,03	4,07	+ 0,04	0,87	0,65	- 0,22	3,23	1,49	- 1,74
1974	6,29	5,13	- 1,16	1,11	0,71	- 0,40	7,84	2,21	- 5,63
1975	5,97	3,60	- 2,37	1,29	0,47	- 0,82	7,11	3,40	- 3,71
1976	6,98	3,75	- 3,23	1,79	0,57	- 1,22	8,51	4,16	- 4,35
1977	7,27	4,72	- 2,55	1,92	0,50	- 1,42	10,14	5,51	- 4,63
1978	7,34	4,85	- 2,49	2,11	0,74	- 1,37	8,85	5,76	- 3,09
1979	9,74	5,14	- 4,60	2,48	0,84	- 1,64	10,93	5,60	- 5,33
1978 4 ^e trimestre	7,78	4,74	- 3,04	1,99	0,87	- 1,12	9,36	6,15	- 3,21
1979 1 ^{er} trimestre	9,06	4,70	- 4,36	1,91	0,85	- 1,06	8,64	5,10	- 3,54
2 ^e trimestre	9,78	5,35	- 4,43	2,98	0,94	- 2,04	10,09	5,74	- 4,35
3 ^e trimestre	8,96	5,01	- 3,95	1,86	0,80	- 1,06	10,89	5,56	- 5,33
4 ^e trimestre	11,16	5,50	- 5,66	3,16	0,79	- 2,37	14,12	6,04	- 8,08
1980 1 ^{er} trimestre	15,72	6,50	- 9,22	3,06	0,88	- 2,18	18,24	7,08	- 11,16
1979 4 premiers mois	9,08	4,62	- 4,46	2,09	0,86	- 1,23	8,76	5,01	- 3,75
5 premiers mois	9,46	4,84	- 4,62	2,23	0,92	- 1,31	9,14	5,42	- 3,72
6 premiers mois	9,42	5,02	- 4,40	2,45	0,89	- 1,56	9,36	5,40	- 3,96
7 premiers mois	9,15	5,14	- 4,01	2,35	0,88	- 1,47	9,48	5,21	- 4,27
8 premiers mois	9,36	5,07	- 4,29	2,30	0,87	- 1,43	9,90	5,28	- 4,62
9 premiers mois	9,26	5,02	- 4,24	2,25	0,86	- 1,39	9,87	5,45	- 4,42
10 premiers mois	9,47	5,18	- 4,29	2,37	0,86	- 1,51	10,19	5,62	- 4,57
11 premiers mois	9,62	5,17	- 4,45	2,39	0,85	- 1,54	10,60	5,63	- 4,97
12 mois	9,74	5,14	- 4,60	2,48	0,84	- 1,64	10,93	5,60	- 5,33
1980 1 ^{er} mois	14,03	7,47	- 6,56	3,06	0,90	- 2,16	18,56	6,82	- 11,74
2 premiers mois	14,85	6,47	- 8,38	2,98	0,82	- 2,16	16,87	6,82	- 10,05
3 premiers mois	15,72	6,50	- 9,22	3,06	0,88	- 2,18	18,24	7,08	- 11,16
4 premiers mois	15,18	6,24	- 8,94	3,26	0,89	- 2,37	17,63	7,68	- 9,95

Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiée		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1972	49,08	53,33	+ 4,25	6,63	4,58	- 2,05	1,08	1,05	- 0,03
1973	61,33	64,79	+ 3,46	8,58	5,66	- 2,92	1,42	1,73	+ 0,31
1974	79,61	79,57	- 0,04	15,03	8,63	- 6,40	2,03	2,86	+ 0,83
1975	79,45	75,62	- 3,83	12,71	8,89	- 3,82	2,04	2,78	+ 0,74
1976	95,65	92,48	- 3,17	16,29	9,54	- 6,75	2,09	2,73	+ 0,64
1977	100,54	96,68	- 3,86	17,77	12,03	- 5,74	2,28	2,44	+ 0,16
1978	107,98	100,54	- 7,44	16,82	13,22	- 3,60	2,29	2,85	+ 0,56
1979	124,46	119,79	- 4,67	20,11	13,71	- 6,40	2,79	3,00	+ 0,21
1978 4 ^e trimestre	115,20	109,15	- 6,05	18,30	14,63	- 3,67	2,40	3,20	+ 0,80
1979 1 ^{er} trimestre	118,28	112,73	- 5,55	18,30	13,19	- 5,20	2,04	3,22	+ 1,18
2 ^e trimestre	127,83	121,55	- 6,28	19,03	13,65	- 5,38	2,63	3,36	+ 0,73
3 ^e trimestre	114,86	112,37	- 2,49	20,03	13,26	- 6,77	2,81	2,51	- 0,30
4 ^e trimestre	136,85	132,57	- 4,28	23,09	14,99	- 8,10	3,68	3,00	- 0,68
1980 1 ^{er} trimestre	155,03	145,84	- 9,19	29,20	16,26	- 12,94	4,27	3,56	- 0,71
1979 4 premiers mois	119,10	112,78	- 6,32	17,96	12,80	- 5,16	2,09	3,32	+ 1,23
5 premiers mois	122,25	115,59	- 6,66	18,86	13,30	- 5,56	2,23	3,36	+ 1,13
6 premiers mois	123,05	117,12	- 5,93	18,66	13,29	- 5,37	2,33	3,24	+ 0,91
7 premiers mois	120,73	115,82	- 4,91	18,58	13,40	- 5,18	2,33	3,11	+ 0,78
8 premiers mois	120,43	114,43	- 6,00	19,18	13,30	- 5,88	2,38	3,09	+ 0,71
9 premiers mois	120,32	115,54	- 4,78	19,12	13,28	- 5,84	2,49	3,00	+ 0,51
10 premiers mois	123,18	118,61	- 4,57	19,43	13,75	- 5,68	2,62	2,98	+ 0,36
11 premiers mois	124,34	119,67	- 4,67	19,81	13,82	- 5,99	3,02	2,95	- 0,07
12 mois	124,46	119,79	- 4,67	20,11	13,71	- 6,40	2,79	3,00	+ 0,21
1980 1 ^{er} mois	146,41	133,19	- 13,22	27,64	16,59	- 11,05	4,39	3,55	- 0,84
2 premiers mois	152,18	142,43	- 9,75	27,41	15,69	- 11,72	4,12	3,41	- 0,71
3 premiers mois	155,03	145,84	- 9,19	29,20	16,26	- 12,94	4,27	3,56	- 0,71
4 premiers mois	154,36	148,57	- 5,79	28,48	17,02	- 11,46	4,34	3,71	- 0,63

1 Membre de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostatistiques (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978	1974	1975	1976	1977	1978	1979 p		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 29,4	- 6,6	- 30,0	- 68,6	- 115,5	- 91,4	1.411,2	1.572,9	-161,7
1.12 Travail à façon	+ 17,0	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	+ 40,9	+ 44,8	65,2	17,8	+ 47,4
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	+ 25,7	+ 8,7	18,5	—	+ 18,5
1.2 Frets ²	+ 3,2	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	+ 8,0	+ 9,7	78,8	67,5	+ 11,3
1.3 Assur. pour le transport de marchandises ² ...	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,7	- 0,9	1,7	2,3	- 0,6
1.4 Autres frais de transport	- 0,2	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	+ 2,5	- 0,4	37,5	37,7	- 0,2
1.5 Déplacements à l'étranger	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	- 26,1	- 34,2	46,6	85,9	- 39,3
1.6 Revenus d'investissements	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	+ 19,2	+ 19,6	319,5	309,1	+ 10,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	+ 22,7	+ 25,2	35,7	12,8	+ 22,9
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 4,9	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,4	16,4	11,8	+ 4,6
1.82 Autres	+ 3,3	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	+ 14,4	+ 5,6	126,2	127,3	- 1,1
Total 1 ...	+ 60,5	+ 39,8	+ 30,7	+ 17,4	- 3,1	- 7,9	2.157,3	2.245,1	- 87,8
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	- 6,5	- 5,7	18,2	28,0	- 9,8
2.2 Transferts publics	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	- 16,4	- 14,7	38,1	52,1	- 14,0
Total 2 ...	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	- 22,9	- 20,4	56,3	80,1	- 23,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 1,4	- 1,5	- 1,5	- 1,2	- 0,6	- 0,6	—	1,3	- 1,3
3.112 Autres opérations	- 1,5	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	+ 2,1	+ 17,4	16,7	6,8	+ 9,9
3.12 Avoirs	- 1,5	- 1,5	- 3,3	- 2,1	- 1,7	- 4,2	...	4,4	- 4,4
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2	+ 12,6	16,7	12,5	+ 4,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	- 2,2	+ 10,8	+ 15,3	- 10,1	+ 11,8	- 13,0	12,4	—	+ 12,4
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 1,3	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	- 0,6	...	8,6	1,0	+ 7,6
4.22 Intermédiaires financiers du sect. public	- 1,6	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	+ 3,7	- 4,3	27,2	2,9	+ 24,3
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets)	- 31,4	- 15,4	- 36,1	- 12,9	- 18,1	- 24,7	—	11,0	- 11,0
4.2312 Investissements directs ...	- 6,7	- 14,5	- 5,5	- 11,3	- 12,7	- 11,4	3,3	36,1	- 32,8
4.2313 Immeubles	- 3,6	- 3,8	- 3,0	- 2,2	- 3,9	- 6,1	2,6	8,7	- 6,1
4.2314 Autres (chiffres nets)	- 6,6	- 12,6	- 3,2	- 17,8	- 17,1	- 12,1	—	30,5	- 30,5
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets)	+ 3,4	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	+ 5,0	+ 2,1	1,8	—	+ 1,8
4.2322 Investissements directs ...	+ 27,5	+ 41,8	+ 33,9	+ 30,6	+ 40,0	+ 40,8	35,7	8,3	+ 27,4
4.2323 Immeubles	+ 3,2	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	+ 5,7	+ 4,1	5,9	2,3	+ 3,6
4.2324 Autres (chiffres nets)	+ 2,8	+ 1,0	+ 4,7	+ 9,0	+ 2,5	- 1,8	1,8	—	+ 1,8
Total 4 ...	- 16,5	+ 5,5	+ 8,9	- 2,5	+ 16,3	- 26,4	99,3	100,8	- 1,5
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	+ 11,2	+ 10,9	—	10,2	- 10,2
Total 1 à 5 ...	+ 34,3	+ 30,5	+ 25,1	- 2,8	+ 1,3	- 31,2	2.329,6	2.448,7	-119,1
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 1,0	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	+ 9,2	- 1,4	—	—	+ 7,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois .	- 13,8	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	- 3,7	- 10,5	—	—	- 33,7
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 10,9	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	- 1,9	- 9,2	—	—	- 57,7
6.22 Organismes divers	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	...	+ 0,1	—	—	- 0,4
6.23 B.N.B. ⁶	+ 36,4	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	- 2,3	- 10,2	—	—	- 35,1
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	(4,5)	—	(+4,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels
(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978				1979 p				1980 p
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	-18,6	-28,7	-28,2	-15,9	-28,0	-39,6	-46,9	-47,2	-42,1
1.12 Travail à façon	+ 7,0	+14,4	+ 9,0	+14,4	+13,3	+13,0	+13,4	+ 7,7	+ 9,8
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 4,6	+ 3,9	...	+ 0,2	+ 5,9	+ 6,3	+ 2,4	+ 3,9	+ 7,6
1.2 Frets ²	+ 2,6	+ 2,3	+ 2,1	+ 2,7	+ 3,5	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,6	+ 3,5
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	- 0,2	+ 0,2	...	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,5	+ 1,9	+ 1,7
1.5 Déplacements à l'étranger	- 6,3	- 7,8	-15,1	- 5,0	- 7,0	- 8,8	-17,0	- 6,5	- 9,0
1.6 Revenus d'investissements	+ 7,6	+ 2,7	+ 5,0	+ 4,3	+ 4,3	+ 2,1	+ 2,6	+ 1,4	- 2,7
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 5,9	+ 6,0	+ 7,1	+ 6,2	+ 5,6	+ 5,9	+ 6,0	+ 5,4	+ 7,9
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,2	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,3	+ 1,3	+ 0,6	+ 1,3
1.82 Autres	+ 3,5	+ 3,4	+ 0,1	- 1,4	- 0,7	+ 1,6	- 1,0	- 1,0	- 0,5
Total 1 ...	+ 7,4	- 2,4	-19,0	+ 6,1	- 2,2	-17,0	-37,2	-31,4	-22,7
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 1,8	- 1,8	- 1,0	- 1,1	- 1,8	- 3,1	- 2,6	- 2,3	- 3,4
2.2 Transferts publics	- 5,3	- 3,5	- 3,2	- 2,7	- 3,6	+ 1,2	- 6,5	- 5,1	- 8,5
Total 2 ...	- 7,1	- 5,3	- 4,2	- 3,8	- 5,4	- 1,9	- 9,1	- 7,4	-11,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 1,1	...	- 0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations	+ 4,3	- 1,6	+ 8,2	+ 6,5	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,0	+ 4,9	+ 2,2
3.12 Avoirs	- 0,8	...	- 1,6	- 1,8	- 0,8	- 0,7	- 0,5	- 2,4	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	+ 3,4	- 1,8	+ 6,5	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,4	+ 1,6
4. Mouvement des capitaux des entreprises⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	- 7,1	+ 1,3	+ 5,3	-12,5	- 1,5	- 1,0	+10,1	+ 4,8	-10,5
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation :									
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 0,2	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,6	+ 6,7	+ 0,5
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Val. mobilières	- 4,7	- 3,4	- 7,6	- 9,0	- 6,4	- 3,7	- 4,2	+ 3,3	...
4.2312 Invest. directs	- 0,9	- 4,7	- 1,6	- 4,2	- 6,6	- 1,9	- 4,4	-19,9	+ 4,7
4.2313 Immeubles	- 1,4	- 1,5	- 1,4	- 1,8	- 1,5	- 1,5	- 1,4	- 1,7	- 1,4
4.2314 Autres	+ 3,6	- 5,4	- 7,4	- 2,9	- 3,7	- 6,3	-11,4	- 9,1	-20,6
4.232 Investis. et placements étrang. en U.E.B.L. :									
4.2321 Val. mobilières	+ 0,7	+ 0,2	+ 1,5	- 0,3	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,9	+ 0,5
4.2322 Invest. directs	+ 7,6	+ 7,6	+11,6	+14,0	+ 6,6	+ 5,4	+ 4,6	+10,8	+ 7,6
4.2323 Immeubles	+ 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,5	+ 1,0
4.2324 Autres	+ 4,2	- 5,7	+ 0,3	- 0,6	- 0,2	+ 3,5	- 0,1	- 1,4	+ 5,7
Total 4 ...	+ 3,7	-11,0	- 2,2	-16,9	-10,2	+ 3,5	+ 5,8	- 0,6	+ 8,3
5. Erreurs et omissions									
Total 1 à 5 ...	+ 8,3	-19,1	-21,3	+ 0,9	-25,3	- 9,4	-42,7	-41,7	-19,5
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges									
6.2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. .	-10,1	- 4,8	+15,5	-11,1	-32,1	+20,0	+ 5,4	-27,0	+21,8
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 1,0	-12,0	- 3,2	+ 5,0	- 5,0	-25,7	-19,1	- 7,9	-16,6
6.22 Organismes divers	+ 1,2	- 1,5	+ 0,6	- 0,2	- 0,3	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2
6.23 B.N.B. ⁶	+13,4	+ 1,1	-28,8	+ 4,1	+10,6	- 7,5	-29,3	- 8,9	-27,8
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations									
	-	-	-	-	(+ 4,5)	-	-	-	(+ 4,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).
³ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.
⁴ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.
⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.
⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Recettes et dépenses trimestrielles (milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1979			1980		
	4 ^e trimestre P			1 ^{er} trimestre P		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :						
1.1 Opérations sur marchandises :						
1.11 Exportations et importations ¹	383,6	430,8	-47,2	429,2	471,3	-42,1
1.12 Travail à façon	14,0	6,3	+ 7,7	17,2	7,4	+ 9,8
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	3,9	—	+ 3,9	7,6	—	+ 7,6
1.2 Frets ²	22,6	20,0	+ 2,6	23,2	19,7	+ 3,5
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,5	0,7	- 0,2	0,5	0,7	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	12,6	10,7	+ 1,9	15,9	14,2	+ 1,7
1.5 Déplacements à l'étranger	10,8	17,3	- 6,5	10,7	19,7	- 9,0
1.6 Revenus d'investissements	98,1	96,7	+ 1,4	108,9	111,6	- 2,7
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	8,8	3,4	+ 5,4	10,9	3,0	+ 7,9
1.8 Autres :						
1.81 Travailleurs frontaliers	3,9	3,3	+ 0,6	4,6	3,3	+ 1,3
1.82 Autres	33,5	34,5	- 1,0	37,3	37,8	- 0,5
Total 1 ...	592,3	623,7	-31,4	666,0	688,7	-22,7
2. Transferts :						
2.1 Transferts privés	5,0	7,3	- 2,3	4,8	8,2	- 3,4
2.2 Transferts publics	8,4	13,5	- 5,1	7,6	16,1	- 8,5
Total 2 ...	13,4	20,8	- 7,4	12,4	24,3	-11,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :						
3.1 Etat ³ :						
3.11 Engagements :						
3.111 Amortissements contractuels	—	0,1	- 0,1	—	0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations	10,5	5,6	+ 4,9	15,8	13,6	+ 2,2
3.12 Avoirs	2,4	- 2,4	...	0,5	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics :						
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	10,5	8,1	+ 2,4	15,8	14,2	+ 1,6
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :						
4.1 Crédits commerciaux ⁵	4,8	—	+ 4,8	—	10,5	-10,5
4.2 Autres :						
4.21 Organismes publics d'exploitation	7,0	0,3	+ 6,7	0,6	0,1	+ 0,5
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	4,8	0,3	+ 4,5	21,2	0,4	+20,8
4.23 Secteur privé :						
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :						
4.2311 Valeurs mob. (chiffres nets)	3,3	—	+ 3,3	—
4.2312 Investissements directs	0,6	20,5	-19,9	10,9	6,2	+ 4,7
4.2313 Immeubles	0,7	2,4	- 1,7	0,7	2,1	- 1,4
4.2314 Autres (chiffres nets)	—	9,1	- 9,1	—	20,6	-20,6
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :						
4.2321 Valeurs mob. (chiffres nets)	0,9	—	+ 0,9	0,5	—	+ 0,5
4.2322 Investissements directs	12,6	1,8	+10,8	11,8	4,2	+ 7,6
4.2323 Immeubles	1,4	0,9	+ 0,5	1,4	0,4	+ 1,0
4.2324 Autres (chiffres nets)	—	1,4	- 1,4	5,7	—	+ 5,7
Total 4 ...	36,1	36,7	- 0,6	52,8	44,5	+ 8,3
4.3 Erreurs et omissions (nettes)	—	4,7	- 4,7	5,2	—	+ 5,2
Total 1 à 5 ...	652,3	694,0	-41,7	752,2	771,7	-19,5
6. Financement du total :						
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges ...	—	—	+ 2,2	—	—	+ 2,9
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :						
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :						
6.211 Francs belges et luxembourgeois	—	—	-27,0	—	—	+21,8
6.212 Monnaies étrangères ⁶	—	—	- 7,9	—	—	-16,6
6.22 Organismes divers	—	—	- 0,1	—	—	+ 0,2
6.23 B.N.B. ⁶	—	—	- 8,9	—	—	-27,8
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	(4,5)	—	(+4,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 4. — BALANCE RESUMEE DES PAIEMENTS
 Soldes trimestriels cumulés et soldes mensuels les plus récents
 (milliards de francs)

	1979		1980 p	
	1er trimestre	Avril-Mai	1er trimestre	Avril-Mai
1. Opérations courantes :				
1.1 Opérations sur marchandises	- 8,8	- 13,2	- 24,7
1.2 Services	+ 6,6	+ 4,7	+ 2,0	- 0,3
1.3 Transferts	- 5,4	- 4,3	- 11,9	- 7,2
Total 1 ...	- 7,6	- 12,8	- 34,6	} - 28,9
2. Mouvement des crédits commerciaux ¹	- 1,5	+ 0,2	- 10,5	
3. Mouvement des autres capitaux des entreprises ² et particuliers	- 8,7	- 0,5	+ 18,8	- 2,8
4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	+ 0,5	+ 1,5	+ 1,6	+ 7,7
5. Erreurs et omissions	- 8,0	+ 4,9	+ 5,2	- 4,3
Total 1 à 5 ...	- 25,3	- 6,7	- 19,5	- 28,3
6. Financement du total :				
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 1,5	+ 3,9	+ 2,9	+ 1,6
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :				
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :				
6.211 Francs belges et luxembourgeois	- 32,1	+ 2,4	+ 21,8	- 43,9
6.212 Monnaies étrangères ³	- 5,0	- 13,7	- 16,6	- 6,0
6.22 Organismes divers	- 0,3	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,2
6.23 B.N.B. ³	+ 10,6	...	- 27,8	+ 19,8
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	(+ 4,5)	(—)	(+ 4,5)	(—)

¹ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

² Autres que les organismes principalement monétaires.

³ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

**IX - 5. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME ***

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau IX-4 des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1976	1977	1978	1979 p	1979 p				1980 p
					1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+17,4	- 3,1	- 7,9	-87,8	- 2,2	-17,0	-37,2	-31,4	-22,7
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	-19,0	-22,9	-20,4	-23,8	- 5,4	- 1,9	- 9,1	- 7,4	-11,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 3,1	- 0,2	+12,6	+ 4,2	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,4	+ 1,6
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 1,0	- 1,6	...	+36,0	+ 0,1	+28,0	+ 9,9	- 2,0	+34,4
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.	-11,9	- 7,7	+ 0,4	- 2,8	- 0,9	- 4,4	+17,3
4. Mouvement des crédits commerciaux :									
4.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des crédits consentis à des non-résidents et mobilisés auprès des banques belges	-10,9	-19,4	-10,4	-22,1	- 4,7	- 5,8	- 3,5	- 8,1	-12,9
4.2 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'excédent des autres crédits consentis à des non-résidents sur les crédits reçus des non-résidents	-10,1	+11,8	-13,0	+12,4	- 1,5	- 1,0	+10,1	+ 4,8	-10,5
5. Mouvement des autres capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
5.1 Rubrique 4.2 de la balance générale des paiements	+ 7,6	+ 4,5	-13,4	-13,9	- 8,7	+ 4,5	- 4,3	- 5,4	+18,8
5.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
5.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
5.211 Créances en monnaies étrangères	-23,0	-19,4	-10,6	-43,9	- 5,7	-28,2	+ 5,5	-15,5	-23,1
5.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-15,8	-82,0	-21,1	- 1,5	+17,3	- 2,9	-23,4	+ 7,5	-43,6
5.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
5.221 Endettement en monnaies étrangères	+14,6	+29,6	+12,5	+55,2	+ 8,0	+20,7	- 1,0	+27,5	- 3,4
5.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+24,0	+87,8	+38,0	+ 4,9	- 8,7	- 0,4	+20,0	- 6,0	+37,1
6. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :									
6.1 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les engagements au comptant	+ 4,1	+ 6,1	+14,0	+43,9	+35,6	-18,1	- 6,8	+33,2	-17,4
6.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme	- 9,6	- 8,5	- 6,2	-14,1	-20,7	+ 8,5	+ 3,2	- 5,1	+12,2
7. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
7.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant ³	- 8,8	- 6,4	+17,7	+11,9	+ 0,9	+ 3,3	+ 8,7	- 1,0	+20,7
7.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme	+ 1,4	+ 2,7	-10,7	+10,7	+12,1	- 5,2	+ 0,2	+ 3,6	- 5,7
8. Erreurs et omissions :									
8.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 4,4	+11,2	+10,9	-10,2	- 8,0	+ 5,2	- 2,7	- 4,7	+ 5,2
8.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents	+ 1,2	+ 1,2	- 7,9	+ 6,6	+ 6,4	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 2,1
Total 1 à 8 ...	-24,6	- 8,6	-27,8	-39,2	+15,7	-12,6	-30,5	-11,8	- 6,0
9. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
9.1 Encaisse en or	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	...
9.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	+ 1,2	- 0,9	- 6,4	- 4,3	- 0,2	- 1,9	- 0,6	- 1,6	- 0,7
9.3 Avoirs nets sur le F.E.C.O.M.	-23,9	- 4,9	- 1,1	+12,0	+ 7,1	-32,8	+12,0	+27,8
9.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
9.41 Avoirs nets au comptant ⁵	-26,2	+15,9	- 2,3	-26,0	+ 1,2	-13,5	+ 2,6	-16,5	-51,3
9.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,0	...	-11,9	- 7,7	+ 0,4	- 2,8	- 0,9	- 4,4	+17,3
9.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
9.51 Avoirs au comptant ⁶	+ 0,4	- 0,1	- 2,5	- 0,3	+ 2,3	- 1,5	+ 1,2	- 2,5	+ 0,9
9.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	-12,0

* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

¹ Autres que les organismes principalement monétaires.

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 5.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

⁵ Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

⁶ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui figurent sous la rubrique 4.1.

IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ¹

(en pourcentage du total)

	Monnaies des pays de la C.E.E.								Dollar des Etats-Unis	Autres
	Franc belge et luxem- bourgeois	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Autres	Total		
Paielements d'importations										
1972	29,9	18,6	11,9	6,6	7,4	3,0	0,2	77,6	18,3	4,1
1973	28,9	19,6	12,2	7,0	7,0	2,5	0,2	77,4	18,8	3,8
1974	27,6	20,0	11,0	7,7	5,8	2,2	0,2	74,5	21,3	4,2
1975	26,9	19,7	11,5	8,0	5,9	2,3	0,3	74,6	20,8	4,6
1976	26,5	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	70,4	25,1	4,5
1977	27,3	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	69,7	26,2	4,1
1978	28,1	18,9	11,1	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979	28,4	18,3	10,5	8,2	4,9	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1978 6 premiers mois	28,7	18,8	11,1	8,6	4,4	2,0	0,4	74,0	21,5	4,5
9 premiers mois	28,0	18,9	11,2	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979 3 premiers mois	28,9	18,5	10,8	8,5	4,7	1,9	0,3	73,6	22,1	4,3
6 premiers mois	28,5	18,4	10,7	8,4	4,8	1,9	0,4	73,1	22,7	4,2
9 premiers mois	28,5	18,2	10,4	8,2	5,0	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1980 3 premiers mois	27,7	16,2	10,2	8,4	4,4	1,7	0,3	68,9	27,5	3,6
6 premiers mois	27,7	16,4	10,4	8,2	4,5	1,8	0,3	69,3	27,0	3,7
Recettes d'exportations										
1972	47,3	18,1	10,2	6,9	2,3	1,2	0,1	86,1	11,9	2,0
1973	49,9	17,4	11,3	6,6	2,0	1,1	0,1	88,4	9,7	1,9
1974	53,0	16,4	10,6	6,7	2,2	0,9	0,2	90,0	8,2	1,8
1975	50,9	16,3	10,9	6,5	2,5	0,9	0,2	88,2	10,0	1,8
1976	47,8	17,4	11,1	6,6	1,9	1,2	0,2	86,2	12,0	1,8
1977	45,8	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	83,5	14,6	1,9
1978	44,4	17,4	12,0	7,4	2,3	1,4	0,2	85,1	12,6	2,3
1979	42,2	17,9	13,0	7,2	2,6	2,1	0,3	85,3	12,5	2,2
1978 6 premiers mois	45,3	17,2	11,6	7,3	2,2	1,3	0,2	85,1	12,7	2,2
9 premiers mois	44,7	17,0	12,1	7,3	2,3	1,3	0,2	84,9	12,8	2,3
1979 3 premiers mois	43,9	17,9	12,6	7,2	2,2	1,8	0,3	85,9	11,6	2,5
6 premiers mois	43,3	17,7	12,6	7,1	2,5	2,1	0,3	85,6	12,1	2,3
9 premiers mois	42,5	17,6	12,9	7,2	2,6	2,1	0,3	85,2	12,5	2,3
1980 3 premiers mois	40,7	17,6	13,8	7,4	2,9	2,4	0,3	85,1	12,7	2,2
6 premiers mois	40,4	17,3	13,5	7,3	2,8	2,4	0,3	84,0	13,8	2,2

¹ A l'exclusion des paiements de faible importance, des opérations d'arbitrage et, depuis le 1^{er} décembre 1977, des transactions sur diamant.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique : XLVIII^e année, tome I, n° 1 janvier 1973 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ;

LIII^e année, tome I, n° 6 juin 1978 : « La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » ; LIV^e année, tome I, n° 1 janvier 1979 : « Réforme des données publiées au chapitre IX » ; LIV^e année, tome II, n° 4 octobre 1979 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur la base des transactions : statistiques rétrospectives de 1970 à 1978 et aperçu méthodologique ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1a. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres annuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 lire italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1972	44,01	13,80	—	8,73	114,62 ¹ 105,88 ²	7,55	44,44	13,71	9,26	11,53	68,51	6,34	190,51	6,68	10,63	163,58	88,03	—
1973 ³	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,33	6,69	10,57	164,90	88,10	—
1973 ⁴	40,35	13,85	—	8,76	99,30	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69	—
1973 ⁵	38,05	14,23 ⁶ 15,17 ⁷	—	8,76	93,72	6,53	38,03	13,75 ⁸ 14,48 ⁹	8,87	12,37	66,36	6,46	194,99 ¹⁰ 205,99 ¹¹	6,74 ¹² 7,11 ¹³	10,15	160,66	76,10	—
1974	38,95	15,06	13,39	8,68 ¹⁴ 8,07 ¹⁵	91,09	5,99	39,84	14,49	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91	—
1975	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,24	73,61	—
1976	38,60	15,34 ¹⁶ 15,31 ¹⁷	13,04	8,76 ¹⁸ 7,93 ¹⁹	69,85	4,67	39,17	14,61	8,89 ¹³ 8,76 ¹⁷	15,45	65,76 ²⁰ 56,91 ²¹	6,42 ¹⁶ 6,25 ¹⁷	215,39	7,10 ¹⁶ 7,00 ¹⁷	10,01	128,71	78,49 ²² 44,25 ²³	—
1977	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	8,71 ²⁴ 8,21 ²⁵ 7,31 ²⁶	14,95	52,88 ²⁷ 42,00 ²⁸	6,24 ²⁴ 5,98 ²⁵ 5,76 ²⁶	216,99	6,98 ²⁴ 6,81 ²⁵ 6,47 ²⁶	9,64 ²⁹ 8,67 ³⁰	114,34 ³¹ 90,69 ³²	41,84	—
1978	31,49	15,65 ³³ 15,77 ³⁴	15,08	6,99	60,39	3,71	27,66	14,55	6,97	17,69	41,14	5,72 ³³ 5,68 ³⁴	216,97	6,38 ³⁵ 5,98 ³⁶ 5,89 ³⁷ 5,81 ³⁸	8,19 ³⁵ 7,58 ³⁹	79,30 ⁴⁰ 68,45 ⁴¹	39,56 ⁴² 31,12 ⁴³ 29,21 ⁴⁴	—
1979	29,31	15,92 ⁴⁵ 16,20 ⁴⁶	13,46	6,89	62,19	3,53	25,03	14,62	6,84	17,63	43,70	5,63 ⁴⁵ 5,50 ⁴⁷ 5,26 ⁴⁸	217,04 ⁴⁹ 224,86 ⁵⁰	5,79	7,54	60,16	28,57 ⁵¹ 19,07 ⁵² 14,02 ⁵³	60,36 ⁵⁴

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 22 juin 1972.

² Moyenne du 28 juin au 31 décembre 1972. Les cotations ont été suspendues du 23 au 27 juin.

³ Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1973.

⁴ Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1^{er} mars.

⁵ Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

⁶ Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.

⁷ Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.

⁸ Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.

⁹ Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.

¹⁰ Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.

¹¹ Moyenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 1973.

¹² Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.

¹³ Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.

¹⁴ Moyenne du 1^{er} au 13 janvier 1974.

¹⁵ Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 21 janvier.

¹⁶ Moyenne du 1^{er} janvier au 15 octobre 1976.

¹⁷ Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

¹⁸ Moyenne du 1^{er} janvier au 14 mars 1976.

¹⁹ Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.

²⁰ Moyenne du 1^{er} janvier au 6 février 1976.

²¹ Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.

²² Moyenne du 1^{er} janvier au 15 mars 1976.

²³ Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.

²⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1977.

²⁵ Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.

²⁶ Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.

²⁷ Moyenne du 1^{er} janvier au 8 juillet 1977.

²⁸ Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1977. La cotation a été suspendue le 11 juillet.

²⁹ Moyenne du 1^{er} janvier au 4 avril 1977.

³⁰ Moyenne du 5 avril au 31 décembre 1977.

³¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

³² Moyenne du 1^{er} mars au 31 décembre 1977.

³³ Moyenne du 1^{er} janvier au 13 octobre 1978.

³⁴ Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.

³⁵ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 février 1978.

³⁶ Moyenne du 13 février au 13 octobre 1978.

³⁷ Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.

³⁸ Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.

³⁹ Moyenne du 13 février au 31 décembre 1978.

⁴⁰ Moyenne du 1^{er} janvier au 5 mai 1978.

⁴¹ Moyenne du 8 mai au 31 décembre 1978.

⁴² Moyenne du 1^{er} janvier au 31 octobre 1978.

⁴³ Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1^{er} au 9 novembre.

⁴⁴ Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.

⁴⁵ Moyenne du 1^{er} janvier au 21 septembre 1979.

⁴⁶ Moyenne du 24 septembre au 31 décembre 1979.

⁴⁷ Moyenne du 24 septembre au 29 novembre 1979.

⁴⁸ Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.

⁴⁹ Moyenne du 1^{er} janvier au 6 septembre 1979.

⁵⁰ Moyenne du 7 septembre au 31 décembre 1979.

⁵¹ Cours du 2 janvier 1979.

⁵² Moyenne du 3 janvier au 27 août 1979.

⁵³ Moyenne du 28 août au 31 décembre 1979.

⁵⁴ Moyenne du 13 mars au 31 décembre 1979.

X - 1b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1978 2 ^e trim.	32,47	15,63	14,75	7,05	59,58	3,77	28,84	14,60	7,03	16,96	40,51	5,75	217,34	6,01	7,65	76,88 ¹ 72,04 ²	39,79	—
3 ^e trim.	31,63	15,75	16,42	7,21	61,05	3,77	27,68	14,55	7,08	18,87	42,04	5,74	218,34	5,98	7,67	69,77	40,02	—
4 ^e trim.	29,60	15,76 ³ 15,77 ⁵	15,56	6,89	58,68	3,56	25,12	14,54	6,81	18,20	41,88	5,69 ³ 5,68 ⁵	215,91	5,94 ³ 5,89 ⁶ 5,81 ⁸	7,42	64,87	38,13 ⁴ 31,12 ⁷ 29,21 ⁹	—
1979 1 ^{er} trim.	29,28	15,79	14,54	6,86	59,04	3,49	24,70	14,62	6,72	17,49	42,23	5,68	215,58	5,76	7,38	62,02	28,57 ¹⁰ 18,87 ¹¹	60,16 ¹²
2 ^e trim.	30,28	15,98	13,92	6,92	63,01	3,58	26,15	14,67	6,92	17,67	45,43	5,64	217,31	5,87	7,59	61,61	19,30	60,66
3 ^e trim.	29,12	16,02 ¹³ 16,13 ¹⁴	13,32	6,88	65,03	3,57	24,98	14,58	6,92	17,76	44,09	5,56 ¹³ 5,53 ¹⁴	218,70 ¹⁵ 223,33 ¹⁶	5,80	7,60	59,61	19,03 ¹⁷ 14,16 ¹⁸	60,36
4 ^e trim.	28,62	16,21	12,04	6,91	61,80	3,49	24,38	14,60	6,81	17,62	43,19	5,50 ²⁵ 5,26 ²⁶	225,26	5,74	7,60	57,37	13,96	60,11
1980 1 ^{er} trim.	28,77	16,23	11,83	6,94	64,82	3,49	24,72	14,74	6,82	17,31	42,76	5,20	226,36	5,82	7,64 ³³ 7,96 ³²	56,53 ³⁴ 60,19 ³⁵	13,90 ³⁶ 9,99 ³⁷	60,08
2 ^e trim.	29,05	16,05	12,56	6,90	66,37	3,42	24,84	14,61	6,84	17,27	41,04	5,15	225,12	5,88	7,81	59,06	9,91	59,84
1979 Août ..	29,29	16,01	13,45	6,88	65,56	3,58	25,04	14,59	6,94	17,69	44,35	5,56	219,10	5,82	7,63	59,78	19,04 ¹⁹ 14,29 ²⁰	60,29
Sept. ...	28,85	16,05 ²¹ 16,13 ¹⁴	12,99	6,87	63,42	3,56	24,76	14,60	6,88	17,88	43,70	5,57 ²¹ 5,53 ¹⁴	219,35 ²² 223,33 ¹⁶	5,79	7,57	58,74	14,13	60,32
Oct.	28,85	16,13	12,55	6,87	61,93	3,50	24,57	14,54	6,86	17,73	43,65	5,52	224,14	5,81	7,64	57,97	14,03	60,19
Nov. ...	28,73	16,22	11,71	6,91	61,36	3,48	24,37	14,56	6,80	17,44	43,28	5,48 ²³ 5,27 ²⁴	225,51	5,72	7,59	57,32	13,96	60,02
Déc. ..	28,22	16,28	11,77	6,94	62,09	3,48	24,16	14,73	6,76	17,66	42,52	5,26	226,34	5,68	7,56	56,71	13,88	60,12
1980 Janv. .	28,01	16,25	11,79	6,94	63,44	3,48	24,08	14,72	6,76	17,59	42,41	5,20	226,31	5,71	7,58	56,36	13,86	60,07
Févr. ...	28,38	16,24	11,63	6,93	64,99	3,50	24,56	14,73	6,81	17,33	42,61	5,20	226,58	5,81	7,63	57,05 ²⁷ 59,79 ²⁸	13,95 ²⁹ 9,82 ³⁰	60,13
Mars ..	29,96	16,19	12,06	6,94	66,09	3,48	25,56	14,76	6,89	17,00	43,29	5,19	226,20	5,93	7,71 ³¹ 7,96 ³²	60,45	10,02	60,06
Avril ...	30,08	16,06	12,05	6,93	66,62	3,44	25,39	14,64	6,89	17,15	41,99	5,16	225,22	5,95	7,88	60,10	10,04	60,02
Mai ...	28,78	16,07	12,63	6,88	66,32	3,42	24,52	14,59	6,83	17,32	40,66	5,14	225,18	5,86	7,80	58,92	9,86	59,68
Juin ..	28,31	16,01	12,99	6,88	66,17	3,39	24,58	14,60	6,80	17,33	40,47	5,16	224,98	5,83	7,76	58,20	9,82	59,80
Juillet .	27,98	16,01	12,67	6,90	66,36	3,36	24,30	14,64	6,78	17,40	39,59	5,17	225,56	5,81	7,74	57,64	9,75	60,07
Août ..	28,64	15,99	12,79	6,90	67,86	3,38	24,72	14,69	6,86	17,33	39,58	5,17	225,85	5,89	7,83	57,98	9,86	60,38

1 Moyenne du 1^{er} avril au 5 mai 1978
 2 Moyenne du 8 mai au 30 juin 1978.
 3 Moyenne du 1^{er} au 18 octobre 1978.
 4 Moyenne du 1^{er} au 31 octobre 1978.
 5 Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.
 6 Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.
 7 Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1^{er} au 9 novembre.
 8 Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.
 9 Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.
 10 Cours du 2 janvier 1979.
 11 Moyenne du 8 janvier au 31 mars 1979.
 12 Moyenne du 13 au 31 mars 1979.
 13 Moyenne du 1^{er} juillet au 21 septembre 1979
 14 Moyenne du 24 au 30 septembre 1979.
 15 Moyenne du 1^{er} juillet au 6 septembre 1979.
 16 Moyenne du 7 au 30 septembre 1979.
 17 Moyenne du 1^{er} juillet au 27 août 1979.
 18 Moyenne du 28 août au 30 septembre 1979.
 19 Moyenne du 1^{er} au 27 août 1979.

20 Moyenne du 28 au 31 août 1979.
 21 Moyenne du 1^{er} au 21 septembre 1979.
 22 Moyenne du 1^{er} au 6 septembre 1979.
 23 Moyenne du 1^{er} au 29 novembre 1979.
 24 Cours du 30 novembre 1979.
 25 Moyenne du 1^{er} octobre au 29 novembre 1979.
 26 Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.
 27 Moyenne du 1^{er} au 11 février 1980.
 28 Moyenne du 12 au 29 février 1980.
 29 Moyenne du 1^{er} au 22 février 1980.
 30 Moyenne du 26 au 29 février 1980. La cotation a été suspendue le 25 février.
 31 Moyenne du 1^{er} au 24 mars 1980.
 32 Moyenne du 25 au 31 mars 1980.
 33 Moyenne du 1^{er} janvier au 24 mars 1980.
 34 Moyenne du 1^{er} janvier au 11 février 1980.
 35 Moyenne du 12 février au 31 mars 1980.
 36 Moyenne du 1^{er} janvier au 22 février 1980.
 37 Moyenne du 26 février au 31 mars 1980.

**X - 2 — DROIT DE TIRAGE
SPECIAL**

X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Cours en francs belges	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
		Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
			Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)	
1972	47,79	44,01	43,96	43,93	- 1,18	- 0,82
1973 ²	47,82	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ³	48,67	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ⁴	45,90	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	46,85	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	44,64	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	44,56	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	41,84	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1978	39,35	31,49	31,96	32,03	- 0,96	- 1,40
1979	37,86	29,31	30,14	30,20	- 1,26	- 1,24
1978 2 ^e trimestre	39,81	32,47	32,55	32,59	- 2,23	- 2,20
3 ^e trimestre	39,98	31,63	32,46	32,53	- 1,24	- 1,82
4 ^e trimestre	38,22	29,60	30,57	30,62	- 0,57	- 1,68
1979 1 ^{er} trimestre	37,75	29,28	29,73	29,77	- 2,78	- 2,61
2 ^e trimestre	38,61	30,28	31,18	31,23	- 2,04	- 1,99
3 ^e trimestre	37,92	29,12	30,37	30,42	+ 0,44	+ 0,23
4 ^e trimestre	37,23	28,62	29,33	29,40	- 0,66	- 0,61
1980 1 ^{er} trimestre	37,49	28,77	29,59	29,64	- 0,77	- 0,93
2 ^e trimestre	37,73	29,05	29,59	29,67	+ 2,87	+ 2,94
1979 Août	38,08	29,29	30,43	30,48	+ 0,31	+ 0,30
Septembre	37,63	28,85	30,07	30,13	- 0,02	- 0,39
Octobre	37,46	28,85	29,72	29,75	- 0,90	- 0,87
Novembre	37,19	28,73	29,27	29,37	- 0,79	- 0,72
Décembre	37,03	28,22	28,90	28,92	- 0,24	- 0,16
1980 Janvier	36,99	28,01	28,81	28,87	- 0,08	- 0,03
Février	37,26	28,38	29,09	29,13	- 0,60	- 0,55
Mars	38,25	29,96	30,92	30,94	- 1,67	- 2,19
Avril	38,19	30,08	30,95	31,04	- 0,81	- 0,75
Mai	37,56	28,78	29,30	29,34	+ 4,62	+ 4,68
Juin	37,43	28,31	28,55	28,62	+ 4,87	+ 4,97
Juillet	37,13	27,98	28,13	28,19	+ 3,73	+ 3,84
Août	37,60	28,64	28,92	28,96	+ 1,53	+ 1,58

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1978.

3 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1978. Les cotations ont été suspendues du 10 au 18 février.

4 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1978. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DU 13 MARS AU 23 SEPTEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'Ecu	39,4582	2,72077	7,08592	2,51064	1148,15	5,79831	0,662638
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,052 6,89531 6,742	18,3665 17,9581 17,5585	6,508 6,36277 6,221	3089,61 2909,79 2740,44	15,029 14,6948 14,368	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	266,365 260,439 254,645	94,375 92,2767 90,225	44807,4 42199,5 39743,4	217,96 213,113 208,38	24,9089 24,3548 23,813
100 couronnes danoises ...	569,5 556,852 544,45	39,27 38,3967 37,5425	—	36,235 35,4313 34,645	17204,5 16203,3 15260,5	83,69 81,8286 80,01	9,56424 9,35147 9,14343
100 marks allemands	1607,4 1571,64 1536,65	110,835 108,37 105,96	288,66 282,237 275,96	—	48557,6 45731,4 43069,8	236,21 230,95 225,81	26,9937 26,3932 25,806
100 liras italiennes	3,649 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,6553 0,61716 0,5813	0,2322 0,218668 0,2059	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	124,985 122,207 119,49	44,235 43,2995 42,335	21025,2 19801,5 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 pints irlandais	6090,2 5954,71 5822,25	419,95 410,597 401,45	1093,65 1069,35 1045,55	387,5 378,886 370,5	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DU 24 SEPTEMBRE AU 29 NOVEMBRE 1979**

(*exprimés en unités de monnaie nationale*)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'Ecu	39,8456	2,74748	7,36594	2,48557	1159,42	5,85522	0,669141
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,052 6,89531 6,742	18,9065 18,4862 18,075	6,38 6,2380 6,099	3089,61 2909,79 2740,44	15,029 14,6948 14,368	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	274,195 268,098 262,14	92,525 90,4673 88,455	44807,4 42199,5 39743,4	217,96 213,113 208,38	24,9089 24,3548 23,813
100 couronnes danoises ...	553,25 540,942 528,90	38,1475 37,2998 36,47	—	34,510 33,7441 32,995	16713,— 15740,3 14824,2	81,30 79,4905 77,72	9,2909 9,08426 8,8822
100 marks allemands	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	303,09 296,348 289,76	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,533 26,9210 26,323
100 liras italiennes	3,649 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,6745 0,635312 0,5984	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	128,66 125,801 123,00	43,415 42,4505 41,505	21025,2 19801,5 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punds irlandais	6090,2 5954,71 5822,25	419,95 410,597 401,45	1125,85 1100,81 1076,35	379,9 371,457 363,2	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DEPUIS LE 30 NOVEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'ECU	39,7897	2,74362	7,72336	2,48208	1157,79	5,84700	0,668201
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,0520 6,89531 6,7420	19,852 19,4105 18,9785	6,38 6,2380 6,0990	3089,61 2909,79 2740,44	15,0290 14,6948 14,3680	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	287,90 281,503 275,245	92,5250 90,4673 88,4550	44807,4 42199,5 39743,4	217,960 213,113 208,380	24,9089 24,3548 23,8130
100 couronnes danoises ...	526,90 515,186 503,75	36,330 35,5237 34,735	—	32,870 32,1373 31,420	15917,1 14990,7 14118,2	77,43 75,7054 74,02	8,84854 8,65169 8,45922
100 marks allemands	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	318,26 311,165 304,23	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,5330 26,9210 26,3230
100 liras italiennes	3,6490 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,70830 0,667078 0,62825	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	135,095 132,091 129,15	43,4150 42,4505 41,5050	21025,20 19801,50 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1789
100 punts irlandais	6090,20 5954,71 5822,25	419,950 410,597 401,450	1182,14 1155,84 1130,13	379,90 371,457 363,20	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4b. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS DE CHANGE DE L'ECU, PRIME OU DECOTE DES DIVERSES MONNAIES
VIS-A-VIS DU FRANC BELGE ET INDICATEURS DE DIVERGENCE**

Moyennes journalières	Cours de change de l'Ecu en francs belges	Prime (+) ou décote (-) vis-à-vis du franc belge 1						Indicateurs de divergence 2						
		Florin Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Franc belge	Florin Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais
1979 ³	40,35	+ 0,84	+ 0,76	+ 1,67	+ 3,73	+ 1,32	+ 1,52	+ 70	+ 28	+ 30	- 17	- 27	+ 5	- 5
1979 ⁴	40,17	+ 0,29	+ 1,69	+ 0,81	+ 1,60	+ 1,19	+ 0,83	+ 41	+ 27	- 39	+ 1	- 14	+ 19	...
1979 ⁵	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1979 1 ^{er} trimestre ⁶	39,81	+ 1,02	+ 1,98	+ 0,60	+ 1,94	+ 0,91	+ 1,00	+ 43	- 6	- 49	+ 19	- 19	- 1	- 5
2 ^e trimestre	40,34	+ 1,12	+ 1,32	+ 1,67	+ 4,03	+ 1,71	+ 1,83	+ 78	+ 22	+ 11	- 6	- 32	- 8	- 11
3 ^e trimestre ⁷	40,47	+ 0,54	- 0,10	+ 1,92	+ 3,85	+ 1,03	+ 1,34	+ 68	+ 43	+ 68	- 37	- 24	+ 19	+ 1
3 ^e trimestre ⁸	40,17	+ 0,47	+ 2,19	+ 0,61	+ 2,34	+ 0,90	+ 1,10	+ 39	+ 16	- 63	+ 13	- 28	- 5	- 14
4 ^e trimestre ¹⁰	40,17	+ 0,27	+ 1,63	+ 0,84	+ 1,51	+ 1,23	+ 0,80	+ 41	+ 28	- 36	...	- 12	- 21	+ 2
4 ^e trimestre ¹¹	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980 1 ^{er} trimestre	40,54	+ 1,58	+ 0,87	+ 1,20	+ 1,53	+ 1,90	+ 0,84	+ 70	- 8	+ 24	+ 14	+ 6	- 26	+ 26
2 ^e trimestre	40,36	+ 0,71	- 0,04	+ 0,08	- 0,64	+ 1,35	+ 0,45	+ 29	- 6	+ 29	+ 34	+ 31	- 41	+ 6
1979 Août	40,50	+ 0,58	- 0,24	+ 1,87	+ 4,13	+ 1,08	+ 1,22	+ 67	+ 38	+ 73	- 35	- 27	+ 14	+ 5
Septembre ⁹	40,38	+ 0,67	- 0,03	+ 2,09	+ 3,84	+ 0,93	+ 1,28	+ 71	+ 38	+ 68	- 43	- 27	+ 28	+ 7
Septembre ⁸	40,17	+ 0,47	+ 2,19	+ 0,61	+ 2,34	+ 0,90	+ 1,10	+ 39	+ 16	- 63	+ 13	- 28	- 5	- 14
Octobre	40,15	+ 0,21	+ 1,92	+ 0,60	+ 1,69	+ 0,98	+ 0,91	+ 38	+ 28	- 51	+ 11	- 17	- 11	- 6
Novembre ¹²	40,20	+ 0,33	+ 1,29	+ 1,12	+ 1,30	+ 1,53	+ 0,66	+ 45	+ 28	- 18	- 14	- 8	- 34	+ 11
Novembre ¹³	40,28	+ 0,74	+ 2,20	+ 1,61	+ 0,70	+ 1,80	+ 0,98	+ 60	+ 24	- 43	- 25	+ 10	- 30	+ 11
Décembre	40,34	+ 1,52	+ 1,93	+ 1,46	+ 1,20	+ 1,99	+ 0,84	+ 68	- 7	- 25	- 6	+ 3	- 33	+ 24
1980 Janvier	40,43	+ 1,46	+ 0,97	+ 1,34	+ 1,29	+ 1,89	+ 0,81	+ 70	- 2	+ 20	+ 5	+ 6	- 25	+ 27
Février	40,58	+ 1,56	+ 0,96	+ 1,28	+ 1,95	+ 1,80	+ 0,88	+ 72	- 5	+ 23	+ 12	...	- 18	+ 26
Mars	40,63	+ 1,72	+ 0,68	+ 0,96	+ 1,36	+ 2,00	+ 0,82	+ 67	- 18	+ 30	+ 26	+ 11	- 36	+ 24
Avril	40,46	+ 0,88	+ 0,04	+ 0,18	+ 0,08	+ 1,75	+ 0,75	+ 39	- 5	+ 34	+ 41	+ 23	- 53	+ 2
Mai	40,34	+ 0,58	- 0,26	+ 0,20	- 0,63	+ 1,14	+ 0,19	+ 27	- 1	+ 37	+ 23	+ 31	- 32	+ 16
Juin	40,27	+ 0,66	+ 0,07	- 0,11	- 1,34	+ 1,15	+ 0,41	+ 22	- 11	+ 17	+ 38	+ 39	- 38	+ 2
Juillet	40,27	+ 0,88	+ 0,30	- 0,17	- 2,18	+ 1,32	+ 0,85	+ 24	- 19	+ 9	+ 45	+ 53	- 44	- 16
Août	40,44	+ 1,26	+ 0,39	- 0,26	- 1,71	+ 1,40	+ 1,34	+ 26	- 37	+ 6	+ 53	+ 46	- 48	- 36

1 Formule = $\frac{\text{(Cours de change de la monnaie étrangère en francs belges - cours-pivot de cette monnaie en francs belges)} \times 100}{\text{Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}}$

2 Le signe - indique que le cours de change de l'Ecu dans une monnaie est inférieur au cours-pivot de l'Ecu dans cette même monnaie et que celle-ci a donc tendance à s'apprécier vis-à-vis de la moyenne communautaire. Le signe + indique évidemment une situation inverse.

3 Moyennes du 18 mars au 21 septembre 1979.

4 Moyennes du 24 septembre au 29 novembre 1979.

5 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

6 Moyennes du 18 au 31 mars 1979.

7 Moyennes du 1er juillet au 21 septembre 1979.

8 Moyennes du 24 au 30 septembre 1979.

9 Moyennes du 1er au 21 septembre 1979.

10 Moyennes du 1er octobre au 29 novembre 1979.

11 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

12 Moyennes du 1er au 29 novembre 1979.

13 Cours du 30 novembre 1979.

X - 5. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

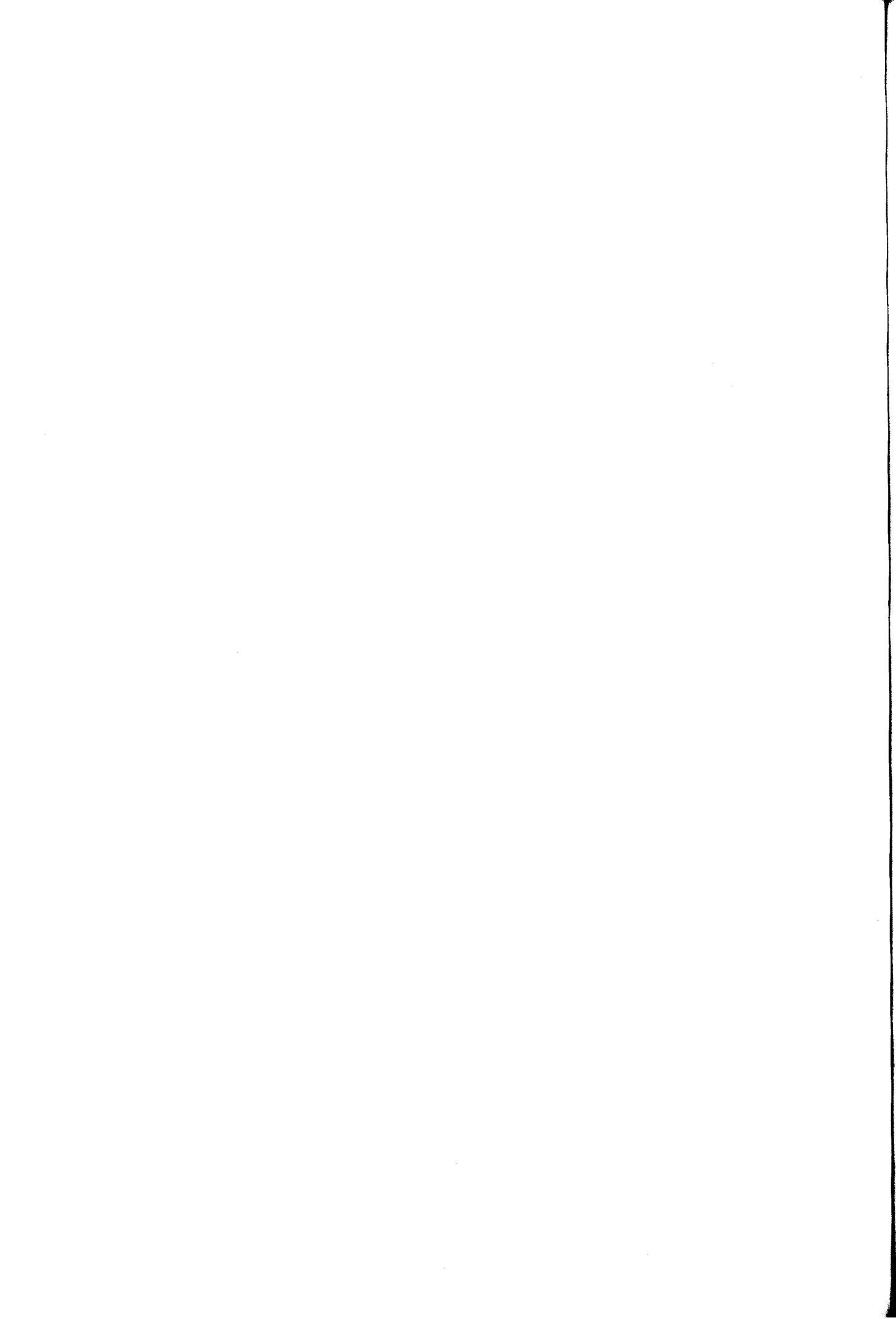
Parités mai 1970 = 100

Sources : B.N.B., F.M.I.

Moyennes journalières	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.												
1972	103,5	104,0	103,3	89,8	107,1	114,5	101,7	96,7	98,5	102,4	101,8	106,1	99,9	100,0
1973	105,0	106,3	104,4	82,3	119,3	123,2	106,3	87,5	89,7	105,7	103,6	118,3	106,4	104,8
1974	106,4	107,2	105,5	84,2	125,5	115,4	99,3	84,8	81,0	111,7	103,5	128,6	107,2	111,0
1975	108,1	108,9	106,6	83,5	127,6	111,7	109,3	78,3	77,8	113,5	108,8	145,0	111,1	114,5
1976	110,5	110,7	107,1	87,7	132,3	115,7	103,7	66,3	63,7	115,8	109,2	157,0	113,5	115,9
1977	116,8	117,3	111,9	86,7	143,1	128,1	98,5	63,0	58,6	121,5	105,9	161,5	113,7	116,6
1978	121,9	122,3	114,9	78,6	153,1	158,9	98,6	63,9	55,7	124,5	98,3	201,1	114,8	108,3
1979	123,8	125,4	116,8	77,0	162,1	148,4	100,3	68,7	54,4	126,9	100,4	209,3	114,7	107,4
1978 2 ^e trimestre	120,4	121,7	114,4	80,7	151,3	152,0	98,8	62,4	56,2	124,4	98,1	190,8	115,0	107,7
3 ^e trimestre	119,5	121,0	113,0	76,6	150,5	171,5	100,3	63,3	55,7	122,4	98,2	210,1	113,4	105,8
4 ^e trimestre	123,2	125,1	116,3	75,2	158,0	171,2	99,2	63,6	54,4	126,1	98,8	211,7	116,6	108,0
1979 1 ^{er} trimestre	124,0	126,8	117,2	76,1	160,0	161,5	100,1	64,9	53,9	127,5	98,7	206,5	118,0	106,9
2 ^e trimestre	121,8	124,3	115,6	77,8	159,1	150,0	99,1	68,3	54,3	126,1	99,6	205,6	114,5	107,1
3 ^e trimestre	122,7	125,4	116,8	76,3	162,3	147,1	99,8	71,9	55,0	126,3	101,4	211,1	113,6	107,4
4 ^e trimestre	123,7	126,8	117,6	77,7	166,8	134,8	102,0	69,6	54,5	127,5	101,9	213,9	112,8	108,2
1980 1 ^{er} trimestre	122,8	126,2	117,3	77,9	166,9	131,7	102,2	72,1	54,4	128,4	101,8	209,9	107,5	109,3
2 ^e trimestre	123,2	126,7	117,8	77,7	164,4	139,0	101,6	74,5	53,0	127,6	101,4	207,8	106,0	110,0
1979 Août	122,4	125,1	116,7	76,5	161,7	148,1	99,6	72,3	55,1	126,2	101,4	209,4	113,1	107,4
Septembre	123,2	126,4	117,0	76,3	163,6	144,5	100,3	70,5	55,2	126,9	101,6	213,9	114,3	107,9
Octobre	123,6	126,8	117,4	77,3	165,1	139,7	101,0	69,4	54,4	126,8	101,8	213,6	114,2	109,0
Novembre	123,7	127,0	117,8	78,6	166,6	132,1	102,0	68,9	54,5	127,0	101,9	212,3	114,2	108,2
Décembre	123,6	126,8	117,7	77,2	168,7	132,6	103,1	70,5	54,6	128,7	101,9	215,8	109,9	107,5
1980 Janvier	123,5	126,8	117,9	76,5	168,7	133,6	103,2	72,3	54,8	128,8	102,0	215,5	108,7	108,2
Février	123,0	126,3	117,7	77,2	167,8	130,8	102,5	70,7	54,9	128,7	102,2	211,7	107,9	109,7
Mars	122,0	125,2	116,4	79,9	164,1	130,8	100,9	73,3	53,5	127,8	101,1	202,4	105,8	110,1
Avril	122,4	125,5	117,3	80,7	162,9	129,7	101,1	74,1	52,8	127,0	101,1	204,7	105,4	110,6
Mai	123,5	126,9	117,9	77,1	164,9	140,5	101,5	74,5	53,2	127,6	101,5	208,8	105,8	109,8
Juin	124,0	127,4	118,3	75,4	165,4	146,9	102,1	74,8	53,1	128,1	101,5	209,8	106,7	109,6
Juillet	p 124,2	p 127,7	118,6	75,2	166,3	144,4	103,0	75,6	52,9	128,9	101,9	212,4	107,4	109,8
Août	p 123,3	p 126,6	118,1	76,3	164,5	143,2	102,1	76,5	52,7	128,7	101,9	209,4	106,3	110,3

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970. — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge », LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1979 : « Le système monétaire européen », LI^e année, tome II, n° 3, septembre 1979 : « Aménagements apportés au chapitre X :

« Marché des Changes » de la partie « Statistiques » du Bulletin », LI^e année, tome II, n° 6, décembre 1979 : « Système monétaire européen : Mise à jour des données ». — *International Financial Statistics (F.M.I.), Bulletin du F.M.I.*



XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Opérations courantes ³					Opérations en capital			Solde budgétaire total
	Recettes		Dépenses		Solde	Recettes	Dépenses ⁴	Solde	
	non compris	y compris	non compris	y compris					
	les recettes cédées aux Communautés Européennes				(5) = (1) - (3) ou (2) - (4)			(8) = (6) - (7)	
(1)	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)			
1974	512,8	522,6	513,4	523,2	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975	609,5	620,0	652,3	662,8	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976	696,2	708,4	750,5	762,7	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977	785,5	798,0	860,6	873,1	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 6 premiers mois	400,7	406,6	538,3	544,2	-137,6	4,8	50,2	- 45,4	-183,0
9 premiers mois	630,8	639,6	759,4	768,2	-128,6	7,5	78,2	- 70,7	-199,3
12 mois	879,3	891,2	960,3	972,2	- 81,0	10,4	108,1	- 97,7	-178,7
1979 3 premiers mois	190,0	196,5	291,7	298,2	-101,7	2,8	37,3	- 34,5	-136,2
6 premiers mois	424,6	438,1	566,4	579,9	-141,8	6,1	59,7	- 53,6	-195,4
7 premiers mois	545,0	561,0	664,4	680,4	-119,4	7,3	70,9	- 63,6	-183,0
8 premiers mois	610,5	628,9	724,2	742,6	-113,7	8,3	79,6	- 71,3	-185,0
9 premiers mois	670,2	690,8	800,5	821,1	-130,3	9,4	90,8	- 81,4	-211,7
10 premiers mois	778,3	801,4	883,5	906,6	-105,2	10,5	101,0	- 90,5	-195,7
11 premiers mois	841,5	867,0	950,8	976,3	-109,3	11,6	114,8	-103,2	-212,5
12 mois	945,5	973,3	1.036,7	1.064,5	- 91,2	12,7	126,3	-113,6	-204,8
1980 1 ^{er} mois	83,6	86,1	99,3	101,8	- 15,7	1,1	15,2	- 14,1	- 29,8
2 premiers mois	149,7	154,8	198,9	204,0	- 49,2	2,1	26,0	- 23,9	- 73,1
3 premiers mois	208,1	215,8	309,4	317,1	-101,3	3,1	40,5	- 37,4	-138,7
4 premiers mois	313,0	323,3	431,7	442,0	-118,7	4,1	53,1	- 49,0	-167,7
5 premiers mois	378,3	391,2	518,6	531,5	-140,3	5,0	62,8	- 57,8	-198,1
6 premiers mois	461,8	477,5	626,2	641,9	-164,4	6,0	75,0	- 69,0	-233,4
7 premiers mois	584,0	602,4	738,1	756,5	-154,1	7,0	86,5	- 79,5	-233,6

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Les chiffres des colonnes (1) et (3) comprennent certaines recettes fiscales (et les dépenses correspondantes) qui étaient, jusqu'en 1977, affectées directement, hors budget, au Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale, au Fonds des Routes, au Fonds Spécial

des Communes et aux Communautés Européennes. Les droits de douane, et à partir de 1979, la partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes ne sont pas compris dans ces colonnes. Ils sont par contre inclus dans les colonnes (2) et (4).

⁴ Les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes.

XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Période	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette 2	Résultat de caisse (4) = (1) ± (2) ± (3)	Placements spéciaux 3	Total à financer (6) = (4) + (5) ou -(7) ± (13)	Financement							
							Produit net d'emprunts consolidés 4	Variations de la dette flottante 5					Total (8) = (6) ± (12)	
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers 6		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)			
1974	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9	
1975	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4	
1976	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9	
1977	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2	
									Fonds des Rentes	Autres				
1978 6 premiers mois	-183,0	+ 10,3	- 27,4	-200,1	...	-200,1	+114,3	...	+ 34,2	+ 42,9	+ 9,1	...	- 0,4	+ 85,8
9 premiers mois	-199,3	+ 7,8	- 40,9	-232,4	...	-232,4	+164,9	...	+ 25,9	+ 33,7	- 0,9	+ 7,6	+ 1,2	+ 67,5
12 mois	-178,7	+ 1,8	- 56,9	-233,8	...	-233,8	+194,0	...	- 7,5	+ 29,2	+ 3,8	+ 12,2	+ 2,1	+ 39,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 1,4	- 17,8	-152,6	...	-152,6	+ 35,4	...	+ 13,3	+107,2	- 2,8	- 0,2	- 0,3	+117,2
6 premiers mois	-195,4	+ 12,2	- 37,4	-220,6	...	-220,6	+112,6	...	+ 33,1	+ 43,4	+ 3,2	+ 28,7	- 0,4	+108,0
7 premiers mois	-183,0	+ 5,7	- 44,4	-221,7	...	-221,7	+112,6	...	+ 15,8	+ 51,5	+ 3,4	+ 38,8	- 0,4	+109,1
8 premiers mois	-185,0	- 1,3	- 51,2	-237,5	...	-237,5	+112,6	...	+ 14,5	+ 70,3	+ 1,8	+ 38,8	- 0,5	+124,9
9 premiers mois	-211,7	+ 6,5	- 58,3	-263,5	...	-263,5	+181,1	...	+ 31,7	+ 17,3	- 4,8	+ 38,9	- 0,7	+ 82,4
10 premiers mois	-195,7	+ 3,3	- 67,0	-259,4	...	-259,4	+181,1	...	+ 31,9	+ 11,1	- 2,4	+ 38,4	- 0,7	+ 78,3
11 premiers mois	-212,5	- 0,2	- 73,5	-286,2	...	-286,2	+186,0	...	+ 19,9	+ 47,4	- 4,0	+ 36,2	+ 0,7	+100,2
12 mois	-204,8	- 0,7	- 79,3	-284,8	...	-284,8	+209,0	...	+ 36,5	+ 8,9	- 2,7	+ 32,3	+ 0,8	+ 75,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,3	- 5,8	- 29,3	...	- 29,3	+ 13,9	...	- 12,3	+ 25,4	+ 9,1	- 6,8	...	+ 15,4
2 premiers mois	- 73,1	- 2,1	- 12,5	- 87,7	...	- 87,7	+ 75,8	...	+ 10,1	+ 11,7	- 3,7	- 6,1	- 0,1	+ 11,9
3 premiers mois	-138,7	+ 0,8	- 18,2	-156,1	...	-156,1	+ 78,2	...	+ 20,2	+ 46,0	+ 1,2	+ 10,7	- 0,2	+ 77,9
4 premiers mois	-167,7	- 3,2	- 24,6	-195,5	...	-195,5	+ 86,0	...	+ 2,1	+ 84,9	+ 10,4	+ 12,5	- 0,4	+109,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,0	- 30,4	-229,5	...	-229,5	+ 98,6	...	+ 21,2	+ 88,0	+ 3,3	+ 18,7	- 0,3	+130,9
6 premiers mois	-233,4	- 0,2	- 38,1	-271,7	...	-271,7	+153,3	...	+ 7,5	+ 83,3	+ 7,8	+ 20,1	- 0,3	+118,4
7 premiers mois	-233,6	+ 4,0	- 45,2	-274,8	...	-274,8	+168,7	...	- 11,5	+ 96,6	+ 6,1	+ 15,5	- 0,6	+106,1

1 Cf. tableau XI-1.

2 Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Rentes.

3 Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

4 Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

5 Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

6 Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et, jusqu'en 1977, celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DU TRESOR ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra-budgétaires 2	Besoins nets de financement du Trésor 3 4	Couverture 5						
				Variations de l'encours en francs belges			Variations du recours direct et indirect à la B.N.B.			
				des emprunts consolidés	de la dette flottante 6	Total	Certificats de trésorerie détenus par la B.N.B. (marge)	Certificats de trésorerie détenus par le Fonds des Rentes et financés par des avances de la B.N.B.	Dette en monnaies étrangères 7	Total
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) + (8) + (9)	
1974	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,3	+ 54,2	+ 4,7	...	- 1,5	+ 3,2
1975	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	+ 14,3	+108,7	- 0,9	+ 2,9	- 1,4	+ 0,6
1976	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	+ 34,9	+117,2	+ 16,3	+ 0,7	- 1,1	+ 15,9
1977	-161,7	- 5,7	-167,4	+134,7	+ 17,6	+152,3	+ 16,4	- 0,8	- 0,5	+ 15,1
1978 6 premiers mois	-183,0	+ 7,5	-175,5	+ 89,9	+ 51,6	+141,5	...	+ 34,2	- 0,2	+ 34,0
9 premiers mois	-199,3	+ 4,4	-194,9	+127,7	+ 34,0	+161,7	...	+ 25,9	+ 7,3	+ 33,2
12 mois	-178,7	- 4,2	-182,9	+143,7	+ 14,4	+158,1	...	+ 13,2	+ 11,6	+ 24,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 0,1	-136,1	+ 18,9	+104,1	+123,0	...	+ 13,3	- 0,2	+ 13,1
6 premiers mois	-195,4	+ 8,7	-186,7	+ 79,0	+ 46,1	+125,1	...	+ 33,1	+ 28,5	+ 61,6
7 premiers mois	-183,0	+ 1,9	-181,1	+ 72,3	+ 54,5	+126,8	...	+ 15,8	+ 38,5	+ 54,3
8 premiers mois	-185,0	- 4,9	-189,9	+ 65,3	+ 71,6	+136,9	...	+ 14,5	+ 38,5	+ 53,0
9 premiers mois	-211,7	+ 1,8	-209,9	+127,9	+ 11,8	+139,7	...	+ 31,7	+ 38,5	+ 70,2
10 premiers mois	-195,7	- 2,3	-198,0	+120,0	+ 8,1	+128,1	...	+ 31,9	+ 38,0	+ 69,9
11 premiers mois	-212,5	- 5,8	-218,3	+113,6	+ 44,1	+157,7	...	+ 19,9	+ 40,7	+ 60,6
12 mois	-204,8	- 7,0	-211,8	+126,1	+ 6,9	+133,0	...	+ 36,5	+ 42,3	+ 78,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,5	- 23,3	- 11,7	+ 34,5	+ 22,8	...	- 12,3	+ 12,8	+ 0,5
2 premiers mois	- 73,1	- 3,5	- 76,6	+ 42,2	+ 8,0	+ 50,2	...	+ 10,1	+ 16,3	+ 26,4
3 premiers mois	-138,7	- 0,4	-139,1	+ 36,3	+ 47,0	+ 83,3	...	+ 20,2	+ 35,6	+ 55,8
4 premiers mois	-167,7	- 4,7	-172,4	+ 37,9	+ 95,0	+132,9	...	+ 2,1	+ 37,4	+ 39,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,9	-200,0	+ 28,4	+ 91,0	+119,4	...	+ 21,2	+ 59,4	+ 80,6
6 premiers mois	-233,4	- 3,5	-236,9	+ 64,9	+ 90,8	+155,7	...	+ 7,5	+ 73,7	+ 81,2
7 premiers mois	-233,6	+ 0,9	-232,7	+ 60,5	+102,1	+162,6	...	- 11,5	+ 81,6	+ 70,1

¹ Cf. tableau XI-1.

² Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses s'organismes paraétatiques, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

³ L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en

question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

⁴ Cf. tableau XVI-3b.

⁵ Y compris les variations de la dette indirecte.

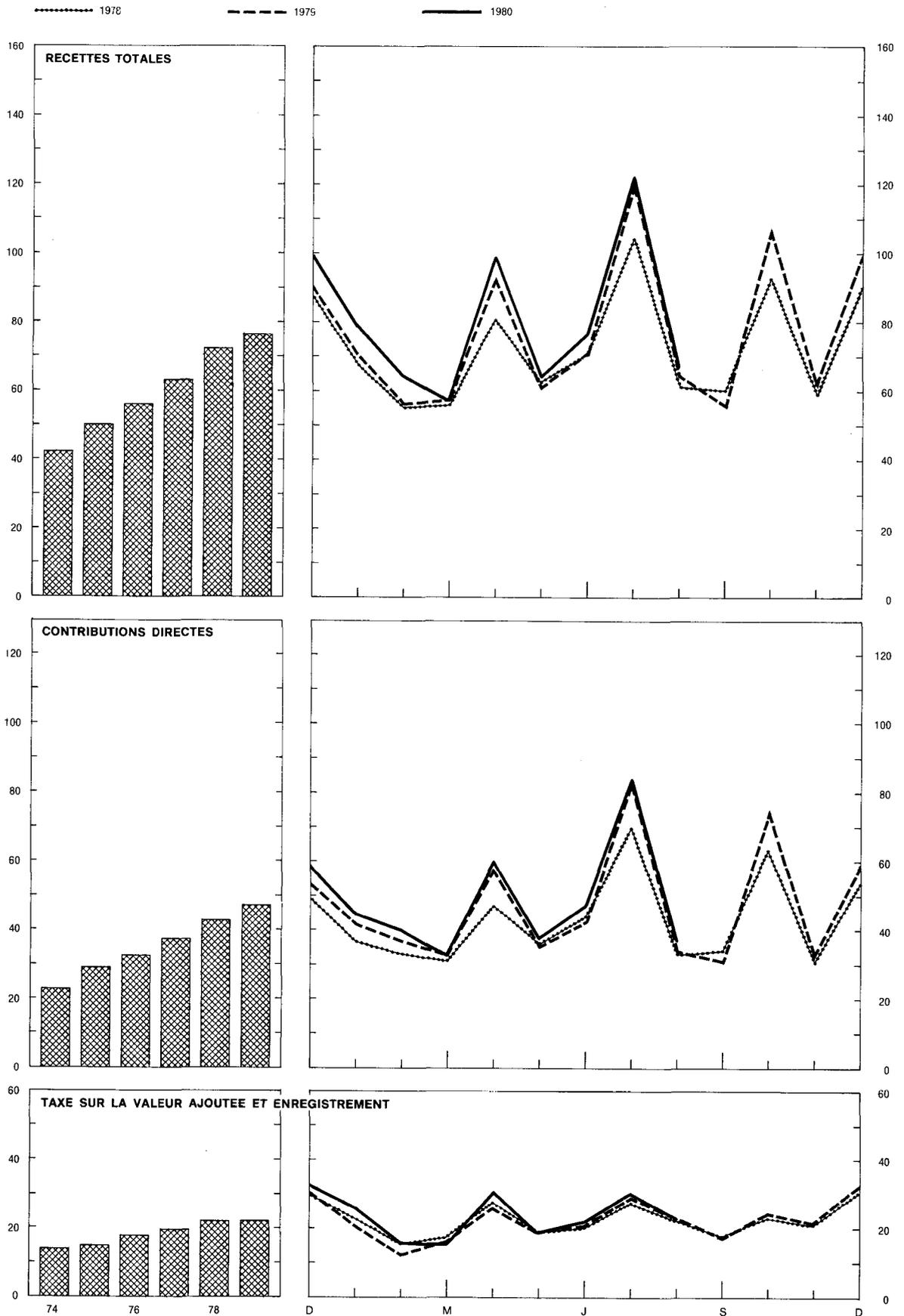
⁶ Dette à moyen et à court terme à l'exclusion du recours direct et indirect à la B.N.B.

⁷ Étant donné que son produit est cédé à la B.N.B. contre francs belges par le Trésor, cette dette en monnaies étrangères est également considérée comme un recours indirect à la B.N.B.

XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE ⁽¹⁾

(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois



¹ Y compris les droits de douane et, à partir de 1979, une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes ³					Recettes en capital ⁴	Total des recettes fiscales ⁵	Recettes courantes y compris celles cédées aux Communautés Européennes			Total des recettes fiscales y compris celles cédées aux Communautés Européennes ⁶
	Contributions directes ²	dont : versements anticipés	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total			Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total	
1975	349,4	78,5	62,4	179,5	591,3	6,6	597,9	73,0	179,5	601,9	608,5
1976	388,0	91,7	68,7	215,2	671,9	7,2	679,1	80,8	215,2	684,0	691,2
1977	448,2	104,0	72,2	236,6	757,0	7,9	764,9	84,7	236,6	769,5	777,4
1978	514,0	108,8	73,4	264,9	852,3	9,5	861,8	85,3	264,9	864,2	873,7
1979	563,9	129,6	78,8	266,7	909,4	11,7	921,1	92,6	280,7	937,2	948,9
1978 2 ^e trimestre	127,5	24,1	18,2	66,7	212,4	2,0	214,4	21,3	66,7	215,5	217,5
3 ^e trimestre	136,9	31,0	19,0	67,3	223,2	2,7	225,9	21,9	67,3	226,1	228,8
4 ^e trimestre	148,5	52,0	17,9	74,6	241,0	2,5	243,5	21,0	74,6	244,1	246,6
1979 1 ^{er} trimestre	111,9	2,7	19,2	50,7	181,8	2,6	184,4	22,3	54,2	188,4	191,0
2 ^e trimestre	135,8	28,9	20,0	67,1	222,9	3,0	225,9	23,6	70,5	229,9	232,9
3 ^e trimestre	148,8	38,3	19,0	69,8	237,6	3,1	240,7	22,6	73,4	244,8	247,9
4 ^e trimestre	167,4	59,7	20,6	79,1	267,1	3,0	270,1	24,1	82,6	274,1	277,1
1980 1 ^{er} trimestre	118,6	1,7	20,3	59,5	198,4	2,8	201,2	24,2	63,2	206,0	208,8
2 ^e trimestre	145,3	27,0	20,1	72,0	237,4	2,7	240,1	24,4	75,7	245,4	248,1
1979 Août	34,3	0,5	6,1	23,3	63,7	1,0	64,7	7,3	24,5	66,1	67,1
Septembre	31,5	3,0	6,3	17,2	55,0	1,0	56,0	7,4	18,4	57,3	58,3
Octobre	75,3	33,5	6,5	24,6	106,4	1,0	107,4	7,8	25,7	108,8	109,8
Novembre	33,2	0,7	6,7	21,8	61,7	1,0	62,7	7,9	23,0	64,1	65,1
Décembre	58,9	25,4	7,2	32,7	98,8	0,9	99,7	8,5	33,9	101,3	102,2
1980 Janvier	45,3	1,5	6,8	26,5	78,6	1,0	79,6	8,1	27,7	81,1	82,1
Février	40,3	...	6,7	16,7	63,7	0,9	64,6	8,0	18,0	66,3	67,2
Mars	33,0	0,2	6,8	16,3	56,1	0,9	57,0	8,1	17,5	58,6	59,5
Avril	60,1	25,3	7,0	31,2	98,3	0,9	99,2	8,4	32,4	100,9	101,8
Mai	37,9	0,2	6,4	18,9	63,2	0,9	64,1	7,8	20,2	65,9	66,8
Juin	47,3	1,5	6,7	21,9	75,9	0,9	76,8	8,2	23,1	78,6	79,5
Juillet	83,9	35,0	7,0	30,6	121,5	0,9	122,4	8,3	31,9	124,1	125,0
Août	36,9	0,5	6,1	23,0	66,0	0,9	66,9	7,3	24,2	68,4	69,3

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ Certaines de ces recettes fiscales étaient, jusqu'en 1977, affectées directement, hors budget, au Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale, au Fonds des Routes, au Fonds Spécial des Communes

et aux Communautés Européennes. Non compris les droits de douane et à partir de 1979 une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes cédées sont comprises dans les montants figurant dans les colonnes (8) et (11).

⁴ Droits de succession.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1979		1979 : Août		1980 Août	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
A. Recettes courantes ² :						
I. Contributions directes	563,9	562,8	34,3	36,1	36,9	38,1
précompte immobilier	1,5	1,4	0,2	0,2	0,2	0,2
précompte mobilier	48,2	48,8	2,8	3,4	4,5	4,1
versements anticipés	129,6	117,1	0,5	0,5	0,5	0,5
impôts de sociétés (rôles)	3,0	4,7	0,8	0,8	1,9	1,2
impôts de personnes physiques (rôles)	42,9	39,8	2,3	2,2	1,1	1,2
précompte professionnel	326,8	338,6	28,8	30,0	32,6	33,2
divers	11,9	12,4	0,5	0,6	0,1	0,1
II. Douanes et accises	78,8	72,7	6,1	5,8	6,1	6,4
III. T.V.A. et enregistrement	266,7	279,5	23,3	23,4	23,0	24,3
B. Recettes en capital	11,7	12,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Total ² ...	921,1	927,0	64,7	66,3	66,9	69,8
Différence par rapport aux évaluations ...		- 5,9		- 1,6		- 2,9
C. Recettes totales y compris celles cédées aux Communautés Européennes	948,9	952,6	67,1		69,3	
Différence par rapport aux évaluations ...		- 3,7				

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

² Non compris les recettes cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes cédées sont comprises dans les montants figurant à la ligne C.

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur Belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statis-*

tique de l'I.N.S. — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, tome I, no 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e année, tome II, no 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XLIX^e année, tome I, no 5, mai 1974. Le année, tome I, no 4, avril 1975 et LV^e année, tome II, no 7-8, juillet-août 1980 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique. - Modification de certaines données ».

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
 XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1977

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	
		Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit		
Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		1,2	—			2,7	200,1	—	23,9	0,3	12,6	2,1	242,9
	Engagements en comptes courants ou d'avances	15,4						446,3	—	5,6		9,5		476,8
	Obligations	71,7					7,6	11,2	—	26,6	37,0			154,1
	Autres emprunts à plus d'un an		0,3			2,6			—	435,4	102,5	416,0		956,8
	Divers		9,7	9,9		93,8			—	0,3	4,1	0,2		118,0
	(Actions et parts)	(515,6)	(5,3)	(2,7)		(0,1)	(...)	(2,7)	(—)	(1,9)	(11,1)	(...)	(...)	(...)
	Total ...	87,1	11,2	9,9		96,4	10,3	657,6	—	491,8	143,9	438,3	2,1	1.948,6
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses						0,1	1,2	—	1,4		1,7		4,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5					1,0	2,7	—	0,2		11,9		16,3
	Certificats à un an au plus							1,2	—	1,5		0,1		2,8
	Obligations accessibles à tout placeur	39,1	2,8		0,2	0,1	0,4	16,7	1,6	16,1	9,1	1,5		87,6
	Obligations non accessibles à tout placeur		0,1		0,2		0,4	28,2		11,5	6,3	5,9	1,9	54,5
	Autres emprunts à plus d'un an						5,1		—	0,4	0,2	50,5		56,2
Divers	14,1	0,1	11,6	0,5		2,8		—			0,1	19,5	48,7	
(Actions et parts)	(0,7)		(26,3)	(18,3)	(...)		(0,2)	(—)	(0,6)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(...)	(48,1)
	Total ...	53,7	3,0	11,6	0,9	0,1	9,8	50,0	1,6	31,1	15,6	71,7	21,4	270,5
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers				4,2		6,3	80,3					36,1	133,9
	Certificats à un an au plus		0,1		2,5		12,9	48,6	2,8	22,4		66,3		155,6
	Obligations accessibles à tout placeur	312,2	5,3		5,0	9,2	1,5	296,8	10,9	134,6	100,7	49,2		925,4
	Obligations non accessibles à tout placeur		0,2				1,2	53,4		10,2	1,2	0,3		66,5
	Divers		6,9			25,2	1,0	3,9		12,9	7,5	0,9		58,3
	Total ...	319,2	12,5		11,7	34,4	22,9	483,0	13,7	180,1	109,4	116,7	36,1	1.339,7
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)													0,4
	Acceptations, effets commerciaux et promesses							0,4						0,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances							40,8				4,8		45,6
	Obligations accessibles à tout placeur	66,5	0,2		0,7	0,2	0,2	37,9	3,3	25,6	16,7	6,7		158,0
	Obligations non accessibles à tout placeur							9,6		17,1	1,8	21,4	0,6	50,5
	Autres emprunts à plus d'un an		7,7							27,7		222,7		258,1
Divers	6,0	1,3	10,7								0,6		18,6	
	Total ...	72,5	9,2	10,7	0,7	0,2	0,2	88,7	3,3	70,4	18,5	256,2	0,6	531,2
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses													0,9
	Engagements en comptes courants ou d'avances							0,9						0,9
	Certificats à un an au plus										1,0	1,8		2,8
	Obligations accessibles à tout placeur													15,3
	Obligations non accessibles à tout placeur					0,3		7,9		5,0	1,7	0,4		32,7
	Réserves de sécurité sociale	20,6						12,1						87,8
Divers	69,7		3,6				0,2			3,0		8,7	139,5	
	Total ...	90,3		3,6		0,3	12,3	11,4		5,0	5,7	2,2	8,7	139,5
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)							4,0						4,0
	Acceptations, effets commerciaux et promesses		0,2				0,5	75,5		8,8		18,6	1,5	105,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances							179,0		0,4				179,4
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹							873,5						873,5
	Obligations	16,5			0,1	0,1		34,5		2,1	6,0			59,3
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique			15,9				26,7						42,6
Divers		5,9	16,6		1,6		6,0			4,5			34,6	
(Actions et parts)		(0,3)	(1,0)				(...)	(...)	(...)	(1,6)			(...)	(...)
	Total ...	878,0	6,0	2,7	88,4	3,8	8,8	1.077,7	10,7	4,0	1,4			1.100,0

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Etranger (6)	Organismes principalement monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)			
Entreprises privées et particuliers (1)		Acceptations, effets commerciaux et promesses	1,0	—	—	—	2,8	216,1	—	26,8	...	12,1	2,1	260,9	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	511,6	—	8,9	—	7,4	...	548,2	
		Obligations	8,9	12,0	—	—	26,7	36,6	158,7	
		Autres emprunts à plus d'un an	0,3	—	—	2,2	—	—	—	498,9	116,9	479,2	...	1.097,5	
		Divers	11,1	8,2	—	101,8	—	—	—	0,3	3,9	0,2	...	125,5	
		(Actions et parts)	(5,9)	(2,5)	—	(0,1)	(...)	(2,4)	(—)	(2,7)	(12,6)	(...)	(...)	(584,2)	
		Total ...	94,8	12,4	8,2	...	104,0	11,7	739,7	—	561,6	157,4	498,9	2,1	2.190,8
Organismes publics d'exploitation (2)		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	...	0,1	2,4	—	1,3	—	0,8	...	4,6	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	—	—	...	1,4	1,0	—	10,0	...	12,9	
		Certificats à un an au plus	—	—	1,2	—	1,2	
		Obligations accessibles à tout placeur	45,7	1,6	...	0,3	0,1	0,3	20,9	2,2	20,4	9,0	2,5	103,0	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,1	...	0,2	...	1,0	27,5	...	11,3	6,3	14,0	62,2	
		Autres emprunts à plus d'un an	—	—	5,8	0,2	...	0,5	0,2	50,1	56,8	
		Divers	15,6	0,1	13,1	0,4	...	2,9	—	19,8	51,9	
		(Actions et parts)	(0,7)	—	(29,3)	(19,6)	(...)	(0,3)	(—)	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(52,6)	
		Total ...	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	21,6	292,6
Etat (Trésor) (8)		Fonds de tiers	8,7	...	—	2,6	...	3,8	84,0	27,5	126,6	
		Certificats à un an au plus	—	4,1	—	7,6	0,8	57,3	60,7	16,0	21,0	...	40,0	207,8	
		Obligations accessibles à tout placeur	370,3	7,3	—	5,8	9,6	1,2	332,4	14,4	157,0	111,3	60,1	1.069,4	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	0,8	52,3	...	10,7	0,9	0,4	65,3	
		Divers	—	7,4	—	0,8	3,4	...	13,8	3,5	2,2	60,6	
		Total ...	379,0	19,0	—	16,0	39,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	27,8	1.529,7
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)		Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	...	—	0,4	—	—	—	0,4	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	...	—	43,0	—	0,2	...	9,0	...	52,2	
		Obligations accessibles à tout placeur	73,2	0,2	...	0,7	0,2	42,3	3,8	29,3	15,7	8,9	...	174,5	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	11,6	...	16,9	2,1	19,9	0,6	51,1	
		Autres emprunts à plus d'un an	—	8,2	36,1	...	249,1	...	293,4	
		Divers	6,6	1,2	11,0	0,7	...	19,5	
		Total ...	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	0,6	591,1
Sécurité sociale (5)		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	...	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	0,1	—	0,6	—	—	—	0,7	
		Certificats à un an au plus	—	1,8	...	1,8	
		Obligations accessibles à tout placeur	
		Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	...	9,0	...	7,5	2,6	0,4	19,8	
		Réserves de sécurité sociale	21,4	—	—	—	—	12,8	—	—	—	—	—	34,2	
		Divers	74,1	...	3,4	0,3	5,5	—	0,2	7,3	...	101,5	
		Total ...	95,5	...	3,4	...	0,3	13,1	14,6	...	8,3	9,9	2,2	158,0	
Etranger (6)		Argent à très court terme (francs belges)	—	0,6	—	...	—	2,8	2,3	...	—	2,3	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	...	—	—	86,8	9,1	—	15,5	...	114,8	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	...	—	—	203,4	—	0,2	—	...	203,6	
		Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	—	—	—	...	—	—	1.033,4	—	—	—	—	1.033,4	
		Obligations	21,8	0,1	...	—	37,9	...	1,7	4,6	0,1	66,2	
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	34,1	—	—	—	19,4	—	—	—	—	53,5	
		Divers	—	7,4	12,1	—	—	—	7,4	—	4,1	33,2	
		(Actions et parts)	—	(0,3)	(1,0)	—	—	—	(7,9)	(—)	(0,1)	(3,1)	(—)	(12,4)	
Monnaie			717,7	8,8	1,6	37,7	3,9	—	—	—	12,1	2,0	1,1	...	784,9

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Total des créances													
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	717,7	8,8	1,6	37,7	3,9	—	—	—	12,1	2,0	1,1	...	784,9
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	9,2	5,4	...	2,5	—	—	...	17,1
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	1.305,5	—	—	—	—	—	—	1.305,5
	Autres dépôts en devises à un an au plus	29,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	29,8
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	337,4
	Autres dépôts à un an au plus	244,0	0,1	—	...	3,9	—	—	—	6,2	0,1	2,9	...	257,2
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	187,2	...	—	—	—	...	187,2
	Dépôts à plus d'un an	28,9	—	—	...	—	—	1,3	—	0,1	30,3
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	123,9	—	—	...	—	—	0,4	—	1,0	0,7	126,0
	Divers	0,3	—	0,3	—	—	0,3	...	0,6	121,4	122,9
(Actions et parts)	(34,6)	—	(0,2)	—	—	—	(3,2)	(...)	(1,2)	(0,8)	—	—	(40,0)	
Total ...	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.314,7	194,3	...	22,2	2,8	4,6	121,4	3.198,3	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	—	...	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	29,9	—	...	—	29,9
	Certificats à un an au plus	—	—	—	0,1	—	0,9	0,9	—	2,0	—	1,3	—	5,2
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	...	—	...	—	...	0,3	3,1
Total ...	—	—	2,8	0,1	—	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	0,3	38,2	
Intermédiaires financiers (9)	Monnaie	43,5	0,2	...	0,6	5,3	0,2	2,3	—	...	2,5	2,5	0,4	57,5
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,7	—	0,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	6,1	—	0,1	—	6,2
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	545,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	545,5
	Autres dépôts à un an au plus	38,2	2,7	0,4	1,8	9,2	5,6	—	—	...	24,4	1,0	...	83,3
	Dépôts à plus d'un an	68,8	...	—	—	...	0,3	—	—	—	—	—	—	69,1
	Bons de caisse à un an au plus	34,1	...	—	—	—	—	34,1
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	176,2	...	—	—	6,1	—	0,6	0,6	0,6	...	184,1
	Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
Divers	13,8	...	0,4	14,7	0,5	...	0,1	38,1	67,6	
(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(1,1)	—	—	(6,7)	
Total ...	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	6,1	15,7	...	0,8	27,5	4,1	38,5	1.049,2	
Organ. d'assurance et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—
	Réserves de sécurité sociale	92,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92,1
	Réserves mathématiques	367,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	367,0
	Divers	5,8	...	0,4	...	0,2	1,2	7,6
(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(...)	(3,4)	
Total ...	464,9	...	0,4	...	0,2	1,2	466,7	
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	8,6	...	—	...	0,1	—	0,1	—	...	0,4	9,2
	Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	...	—	0,1	0,7	...	0,4	—	0,4	...	1,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,7	—	0,1	...	6,5	...	7,3
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	101,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101,3
	Autres dépôts à un an au plus	20,4	6,5	—	23,1	7,5	0,7	3,3	—	0,6	3,3	0,6	...	66,0
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	59,7	0,1	—	...	0,4	60,2
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	1,2	5,0	6,2
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	380,0	0,5	...	1,1	4,2	6,4	65,4	1,9	65,6	26,6	13,6	...	565,3
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	1,9	8,4	13,8	—	57,8	17,2	3,2	9,4	111,7
	Divers	2,3	...	31,1	0,3	...	1,1	67,3	102,1
(Actions et parts)	(0,2)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(2,9)	
Total ...	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	76,7	1.031,0	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)	—	11,4	9,1	—	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	—	173,0	
(13) = (1) & (12)	Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	300,9	12.225,6

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Etranger (6)	Organismes principalement monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)		
Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	- 0,2	—	—	—	+ 0,2	+16,0	—	+ 2,8	- 0,2	- 0,5	...	+ 18,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 4,9	—	—	—	—	—	+65,3	—	+ 3,4	—	- 2,2	...	+ 71,4
	Obligations	+ 2,9	+ 1,3	+ 0,8	—	+ 0,1	- 0,5	+ 4,6
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	—	+63,4	+14,5	+63,2	+140,7
	Divers	...	+ 1,4	- 1,8	...	+ 8,1	+37,6	...	—	—	- 0,2	+ 45,1
	(Actions et parts)	(+38,6)	(+ 0,6)	(- 0,2)	...	(...)	(- 0,2)	(- 0,4)	(-)	(+ 0,8)	(+ 1,5)	(...)	(...)	(+ 40,7)
	Total ...	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	...	+ 7,7	+ 39,1	+ 82,1	—	+69,7	+13,6	+60,5	...	+279,9
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	...	—	—	+ 1,3	—	- 0,1	—	- 0,9	...	+ 0,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	...	—	—	+ 0,4	- 1,7	—	- 0,2	...	- 1,9	...	+ 3,4
	Certificats à un an au plus	—	...	—	—	- 1,5	...	- 0,1	—	- 1,6
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 7,4	- 1,2	...	+ 0,1	- 0,1	...	+ 4,2	+ 0,6	+ 4,3	- 0,1	+ 1,0	...	+ 16,2
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,6	- 0,7	...	- 0,1	...	+ 8,1	- 0,2	+ 7,7
	Autres emprunts à plus d'un an	—	+ 0,7	+ 0,2	...	+ 0,1	...	- 0,5	...	+ 0,5
	Divers	+ 1,5	...	+ 1,5	- 0,1	...	+ 0,1	- 0,1	+ 0,4	...	+ 3,3
	(Actions et parts)	(...)	...	(+ 3,0)	(+ 1,3)	(...)	(...)	(...)	(-)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 4,4)
	Total ...	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	...	- 0,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 23,0
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 1,7	...	—	- 1,6	...	- 2,6	+ 3,8	+ 8,6	- 7,3
	Certificats à un an au plus	—	+ 4,1	—	+ 5,1	+ 0,7	+ 28,9	+12,1	+13,1	- 1,3	...	-26,2	+ 0,3	+ 36,8
	Obligations accessibles à tout placeur	+57,0	+ 2,0	—	+ 0,7	+ 0,4	+ 0,9	+35,6	+ 3,6	+22,3	+10,6	+10,9	...	+144,0
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	- 0,4	- 1,2	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,1	...	- 1,2
	Divers	—	+ 0,4	—	...	+ 4,4	- 0,1	- 0,4	...	+ 0,9	- 4,1	+ 1,2	...	+ 2,3
	Total ...	+58,7	+ 6,5	—	+ 4,2	+ 5,5	+ 26,7	+49,9	+16,7	+22,4	+ 6,3	-14,0	- 8,3	+174,6
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 2,1	—	+ 0,2	...	+ 4,3	...	+ 6,6
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 6,7	+ 0,1	+ 4,4	+ 0,5	+ 3,6	- 0,9	+ 2,1	...	+ 16,5
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 2,1	...	- 0,2	+ 0,2	- 1,5	...	+ 0,6
	Autres emprunts à plus d'un an	—	+ 0,5	+ 8,4	...	+26,4	...	+ 35,3
	Divers	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	—	—	...	+ 0,1	+ 0,9
	Total ...	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	+ 8,6	+ 0,5	+12,0	- 0,7	+31,4	...	+ 59,9
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	- 0,7	—	+ 0,6	—	—	—	- 0,1
	Certificats à un an au plus	—	- 1,0	+ 0,1	...	- 0,9
	Obligations accessibles à tout placeur	—
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 1,1	...	+ 2,5	+ 0,8	+ 4,4
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	+ 4,4	...	- 0,2	+ 0,1	+ 2,8	—	+ 0,2	+ 4,3	...	+ 2,0	+ 13,6
	Total ...	+ 5,2	...	- 0,2	+ 0,8	+ 3,2	...	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 2,0	+ 18,5
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	- 1,7	—	- 1,7
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	+ 0,4	—	...	—	+ 2,3	+11,3	—	+ 0,3	—	- 3,1	- 1,5	+ 9,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	+24,4	—	- 0,2	—	+ 24,2
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ²	—	—	—	—	—	—	+159,0	—	—	—	—	—	+159,0
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 7,4	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,4
	Autres dépôts en francs belges à un an au plus	+12,4	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 12,4
	Obligations	+23,1 ³	—	+ 3,4	...	- 0,4	- 1,4 ³	...	+ 24,7
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	+ 2,7	—	—	—	—	- 7,3	—	—	—	+15,4	+ 10,8
Divers	+22,5	+ 1,5	- 4,4	...	+ 0,6	—	—	+ 1,4	—	- 0,3	+ 21,3	
	(Actions et parts)	(+ 1,6) ³	(- 0,1) ³	(+ 0,1)	(-)	(- 0,1)	(-)	(...)	(+ 1,5) ³	(-)	(...)	(+ 3,0)

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Secteurs	Indicés et ajustements (12)	Total des créances												
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	+39,6	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	+ 0,6	—	...	+ 1,3	- 2,1	- 0,2	...	+ 43,4	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	+ 1,1	—	—	- 0,1	...	+ 1,3	
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	+227,5	- 1,6	—	—	—	+227,5	
	Autres dépôts en devises à un an au plus	- 6,0	—	—	- 6,0	
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+39,3	—	—	—	—	—	+ 39,3	
	Autres dépôts à un an au plus	+25,9	...	—	...	- 0,6	—	—	—	- 0,8	+ 0,1	+ 1,0	...	+ 25,6
	Engagements non rangés ailleurs	—	+12,2	—	+ 12,2
	Dépôts à plus d'un an	- 1,9	+ 0,2	- 1,7
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+20,4	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 0,2	+ 21,3
	Divers	+ 0,3	+ 0,4	+26,6	+ 27,3
(Actions et parts)	(+ 2,1)	(...)	(+ 0,3)	(-)	(+ 0,3)	(- 0,1)	(+ 2,6)	
Total ...	+117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+228,6	+10,9	...	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+26,6	+390,2	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	...	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	+19,7	—	...	—	...	—	+ 19,7	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 0,4	—	- 2,7	—	- 0,3	- 1,9	
	Divers	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Total ...	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,6	+20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	...	+ 17,8	
Intermédiaires financiers (9)	Monnaie	+ 7,9	- 0,1	—	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 2,3	—	...	- 0,9	- 0,8	+ 0,4	+ 9,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	+ 0,6	—	+ 0,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 1,9	—	...	—	- 0,3	+ 1,6	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+51,0	—	—	—	—	—	+ 51,0	
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,5	- 0,7	...	+ 0,4	+ 3,5	- 0,9	—	...	+ 4,0	- 1,4	...	+ 7,4
	Dépôts à plus d'un an	+ 2,8	...	—	+ 0,1	—	—	+ 2,9	
	Bons de caisse à un an au plus	+ 5,8	—	—	+ 5,8
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+22,3	—	+ 1,5	—	- 0,2	+ 23,6
	Réserves mathématiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Divers	+ 2,2	+ 2,8	+ 0,4	+ 6,0	+ 11,4	
(Actions et parts)	(+ 0,4)	(-)	(...)	(+ 0,2)	(+ 0,6)		
Total ...	+94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 6,4	+113,7	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—	
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,8	
	Réserves mathématiques	+29,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 29,6	
	Divers	- 0,3	- 0,4	
(Actions et parts)	(...)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)		
Total ...	+30,1	- 0,1	+ 30,0	
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	+ 0,9	...	—	...	+ 0,1	—	...	+ 0,2	...	+ 1,2	
	Argent à très court terme (francs belges)	...	—	—	...	—	...	+ 0,1	...	- 0,8	—	+ 0,4	- 0,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,1	- 1,5	—	- 0,5	...	+ 1,9	- 0,2	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+14,9	+ 14,9	
	Autres dépôts à un an au plus	+ 1,4	+ 1,0	+ 3,8	+ 0,6	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,6	+ 8,3	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 9,7	- 1,0	- 0,2	+ 8,5	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+24,9	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 2,5	- 0,3	+ 2,9	...	+ 29,1
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	- 0,5	- 0,2	- 0,7	—	+10,3	- 1,2	...	+ 1,4	+ 9,1
	Divers	+ 0,1	...	+ 5,2	+ 0,1	...	+ 0,4	+12,5	+ 18,3
(Actions et parts)	(-0,1)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)		
Total ...	+51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+11,7	- 1,5	+ 6,0	+13,9	+ 89,4	
Secteurs minés et ajustements (12)		- 1,3	- 0,4	+ 15,4	+20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	—	+ 40,5
	Total des créances	+447,1	+10,5	+ 2,3	+13,8	+16,0	+314,3	+394,7	+18,2	+117,9	+25,0	+90,9	+54,6	+1.505,3

1 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

2 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1977

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisa- tion	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (6) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	87,1	11,2	9,9	...	96,4	204,6	10,3	657,6	—	491,8	143,9	438,3	1.731,6	2,1	1.948,6
2. Organismes publics d'exploitation	53,7	3,0	11,6	0,9	0,1	69,3	9,8	50,0	1,6	31,1	15,6	71,7	170,0	21,4	270,5
3. Etat (Trésor)	319,2	12,5	—	11,7	34,4	377,8	22,9	483,0	13,7	180,1	109,4	116,7	902,9	36,1	1.339,7
4. Secteur public non compris ailleurs	72,5	9,2	10,7	0,7	0,2	93,3	0,2	88,7	3,3	70,4	18,5	256,2	437,1	0,6	531,2
5. Sécurité sociale	90,3	...	3,6	...	0,3	94,2	12,3	11,4	...	5,0	5,7	2,2	24,3	8,7	139,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	622,8	35,9	35,8	13,3	131,4	839,2	55,5	1.290,7	18,6	778,4	293,1	885,1	3.265,9	68,9	4.229,5
7. Etranger	16,5	6,1	32,5	0,1	1,7	56,9	0,5	1.199,2	...	15,8	6,0	18,6	1.239,6	1,5	1.298,5
8. Organismes principalement moné- taires	1.364,7	6,1	3,0	35,4	7,8	1.417,0	1.076,4	183,4	...	18,9	4,5	3,5	210,3	104,4	2.808,1
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	...	—	2,8	0,3	10,6	—	4,7	—	1,6	16,9	0,4	20,4
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	826,7	3,7	0,8	13,7	10,5	855,4	6,9	9,0	...	1,0	24,4	6,7	41,1	32,1	935,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	434,8	...	0,4	...	0,2	435,4	1,3	436,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	520,0	6,0	25,9	20,6	15,0	587,5	17,4	90,1	1,7	113,0	49,5	19,5	273,8	62,9	941,6
13. Total des intermédiaires financiers	3.146,2	15,8	32,9	69,7	33,5	3.298,1	1.101,0	293,1	1,7	137,6	78,4	31,3	542,1	201,1	5.142,3
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	12,7	9,5	22,2	67,7	2,4	29,9	15,5	11,0	126,5	—	148,7
15. Total des créances	3.785,5	70,5	101,2	83,1	176,1	4.216,4	1.157,0	2.850,7	22,7	961,7	393,0	946,0	5.174,1	271,5	10.819,0
Solde des créances et des dettes ...	1.836,9	- 200,0	-1.238,5	- 448,1	36,6	- 13,1	- 141,5	42,6	2,3	26,2	- 43,7	4,4	31,8	122,8	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1978

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisa- tion	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	94,8	12,4	8,2	...	104,0	219,4	11,7	739,7	—	561,6	157,4	498,9	1.957,6	2,1	2.190,8
2. Organismes publics d'exploitation	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	77,7	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	181,8	21,6	292,6
3. Etat (Trésor)	379,0	19,0	—	16,0	39,9	453,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	984,1	27,8	1.529,7
4. Secteur public non compris ailleurs	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	101,3	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	489,0	0,6	591,1
5. Sécurité sociale	95,5	...	3,4	...	0,3	99,2	13,1	14,6	...	8,3	9,9	2,2	35,0	10,7	158,0
6. Total des secteurs nationaux non financiers	710,9	42,8	35,7	17,6	144,5	951,5	100,4	1.437,6	36,4	888,4	316,3	968,8	3.647,5	62,8	4.762,2
7. Etranger	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	78,3	2,8	1.390,6	...	15,1	4,6	15,6	1.425,9	...	1.507,0
8. Organismes principalement monétaires	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.538,3	1.314,7	194,3	...	22,2	2,8	4,6	223,9	121,4	3.198,3
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,1	—	2,9	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	34,1	0,3	38,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	956,5	6,1	15,7	...	0,8	27,5	4,1	48,1	38,5	1.049,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	464,9	...	0,4	...	0,2	465,5	1,2	466,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	648,5	16,8	89,9	1,9	124,8	47,9	25,4	289,0	76,7	1.031,0
13. Total des intermédiaires financiers	3.440,5	18,8	37,0	79,2	36,2	3.611,7	1.338,5	329,8	1,9	149,8	78,2	35,4	595,1	238,1	5.783,4
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	—	11,4	9,1	20,5	...	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	152,5	—	173,0
15. Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	4.662,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	5.821,0	300,9	12.225,6
Solde des créances et des dettes ...	1.982,4	— 211,6	— 1.410,8	— 494,2	34,0	— 100,2	— 65,3	47,1	2,7	30,5	— 48,7	6,0	37,6	127,9	—

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1978

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter-médiaires financiers publics de crédit	Total des inter-médiaires financiers	Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) + (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	...	+ 7,7	+ 14,9	+ 39,1	+ 82,1	—	+ 69,7	+ 13,6	+ 60,5	+ 225,9	...	+ 279,9
2. Organismes publics d'exploitation	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	...	- 0,1	+ 9,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 11,9	+ 0,2	+ 23,0
3. Etat (Trésor)	+ 58,7	+ 6,5	—	+ 4,2	+ 5,5	+ 74,9	+ 26,7	+ 49,9	+ 16,7	+ 22,4	+ 6,3	- 14,0	+ 81,3	- 8,3	+ 174,6
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 8,1	...	+ 8,6	+ 0,5	+ 12,0	- 0,7	+ 31,4	+ 51,8	...	+ 59,9
5. Sécurité sociale	+ 5,2	...	- 0,2	+ 5,0	+ 0,8	+ 3,2	...	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 10,7	+ 2,0	+ 18,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 87,9	+ 6,9	- 0,2	+ 4,3	+ 13,1	+ 112,0	+ 68,4	+ 147,1	+ 17,8	+ 109,9	+ 23,2	+ 83,6	+ 381,6	- 6,1	+ 555,9
7. Etranger	+ 65,4	+ 1,9	- 1,7	...	+ 0,6	+ 66,2	+ 2,3	+ 190,5	...	- 0,6	- 1,4	- 3,1	+ 185,4	+ 13,9	+ 267,8
8. Organismes principalement monétaires	+ 117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+ 121,5	+ 228,6	+ 10,9	...	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+ 13,5	+ 26,6	+ 390,2
9. Fonds des Rentes	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	+ 17,1	...	+ 17,8
10. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	+ 94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	+ 101,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 7,1	+ 6,4	+ 113,7
11. Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	+ 30,1	+ 30,1	- 0,1	+ 30,0
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	+ 60,5	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+ 11,7	- 1,5	+ 6,0	+ 15,2	+ 13,9	+ 89,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 293,8	+ 3,0	+ 4,2	+ 9,5	+ 2,7	+ 313,2	+ 228,2	+ 36,6	+ 0,1	+ 12,1	- 0,2	+ 4,3	+ 52,9	+ 46,8	+ 641,1
14. Secteurs indéterminés et ajustements	- 1,3	- 0,4	- 1,7	+ 15,4	+ 20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	+ 26,8	—	+ 40,5
15. Total des créances	+ 447,1	+ 10,5	+ 2,3	+ 13,8	+ 16,0	+ 489,7	+ 314,3	+ 394,7	+ 18,2	+ 117,9	+ 25,0	+ 90,9	+ 646,7	+ 54,6	+ 1.505,3
Solde des créances et des dettes ...	+ 167,2	- 12,5	- 172,3	- 46,1	- 2,5	- 66,2	+ 46,5	+ 4,5	+ 0,4	+ 4,2	- 5,0	+ 1,5	+ 5,6	+ 14,1	—

Références bibliographiques : Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVII^e année, tome II, nos 2-3, août-septembre 1962, XXXVIII^e année, tome I, no 2, février 1963 et XLIX^e année, tome II, nos 1-2 juillet-août 1974. —

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976, LII^e année, tome I, no 1, janvier, tome II, no 6, décembre 1977, LIII^e année, tome II, no 4, octobre 1978, tome II, no 3, septembre 1979. — Statistiques économiques belges 1960-1970. — Statistiques financières de l'O.C.D.E.

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) (6) à (15)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9			Divers 12 (15)
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Etat 3 (7)	Autres pouvoirs publiés 4 (8)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obliga- tions 8 (11)	Fonds des Rentes		Autres inter- médiaires financiers 11 (14)	
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)						Financés par les organismes princi- pale- ment monétaires 6 (9)	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes princi- pale- ment monétaires 7 (10)		Avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	Autres 10 (13)		
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1971	420,4	208,4	52,4	9,7	690,9	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	...	4,4	41,7	- 44,7
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	2,5	6,0	38,6	- 51,8
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	...	9,6	32,4	- 53,3
1974	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	...	10,1	44,3	- 45,1
1975	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	2,9	6,3	57,1	- 47,4
1976	684,1	489,9	103,3	31,4	1.308,7	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	3,6	10,3	64,1	- 53,9
1977 (anc. série) ...	748,9	529,4	135,3	35,8	1.449,4	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 71,9
1977 (nouv. sér.) 13	741,5	529,4	135,3	35,8	1.442,0	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 79,3
1978 Mars	747,6	556,4	139,3	32,3	1.475,6	128,5	520,2	106,1	638,2	653,2	60,0	8,5	- 2,6	96,2	- 79,5
Juin	781,7	554,0	147,5	31,4	1.514,6	109,2	532,1	90,1	669,8	691,9	62,9	37,0	5,5	92,3	- 84,3
Septembre ...	765,0	573,1	151,2	32,1	1.521,4	83,2	526,4	104,9	692,0	712,6	61,1	28,7	5,8	97,4	- 78,1
Décembre	784,9	594,3	154,6	29,8	1.563,6	75,8	532,8	111,6	736,2	742,1	61,6	16,0	14,8	94,1	- 79,3
1979 Mars	779,5	622,9	161,6	30,8	1.594,8	104,5	575,0	109,8	734,6	743,6	59,3	29,3	4,2	99,8	- 121,7
Juin	830,0	626,5	167,4	34,6	1.658,5	64,9	595,7	122,1	784,7	797,6	58,3	49,1	7,9	96,2	- 120,4
Septembre ...	773,1	643,1	173,8	36,3	1.626,3	22,9	598,9	118,2	807,7	823,0	58,1	47,7	11,8	95,3	- 134,3
Décembre	804,7	657,1	180,3	37,7	1.679,8	- 33,5	596,2	138,8	877,8	884,7	57,7	52,5	24,6	92,4	- 126,7
1980 Mars	772,4	689,4	186,9	46,7	1.695,4	- 54,7	p 655,0	p 128,5	876,6	885,4	p 56,6	72,6	20,5	p 92,0	p - 151,7
Juin	817,3	p 674,9	199,3	49,9	p 1.741,4	- 7,3	p 705,5	p 128,1	p 906,8	p 916,9	p 59,4	60,0	17,4	p 93,7	p - 222,2

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Rentes (voir l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements, et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droite de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, tome II, n° 6, décembre 1949; XXX^e année, tome II, n° 5, novembre 1955; XXXIII^e année, tome II, n° 5, novembre 1958; XLII^e année, tome I, n° 1, janvier 1967, tome II, n° 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976; LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,3	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	21,0	19,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	1,5	1,3	0,7	0,7
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	20,1	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0
4. Accords internationaux	0,2	0,4	0,7	0,2	0,4	0,5	0,1	0,5	...	0,1	0,7
5. F.E.C.O.M.	3,5
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	16,5	16,9	12,0	11,9	13,7	20,0	10,6	19,8	25,8	21,1	23,3	23,6	22,1	17,7	14,2
9. Autres : a) en monnaies étrangères	52,4	75,9	88,6	107,2	84,1	101,2	110,7	98,6	106,1	86,1	83,8	85,5	75,5	54,2	109,1
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	196,3	222,6	232,2	256,1	235,2	258,1	249,9	241,7	254,4	290,5	277,2	285,2	265,7	226,1	326,4
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	2,5	2,4	2,6	2,3	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7
c) sur les banques de dépôts	0,9	2,1	0,2	...	0,1	...	4,8	...	2,1	5,3	0,2	0,4	4,6
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	1,1	0,5	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	2,0	2,2	2,7	3,0	3,2	3,8	4,3	4,2	4,2	4,9	4,9	5,0	4,9	5,6	5,6
— autres	34,0	40,2	38,3	38,3	38,1	37,9	37,9	37,9	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	6,3	7,9	5,2	...	5,4	7,6	3,1	10,1	12,1	8,3	9,2	12,4	12,0	13,3	8,8
b) effets commerciaux	10,6	15,2	14,9	10,3	26,2	32,1	10,6	30,1	41,2	28,9	36,5	39,2	46,4	43,4	39,1
c) avances	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,1	0,4	0,1	...	0,1	0,1	0,3
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	2,5	2,9	3,6	2,8	37,0	28,7	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0
b) autres	7,4	4,7	4,3	13,9	1,7	4,8	...	23,2	18,3	9,5
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,6	0,1	0,7	2,0	1,6
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	28,3	37,8	24,2	23,3	12,1	15,2	18,0	32,2	35,5	70,1	78,3	79,8	93,1	68,9	64,2
TOTAL DE L'ACTIF ...	284,4	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	412,7	431,2	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).
² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	...	27,5	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	1,7	2,3	3,0	3,6	3,3	3,7	4,4	5,0	5,9	3,8	4,9	4,1	6,0	5,3	6,9
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	2,0	3,5	3,4	3,7	3,4	27,2	4,5	32,6	32,7	18,7	12,7	44,1	33,5	5,4	7,0
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	5,8	7,0	7,2	7,2	7,7	8,0	10,6	8,4	10,2	8,4	10,0	9,2	12,8	11,4	p 12,5
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	0,8
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,1	0,1	0,5	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	216,8	231,5	248,9	281,2	299,5	327,4	348,9	337,9	349,7	345,1	370,1	349,8	359,0	346,2	365,1
— monnaie scripturale ⁵	0,6	0,5	0,3	0,9	1,2	0,5	0,7	0,5	0,8	0,5	1,0	0,7	0,7	0,8	p 1,2
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	0,1	0,1	p 0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	46,4	54,3	44,2	47,1	37,2	43,3	47,1	51,7	64,5	139,9	145,6	153,4	172,0	164,9	214,3
TOTAL DU PASSIF ...	284,4	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	412,7	431,2	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.
 2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.
 3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.
 5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.
 6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-8-79	30-9-79	31-10-79	30-11-79	31-12-79	31-1-80	29-2-80	31-3-80	30-4-80	31-5-80	30-6-80	31-7-80	31-8-80
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	58,0	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	20,3	20,3	19,3	18,4	18,1	17,7	17,5	17,5	16,1	15,3	14,2	14,2	13,9
— Prêts
— Droits de tirage spéciaux	23,1	23,1	23,1	23,2	23,2	27,7	27,7	27,8	27,8	29,3	29,3	29,3	29,5
— Autres	7,7	7,5	7,4	7,2	7,4	7,2	7,0	6,9	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3
3. Ecus	66,2	66,7	75,4	72,7	61,1	72,5	56,9	43,7	77,6	85,3	94,0	119,3	118,9
4. Accords internationaux	0,5	0,5	0,2	0,1	0,2	0,4	0,7	0,8	0,7
5. F.E.C.O.M.
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	20,3	23,6	22,4	20,6	22,1	20,1	19,8	17,7	20,1	17,7	14,2	p 10,3	p 13,0
9. Autres : a) en monnaies étrangères	87,3	85,5	89,1	92,3	75,5	58,6	49,1	54,2	57,9	81,9	109,1	118,7	117,0
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	288,4	285,2	294,9	292,4	285,7	262,0	236,2	226,1	264,9	294,9	326,4	p357,3	p357,5
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,7	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	2,8	3,7	2,8	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9
c) sur les banques de dépôts	1,2	5,3	0,2	4,9	...	0,4	7,8	4,1	4,6	9,1	...
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :													
1. Sur l'Etat ¹ :	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
a) à un an au plus	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :	4,9	5,0	5,0	5,0	4,9	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
— obligations accessibles à tout placeur	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :	7,7	12,4	11,4	10,0	12,0	11,4	11,2	13,3	14,2	10,1	8,8	5,9	5,8
a) acceptations bancaires	33,4	39,2	38,9	37,1	46,4	46,6	45,4	43,4	47,8	38,2	39,1	p 34,3	p 31,9
b) effets commerciaux	0,1	0,3	0,3	0,2	...	0,4	0,4	...	0,3	...
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :	30,4	47,7	47,8	35,9	52,5	40,2	62,5	72,6	54,5	73,7	60,0	41,0	57,7
a) avances de la B.N.B. pour le financement de	7,1	...	14,2	16,8	23,2	18,0	16,8	18,3	16,6	8,2	9,5	3,4	...
b) autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) à un an au plus :	0,1	2,0	0,1	0,1	...	0,1	0,2	...	3,0	0,7	1,6	0,8	...
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	80,5	79,8	78,3	83,4	93,1	72,0	71,3	68,9	63,2	65,6	64,2	72,1	74,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	528,3	557,2	570,2	560,7	578,3	541,3	529,8	528,9	558,2	581,7	600,4	610,5	613,8

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurances-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

b) Organismes publics — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-72	81-12-73	81-12-74	81-12-75	81-12-76	81-12-77	80-6-78	80-9-78	81-12-78	81-3-79	80-6-79	80-9-79	81-12-79	81-3-80	80-6-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	0,4	0,8	0,3	0,4	...	0,6	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...
9. Autres : a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,5	...	0,4	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger	0,4	0,8	0,3	0,9	...	1,0	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,4	0,7	1,2	0,9	1,1	1,0	1,4	1,2	1,6
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,8
b) sur les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,4	8,8	0,4	2,3	0,8	0,6	0,4	2,5	2,0	0,2
c) sur les banques de dépôts	0,1	0,5	1,4	0,6	...	0,4	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ² :															
a) à un an au plus	64,4	64,0	65,0	70,1	77,5	80,3	89,3	79,2	84,0	82,0	87,3	79,2	81,1	82,7	89,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	7,6	8,1	8,3	8,7	10,0	10,3	10,4	10,8	10,7	10,3	10,9	11,3	11,3	p 11,4	p 11,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :															
a) à un an au plus	16,5	19,5	21,8	25,7	28,3	35,7	19,7	34,5	38,5	35,0	38,3	33,7	44,7	40,6	40,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	0,2	...	0,7	3,0	1,4	1,5	...	2,1	0,6	0,4	...	0,6	...	0,5	...
b) effets commerciaux	0,2	...	1,9	3,6	1,7	1,6	...	0,6	2,7	0,7	...	1,0	...	1,6	...
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	2,9	0,4	...	0,1	0,1	0,1	4,4	0,1
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,6	0,1	...	0,2	...	1,0	...	0,6	0,4	0,5	...
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	7,3	11,1	14,0	18,1	23,1	12,2 ⁶	11,7	12,3	11,6	11,7	12,5	12,5	13,2	13,0	12,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	101,2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1⁶	141,7	143,6	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation).

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur traitement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,2	0,2	0,2
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,2	0,2	0,2
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	0,7	0,3	0,4	1,2	0,4	0,4	0,7	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,8	0,7
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	2,5	2,5	2,6	2,3	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7
b) envers les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,3	8,8	0,4	2,3	0,8	0,6	0,3	2,5	2,1	0,2
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	6,2	1,3	3,9	6,5	6,2	6,4	1,4	6,7	4,9	5,6	6,4	7,4	7,6	8,6	7,4
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	8,5	9,1	9,5	10,1	11,3	11,7	11,9	12,0	12,2	12,1	12,4	12,5	12,7	12,7	13,9
— monnaie scripturale	63,2	65,7	67,5	75,0	81,1	86,0	86,7	85,4	91,5	88,8	97,4	87,1	90,9	91,6	p100,4
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	21,8	27,6	31,5	35,9	43,1	36,8 ⁵	29,6	36,3	39,4	34,8	37,3	33,3	44,0	38,2	p 35,6
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor															
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)															
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,1
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2
D. Autres															
TOTAL DU PASSIF ...															
	101,2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1 ⁵	141,7	143,6	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

² Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,8 et pour le total du passif à 152,6.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	36,8	37,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	11,8	11,1	17,0	17,2	16,6	19,3	22,8	16,9	16,4	18,2	17,5	15,2	18,8	21,0	19,5
9. Autres : a) en monnaies étrangères	297,0	391,4	489,5	596,1	656,7	803,8	872,2	955,0	1.004,1	1.070,3	1.146,0	1.197,5	1.236,1	1.423,4	1.483,1
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	82,6	82,7	77,6	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6
Total des créances sur l'étranger ...	367,8	486,0	598,8	702,7	773,8	940,2	1.014,5	1.087,0	1.135,8	1.206,9	1.282,8	1.333,8	1.378,9	1.589,1	1.654,8
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	5,7	6,9	7,0	7,1	7,6	7,9	10,2	8,3	10,0	8,3	9,8	9,1	11,4	10,2	11,1
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,1	0,1	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,1
b) sur les organismes publics	6,2	1,3	4,0	6,5	6,2	6,4	1,4	6,7	4,9	5,6	6,4	7,3	7,6	8,7	7,4
c) sur les banques de dépôts	58,6	91,1	105,5	106,0	135,5	164,5	160,7	180,8	172,5	186,7	179,6	194,6	195,9	231,4	p 231,1
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	9,4	10,0	8,4	10,0	28,7	11,6	26,2	23,5	23,7	68,4	62,8	61,1	62,3	91,4	116,8
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	140,0	173,8	194,3	226,3	247,0	282,6	307,8	314,6	317,5	316,6	337,0	349,6	341,7	p 355,7	p 362,7
— autres	32,5	31,1	32,6	30,0	24,9	19,4	19,2	19,2	18,2	18,2	18,2	18,2	20,4	33,7	44,8
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	3,2	4,7	9,8	11,6	12,7	9,1	8,2	8,7	10,5	8,7	11,4	12,4	18,4	14,6	p 14,8
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	15,5	24,7	29,1	29,8	31,8	36,8	41,6	40,9	41,2	40,5	44,5	43,6	44,6	p 42,2	p 41,8
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	19,8	20,0	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	p 30,2	p 30,2
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	9,1	5,9	7,9	10,9	11,9	9,9	16,4	9,5	13,0	18,6	16,7	10,2	14,1	15,5	16,3
b) effets commerciaux	106,2	116,0	116,3	128,6	136,2	148,8	159,2	146,1	149,2	155,9	157,9	154,1	162,4	169,4	p 171,8
c) avances	172,3	219,4	252,3	309,5	371,7	452,1	480,4	493,1	517,3	521,8	564,2	590,1	642,5	632,9	p 670,8
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,4	0,5	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	11,5	12,2	14,7	14,7	15,4	16,0	20,8	19,9	20,0	19,2	18,3	17,4	16,8	p 16,7	p 15,5
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,8	39,8	39,4	39,1	39,0	39,0	39,3	p 38,9	p 38,7
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	5,6	9,2	10,8	9,0	10,2	0,4	0,8	1,5	0,8	2,5	3,2	7,3	1,4	2,2	7,8
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4
— autres	2,9	4,1	4,7	10,3	13,6	10,2	9,3	10,5	10,9	7,7	7,7	7,8	9,2	10,9	13,9
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	31,6	31,5	37,4	37,2	39,9	68,9	71,3	71,2	70,6	73,1	70,0	67,1	65,5	p 62,6	p 62,0
— autres	5,2	8,2	9,9	10,5	12,3	15,1	14,5	14,4	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	p 17,8	p 17,2
D. Autres	87,6	99,5	129,9	133,5	139,1	158,2	160,4	163,6	182,9	190,8	190,6	192,3	212,7	p 222,1	p 215,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.584,0	2.679,9	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6

¹ Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 8, septembre 1983).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédits.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	633,9	680,6	842,0	931,4	1.014,8	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6
b) en francs belges ¹	80,1	118,6	169,6	162,5	179,9	207,2	219,4	199,1	218,9	240,3	240,7	247,1	297,9	293,1	346,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	413,3	552,9	695,5	796,4	860,5	1.049,2	1.150,8	1.213,9	1.282,0	1.374,2	1.482,4	1.552,1	1.644,6	1.864,7	1.981,3
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	...	4,8	...	2,1	5,2	0,2	0,4	4,6
b) envers les organismes publics	0,1	0,5	...	0,1	1,4	0,6	...	0,4	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
— autres	58,6	91,1	105,5	105,9	135,4	164,2	160,3	180,3	172,1	186,3	179,2	194,2	195,6	231,1	p 230,8
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale	173,3	185,9	195,1	236,3	248,1	278,6	303,1	293,0	291,7	298,5	312,0	290,2	296,8	281,7	p 300,2
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,6	0,4	0,6	0,4	0,7	0,5	0,5	1,0	p 1,0
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	316,5	322,5	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6
— autres dépôts	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	237,5	250,7	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	p 344,1
— à plus d'un an :															
— dépôts	26,9	27,2	23,3	31,5	28,9	31,0	29,5	29,4	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0
— bons de caisse et obligations	35,8	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	117,9	121,8	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	9,2	11,7	17,5	23,0	31,4	35,8	31,4	32,1	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	0,7
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁴	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	3,5	...	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,0
D. Autres	128,7	147,0	168,8	175,1	191,1	221,6	227,4	234,6	244,7	254,4	256,2	265,5	273,7	290,9	p 300,6
TOTAL DU PASSIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.584,0	2.679,9	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.
² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation

³ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note ³).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,3	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	21,0	19,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	1,5	1,3	0,7	0,7	
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	20,1	20,1	24,7	23,1	23,2	23,2	27,8	29,3	
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	
4. Accords internationaux	0,2	0,4	0,7	0,2	0,4	0,5	0,1	0,5	...	0,1	0,7	
5. F.E.C.O.M.	—	3,5	
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	36,8	37,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	
8. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation	28,3	28,0	29,4	29,9	30,6	39,7	33,4	37,3	42,6	39,4	40,8	38,9	40,9	39,1	33,7	
9. Autres : a) en monnaies étrangères	349,4	467,3	578,1	703,3	740,8	905,0	982,9	1.053,6	1.110,2	1.156,4	1.229,8	1.283,0	1.311,6	1.477,6	1.592,2	
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	83,1	82,7	78,0	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	
Total des créances sur l'étranger ...	564,1	708,6	831,4	959,6	1.009,3	1.199,2	1.264,4	1.329,7	1.390,6	1.497,5	1.560,0	1.619,1	1.644,6	1.815,6	1.981,2	(6)
B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	6,1	7,3	7,6	7,6	8,3	8,4	11,0	9,5	11,6	9,8	11,4	10,7	13,2	12,1	13,4	(1)
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,9	0,1	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,1	
b) sur les organismes publics	7,0	1,8	5,2	7,5	9,8	10,2	12,8	9,4	9,2	8,6	9,7	11,4	13,5	14,1	11,3	
c) sur les banques de dépôts	59,6	93,7	105,7	106,0	137,0	165,1	165,5	181,2	174,6	188,5	185,1	199,9	202,8	234,8	241,1	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	74,9	74,5	78,5	84,3	126,8	128,9	152,5	139,7	144,7	187,4	187,1	177,3	180,4	211,1	243,7	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	149,6	184,1	205,3	238,0	260,2	296,7	322,5	329,6	332,4	331,8	352,8	365,9	357,9	372,7	379,6	(7)
— autres	66,5	71,3	70,9	68,3	63,0	57,3	57,1	57,1	55,7	55,7	55,7	55,7	57,9	71,2	82,3	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	19,7	24,2	31,6	37,3	41,0	44,8	27,9	43,2	49,0	43,7	49,7	46,1	63,1	55,2	55,1	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	16,6	25,8	30,2	30,9	32,9	37,9	42,7	42,0	42,3	41,6	45,7	44,8	45,8	43,4	43,0	(8)
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	19,8	20,0	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	15,6	13,8	13,8	13,9	18,7	19,0	19,5	21,7	25,7	27,3	25,9	23,2	26,1	29,3	25,1	(9)
b) effets commerciaux	117,0	131,2	133,1	142,5	164,1	182,5	169,8	176,8	193,1	185,5	194,4	194,3	208,8	214,4	210,9	(9)
c) avances	172,5	219,7	252,8	309,9	372,1	452,5	480,5	493,5	517,4	521,8	564,3	590,2	642,8	632,9	670,8	(9)
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,4	0,5	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	12,4	13,1	15,6	15,6	16,3	16,7	21,8	20,9	21,0	20,2	19,3	18,4	17,8	17,7	16,5	(11)
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,8	39,8	39,4	39,1	39,0	39,0	39,3	38,9	38,7	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	2,5	2,9	3,6	2,8	37,0	28,7	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	(12)
b) autres	8,5	9,6	10,8	9,1	10,3	7,8	5,5	5,8	14,8	4,2	8,0	11,7	24,6	20,5	17,4	(13)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4	(14)
— autres	3,5	4,1	4,7	10,4	13,6	10,4	9,9	11,6	11,6	8,3	8,1	9,8	9,2	11,4	15,5	(14)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur	31,9	31,8	37,7	37,5	40,2	69,2	71,5	71,4	70,8	73,3	70,2	67,6	65,7	62,8	62,2	(14)
— autres	5,3	8,3	10,0	10,6	12,4	15,1	14,5	14,4	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	17,8	17,2	(14)
D. Autres	123,2	148,4	168,1	174,9	174,3	185,6	190,1	208,1	230,0	272,6	281,4	284,6	319,0	304,0	292,8	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.138,4	3.254,7	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.

¹ Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale. Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 s'élève à 198,1 et pour le total de l'actif à 2.976,0

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-6-78	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	...	27,5	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	637,5	680,6	842,0	931,4	1.014,8	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	
b) en francs belges ¹	81,8	121,1	172,6	162,5	183,2	210,9	223,8	204,1	224,8	244,1	245,6	251,2	303,9	298,6	353,8	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	415,3	556,6	698,9	800,1	863,9	1.076,4	1.155,3	1.246,5	1.314,7	1.392,9	1.495,1	1.596,2	1.678,1	1.870,3	1.988,5	(6)
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	6,5	7,3	7,6	8,4	8,1	8,4	11,3	8,9	10,6	9,0	10,5	9,8	13,3	12,2	13,2	(1)
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	2,6	2,5	7,4	2,3	4,1	2,2	2,7	8,9	3,6	3,8	8,3	
b) envers les organismes publics	0,9	1,0	1,2	1,1	2,5	1,9	9,6	0,8	2,3	2,6	6,1	0,3	9,2	5,1	5,6	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	
— autres	65,9	93,0	110,3	113,1	142,3	171,1	161,8	187,1	177,5	191,9	185,7	201,6	203,5	239,8	238,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																
— monnaie fiduciaire	225,3	240,6	258,4	291,3	310,8	339,1	360,8	349,9	361,9	357,2	382,5	362,3	371,7	358,9	379,0	(1)
— monnaie scripturale ³	237,1	252,1	262,9	312,2	330,4	365,1	390,5	378,9	384,0	387,8	410,4	378,0	388,4	374,1	401,8	(1)
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁴	21,8	27,7	31,7	36,0	43,2	37,2	30,2	36,7	40,0	35,3	38,0	33,8	44,5	39,3	36,7	(1)
2. Autres engagem. envers les entreprises et particuliers ⁵ :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	316,5	322,5	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	(2)
— autres dépôts	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	237,5	250,7	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,4	(2)
— à plus d'un an :																
— dépôts	26,9	27,0	23,3	31,5	28,9	31,0	29,5	29,4	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	(3)
— bons de caisse et obligations	35,8	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	117,9	121,8	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3	(3)
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ...	9,2	11,9	17,5	23,0	31,4	35,8	31,4	32,1	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	(4)
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	(7)
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	(8)
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	2,8	(13)
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(15)
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	(14)
— autres ⁶	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	3,5	...	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,2	(14)
D. Autres	175,1	201,3	213,0	222,2	228,3	264,9	274,5	286,3	309,2	394,3	401,8	418,9	445,7	455,8	514,9	(15)
TOTAL DU PASSIF ...	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.138,4	3.254,7	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	

Colonne du tableau XIII-I
« Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

⁴ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

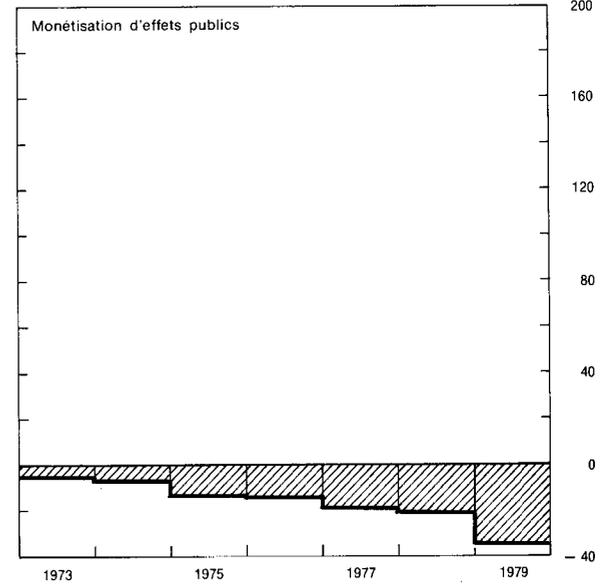
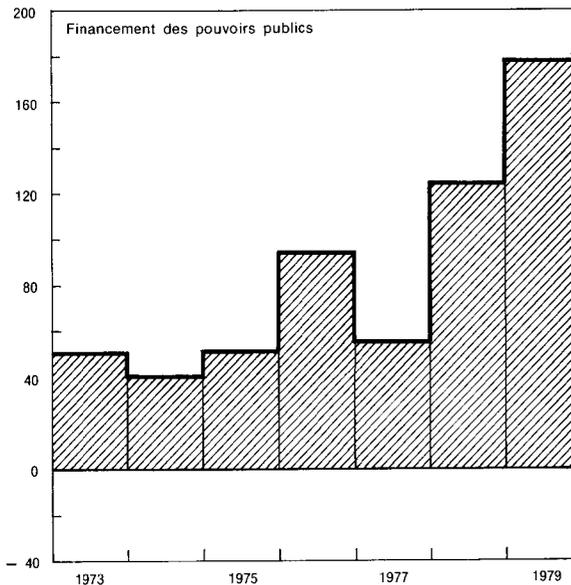
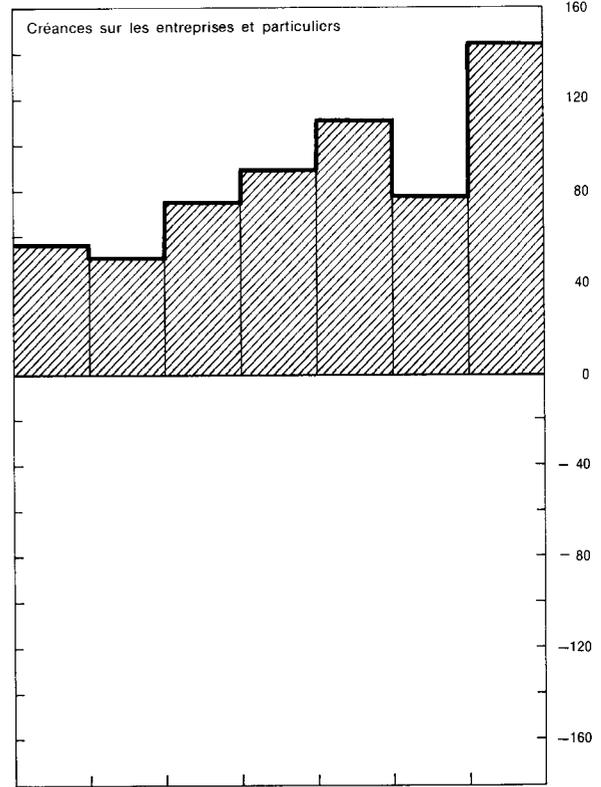
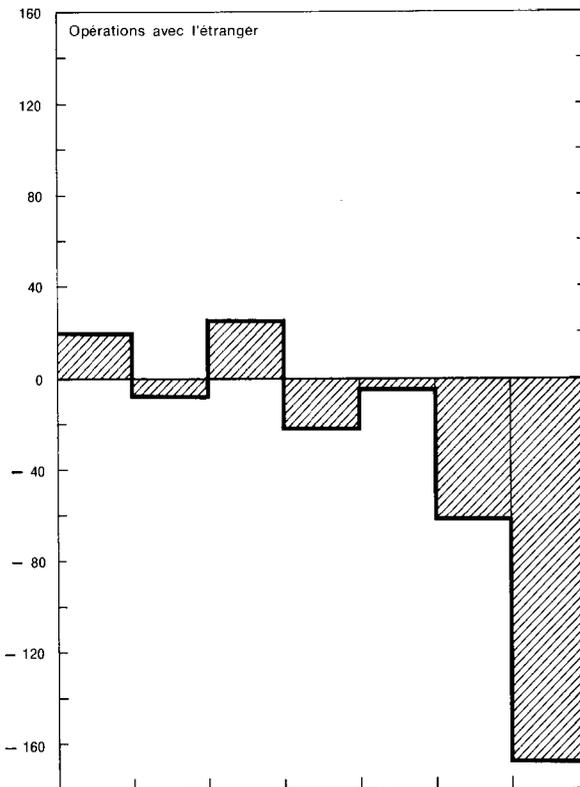
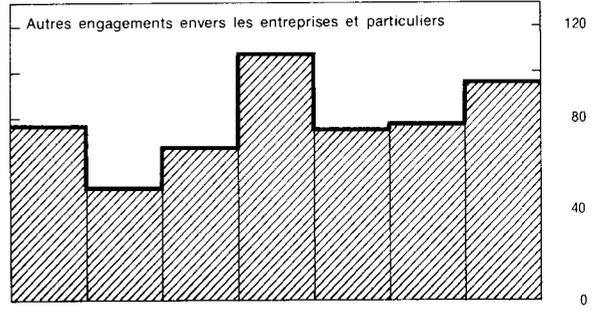
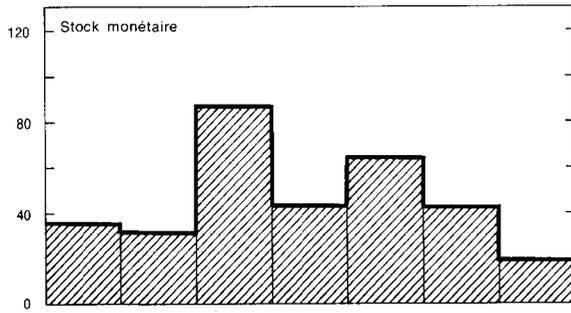
⁵ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁶ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).

⁷ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,7 et pour le total du passif à 2.970,0.

**XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
1972	+64,2	+39,3	+10,2	- 0,5	+113,2	+ 22,6	+ 52,2	+ 7,8	+ 0,8	+ 1,0	+ 29,8	+ 8,8	- 1,7	- 1,4	- 3,0	- 3,7
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+ 19,7 ¹⁰	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+ 34,9 ¹¹	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 ¹²
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 ¹³	+ 42,1	+ 9,7	- 5,9	- 8,1	+ 28,0	+12,9	- 6,3	- 1,3	+12,4	+ 8,2 ¹⁴
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+ 26,3	+ 66,3	+ 9,3	- 0,7	+ 0,2	+ 43,0	+ 9,0	-15,3	+ 1,6	+13,1	+ 2,5
1976	+43,8	+87,1	+13,6	+ 8,4	+152,9	- 23,5	+ 84,6	+ 5,4	- 2,7	+ 4,0	+ 85,1	+10,2	-15,6	+ 0,9	+ 7,1	- 2,6
1977	+64,8	+39,5	+32,0	+ 4,4	+140,7	- 5,9	+101,9	+10,2	- 9,2	- 2,8	+ 41,0	+14,7	-21,0	+ 0,8	+30,6	-19,6
1978	+43,4 ¹⁵	+64,9	+19,3	- 6,0	+121,6 ¹⁵	- 63,2	+ 71,8	+ 6,0	+ 1,4	+10,5	+111,0	+13,7	-26,5	+ 4,9	+ 0,9	- 8,9 ¹⁵
1979	+19,8	+62,8	+25,7	+ 8,0	+116,3	-168,2	+142,6	- 0,7	- 7,7	- 1,0	+153,9	+29,9	-44,5	+ 5,8	+ 0,5	+ 5,7
1978 2 ^e trimestre	+34,2	- 2,4	+ 8,1	- 0,9	+ 39,0	- 14,4	+ 38,6	+ 3,3	+ 1,9	- 6,9	+ 46,1	-16,0	- 7,7	+ 8,1	- 2,9	-11,1
3 ^e trimestre	-16,8	+19,2	+ 3,8	+ 0,7	+ 6,9	- 35,2	+ 20,7	- 0,6	+ 5,4	+ 1,5	+ 3,2	+15,2	- 5,6	- 1,1	+ 5,1	- 1,7
4 ^e trimestre	+19,9	+21,1	+ 3,4	- 2,3	+ 42,1	- 5,5	+ 29,5	+ 0,4	+ 3,1	+14,6	+ 1,2	+ 8,0	- 7,0	+ 8,2	- 3,2	- 1,0
1979 1 ^{er} trimestre	- 5,4	+28,6	+ 6,9	+ 1,1	+ 31,2	- 40,0	+ 1,5	- 1,6	- 1,4	- 3,1	+ 81,8	- 1,1	- 5,0	-11,8	+ 5,7	+ 6,2
2 ^e trimestre	+50,5	+ 3,6	+ 5,9	+ 3,8	+ 63,8	- 26,7	+ 54,0	...	- 4,0	- 3,9	+ 55,5	+13,5	-17,4	+ 2,3	- 2,3	- 7,2
3 ^e trimestre	-56,9	+16,6	+ 6,4	+ 1,7	- 32,2	- 51,2	+ 25,4	+ 0,7	- 0,2	- 2,4	+ 10,1	- 3,0	-10,0	+ 2,8	- 0,4	- 4,0
4 ^e trimestre	+31,6	+14,0	+ 6,5	+ 1,4	+ 53,5	- 50,3	+ 61,7	+ 0,3	- 2,1	+ 8,4	+ 6,5	+20,5	-12,1	+12,4	- 2,5	+10,7
1980 1 ^{er} trimestre	-32,3	+32,2	+ 6,5	+ 9,1	+ 15,5	- 59,4	+ 0,7	p- 1,1	- 2,9	- 1,8	p+111,3	p- 9,9	p- 7,1	- 4,8	p- 0,2	p- 9,3
2 ^e trimestre	+44,9	p-14,4	+12,4	+ 3,1	p+ 46,0	p- 41,6	p+ 31,5	p+ 3,3	- 3,3	- 1,5	p+ 68,7	p- ...	p- 4,3	- 4,0	p+ 2,0	p- 4,8

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

- 1 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.
- 2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
- 3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.
- 4 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.
- 5 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
- 6 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.
- 7 Y compris le Fonds des Rentes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.E.
- 8 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.
- 9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

11 A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actifs découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

12 A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).

13 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

14 Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

15 Nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs et des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers							Total	Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics 6	Total général
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor 2	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire 3	Auprès de la Banque Nationale de Belgique 4	Auprès des organismes publics 5	Auprès des banques	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9)	(10) = (8) + (9)	
1971	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	19,7	420,4
1972	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975	10,2	288,4	292,1	0,9	74,8	236,3	312,0	604,1	36,2	640,3
1976	11,3	307,2	310,5	1,1	81,2	248,1	330,4	640,9	43,2	684,1
1977 (ancienne série)	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	44,6	748,9
1977 (nouvelle série) 7	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	37,2	741,5
1978 Mars	11,6	328,6	331,5	0,5	89,7	284,9	375,1	706,6	41,0	747,6
Juin	11,9	359,5	361,0	0,7	86,7	303,1	390,5	751,5	30,2	781,7
Septembre	12,0	346,4	349,3	0,5	85,4	293,0	378,9	728,2	36,8	765,0
Décembre	12,2	359,9	360,9	0,8	91,5	291,7	384,0	744,9	40,0	784,9
1979 Mars	12,1	353,5	356,4	0,5	88,8	298,5	387,8	744,2	35,3	779,5
Juin	12,4	380,1	381,6	1,0	97,4	312,0	410,4	792,0	38,0	830,0
Juillet	12,4	363,2	365,8	1,2	96,3	293,5	391,0	756,8	38,2	795,0
Août	12,5	360,5	363,8	0,7	94,3	282,9	377,9	741,7	33,1	774,8
Septembre	12,5	358,9	361,3	0,7	87,1	290,2	378,0	739,3	33,8	773,1
Octobre	12,5	358,4	360,4	0,6	88,9	267,5	357,0	717,4	31,8	749,2
Novembre	12,5	356,1	358,4	0,5	87,2	278,1	365,8	724,2	44,7	768,9
Décembre	12,7	371,8	371,8	0,7	90,9	296,8	388,4	760,2	41,5	804,7
1980 Janvier	12,7	355,2	356,5	0,7	97,9	284,2	382,8	739,3	42,5	781,8
Février	12,6	357,1	359,5	0,5	85,8	278,1	364,4	723,9	38,7	762,6
Mars	12,7	357,6	359,0	0,8	91,6	281,7	374,1	733,1	39,3	772,4
Avril	12,9	356,2	358,2	0,6	100,8	278,9	380,3	738,5	40,1	778,6
Mai	13,1	367,2	369,1	0,5	p 95,4	288,4	p 384,3	p 753,4	p 38,6	792,0
Juin	13,8	377,6	378,8	p 1,2	p 100,4	p 300,2	p 401,8	p 780,6	p 36,7	817,3

1 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

4 Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

5 O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

6 Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

7 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers					Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale			Total	Après des organismes principa- lement monétaires	Après des autres intermé- diaires financiers	Total	
		Après des organismes principa- lement monétaires	Après des autres intermé- diaires financiers	Total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1971	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	19,6	3,9	23,5	432,5
1972	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 (ancienne série)	333,7	361,2	47,4	408,6	742,3	44,7	4,5	49,2	791,5
1977 (nouvelle série) ³	333,7	361,2	47,4	408,6	742,3	37,2	4,5	41,7	784,0
1978 Mars	327,1	370,9	50,1	421,0	748,1	41,0	6,0	47,0	795,1
Juin	355,6	386,4	61,2	447,6	803,2	30,2	16,1	46,3	849,5
Septembre	344,7	375,2	57,1	432,3	777,0	36,8	8,7	45,5	822,5
Décembre	354,9	380,3	55,6	435,9	790,8	39,9	4,8	44,7	835,5
1979 Mars	351,4	383,8	59,7	443,5	794,9	35,3	7,4	42,7	837,6
Juin	374,5	405,8	65,3	471,1	845,6	38,0	12,7	50,7	896,3
Septembre	356,5	374,0	66,8	440,8	797,3	33,8	9,0	42,8	840,1
Décembre	364,3	384,5	68,2	452,7	817,0	44,5	7,6	52,1	869,1
1980 Mars	352,9	370,5	62,6	433,1	786,0	39,3	8,8	48,1	834,1
Juin	371,6	398,6	80,5	479,1	850,7	36,7	7,8	44,5	895,2

¹ Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Colonne (3) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

³ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 5a. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Variations						Variations	
	B.N.B. 2	Autres organismes principalement monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger 4	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux sur l'étranger 5 (augmentation: -)	Opérations avec l'étranger 6 (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (11)] et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] 7	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 8
				B.N.B. 3	Autres organismes principalement monétaires	Total					
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) - (7) - (8)	(10)	(11)	
1972	194,3	- 45,6	148,7	+26,4	- 13,6	+ 12,8	-10,6	+ 0,8	+ 22,6	+ 7,7	+ 20,5
1973	219,1	- 67,2	151,9	+35,5	- 21,4	+ 14,1	- 4,6	- 1,0	+ 19,7	+19,2	+ 33,3
1974 9	228,8	- 96,3	132,5	+ 8,1	- 26,4	- 18,3	- 3,7	- 5,9	- 8,7	+42,9	+ 24,6
1975	252,4	- 92,9	159,5	+18,5	+ 3,5	+ 22,0	- 3,6	- 0,7	+ 26,3	+ 2,4	+ 24,4
1976	231,8	- 86,3	145,5	-22,7	+ 4,7	- 18,0	+ 8,2	- 2,7	- 23,5	+12,6	- 5,4
1977	230,9	-108,1	122,8	- 2,3	- 18,8	- 21,1	- 6,0	- 9,2	- 5,9	+13,2	- 7,9
1978	221,7	-145,9	75,8	-10,2	- 27,9	- 38,1	+23,7	+ 1,4	- 63,2	+ 8,3	- 29,8
1979	232,2	-265,7	-33,5	-35,1	-125,6	-160,7	+15,3	- 7,8	-168,2	+33,8	-126,9
1978 2 ^e trimestre	245,4	-136,2	109,2	+ 1,1	-14,2	- 13,1	- 0,6	+ 1,9	- 14,4	- 4,1	- 17,2
3 ^e trimestre	209,1	-125,9	83,2	-28,8	+10,8	- 18,0	+11,8	+ 5,4	- 35,2	+ 2,1	- 15,9
4 ^e trimestre	221,7	-145,9	75,8	+ 4,1	-11,8	- 7,7	+ 0,9	- 3,1	- 5,5	+ 5,5	- 2,2
1979 1 ^{er} trimestre	271,8	-167,3	104,5	+10,6	-30,5	- 19,9	+21,6	- 1,5	- 40,0	- 6,9	- 26,8
2 ^e trimestre	264,5	-199,6	64,9	- 7,5	-23,7	- 31,2	- 0,5	- 4,0	- 26,7	+17,9	- 13,3
3 ^e trimestre	241,1	-218,2	22,9	-29,3	-22,6	- 51,9	- 0,5	- 0,2	- 51,2	+ 9,0	- 42,9
4 ^e trimestre	232,2	-265,7	-33,5	- 8,9	-48,8	- 57,7	- 5,3	- 2,1	- 50,3	+13,8	- 43,9
1980 1 ^{er} trimestre	220,7	-275,4	-54,7	-27,7	- 9,3	- 37,0	+25,3	- 2,9	- 59,4	+14,6	- 22,4
2 ^e trimestre	319,4	-326,7	- 7,3	+43,8	-62,1	- 18,3	+26,6	- 3,3	- 41,6	- 3,1	- 21,4

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

2 Cf. tableau XIII-5b, colonne (9), en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

3 Cf. tableau XIII-5b, colonne (12), et notamment la note 5, en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

4 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger de l'Etat, du Fonds des Routes, des pouvoirs publics subordonnés et des parastatutaires administratifs.

5 Crédits mobilisés auprès des banques belges.

6 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

7 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engage-

ments nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (11), mais non dans la colonne (6)].

- moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (11)].

8 Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.2.

9 Depuis 1974, les variations ont été calculées sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

XIII - 5b. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ¹

(milliards de francs)

	Montants à fin de période							Variations après ajustement statistique 5				
	Réserves de change						Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets	Réserves de change	Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets recensés à la balance de paiements ⁶	
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. 2	Ecus	Avoirs ou engagements (-) nets vis-à-vis du F.E.C.O.M.	Monnaies étrangères au comptant ³	Francs belges au comptant ⁴						Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (1) à (6)	(8)	(9) = (7) + (8)	(10)	(11)	(12) = (10) + (11)	
1972	75,4	52,0	—	—	52,4	- 2,0	177,8	16,5	194,3	+15,7	+10,7	+26,4
1973	71,8	54,5	—	3,5	75,9	- 2,6	203,1	16,9	220,0	+36,0	+ 0,4	+36,4
1974	71,8	53,3	—	...	95,1	- 3,1	217,1	12,0	229,1	+12,4	- 4,9	+ 7,5
1975	71,8	58,7	—	...	113,7	- 3,7	240,5	11,9	252,4	+18,4	- 0,2	+18,2
1976	71,8	58,9	—	...	90,6	- 3,2	218,1	13,7	231,8	-24,6	+ 1,9	-22,7
1977	72,3	57,7	—	- 23,4	107,7	- 3,4	210,9	20,0	230,9	- 8,6	+ 6,3	- 2,3
1978	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	-15,9	+ 5,7	-10,2
1979	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-31,5	- 3,6	-35,1
1978 2 ^e trimestre	72,3	52,3	—	...	114,0	- 3,8	234,8	10,6	245,4	- 0,6	+ 1,7	+ 1,1
3 ^e trimestre	72,3	50,8	—	- 27,5	98,6	- 4,9	189,3	19,8	209,1	-38,0	+ 9,2	-28,8
4 ^e trimestre	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	- 1,9	+ 6,0	+ 4,1
1979 1 ^{er} trimestre	58,0	54,0	70,8	- 14,8	86,1	- 3,4	250,7	21,1	271,8	+15,3	- 4,7	+10,6
2 ^e trimestre	58,0	51,7	60,3	- 7,7	83,8	- 4,9	241,2	23,3	264,5	- 9,8	+ 2,3	- 7,5
3 ^e trimestre	58,0	50,9	66,7	- 39,9	85,5	- 3,7	217,5	23,6	241,1	-29,6	+ 0,3	-29,3
4 ^e trimestre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	- 7,4	- 1,5	- 8,9
1980 1 ^{er} trimestre	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	-23,3	- 4,4	-27,7
2 ^e trimestre	58,2	50,2	91,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+47,2	- 3,4	+43,8
1979 Août	58,0	51,1	66,2	- 7,7	87,3	- 3,9	251,0	20,3	271,3	+ 6,4	- 2,0	+ 4,4
Septembre	58,0	50,9	66,7	- 39,9	85,5	- 3,7	217,5	23,6	241,1	-36,5	+ 3,3	-33,2
Octobre	58,0	49,8	75,4	- 40,2	89,1	- 4,9	227,2	22,4	249,6	- 1,1	- 1,3	- 2,4
Novembre	58,0	48,8	72,7	- 30,0	92,3	- 5,2	236,6	20,6	257,2	+12,4	- 1,8	+10,6
Décembre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-18,7	+ 1,6	-17,1
1980 Janvier	58,2	52,6	72,5	- 11,7	58,6	- 4,9	225,3	20,1	245,4	- 4,1	- 2,0	- 6,1
Février	58,2	52,2	56,9	- 0,9	49,1	- 7,7	207,8	19,8	227,6	-10,8	- 0,3	-11,1
Mars	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	- 8,4	- 2,1	-10,5
Avril	58,2	50,9	77,6	...	57,9	- 4,8	239,8	20,1	259,9	- 5,0	+ 2,4	- 2,6
Mai	58,2	51,1	85,3	...	81,9	- 5,3	271,5	17,7	289,2	+24,8	- 2,4	+22,4
Juin	58,2	50,2	91,0	...	109,1	- 6,3	305,2	11,2	319,4	+27,4	- 3,4	+24,0
Juillet	58,2	50,0	119,3	...	118,7	- 4,9	341,3	p 10,3	p 351,6	+17,5	p- 4,0	p+13,5
Août	58,2	49,7	118,9	...	117,0	- 5,9	337,9	p 13,0	p 350,9	- 2,6	p+ 2,7	p+ 0,1

¹ Non compris les avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

² Comprennent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969 à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au F.M.I., au titre du « mécanisme pétrolier », en vertu d'un accord conclu avec le F.M.I. et approuvé par le Gouvernement.

³ Y compris le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adopté le 17 décembre 1974 et dont la B.N.B. a assuré le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la B.N.B.

⁴ Différence entre les avoirs sur l'étranger (autres que les acceptations représentatives d'exportations) et les engagements envers l'étranger, en particulier envers les banques centrales.

⁵ Non compris les variations comptables, à savoir celles qui résultent a) de l'allocation de droits de tirages spéciaux à la Belgique en 1972 et 1979, b) des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973, et c) des modifications dans les cours de change qui ont pu affecter, depuis janvier 1974, la contre-valeur en francs belges des variations des encours en monnaies étrangères, d) de l'entrée en vigueur au 13 mars 1979, du Système Monétaire Européen.

Compte tenu, de plus, depuis 1976 d'un ajustement résultant d'opérations entre la B.N.B. et les autres organismes principalement monétaires et qui ne sont pas comptabilisés le même jour dans les deux organismes concernés.

⁶ Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.23.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (6) + (10)
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée (5)	Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée		Total (10) = (7) à (9)	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations 4				Crédits de caisse 4	Autres (9)		
1972 ⁵	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1
1973	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7
1974	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2
1975	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6
1976	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	77,2	156,1	13,5	246,8	814,0
1977 ⁵	48,5	84,7	91,2	29,2	415,6	669,2	93,5	187,8	15,0	296,3	965,5
1978 Mars	49,6	88,9	90,3	26,1	397,7	652,6	94,0	189,3	13,2	296,5	949,1
Juin	50,5	99,4	94,3	28,1	419,2	691,5	95,2	196,5	16,0	307,7	999,2
Septembre ⁵	55,5	102,0	96,1	31,9	426,5	712,0	98,8	208,3	9,2	316,3	1.028,3
Décembre ⁵	61,7	114,0	102,0	32,9	430,9	741,5	102,5	210,3	13,8	326,6	1.068,1
1979 Mars ⁵	62,7	119,1	98,4	34,9	428,0	743,1	103,7	214,5	11,7	329,9	1.073,0
Juin ⁵	68,2	132,9	105,0	36,1	455,1	797,3	109,5	226,1	13,6	349,2	1.146,5
Septembre ⁵	74,7	141,5	106,3	38,8	461,5	822,8	110,2	239,4	14,6	364,2	1.187,0
Décembre	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	253,0	16,3	388,3	1.272,5
Décembre ⁶	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	247,4	16,3	382,7	1.266,9
1980 Mars	85,2	157,0	112,5	42,4	488,2	885,3	124,5	288,6	15,6	428,7	1.314,0

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels

consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. A partir de 1973 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*. XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) + (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) + (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 3	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977 3	25,5	191,6	452,1	669,2	15,6	43,0	58,6	9,9	148,6	452,1	610,6	0,2
1978 Mars	24,3	179,3	449,0	652,6	9,4	26,1	35,5	14,9	153,2	449,0	617,1	0,2
Juin	26,2	184,9	480,4	691,5	9,8	25,8	35,6	16,4	159,1	480,4	655,9	0,1
Septembre 3	29,4	189,5	493,1	712,0	19,9	43,4	63,3	9,5	146,1	493,1	648,7	...
Décembre 3	30,3	193,9	517,3	741,5	17,3	45,0	62,3	13,0	148,9	517,3	679,2	0,3
1979 Mars 3	32,1	189,2	521,8	743,1	13,5	33,3	46,8	18,6	155,9	521,8	696,3	...
Juin 3	33,5	199,6	564,2	797,3	16,8	41,9	58,7	16,7	157,7	564,2	738,6	0,2
Septembre 3	36,0	196,7	590,1	822,8	25,8	42,6	68,4	10,2	154,1	590,1	754,4	...
Décembre	34,7	207,0	642,5	884,2	20,7	44,7	65,4	14,0	162,3	642,5	818,8	0,2
1980 Mars	34,8	217,6	632,9	885,3	19,3	48,4	67,7	15,5	169,2	632,9	817,6	0,2

B. Crédits à l'étranger

1972 3	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977 3	36,4	68,5	191,4	296,3	17,0	32,8	49,8	19,4	35,7	191,4	246,5	1,9
1978 Mars	32,4	72,6	191,5	296,5	11,0	31,5	42,5	21,4	41,1	191,5	254,0	3,5
Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	8,4	32,5	40,9	22,8	44,2	199,8	266,8	2,2
Septembre 3	32,8	72,3	211,2	316,3	15,7	29,6	45,3	17,1	42,7	211,2	271,0	5,1
Décembre 3	34,4	80,5	211,7	326,6	17,9	36,3	54,2	16,5	44,2	211,7	272,4	2,4
1979 Mars 3	32,5	87,3	210,1	329,9	14,1	36,7	50,8	18,4	50,6	210,1	279,1	2,2
Juin 3	35,6	90,0	223,6	349,2	17,9	38,9	56,8	17,7	51,1	223,6	292,4	2,2
Septembre 3	34,8	94,3	235,1	364,2	18,9	38,6	57,5	15,9	55,7	235,1	306,7	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	253,6	330,4	4,6
Décembre 4	37,0	97,7	248,0	382,7	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	248,0	324,8	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	17,7	39,1	56,8	21,3	60,8	289,8	371,9	13,3

C. Total

1972 3	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	588,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977 3	61,9	260,1	643,5	965,5	32,6	75,8	108,4	29,3	184,3	643,5	857,1	2,1
1978 Mars	56,7	251,9	640,5	949,1	20,4	57,6	78,0	36,3	194,3	640,5	871,1	3,7
Juin	57,4	261,6	680,2	999,2	18,2	58,3	76,5	39,2	203,3	680,2	922,7	2,3
Septembre 3	62,2	261,8	704,3	1.028,3	35,6	73,0	108,6	26,6	188,8	704,3	919,7	5,1
Décembre 3	64,7	274,4	729,0	1.068,1	35,2	81,3	116,5	29,5	193,1	729,0	951,6	2,7
1979 Mars 3	64,6	276,5	731,9	1.073,0	27,6	70,0	97,6	37,0	206,5	731,9	975,4	2,2
Juin 3	69,1	289,6	787,8	1.146,5	34,7	80,8	115,5	34,4	208,8	787,8	1.031,0	2,4
Septembre 3	70,8	291,0	825,2	1.187,0	44,7	81,2	125,9	26,1	209,8	825,2	1.061,1	2,2
Décembre	71,7	304,7	896,1	1.272,5	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	896,1	1.149,2	4,8
Décembre 4	71,7	304,7	890,5	1.266,9	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	890,5	1.143,6	4,8
1980 Mars	73,8	317,5	922,7	1.314,0	37,0	87,5	124,5	36,8	230,0	922,7	1.189,5	13,5

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

4 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AYANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédites directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1)+(2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4)+(5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7)+(8)+(9)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers											
1972 1	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 1	0,7	0,4	1,1	7,6	28,6	36,2	7,6	29,3	0,4	37,3	2,8
1978 Mars	0,6	...	0,6	2,5	15,9	18,4	2,5	16,5	...	19,0	1,0
Juin	0,3	0,1	0,4	3,1	9,5	12,6	3,1	9,8	0,1	13,0	0,8
Septembre 1	0,2	0,4	0,6	10,1	28,7	38,8	10,1	28,9	0,4	39,4	1,2
Décembre 1	0,5	0,1	0,6	12,1	34,9	47,0	12,1	35,4	0,1	47,6	5,7
1979 Mars 1	0,4	...	0,4	8,3	23,4	31,7	8,3	23,8	...	32,1	5,0
Juin 1	0,2	0,1	0,3	9,2	32,3	41,5	9,2	32,5	0,1	41,8	4,1
Septembre 1	0,1	0,1	0,2	12,4	36,1	48,5	12,4	36,2	0,1	48,7	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	12,0	38,7	50,7	12,0	38,9	0,3	51,2	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	12,8	37,5	50,3	12,8	37,6	...	50,4	6,3
B. Crédits à l'étranger											
1972 1	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 1	12,6	7,4	20,0	12,6	7,4	...	20,0	...
1978 Mars	5,5	3,2	8,7	5,5	3,2	...	8,7	...
Juin	5,3	5,3	10,6	5,3	5,3	...	10,6	...
Septembre 1	11,6	8,2	19,8	11,6	8,2	...	19,8	...
Décembre 1	15,5	10,3	25,8	15,5	10,3	...	25,8	...
1979 Mars 1	12,0	9,1	21,1	12,0	9,1	...	21,1	...
Juin 1	13,5	9,8	23,3	13,5	9,8	...	23,3	...
Septembre 1	14,7	8,9	23,6	14,7	8,9	...	23,6	...
Décembre	14,2	7,9	22,1	14,2	7,9	...	22,1	...
1980 Mars	12,2	5,5	17,7	12,2	5,5	...	17,7	...
C. Total											
1972 1	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 1	0,7	0,4	1,1	20,2	36,0	56,2	20,2	36,7	0,4	57,3	2,8
1978 Mars	0,6	...	0,6	8,0	19,1	27,1	8,0	19,7	...	27,7	1,0
Juin	0,3	0,1	0,4	8,4	14,8	23,2	8,4	15,1	0,1	23,6	0,8
Septembre 1	0,2	0,4	0,6	21,7	36,9	58,6	21,7	37,1	0,4	59,2	1,2
Décembre 1	0,5	0,1	0,6	27,6	45,2	72,8	27,6	45,7	0,1	73,4	5,7
1979 Mars 1	0,4	...	0,4	20,3	32,5	52,8	20,3	32,9	...	53,2	5,0
Juin 1	0,2	0,1	0,3	22,7	42,1	64,8	22,7	42,8	0,1	65,1	4,1
Septembre 1	0,1	0,1	0,2	27,1	45,0	72,1	27,1	45,1	0,1	72,3	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	26,2	46,6	72,8	26,2	46,8	0,3	73,3	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	25,0	43,0	68,0	25,0	43,1	...	68,1	6,3

1 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1987, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

XIII - 9. — ENGOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires ¹				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires ² (12)
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	
				(4) = (1) à (3)							(11) = (8) à (10)	
(1)	(2)	(3)	(7) + (11)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(8) à (10)		

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 ³	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7
1975	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977 ³	25,5	192,3	452,5	670,3	6,5	12,8	19,3	19,0	179,5	452,5	651,0	3,0
1978 Mars	24,3	179,9	449,0	653,2	6,7	9,5	16,2	17,6	170,4	449,0	637,0	1,2
Juin	26,2	185,2	480,5	691,9	6,7	16,3	23,0	19,5	168,9	480,5	668,9	0,9
Septembre ³	29,4	189,7	493,5	712,6	7,7	14,1	21,8	21,7	175,6	493,5	690,8	1,2
Décembre ³	30,3	194,4	517,4	742,1	4,6	7,3	11,9	25,7	187,1	517,4	730,2	6,0
1979 Mars ³	32,1	189,7	521,8	743,6	4,8	9,2	14,0	27,3	180,5	521,8	729,6	5,0
Juin ³	33,5	199,8	564,3	797,6	7,6	9,6	17,2	25,9	190,2	564,3	780,4	4,3
Septembre ³	36,0	196,8	590,2	823,0	12,9	5,5	18,4	23,1	191,3	590,2	804,6	3,1
Décembre	34,7	207,2	642,8	884,7	8,7	6,0	14,7	26,0	201,2	642,8	870,0	7,8
1980 Mars	34,8	217,7	632,9	885,4	5,9	9,4	15,3	28,9	208,3	632,9	870,1	6,5

B. Crédits à l'étranger

1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977 ³	36,4	68,5	191,4	296,3	4,1	25,4	29,5	32,3	43,1	191,4	266,8	1,9
1978 Mars	32,4	72,6	191,5	296,5	5,1	27,1	32,2	27,3	45,5	191,5	264,3	3,5
Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	3,1	27,2	30,3	28,1	49,5	199,8	277,4	2,2
Septembre ³	32,8	72,3	211,2	316,3	3,7	21,2	24,9	29,1	51,1	211,2	291,4	5,1
Décembre ³	34,4	80,5	211,7	326,6	2,1	26,0	28,1	32,3	54,5	211,7	298,5	2,4
1979 Mars ³	32,5	87,2	210,1	329,8	2,0	27,5	29,5	30,5	59,7	210,1	300,3	2,2
Juin ³	35,6	90,0	223,6	349,2	4,4	29,1	33,5	31,2	60,9	223,6	315,7	2,2
Septembre ³	34,8	94,3	235,1	364,2	4,0	29,7	33,7	30,8	64,6	235,1	330,5	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	253,6	352,5	4,6
Décembre ⁴	37,0	97,7	248,0	382,7	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	248,0	346,9	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	5,3	33,4	38,7	33,7	66,5	289,8	390,0	13,3

C. Total

1972 ³	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9
1975	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977 ³	61,9	260,8	643,9	966,6	10,6	38,2	48,8	51,3	222,6	643,9	917,8	4,9
1978 Mars	56,7	252,5	640,5	949,7	11,8	36,6	48,4	44,9	215,9	640,5	901,3	4,7
Juin	57,4	261,9	680,3	999,6	9,8	43,5	53,3	47,6	218,4	680,3	946,3	3,1
Septembre ³	62,2	262,0	704,7	1.028,9	11,4	35,3	46,7	50,8	226,7	704,7	982,2	6,3
Décembre ³	64,7	274,9	729,1	1.068,7	6,7	33,3	40,0	58,0	241,6	729,1	1.028,7	8,4
1979 Mars ³	64,6	276,9	731,9	1.073,4	6,8	36,7	43,5	57,8	240,2	731,9	1.029,9	7,2
Juin ³	69,1	289,8	787,9	1.146,8	12,0	38,7	50,7	57,1	251,1	787,9	1.096,1	6,5
Septembre ³	70,8	291,1	825,3	1.187,2	16,9	35,2	52,1	53,9	255,9	825,3	1.135,1	5,3
Décembre	71,7	304,9	896,4	1.273,0	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	896,4	1.222,5	12,4
Décembre ⁴	71,7	304,9	890,8	1.267,4	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	890,8	1.216,9	12,4
1980 Mars	73,8	317,6	922,7	1.314,1	11,2	42,8	54,0	62,6	274,8	922,7	1.260,1	19,8

¹ Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁴ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,3
Fonds Monétaire International :									
Participation	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	18,1
Prêts	1,5	0,7	...
Droits de tirage spéciaux	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	23,2
Ecus									
Monnaies étrangères	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	84,0	101,2	106,1	75,5
Monnaies étrangères et or à recevoir :	0,3	35,7
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire									2,4
Autres									
Accords internationaux	0,2	0,4	0,4	...
Avance au F.M.I.	—	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	7,4
Fonds Européen de Coopération Monétaire			3,5						
C.E.E. : Concours financier à moyen				6,5	6,5	6,5	6,5	—	—
terme	—	—	—	13,5	11,9	11,9	19,6
Débiteurs pour change et or, à terme ...	34,8	20,6	28,8	32,2	22,2	45,3	59,7	79,0	80,6
Effets de commerce	15,1	33,4	40,1						
Avances sur nantissements :									
Organismes régis par une loi spéciale .	0,3	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8	14,2	23,5
Banques	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1	2,0	0,2
Entreprises et particuliers	0,6	...
Effets publics :									
Effets publics belges	4,9	1,1	0,4	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	—	—	—	—	—	2,8	16,0	52,5
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A						2,5	2,4	2,0	3,4
Compte B						34,0	34,0	34,0	34,0
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	2,8	0,9	0,8	0,6	0,4	—	—
Ajustement provisoire résultant de la loi			3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
du 3 juillet 1972	—	—	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2	9,2	18,8
Valeurs à recevoir	0,4	0,6	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2	9,2	18,8
Fonds publics	3,8	4,1	4,3	4,8	5,3	5,5	6,1	6,5	7,2
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per-									
sonnel	3,5	4,0	4,5	5,5	6,5	7,8	9,1	10,3	11,8
Comptes transitoires	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	0,9	1,2	1,5	2,0
Total de l'actif ...	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3

PASSIF

Billets en circulation	201,8	222,6	238,5	256,1	288,4	307,2	335,4	359,9	371,8
Comptes courants et divers :									
Trésor public, compte ordinaire
Organismes régis par une loi spéciale .	0,4	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	2,9	1,5
Banques de Belgique	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3
Entreprises et particuliers	0,3	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9
Banques à l'étranger, comptes ordin.	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9	1,1	1,4
Valeurs à payer	1,5	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0	3,3	3,8
Accords internationaux	3,1	1,4	2,0	2,6	3,2				
Accords d'aide financière						2,5	2,4	2,0	3,4
Autres accords						0,4	0,4	0,4	...
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation									
cumulative nette	7,0	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	14,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire							23,4	26,7	27,4
Ecus à livrer au Fonds Européen de									
Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	86,3
Réserve monétaire :									
Belgique	—	11,8	33,6	20,7	—	—	—	0,4	—
Grand-Duché de Luxembourg	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	35,8	21,5	26,5	11,1	12,1	16,2	28,1
Caisse de Pensions du Personnel	3,5	4,0	4,5	5,4	6,5	7,7	9,1	10,3	11,8
Comptes transitoires	3,0	3,7	5,0	7,5	9,9	10,5	14,5	16,5	18,2
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4
Réserve extraordinaire	0,8	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7	3,4	4,1
Compte d'amortissement des immeubles,									
matériel et mobilier	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1
Bénéfice net à répartir	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Total du passif ...	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1979 1 juin	1980 9 juin	1979 9 juillet	1980 7 juillet	1979 6 août	1980 4 août	1979 10 sept.	1980 8 sept.
ACTIF								
Encaisse en or	58,0	58,2	58,0	58,2	58,0	58,2	58,0	58,2
Fonds Monétaire International :								
Participation	20,2	14,9	20,2	14,2	20,2	14,2	20,3	13,5
Prêts
Droits de tirage spéciaux	23,0	29,4	23,0	29,3	23,1	29,5	23,1	29,5
Ecus	60,4	87,6	66,4	94,8	66,3	119,3	66,2	119,7
Monnaies étrangères	82,7	90,0	82,9	111,7	86,7	118,9	86,5	112,6
Monnaies étrangères et or à recevoir :								
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	35,8	28,5	35,3	28,5	35,3	37,6	37,6	37,6
Autres	1,4	...	1,8	...	2,3
Accords internationaux	0,6	0,8	0,1	0,8	0,2	0,8	0,2	0,7
Avances au F.M.I.	8,5	6,8	8,4	6,7	8,2	6,5	7,7	6,4
Fonds Européen de Coopération Monétaire
C.E.E. : Concours financier à moyen terme
Débiteurs pour change et or, à terme ...	13,6	5,2	14,3	3,4	15,2	2,4	15,2	2,4
Effets de commerce	66,7	55,4	60,9	64,7	68,3	53,7	67,2	46,4
Avances sur nantissement	0,1	8,4	7,0	12,1	13,1	11,8	8,2	6,9
Effets publics * :								
Effets publics belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes **	44,8	84,5	56,3	60,5	30,4	44,1	36,9	60,1
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :								
Compte A
Compte B	2,7	3,5	2,7	3,8	2,6	3,8	2,7	3,9
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Ajustement provisoire résultant de la loi								
du 3 juillet 1972	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics	7,2	8,0	7,2	8,0	7,2	8,0	7,2	8,0
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	11,4	12,9	11,4	12,9	11,4	12,9	11,4	12,8
Divers	16,5	15,7	12,2	16,1	9,8	16,3	13,5	16,8
	530,8	587,0	545,4	603,1	535,6	615,4	539,2	612,9
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux ¹	18,7	20,4	17,6	18,9	16,9	17,8	15,9	17,0
PASSIF								
Billets en circulation	372,7	368,9	379,6	380,5	365,8	364,8	361,7	362,7
Comptes courants :								
Trésor public : Compte ordinaire
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	1,0	1,9	1,0	1,1	1,5	1,3	1,3	1,2
Comptes courants divers et valeurs à payer	3,6	2,4	1,8	1,9	3,8	2,6	1,8	1,8
Accords internationaux :								
Accords d'aide financière	2,7	3,5	2,7	3,8	2,6	3,8	2,7	3,9
Autres accords	0,1	0,1	0,1	0,1
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	14,7	19,2	14,7	19,2	14,7	19,2	14,7	19,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	8,6	...	11,6	...	9,1	...	17,8	...
Ecus à livrer au Fonds Européen de Coopération Monétaire	70,8	136,6	77,0	136,6	77,0	158,7	77,0	158,7
Réserve monétaire :								
Belgique
Grand-Duché de Luxembourg
Monnaies étrangères et or à livrer	20,1	4,3	21,4	3,1	23,3	2,4	23,3	2,8
Caisse de Pensions du Personnel	11,4	12,9	11,4	12,9	11,4	12,9	11,4	12,8
Divers	18,0	29,3	17,0	35,7	19,1	41,6	20,2	41,7
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	6,8	7,6	6,8	7,6	6,8	7,6	6,8	7,6
	530,8	587,0	545,4	603,1	535,6	615,4	539,2	612,9
Compte d'ordre :								
Ministres de l'Education Nationale ¹ ...	18,7	20,4	17,6	18,9	16,9	17,8	15,9	17,0
* Montant maximum du portefeuille d'effets publics :								
— belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
— luxembourgeois	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
(Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque)								
** Montant cumulé maximum du concours ²	50,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Avoirs pour compte des Ministres de l'Education nationale à l'Office des Chèques Postaux (loi du 11 juillet 1973 - législation de l'enseignement).

² Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. (Protocole du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes	Avoir global ¹	Avoirs des particuliers ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes mensuelles ou mois)		(moyennes journalières) ³			
(milliards de francs)									
1972	1.080	90,0	56,5	169,8	287,1	168,6	287,1	912,4	94
1973	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977	1.112	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.738,4	95
1978	1.111	203,0	80,4	324,1	601,0	319,7	601,0	1.845,8	96
1979	1.112	212,2	80,8	348,0	645,9	348,4	645,9	1.988,1	96
1978 2 ^e trimestre	1.106	216,2	84,6	339,7	616,0	335,8	616,0	1.907,5	96
3 ^e trimestre	1.107	193,1	80,3	314,8	582,3	324,3	582,3	1.803,7	96
4 ^e trimestre	1.111	204,1	77,0	325,9	586,2	306,0	586,2	1.804,3	96
1979 1 ^{er} trimestre	1.110	207,2	81,2	337,5	673,6	354,9	673,6	2.039,5	96
2 ^e trimestre	1.110	207,9	83,0	361,2	644,4	351,2	644,4	2.001,1	95
3 ^e trimestre	1.113	207,5	80,2	331,8	608,4	338,5	608,4	1.887,1	96
4 ^e trimestre	1.116	226,0	78,6	361,3	657,2	349,1	657,2	2.024,9	96
1980 1 ^{er} trimestre	1.116	216,3	80,4	363,4	708,1	377,5	708,1	2.157,1	97
2 ^e trimestre	1.115	216,3	83,7	393,6	706,1	385,5	706,1	2.191,3	96
1979 Juillet	1.111	240,6	81,3	386,4	686,4	395,7	686,4	2.154,9	96
Août	1.112	203,3	80,0	306,6	582,4	328,5	582,4	1.800,0	96
Septembre	1.115	178,6	79,3	302,5	556,3	291,2	556,3	1.706,3	96
Octobre	1.116	234,9	76,6	391,7	704,3	360,6	704,3	2.161,0	96
Novembre	1.116	224,2	77,2	328,2	627,4	358,9	627,4	1.941,9	96
Décembre	1.116	218,8	82,0	364,1	640,0	327,7	640,0	1.971,7	96
1980 Janvier	1.117	245,9	79,1	370,0	698,1	389,6	698,1	2.155,7	96
Février	1.116	210,4	84,0	371,3	748,2	399,5	748,2	2.267,1	97
Mars	1.116	192,1	78,3	349,4	680,6	344,9	680,6	2.055,6	97
Avril	1.115	213,5	80,3	395,9	736,6	373,5	736,6	2.242,5	96
Mai	1.115	213,4	87,0	393,7	705,0	395,3	705,0	2.198,9	96
Juin	1.115	221,9	83,8	391,2	676,8	387,7	676,8	2.132,5	95
Juillet	1.116	241,8	81,9	412,9	746,3	411,6	746,3	2.317,1	96

¹ Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-8a).

³ Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.



XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 mai	1980 31 mai	1979 30 juin	1980 30 juin
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	11,0	11,7	13,7	14,8	13,1	12,8	14,0	15,1
Prêts au jour le jour	27,2	32,4	42,3	42,4	57,5	44,9	35,9	49,2
Banquiers	473,3	592,9	745,0	875,3	840,9	1.007,8	853,1	1.010,4
Maison-mère, succursales et filiales	161,5	197,3	210,4	279,3	233,5	344,6	243,2	369,5
Autres valeurs à recevoir à court terme	31,5	36,0	35,0	40,2	42,5	50,2	39,5	48,3
Portefeuille-effets	250,8	216,7	244,3	314,4	291,9	397,8	303,0	401,8
a) Effets publics	65,3	20,8	37,4	74,5	81,0	133,4	76,7	139,0
b) Effets commerciaux *	185,5	195,9	206,9	239,9	210,9	264,4	226,3	262,8
Reports et avances sur titres	3,5	5,4	3,1	3,7	4,6	4,4	4,0	5,1
Débiteurs par acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	68,4	69,2	69,1	65,2
Débiteurs divers	533,7	645,5	731,2	909,4	784,1	996,6	791,2	1.016,0
Valeurs mobilières	433,7	521,7	570,5	604,1	602,7	620,1	599,6	626,9
a) Fonds publics belges	382,1	477,0	514,9	543,7	548,7	558,0	545,2	556,8
b) Autres titres d'emprunt	50,6	51,8	54,9	59,7	53,2	61,2	53,6	69,2
c) Actions et parts de sociétés	0,9	0,8	0,6	0,6	0,7	0,5	0,7	0,5
d) Autres valeurs mobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,4
Valeurs de la réserve légale	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,0	2,2
Participations	12,5	14,3	14,4	18,2	15,0	20,0	15,7	20,2
a) Filiales	4,7	5,4	5,2	7,0	5,2	9,0	5,7	9,1
b) Autres participations	7,8	8,9	9,2	11,2	9,8	11,0	10,0	11,1
Frais de constitution et de premier établissement	0,4	0,6	1,1	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3
Immeubles	16,7	19,8	20,9	21,3	21,3	22,0	21,4	22,0
Participations dans les filiales immobilières	0,7	0,7	1,4	1,6	1,4	1,6	1,4	1,6
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	2,5	2,8	3,3	3,5	3,4	3,7	3,4	3,8
Divers	48,3	54,9	71,8	91,7	68,6	87,8	68,3	90,9
Total de l'actif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.052,2	3.687,0	3.066,1	3.749,6
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	60,3	80,3	89,9	99,8	95,2	106,1	93,6	101,9
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	3,1	2,1	3,2	0,6	0,7	2,2	1,3	1,8

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

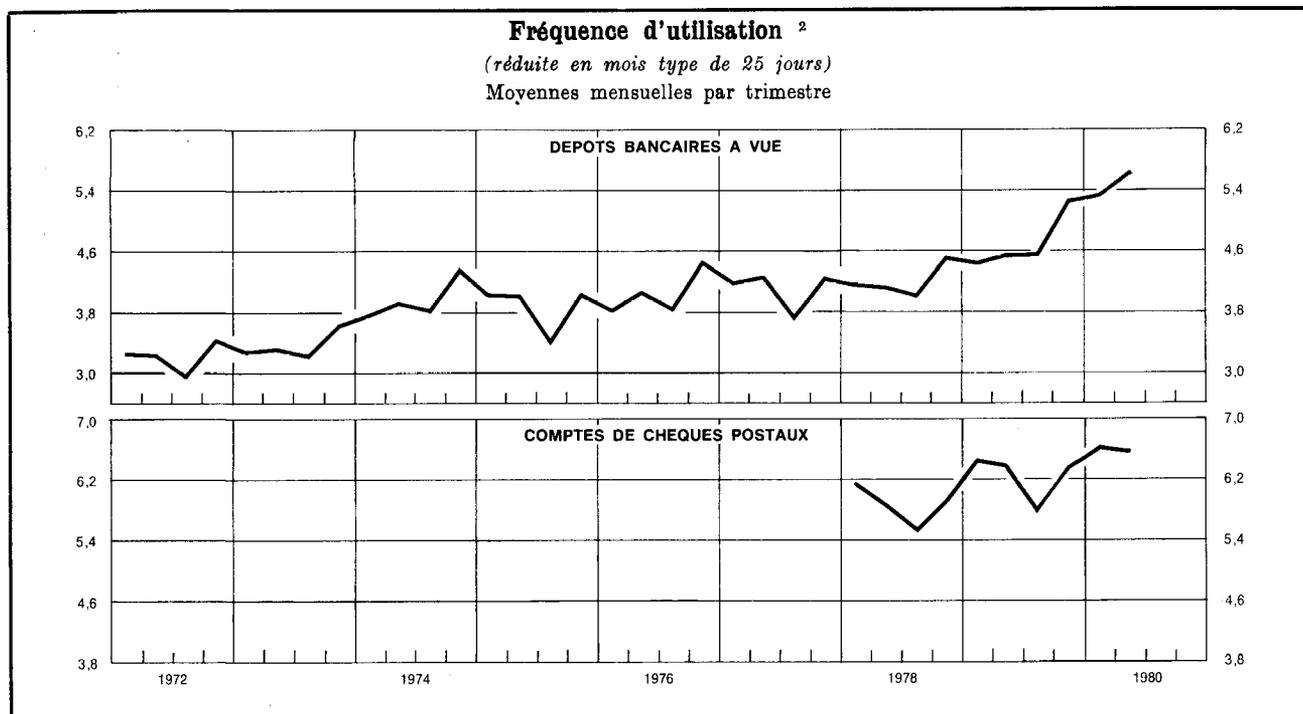
Passif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 mai	1980 31 mai	1979 30 juin	1980 30 juin
Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	2,9	2,9	5,9	5,1	19,5	20,0	3,3	8,5
a) Créanciers garantis par des privilèges	2,4	2,5	3,1	4,2	2,5	3,5	2,7	3,5
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,5	0,4	2,8	0,9	17,0	16,5	0,6	5,0
Emprunts au jour le jour	40,0	38,0	59,8	84,7	61,6	73,6	68,4	79,7
a) Couverts par des sûretés réelles	8,7	7,7	6,7	13,9	3,0	6,2	9,9	7,4
b) Non couverts par des sûretés réelles	31,3	30,3	53,1	70,8	58,6	67,4	58,5	72,3
Banquiers	731,8	910,1	1.103,2	1.365,2	1.246,4	1.635,6	1.232,1	1.683,2
Maison-mère, succursales et filiales	101,7	130,0	143,0	217,8	171,6	250,9	186,3	254,6
Acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	68,4	69,2	69,1	65,2
Autres valeurs à payer à court terme	14,4	20,6	26,5	21,9	26,7	26,7	34,7	25,1
Créditeurs pour effets à l'encaissement	3,0	4,8	4,6	4,5	4,4	3,6	4,5	3,6
Dépôts et comptes courants	916,0	1.004,0	1.083,3	1.192,0	1.156,2	1.244,6	1.164,9	1.253,3
a) A vue	292,1	330,3	348,3	357,3	366,1	359,4	371,4	369,8
b) A un mois au plus	111,0	111,7	113,8	136,1	133,5	185,2	127,2	186,3
c) A plus d'un mois	221,3	220,3	238,4	292,6	257,0	329,0	263,6	326,0
d) A plus d'un an	15,2	17,3	19,0	18,7	18,6	16,7	18,5	15,7
e) A plus de deux ans	18,2	20,7	20,0	21,2	22,1	20,5	22,2	20,8
f) Carnets de dépôts	255,6	300,2	339,8	363,9	356,1	332,1	359,2	333,0
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,6	3,5	4,0	2,2	2,8	1,7	2,8	1,7
Obligations et bons de caisse	70,3	100,6	120,0	145,7	131,4	159,8	132,6	167,1
Montants à libérer sur titres et participations	1,5	1,5	1,5	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5
Divers	63,5	70,6	84,0	99,3	83,6	112,1	87,1	117,5
<i>Total de l'exigible ...</i>	2.000,0	2.345,0	2.696,5	3.209,6	2.971,3	3.597,6	2.984,5	3.659,3
Exigible spécial :								
Passifs subordonnés	9,0	6,5	8,9	9,7	7,8	9,5	7,8	9,5
Non exigible :								
Capital	31,0	37,0	39,5	42,6	40,9	43,7	40,7	43,7
Fonds indisponible par prime d'émission	3,1	4,6	4,7	4,7	4,6	4,9	4,7	4,9
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,2
Réserve disponible	13,3	15,4	17,0	18,7	17,9	20,0	18,7	20,9
Autres réserves	5,1	5,1	5,5	6,5	6,4	6,5	6,4	6,5
Provisions	0,8	1,1	1,1	1,1	1,3	2,6	1,3	2,6
<i>Total du non exigible ...</i>	55,0	65,0	69,7	75,6	73,1	79,9	73,8	80,8
Total du passif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.052,2	3.687,0	3.066,1	3.749,6

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute	réduite en mois type de 25 jours	
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1972	435,4	266,4	701,8	3,28	3,25	4,15
1973	522,5	293,3	815,8	3,41	3,38	4,41
1974	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13	-----
1978	1.012,5	530,0	1.542,5	4,21	4,19	5,87
1979	1.150,7	567,4	1.718,1	4,71	4,67	6,25
1978 2 ^e trimestre	1.031,6	557,9	1.589,5	4,13	4,13	5,88
3 ^e trimestre	973,2	497,1	1.470,3	4,03	3,93	5,52
4 ^e trimestre	1.069,3	513,4	1.582,7	4,51	4,52	5,93
1979 1 ^{er} trimestre	1.046,6	582,1	1.628,7	4,45	4,33	6,44
2 ^e trimestre	1.172,5	595,0	1.767,5	4,55	4,62	6,39
3 ^e trimestre	1.118,4	524,3	1.642,7	4,56	4,50	5,80
4 ^e trimestre	1.265,3	568,1	1.833,4	5,28	5,21	6,37
1980 1 ^{er} trimestre	1.296,3	604,0	1.900,3	5,50	5,36	6,62
2 ^e trimestre	1.381,9	626,2	2.008,1	5,56	5,64	6,59
1979 Juin	1.180,5	585,3	1.765,8	4,56	4,56	6,27
Juillet	1.168,1	584,2	1.752,3	4,53	4,53	6,38
Août	1.085,5	484,0	1.569,5	4,64	4,46	5,37
Septembre	1.101,5	504,8	1.606,3	4,51	4,51	5,65
Octobre	1.233,9	540,9	1.774,8	5,55	5,14	6,23
Novembre	1.218,7	581,4	1.800,1	4,95	5,16	6,61
Décembre	1.343,2	582,0	1.925,2	5,34	5,34	6,26
1980 Janvier	1.306,1	563,0	1.869,1	5,47	5,26	6,28
Février	1.330,0	680,3	2.010,3	5,60	5,60	7,20
Mars	1.252,6	568,8	1.821,4	5,43	5,22	6,39
Avril	1.457,7	636,4	2.094,1	6,04	6,04	6,92
Mai	1.306,0	616,2	1.922,2	5,19	5,41	6,24
Juin	1.382,4	625,9	2.008,3	5,46	5,46	6,62

¹ Approximations données par le total des débite portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesurés d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, tome II, n° 4, octobre 1960, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XIe année, tome I, n° 1, janvier 1965, p. 21; XLIIe année, tome I, n° 1, janvier 1967, p. 19; tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. -- INTERMEDIAIRES FINANCIERS
AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs			
	Portefeuille			Solde crédeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.	
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					Avances ordinaires	Avances spéciales
1971	9,1	6,7	9,5	2,9
1972	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5	...
1973	15,7	9,1	12,7	8,0
1974	12,2	9,1	0,7	18,1
1975	17,9	6,0	2,8	20,1	0,3	2,9	...
1976	14,9	6,0	1,4	15,7	...	3,6	...
1977 Septembre	13,4	—	3,4	...	3,8	17,0
Décembre	17,5	—	2,8	7,0	...	7,4	2,8
1978 Mars	15,3	—	8,5	5,1	...	17,2	8,5
Juin	17,0	—	37,0	8,4	...	4,7	37,0
Septembre	19,6	—	28,7	11,2	...	4,3	28,7
Décembre	22,3	—	16,0	5,2	...	13,9	16,0
1979 Janvier	23,3	—	13,7	1,5	...	7,5	...	13,7	13,7
Février	23,2	—	22,9	13,1	...	6,3	22,9
Mars	23,2	—	29,3	17,2	...	1,7	29,3
Avril	24,1	—	40,1	21,2	37,9
Mai	26,7	—	50,6	22,5	5,5	...	43,7
Juin	27,8	—	49,1	17,6	...	6,0	49,1
Juillet	27,3	—	31,8	15,3	...	7,9	31,8
Août	27,2	—	30,4	15,6	...	7,1	30,4
Septembre	27,9	—	47,7	15,9	7,3	...	47,7
Octobre	31,2	—	47,8	11,6	...	14,2	47,8
Novembre	33,6	—	35,9	10,9	...	16,8	35,9
Décembre	33,1	—	52,5	7,1	...	23,2	52,5

XIV - 5. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

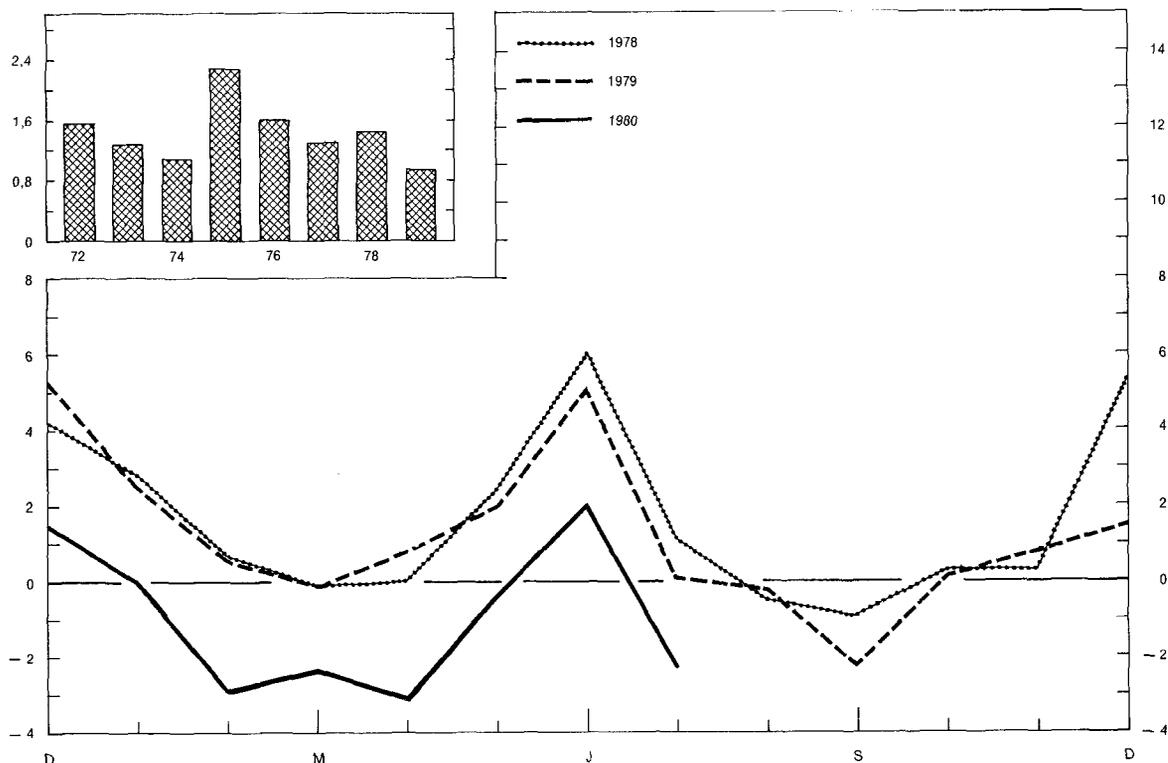
5a. — Caisse d'épargne

Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.

Dépôts ¹ : excédents ou déficits des versements sur les remboursements
(moyennes mensuelles ou mois)



Périodes	Dépôts ¹			Solde ⁴	Bons d'épargne ²	Total
	Versements ³	Remboursements	Excédents ou déficits		Montant en circulation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	à fin de période		(6) = (4) + (5)
1972	120,4	101,6	18,8	202,9	14,6	217,5
1973	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1978	488,8	471,4	17,4	380,3	78,6	458,9
1979	638,4	627,3	11,1	408,2	95,4	503,6
1978 2 ^e trimestre	122,7	114,3	8,4	360,7	74,0	434,7
3 ^e trimestre	118,9	119,2	- 0,3	360,4	76,1	436,5
4 ^e trimestre	139,0	133,1	5,9	380,3	78,6	458,9
1979 1 ^{er} trimestre	148,3	145,3	3,0	383,3	83,4	466,7
2 ^e trimestre	160,0	152,1	7,9	391,2	86,9	478,1
3 ^e trimestre	149,2	151,5	- 2,3	388,9	91,4	480,3
4 ^e trimestre	180,9	178,4	2,5	408,2	95,4	503,6
1980 1 ^{er} trimestre	197,8	203,4	- 5,6	402,6	101,0	503,6
2 ^e trimestre	219,9	221,4	- 1,5	401,1	104,9	506,0
1979 Juillet	50,2	50,1	0,1	391,3	88,6	479,9
Août	48,7	48,9	- 0,2	391,1	89,4	480,5
Septembre	50,3	52,5	- 2,2	388,9	91,4	480,3
Octobre	62,2	62,0	0,2	389,1	93,2	482,3
Novembre	56,7	55,9	0,8	389,9	93,7	483,6
Décembre	62,0	60,5	1,5	408,2	95,4	503,6
1980 Janvier	68,3	68,6	- 0,3	407,9	97,5	505,4
Février	64,1	67,0	- 2,9	405,0	100,6	505,6
Mars	65,4	67,8	- 2,4	402,6	101,0	503,6
Avril	72,5	75,6	- 3,1	399,5	101,4	500,9
Mai	69,8	70,2	- 0,4	399,1	103,1	502,2
Juin	77,6	75,6	2,0	401,1	104,9	506,0
Juillet	72,5	74,8	- 2,3	398,8	106,7	505,5

¹ Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

² Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

³ Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

⁴ Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1979, les intérêts capitalisés s'élevaient à 10,8 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	0,8	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3	4,6	5,2
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	39,7	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9	65,9	69,3
Avances à l'industrie	15,2	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0	0,7	—
Crédit agricole
Crédit d'exportation	2,7	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5	4,9	7,0
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	0,4	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0	4,4	6,8
Acceptations bancaires	5,5	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1	5,2	0,9
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	15,8	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2	26,8	21,3
Prêts au jour le jour	1,6	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4	0,6	2,5
Total ...	80,9	91,3	85,0	85,0	85,2	114,2	103,1	108,5	107,8
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	20,4	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6	71,7	80,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	27,3	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9	92,6	110,7
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	3,2	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7	13,1	13,5
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,5	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8	11,6	12,1
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2	2,3	2,3
Prêts hypothécaires	11,6	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1	67,8	81,2
Crédit agricole	6,5	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8	10,0	11,0
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	31,7	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4	52,6	59,3
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	10,9	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4	64,2	71,1
Total ...	114,3	134,5	165,7	190,8	234,4	269,8	332,9	385,9	442,1
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	4,4	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1	15,7	15,1
Valeurs échues du portefeuille	7,0	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4	5,7	1,8
Réserve monétaire à la B.N.B.	—	—	1,8	5,1	2,2	—	—	—	—
Divers	4,6	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7	5,1	5,3
Total de l'actif ...	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3

PASSIF

<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ² :									
Particuliers	165,8	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2	414,7	459,4
Etablissements publics et autres	11,5	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7	43,1	48,4
Total ...	177,3	208,2	241,5	272,6	300,5	358,5	405,9	457,8	507,8
Dépôts en comptes courants ²	11,9	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5	33,7	30,5
Fonds de développement des universités libres	—	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9	11,9	14,7
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	18,0	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7	20,4	21,9
Divers	4,8	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5	1,7	2,4
Total du passif ...	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² Y compris les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	7,7	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4	8,2	9,4
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garan- ties par l'Etat	13,9	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3	13,5	12,6
Obligations du Crédit Communal, de pro- vinces, villes et communes	0,9	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Prêts hypothécaires	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts, divers
Total ...	23,2	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5	22,5	22,7
PASSIF									
Fonds des Rentes ¹	13,9	} 23,3 ³	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2	23,0	22,9
Réserves mathématiques ²	10,3		1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Fonds de réserve	—	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Total ...	24,2	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3	24,2	24,1

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

³ A partir de 1971, la distinction entre les postes « Fonds des Rentes » et « Réserves mathématiques » n'est plus donnée.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE
5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	3,1	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7	4,7	4,7
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garan- ties par l'Etat	8,4	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3	6,3	6,0
Obligations du Crédit Communal, de pro- vinces, villes et communes	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4
Prêts hypothécaires	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9	9,1	11,5
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement	0,5	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1
Total ...	12,3	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2	22,4	24,7
PASSIF									
Réserves mathématiques et provisions ¹	7,9	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1	16,2	18,3
Fonds de réserve et de répartition	4,3	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6	6,8	7,2
Total ...	12,2	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7	23,0	25,5

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT À L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
ACTIF									
IMMOBILISÉ	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,6	1,6	1,8
DISPONIBLE ET REALISABLE :									
Placements provisoires	19,6	19,8	16,8	18,0	22,1	16,2	41,4	26,6	13,1
Encours des crédits :									
A. Crédits financés par l'Institution pour compte propres :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat belge	30,3	30,8	33,6	36,9	40,8	50,1	59,7	75,7	82,9
2. garantis par banques et organismes financiers	33,4	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2	52,7	50,3	51,5
3. dont le risque est à charge de l'Institution	53,3	54,0	55,5	60,2	63,2	66,9	66,7	68,0	69,5
Crédits commerciaux	1,3	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4	5,7	4,7	7,0
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	3,1	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7	9,0	12,9	17,4
Financement des engagements pris par l'Etat belge pour la sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	10,3
Autres ¹	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3
B. Crédits gérés pour compte de l'Etat belge :									
1. opérations du Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. autres ²	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6	1,4	1,2	1,1
Débiteurs divers	1,4	1,4	2,2	2,2	2,2	2,5	3,4	3,4	5,3
Fonds publics et participations	1,3	2,7	2,7	2,7	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Divers	1,9	2,1	2,6	1,5	1,8	1,5	0,9	1,9	5,3
Total de l'actif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5
PASSIF									
NON EXIGIBLE	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	3,5
EXIGIBLE :									
Obligations	98,5	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6	163,5	163,4	181,3
Bons de caisse	18,7	20,4	21,5	22,3	27,4	28,3	32,3	32,4	30,4
Dépôts et emprunts divers	12,9	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7	26,3	28,3	28,4
Effets réescomptés	4,5	3,9	3,5	3,9	7,4	6,1	5,5	5,7	6,5
Créditeurs divers	} 2,5	3,7	3,4	4,5	4,6	3,9	4,4	5,4	6,4
Provisions pour charge et risques divers									
Etat belge :									
1. Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. Autres ³	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,9
Divers	8,8	8,8	8,2	8,0	8,0	8,0	8,9	9,1	9,9
Total du passif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5

¹ Crédits de restauration (Dommages de guerre et Inondations) et crédits sous forme de location-financement.

² Crédits d'aide aux entreprises en difficulté et à la presse, crédits financés par le Fonds d'aide Marshall, par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et du Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

³ Fonds d'Aide Marshall, Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 mai	1980 31 mai	1979 30 juin	1980 30 juin
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	1,7	2,3	2,5	3,4	1,8	2,3	2,1	2,5
Prêts au jour le jour	1,3	1,2	0,7	1,2	0,4	0,8	0,3	0,4
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	10,7	8,2	7,4	12,7	10,9	10,3	12,1	11,0
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	2,1	2,3	2,5	2,9	2,8	3,9	3,4	4,4
Effets de commerce et factures	3,4	4,0	4,3	6,0	4,1	5,8	4,0	5,2
Débiteurs par acceptations	—	—	—	0,3	—	0,7	—	0,7
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	30,9	38,3	44,6	50,3	45,6	53,5	46,3	53,9
Portefeuille-titres et participations	151,0	172,3	191,9	204,5	198,9	207,9	203,0	216,0
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(1,9)	(0,6)	(1,8)	(2,4)	(1,6)	(4,6)	(0,9)	(9,4)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordon- nées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(58,1)	(66,7)	(79,9)	(88,4)	(83,7)	(89,8)	(88,1)	(93,4)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(70,2)	(82,9)	(87,5)	(89,4)	(89,9)	(88,5)	(90,1)	(88,2)
c) Obligations de sociétés belges	(14,4)	(15,5)	(15,9)	(16,9)	(16,8)	(16,5)	(16,8)	(16,5)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(3,3)	(3,8)	(4,5)	(4,8)	(4,5)	(6,0)	(4,6)	(6,0)
e) Autres valeurs	(3,1)	(2,8)	(2,3)	(2,6)	(2,4)	(2,5)	(2,5)	(2,5)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	166,7	186,2	216,3	242,4	224,1	249,5	226,7	251,7
Actionnaires ou sociétaires	3,1	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Débiteurs divers	2,0	2,9	3,5	4,2	4,1	4,6	3,3	4,2
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total du disponible et réalisable ...	373,5	421,7	477,6	531,8	496,6	543,2	505,1	553,9
Frais d'établissement et autres immobilisations incorpo- relles	0,1	0,1	...	0,1
Immeubles et terrains	3,5	4,0	4,7	5,4	5,0	5,7	5,1	5,8
Leasing immobilier	1,0	1,0	0,9	0,8	0,6	0,8	0,6	0,8
Matériel et mobilier	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
Leasing mobilier	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cautionnements imposés par la loi	—	...	—
Total de l'immobilisé ...	5,1	5,6	6,3	7,0	6,3	7,4	6,4	7,5
Comptes transitoires ¹	9,7	12,0	12,4	13,5	12,9	14,5	12,1	13,0
Total de l'actif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	515,8	565,1	523,6	574,4
dont : affectés par privilège à la garantie du rembour- sement des fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées	359,8	405,9	460,6	511,3	476,8	520,1	485,7	530,5
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	354,5	399,7	451,5	501,5	467,1	509,6	477,0	520,1

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

(milliards de francs)

Passif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 mai	1980 31 mai	1979 30 juin	1980 30 juin
Fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	255,7	282,0	320,5	349,1	324,5	336,1	330,2	339,4
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans ...	24,6	28,3	31,1	32,3	31,9	34,6	32,0	36,4
c) de cinq ans ou plus	71,9	85,3	93,9	113,7	100,8	127,5	102,3	130,5
Réserves techniques	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Fonds de reconstitution	3,1	3,4	3,8	4,2	3,9	4,4	4,0	4,5
Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,6	0,8	0,8	0,9	0,3	0,4	0,5	0,5
Emprunts :								
a) au jour le jour	0,1	0,4	...	0,1	...
b) auprès de la B.N.B.	0,6	...	0,2	0,8	0,1	1,0
c) auprès d'autres intermédiaires financiers	0,7	1,1	2,0	1,5	1,2	4,1	1,4	3,5
Acceptations	—	—	—	—	—	—	—	—
Réescpteurs	0,4	0,5	2,7	0,8	1,9	0,5	1,7
Mobilisation d'Actifs	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
Autres engagements à un mois maximum	1,1	1,4	1,3	1,9	0,7	1,1	0,8	1,1
Créditeurs divers	1,0	1,3	1,3	1,5	2,0	2,7	1,8	2,3
Provisions pour charges	2,5	3,3	4,7	4,9	4,9	4,9	4,3	4,9
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total de l'exigible ...	363,0	409,1	462,2	514,6	473,3	520,3	479,7	527,7
Fonds propres :								
a) capital	7,6	8,0	8,5	8,8	8,6	8,9	8,7	9,0
b) réserve légale	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
c) autres réserves	7,1	7,8	9,1	10,4	10,2	11,2	10,2	11,3
Comptes de redressements d'actifs	1,2	1,9	2,8	3,8	2,8	3,8	2,8	3,8
Comptes transitoires ¹	8,8	11,8	13,0	14,0	20,1	20,1	21,4	21,8
Total du passif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	515,8	565,1	523,6	574,4

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : *Credit Communal de Belgique.*

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)			créiteurs (12)	débiteurs (13)	
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces et autres recettes	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)	Total (6) + (7) = (8)								
	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs (2)	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (3)													
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	11,8	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1978	20,4	38,6	7,8	16,8	63,2	4,1	57,2	61,3	22,3	331,0	30,8	11,1	31,6	315,3	
1977 2 ^e trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
1977 3 ^e trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
1977 4 ^e trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,3	
1978 1 ^{er} trimestre	20,4	10,9	1,6	5,5	18,0	0,6	16,7	17,3	21,1	311,4	27,6	11,0	30,3	86,2	
1978 2 ^e trimestre	21,1	8,2	1,5	2,2	11,9	0,5	10,5	11,0	22,0	306,0	29,6	10,6	31,3	75,8	
1978 3 ^e trimestre	22,0	9,1	2,4	3,8	15,3	0,5	14,1	14,6	22,7	306,0	30,6	10,0	34,5	76,4	
1978 4 ^e trimestre	22,7	10,4	2,3	5,3	18,0	2,5	15,9	18,4	22,3	331,0	30,8	13,0	30,4	76,9	
1979 1 ^{er} trimestre	22,3	9,7	2,3	3,9	15,9	1,2	13,3	14,5	23,7	339,6	36,0	12,3	37,7	89,3	
1979 2 ^e trimestre	23,7	10,4	2,0	3,3	15,7	0,8	12,2	13,0	26,4	348,9	35,2	12,9	36,6	72,1	
1978 Juin	22,1	3,0	0,4	0,5	3,9	0,1	3,9	4,0	22,0	318,7	29,6	11,0	31,8	16,8	
1978 Juillet	22,0	3,5	1,1	1,6	6,2	0,2	6,0	6,2	22,0	318,7	28,3	10,0	38,8	37,9	
1978 Août	22,0	2,2	0,6	1,1	3,9	0,2	4,2	4,4	21,5	310,0	31,0	10,7	32,6	20,8	
1978 Septembre	21,5	3,4	0,7	1,1	5,2	0,1	3,9	4,0	22,7	306,0	30,6	9,2	32,0	17,7	
1978 Octobre	22,7	3,7	1,0	1,7	6,4	0,9	5,2	6,1	23,0	324,5	30,9	10,2	31,9	24,6	
1978 Novembre	23,0	3,5	0,7	1,5	5,7	0,8	5,0	5,8	22,9	327,9	29,6	15,3	29,0	28,1	
1978 Décembre	22,9	3,2	0,6	2,1	5,9	0,8	5,7	6,5	22,3	331,0	30,8	13,4	30,4	24,2	
1979 Janvier	22,3	3,3	0,4	1,4	5,1	0,2	4,5	4,7	22,7	331,7	28,8	12,9	36,6	42,3	
1979 Février	22,7	2,7	0,5	1,1	4,3	0,3	4,4	4,7	22,3	334,7	31,9	11,3	39,4	21,8	
1979 Mars	22,3	3,7	1,4	1,4	6,5	0,7	4,4	5,1	23,7	339,6	36,0	12,7	37,1	25,2	
1979 Avril	23,7	3,6	0,8	1,0	5,4	0,2	3,0	3,2	25,9	340,8	35,1	13,8	33,8	26,5	
1979 Mai	25,9	3,0	0,3	1,0	4,3	0,2	4,1	4,3	25,9	344,5	36,4	12,7	36,4	24,9	
1979 Juin	25,9	3,8	0,9	1,3	6,0	0,4	5,1	5,5	26,4	348,9	35,2	12,2	39,6	20,7	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : M.A.E., Office de contrôle des Assurances.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Sociétés belges

ACTIF

Immeubles	9,3	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1	21,7	23,1	22,8
Prêts hypothécaires	22,6	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8	42,4	60,3	70,8
Prêts sur polices	2,7	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2	4,8	3,5	6,1
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assimilées	21,6	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4	33,3	48,1	50,9
Valeurs étrangères	3,5	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7	5,5	2,6	4,2
Obligations de sociétés belges	14,0	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6	27,1	28,7	27,9
Actions de sociétés belges	5,0	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4	9,3	10,8	13,3
Total des valeurs mobilières ...	44,1	46,2	50,0	55,0	58,7	65,1	75,2	90,2	96,3

PASSIF

Cautionnements déposés	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0
Réserves mathématiques ¹	80,1	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5	145,9	189,5	209,9

Sociétés étrangères

ACTIF

Immeubles	3,1	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2	2,8	2,6	2,0
Prêts hypothécaires	6,6	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4	8,7	7,7	8,5
Prêts sur polices	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,5
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assimilées	8,4	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4	9,2	9,4	10,9
Valeurs étrangères	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	1,0	0,4	0,6
Obligations de sociétés belges	1,6	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8	2,5	2,2	2,0
Actions de sociétés belges	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	1,4	0,9	1,1
Total des valeurs mobilières ...	11,8	13,0	13,9	14,3	14,7	15,8	14,1	12,9	14,6

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Réserves mathématiques ¹	21,7	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2	25,8	23,6	26,0

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de l'I.N.S. — Rapports annuels de la S.N.C.I., de la Commission bancaire et du Crédit Communal de Belgique.

XV. — ACTIFS FINANCIERS

XY - 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics ²						Détenus par les entreprises et particuliers ⁶	Total général (8) = (6) + (7)
	Monnaie scripturale ³	Autres actifs à un an au plus ⁴			Actifs à plus d'un an ⁴	Total		
		Après des intermédiaires financiers nationaux ⁵	Après des secteurs nationaux non financiers	Total (4) = (2) + (3)				
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (1) + (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1972	+ 1,3	+ 3,7	...	+ 3,7	+ 1,6	+ 6,6	+ 276,2	+ 282,8
1973	+ 5,8	+ 7,7	...	+ 7,7	+ 2,6	+ 16,1	+ 280,5	+ 296,6
1974	+ 5,6	+ 3,3	- 0,2	+ 3,1	+ 2,3	+ 11,0	+ 287,0	+ 298,0
1975	+ 5,4	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,1	- 0,6	+ 5,9	p+ 370,3	p+ 376,2
1976	+ 8,8	- 2,4	- 0,3	- 2,7	+ 1,9	+ 8,0	p+ 454,2	p+ 462,2
1977	- 1,2	+ 4,0	+ 0,2	+ 4,2	- 0,5	+ 2,5	p+ 454,7	p+ 457,2
1978	+ 3,0	+ 8,3	- 0,1	+ 8,2	- 0,3	+ 10,9	p+ 458,1	p+ 469,0
1979	+ 7,4	+ 6,4	+ 0,2	+ 6,6	- 0,1	+ 13,9	p+ 459,6	p+ 473,5
1978 2 ^e trimestre	- 0,7	- 11,2	...	- 11,2	+ 0,3	- 11,6	p+ 174,9	p+ 163,3
3 ^e trimestre	- 0,8	+ 1,3	...	+ 1,3	- 0,2	+ 0,3	p+ 59,8	p+ 60,1
4 ^e trimestre	- 0,8	+ 3,9	...	+ 3,9	- 0,1	+ 3,0	p+ 100,9	p+ 103,9
1979 1 ^{er} trimestre	- 2,0	+ 11,7	+ 0,1	+ 11,8	+ 0,7	+ 10,5	p+ 150,4	p+ 160,9
2 ^e trimestre	+ 8,0	- 10,6	...	- 10,6	- 0,9	- 3,5	p+ 134,9	p+ 131,4
3 ^e trimestre	- 7,9	- 3,8	+ 0,2	- 3,6	...	- 11,5	p+ 84,7	p+ 73,2
4 ^e trimestre	+ 9,3	+ 9,1	- 0,1	+ 9,0	+ 0,1	+ 18,4	p+ 89,6	p+ 108,0
1980 1 ^{er} trimestre	- 4,0	+ 11,8	+ 0,2	+ 12,0	+ 1,3	+ 9,3	p+ 135,5	p+ 144,8
2 ^e trimestre	- 3,6	- 6,9	+ 0,3	- 6,6	+ 0,2	- 10,0	p+ 154,2	p+ 144,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

³ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.

⁴ Durées à l'origine.

⁵ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁶ Voir tableau XV-2.

XV - 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs ⁸	Total général (9) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires ² (1)	Autres actifs à un an au plus ^{3 4} (2)	Actifs à plus d'un an ^{3 5} (3)	Total (4) = (1) à (3)	A un an au plus ³ (Dépôts) ⁶ (5)	A plus d'un an ³ (Valeurs mobilières) ⁷ (6)	Total (7) = (5) + (6)		
1972	+ 64,7	+103,7	+ 63,7	+232,1	- 2,2	+ 33,3	+ 31,1	+ 13,0	+276,2
1973	+ 31,9	+139,4	+ 81,9	+253,2	+ 5,4	+ 25,7	+ 31,1	- 3,8	+280,5
1974	+ 34,4	+140,2	+ 96,3	+270,9	+ 13,2	+ 13,8	+ 27,0	- 10,9	+287,0
1975	+ 91,9	+124,6	p+112,5	p+329,0	+ 7,5	+ 32,5	+ 40,0	p+ 1,3	p+370,3
1976	+ 37,2	+200,3	p+151,4	p+388,9	+ 10,0	+ 14,2	+ 24,2	p+ 41,1	p+454,2
1977	+ 73,2	+112,8	p+222,9	p+408,9	+ 18,9	+ 16,7	+ 35,6	p+ 10,2	p+454,7
1978	+ 48,5	+172,4	p+172,3	p+393,2	+ 1,3	+ 20,2	+ 21,5	p+ 43,4	p+458,1
1979	+ 26,2	+145,4	p+212,1	p+383,7	+ 20,5	+ 8,5	+ 29,0	p+ 46,9	p+459,6
1978 2 ^e trimestre	+ 55,1	+ 12,8	p+ 52,1	p+120,0	+ 9,7	+ 2,7	+ 12,4	p+ 42,5	p+174,9
3 ^e trimestre	- 26,2	+ 35,1	p+ 33,5	p+ 42,4	+ 7,6	+ 5,6	+ 13,2	p+ 4,2	p+ 59,8
4 ^e trimestre	+ 13,8	+ 62,4	p+ 27,0	p+103,2	- 2,8	+ 7,4	+ 4,6	p- 6,9	p+100,9
1979 1 ^{er} trimestre	+ 4,1	+ 51,6	p+ 57,7	p+113,4	+ 2,2	+ 5,1	+ 7,3	p+ 29,7	p+150,4
2 ^e trimestre	+ 50,7	+ 11,6	p+ 49,4	p+111,7	+ 5,5	+ 3,1	+ 8,6	p+ 14,6	p+134,9
3 ^e trimestre	- 48,3	+ 23,0	p+ 68,1	p+ 42,8	+ 6,6	+ 3,0	+ 9,6	p+ 32,3	p+ 84,7
4 ^e trimestre	+ 19,7	+ 59,2	p+ 36,9	p+115,8	+ 6,2	- 2,7	+ 3,5	p- 29,7	p+ 89,6
1980 1 ^{er} trimestre	- 31,0	+ 60,5	p+ 50,3	p+ 79,8	+ 25,7	- 0,4	+ 25,3	p+ 30,4	p+135,5
2 ^e trimestre	+ 64,7	- 8,6	p+ 88,5	p+144,6	+ 5,4	+ 8,2	+ 13,6	p- 4,0	p+154,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

³ Durée à l'origine.

⁴ Voir tableau XV-3a, colonne (8).

⁵ Voir tableau XV-4, colonne (4).

⁶ Voir tableau XV-3a, colonne (11).

⁷ Voir tableau XV-4, colonne (7).

⁸ Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XV - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général (12) = (8) + (11)	
	Auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{3 4}					Auprès des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger ⁵	Total (8) = (5) + (7)	Auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{3 6}	A l'étranger	Total (11) = (9) + (10)		
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)							
1972	+ 88,1	+ 4,0	+ 4,8	+ 1,4	+ 98,3	+ 37,7	+ 5,4	+103,7	- 0,5	- 1,7	- 2,2	+101,5
1973	+ 70,2	+ 48,3	+ 7,6	+ 0,5	+126,6	+ 64,7	+ 12,8	+139,4	+ 2,6	+ 2,8	+ 5,4	+144,8
1974	+ 51,2	+ 41,1	+ 6,6	+ 0,4	+ 99,3	+ 44,6	+ 40,9	+140,2	+ 5,7	+ 7,5	+ 13,2	+153,4
1975	+136,7	- 4,9	+ 10,4	+ 1,8	+144,0	+ 40,4	- 19,4	+124,6	+ 5,6	+ 1,9	+ 7,5	+132,1
1976	+106,0	+ 69,7	+ 4,5	- 4,2	+176,0	+ 88,7	+ 24,3	+200,3	+ 8,4	+ 1,6	+ 10,0	+210,3
1977	+102,9	- 1,5	+ 5,3	+ 1,1	+107,8	+ 38,1	+ 5,0	+112,8	+ 4,4	+ 14,5	+ 18,9	+131,7
1978	+105,9	+ 34,4	+ 14,4	+ 1,3	+156,0	+ 64,6	+ 16,4	+172,4	- 6,1	+ 7,4	+ 1,3	+173,7
1979	+ 72,3	+ 34,9	- 4,0	+ 0,5	+103,7	+ 59,3	+ 41,7	+145,4	+ 8,0	+ 12,5	+ 20,5	+165,9
1978 2 ^e trimestre	+ 18,7	- 18,5	+ 7,2	- 0,7	+ 6,7	- 0,7	+ 6,1	+ 12,8	- 0,9	+ 10,6	+ 9,7	+ 22,5
3 ^e trimestre	+ 14,6	+ 20,0	- 0,2	+ 2,3	+ 36,7	+ 20,6	- 1,6	+ 35,1	+ 0,7	+ 6,9	+ 7,6	+ 42,7
4 ^e trimestre	+ 54,9	+ 1,5	+ 6,8	- 4,5	+ 58,7	+ 17,9	+ 3,7	+ 62,4	- 2,4	- 0,4	- 2,8	+ 59,6
1979 1 ^{er} trimestre	+ 17,9	+ 25,6	- 3,2	+ 5,1	+ 45,4	+ 27,6	+ 6,2	+ 51,6	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,2	+ 53,8
2 ^e trimestre	+ 17,6	- 12,0	- 2,9	+ 4,4	+ 7,1	+ 0,9	+ 4,5	+ 11,6	+ 3,8	+ 1,7	+ 5,5	+ 17,1
3 ^e trimestre	- 6,7	+ 19,6	- 1,4	- 1,8	+ 9,7	+ 17,2	+ 13,3	+ 23,0	+ 1,7	+ 4,9	+ 6,6	+ 29,6
4 ^e trimestre	+ 43,5	+ 1,7	+ 3,5	- 7,2	+ 41,5	+ 13,6	+ 17,7	+ 59,2	+ 1,4	+ 4,8	+ 6,2	+ 65,4
1980 1 ^{er} trimestre	- 45,4	+ 86,5	- 10,2	+ 7,9	+ 38,8	+ 32,3	+ 21,7	+ 60,5	+ 9,1	+ 16,6	+ 25,7	+ 86,2
2 ^e trimestre	- 34,9	+ 0,9	- 2,5	- 0,2	- 36,7	- 13,8	+ 28,1	- 8,6	+ 3,1	+ 2,3	+ 5,4	- 3,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonnes (1) à (6).

⁵ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-3, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonne (7).

**XV - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²
AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ³**

(milliards de francs)

Fin de période	En francs belges						En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)	dont : Auprès des organismes principalement monétaires ⁴ (6)		
1972	420,5	152,1	45,2	5,1	622,9	240,1	9,1	632,0
1973	490,7	200,4	52,8	5,6	749,5	304,8	11,7	761,2
1974	541,9	241,5	59,4	6,0	848,8	349,4	17,4	866,2
1975	678,6	236,6	69,8	7,8	992,8	389,8	23,0	1.015,8
1976	784,6	306,3	74,3	3,6	1.168,8	478,5	31,4	1.200,2
1977	887,5	304,8	79,6	4,7	1.276,6	516,6	35,8	1.312,4
1978 Mars	905,2	336,2	80,2	8,9	1.330,5	543,4	32,3	1.362,8
Juin	923,9	317,7	87,4	8,2	1.337,2	542,7	31,4	1.368,6
Septembre	938,5	337,7	87,2	10,5	1.373,9	563,3	32,1	1.406,0
Décembre	993,4	339,2	94,0	6,0	1.432,6	581,2	29,7	1.462,3
1979 Mars	1.011,3	364,8	90,8	11,1	1.478,0	608,8	30,8	1.508,8
Juin	1.028,9	352,8	87,9	15,5	1.485,1	609,7	34,6	1.519,7
Septembre	1.022,2	372,4	86,5	13,7	1.494,8	626,9	36,3	1.531,1
Décembre	1.065,7	374,1	90,0	6,5	1.536,3	640,5	37,7	1.574,0
1980 Mars	1.020,3	460,6	79,8	14,4	1.575,1	672,8	46,8	1.621,9
Juin	985,4	461,5	77,3	14,2	1.538,4	659,0	49,9	1.588,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

XV - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS ACTIFS A PLUS D'UN AN ²

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges				En monnaies étrangères ³			(8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (3)	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Obligations (5)	Actions ⁴ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1972	+ 54,6	+ 8,0	+ 1,1	+ 63,7	+ 33,3	+ 97,0
1973	+ 76,1	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,9	+ 7,4	+ 18,3	+ 25,7	+ 107,6
1974	+ 90,9	- 1,2	+ 6,6	+ 96,3	+ 11,8	+ 2,0	+ 13,8	+ 110,1
1975	p+ 95,2	+ 12,8	+ 4,5	p+ 112,5	+ 23,1	+ 9,4	+ 32,5	p+ 145,0
1976	p+ 146,2	+ 3,0	+ 2,2	p+ 151,4	+ 13,5	+ 0,7	+ 14,2	p+ 165,6
1977	p+ 205,8	+ 7,1	+ 10,0	p+ 222,9	+ 17,7	- 1,0	+ 16,7	p+ 239,6
1978	p+ 161,1	+ 0,9	+ 10,3	p+ 172,3	+ 18,6	+ 1,6	+ 20,2	p+ 192,5
1979	p+ 207,5	+ 0,8	+ 3,8	p+ 212,1	+ 12,4	- 3,9	+ 8,5	p+ 220,6
1978 2 ^e trimestre	p+ 40,9	+ 1,5	+ 9,7	p+ 52,1	+ 2,2	+ 0,5	+ 2,7	p+ 54,8
3 ^e trimestre	p+ 32,9	+ 0,6	...	p+ 33,5	+ 5,4	+ 0,2	+ 5,6	p+ 39,1
4 ^e trimestre	p+ 26,1	+ 0,4	+ 0,5	p+ 27,0	+ 7,2	+ 0,2	+ 7,4	p+ 34,4
1979 1 ^{er} trimestre	p+ 56,4	+ 1,3	...	p+ 57,7	+ 3,9	+ 1,2	+ 5,1	p+ 62,8
2 ^e trimestre	p+ 42,5	+ 1,4	+ 5,5	p+ 49,4	+ 4,3	- 1,2	+ 3,1	p+ 52,5
3 ^e trimestre	p+ 69,6	- 0,4	- 1,1	p+ 68,1	+ 4,8	- 1,8	+ 3,0	p+ 71,1
4 ^e trimestre	p+ 39,0	- 1,5	- 0,6	p+ 36,9	- 0,6	- 2,1	- 2,7	p+ 34,2
1980 1 ^{er} trimestre	p+ 50,9	- 0,5	- 0,1	p+ 50,3	+ 1,8	- 2,2	- 0,4	p+ 49,9
2 ^e trimestre	p+ 89,2	- 1,4	+ 0,7	p+ 88,5	+ 9,4	- 1,2	+ 8,2	p+ 96,7

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.

⁴ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

**XV - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²**

(variations en milliards de francs)

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (7) + (8)	(11) = (4) + (6) + (9) + (10)	
1972	+ 19,5	+ 11,8	+ 66,1	+ 10,2	+ 38,8	+ 14,9	+ 26,1	+ 4,2	+ 2,7	+162,3	+ 32,0	+194,3
1973	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,1	+ 6,1	+ 40,2	+ 30,9	+ 24,9	+ 7,6	+ 1,1	+161,0	+ 45,7	+206,7
1974	+ 16,8	+ 2,8	+ 58,9	+ 3,2	+ 40,3	+ 38,0	+ 20,8	+ 10,0	+ 2,6	+139,6	+ 53,8	+193,4
1975	+ 33,1	+ 8,4	+ 86,1	+ 16,8	+ 76,7	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+241,4	+ 65,9	+307,3
1976	+ 16,8	+ 7,2	+108,1	+ 14,1	+ 54,1	+ 46,9	+ 35,4	+ 13,7	+ 3,8	+221,6	+ 78,5	+300,1
1977	+ 26,9	+ 4,5	+ 76,0	+ 32,1	+ 52,5	+ 85,5	+ 25,5	+ 18,1	- 0,3	+185,4	+135,4	+320,8
1978	+ 21,0	+ 6,1	+ 71,8	+ 18,7	+ 63,6	+ 37,0	+ 35,9	+ 11,4	+ 3,3	+198,4	+ 70,4	+268,8
1979	+ 8,5	+ 0,2	+ 72,1	+ 25,7	+ 32,0	p+ 68,9	+ 25,1	+ 20,7	+ 5,0	+137,9	p+120,3	p+258,2
1978 2 ^e trimestre	+ 28,6	- 2,6	+ 16,5	+ 7,8	+ 10,1	+ 10,7	+ 8,4	+ 3,7	+ 0,8	+ 61,0	+ 23,0	+ 84,0
3 ^e trimestre	- 11,4	- 1,1	+ 11,5	+ 3,5	+ 5,3	+ 6,6	+ 5,6	+ 2,0	+ 0,4	+ 9,9	+ 12,5	+ 22,4
4 ^e trimestre	+ 10,4	+ 6,5	+ 14,1	+ 3,4	+ 23,0	+ 7,6	+ 16,1	+ 2,0	+ 1,2	+ 70,1	+ 14,2	+ 84,3
1979 1 ^{er} trimestre	- 3,6	- 3,0	+ 35,3	+ 6,9	+ 18,5	p+ 21,9	+ 3,6	+ 5,2	p+ 2,1	+ 50,8	p+ 36,1	p+ 86,9
2 ^e trimestre	+ 23,1	+ 9,2	+ 17,4	+ 5,9	+ 3,8	p+ 11,5	+ 8,1	+ 3,9	p+ 0,8	+ 61,6	p+ 22,1	p+ 83,7
3 ^e trimestre	- 18,4	- 10,7	- 1,9	+ 6,5	- 3,9	p+ 19,6	- 1,9	+ 6,0	p+ 1,1	- 36,8	p+ 33,2	p- 3,6
4 ^e trimestre	+ 7,4	+ 4,7	+ 21,3	+ 6,4	+ 13,6	p+ 15,9	+ 15,3	+ 5,6	p+ 1,0	+ 62,3	p+ 28,9	p+ 91,2
1980 1 ^{er} trimestre	- 11,1	+ 0,1	+ 27,0	+ 5,9	+ 10,2	p+ 24,1	- 9,3	+ 8,9	p+ 2,2	+ 16,9	p+ 41,1	p+ 58,0
2 ^e trimestre	+ 18,1	+ 10,4	+ 7,7	+ 12,4	- 2,1	p+ 22,2	- 3,1	+ 11,1	p+ 1,1	+ 31,0	p+ 46,8	p+ 77,8

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XV - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	
1972	214,6	70,6	420,6	62,5	276,8	249,7	123,1	62,6	9,8	1.105,7	384,6	1.490,3
1973	228,9	72,1	500,7	68,6	317,0	280,6	148,0	70,2	10,9	1.266,7	430,3	1.697,0
1974	245,7	74,9	559,6	71,8	357,3	318,6	168,8	80,2	13,5	1.406,3	484,1	1.890,4
1975	278,8	83,3	645,7	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.647,7	550,0	2.197,7
1976	295,6	90,5	753,8	102,7	488,1	400,5	241,3	106,1	19,2	1.869,3	628,5	2.497,8
1977	322,5	95,0	829,8	134,8	540,6	486,0	266,8	124,2	18,9	2.054,7	763,9	2.818,6
1978 Mars	315,9	98,3	859,5	138,8	565,8	498,1	272,6	127,9	19,8	2.112,1	784,6	2.896,7
Juin	344,5	95,7	876,0	146,6	575,9	508,8	281,0	131,6	20,6	2.173,1	807,6	2.980,7
Septembre	333,1	94,6	887,5	150,1	581,2	515,4	286,6	133,6	21,0	2.183,0	820,1	3.003,1
Décembre	343,5	101,1	901,6	153,5	604,2	523,0	302,7	135,6	22,2	2.253,1	834,3	3.087,4
1979 Mars	339,9	98,1	936,9	160,4	622,7	p 544,9	306,3	140,8	p 24,3	2.303,9	p 870,4	p 3.174,3
Juin	363,0	107,3	954,3	166,3	626,5	p 556,4	314,4	144,7	p 25,1	2.365,5	p 892,5	p 3.258,0
Septembre	344,6	96,6	952,4	172,8	622,6	p 576,0	312,5	150,7	p 26,2	2.328,7	p 925,7	p 3.254,4
Décembre	352,0	101,3	973,7	179,2	636,2	p 591,9	327,8	156,3	p 27,2	2.391,0	p 954,6	p 3.345,6
1980 Mars	340,9	101,4	1.000,7	185,1	646,4	p 616,0	318,5	165,2	p 29,4	2.407,9	p 995,7	p 3.403,6
Juin	359,0	111,8	1.008,4	197,5	644,3	p 638,2	315,4	176,3	p 30,5	2.438,9	p 1.042,5	p 3.481,4

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

**XY - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS
DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS**

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôt</i> ² :								
Caisses d'épargne	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois ³ ...	— 8,0	— 9,2	— 23,9	— 10,3	— 19,3	— 23,0	— 44,2	— 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :								
Organismes de pensions	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurance de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,8	15,3	19,0	10,2	— 3,3	— 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
E. <i>Emissions de capitaux</i> :								
Nouveaux placements du public	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	— 2,0	— 5,0	— 4,4	— 0,1	— 2,5	— 9,9	— 11,3	— 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne

dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs	Années	Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)	P.M. Emissions nettes à un an au plus ⁵ (10)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
1. Etat (dette directe uniquement)	1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8	- 0,4
	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	- 2,9	62,7	- 3,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0	3,5
	1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	...	3,6	- 3,6	65,8	16,9
	1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	...	5,4	- 5,4	66,3	53,0
	1977	167,8	54,5	113,3	—	113,3	4,1	11,9	- 7,8	105,5	42,5
	1978	185,0	71,9	113,1	—	113,1	0,1	1,6	- 1,5	111,6	43,4
	p 1979	196,0	106,6	89,4	—	89,4	...	1,3	- 1,3	88,1	43,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	6,5	3,9	2,6	9,7	1,5
	1973	...	3,8	- 3,8	—	- 3,8	8,6	7,3	1,3	- 2,5	1,7
	1974	...	5,0	- 5,0	—	- 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5	...
	1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6	1,7
	1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8	...
	1977	29,0	7,9	21,1	—	21,1	24,3	1,4	22,9	44,0	1,0
	1978	38,3	7,7	30,6	—	30,6	9,0	3,9	5,1	35,7	...
	p 1979	49,8	13,0	36,8	—	36,8	18,5	6,3	12,2	49,0	...
3. Intermédiaires financiers publics (y compris la CGER)	1972	...	0,1	- 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6	1,0
	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0	0,7
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5	0,6
	1975	...	1,1	- 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6	6,5
	1976	...	2,1	- 2,1	33,2	31,1	11,4	5,1	6,3	37,4	- 4,4
	1977	39,5	3,7	35,8	62,5	98,3	17,4	4,7	12,7	111,0	2,0
	1978	2,0	2,1	- 0,1	18,3	18,2	15,3	5,9	9,4	27,6	2,8
	p 1979	10,0	6,6	3,4	23,7	27,1	14,6	5,3	9,3	36,4	0,3
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunales pour la construction des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	0,8	...	0,8	25,9	3,7
	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1	3,7
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5	4,5
	1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3	4,7
	1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	- 0,4	40,1	1,9
	1977	28,0	9,0	19,0	37,0	56,0	...	1,1	- 1,1	54,9	2,2
	1978	34,0	17,2	16,8	21,9	38,7	0,7	0,3	0,4	39,1	8,1
	p 1979	22,0	9,7	12,3	40,0	52,3	1,2	0,4	0,8	53,1	- 0,6
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8	...
	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3	0,1
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7	...
	1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0	0,5
	1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,8	3,8	3,0	18,9	...
	1977	6,0	7,6	- 1,6	—	- 1,6	18,3	2,6	15,7	14,1	...
	1978	23,0	6,8	16,2	—	16,2	10,3	2,6	7,7	23,9	...
	p 1979	—	6,3	- 6,3	—	- 6,3	7,3	2,7	4,6	- 1,7	...
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	25,5	8,8	16,7	135,8	
	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6	
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2	
	1975	176,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3	
	1976	196,0	87,3	108,7	61,3	170,0	29,1	16,6	12,5	182,5	
	1977	270,3	82,7	187,6	99,5	287,1	64,1	21,7	42,4	329,5	
	1978	282,3	105,7	176,6	40,2	216,8	35,4	14,3	21,1	237,9	
	p 1979	277,8	142,2	135,6	63,7	199,3	41,6	16,0	25,6	224,9	

¹ Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Mouvement net de la dette de l'Etat à un an au plus et montants des émissions nettes à un an des autres secteurs.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (milliards de francs)	Rendement pour le porteur ³		
Mois	Jour						à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1975	Janvier	15	Etat belge 1975-81-85	10,00 — 9,75 ⁴	100,00	6 ou 10 ans	42,0	10,00	9,93
	Février	17	Ville d'Anvers 1975-81	10,00	100,00	6 ans	5,0	—	10,00
	Février	17	Ville de Liège 1975-81	10,00	100,00	6 ans	3,0	—	10,00
	Avril	14	Etat belge 1975-83	9,00	99,50	8 ans	50,0	—	9,09
	Mai	15	S.N.C.B. 1975-84	8,75	100,00	9 ans	5,0	—	8,75
	Juin	23	Fonds des Routes 1975-83	8,25	100,00	8 ans	29,0	—	8,25
	Septembre	15	Etat belge 1975-83	8,50	99,00	7 ans 9 mois 14 jours	41,1	—	8,69
							175,1		
1976	Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23,0	—	9,00
	Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41,0	—	9,18
	Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16,0	—	10,00
	Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48,0	—	10,00
	Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5,0	—	10,05
	Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2,0	—	10,05
	Septembre	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40,0	—	10,02
	Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7,0	—	10,09
	Novembre	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14,0	—	10,24
							196,0		
1977	Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56,0	—	10,00
	Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5,0	—	9,96
	Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16,5	—	9,96
	Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16,5 ⁵	—	9,75
	Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4,0	—	9,90
	Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50,3	—	9,80
	Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6,0	—	9,71
	Septembre	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61,5	—	9,48
	Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28,5	—	9,02
	Décembre	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18,0	—	8,98
							270,3		
1978	Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63,0	—	9,27
	Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33,0 ⁶	—	9,00
	Mai	2	Etat belge 1978-85	8,50	100,00	7 ans	63,0	—	8,50
	Juin	15	R.T.T. 1978-86	8,50	99,25	8 ans	23,0	—	8,63
	Septembre	6	Etat belge 1978-86	8,75	99,00	8 ans	59,0	—	8,93
	Octobre	16	Ville d'Anvers 1978-86	8,75	98,75	8 ans	5,0	—	8,98
	Octobre	16	Ville de Liège 1978-86	8,75	98,75	8 ans	4,0	—	8,98
	Novembre	27	Fonds des Routes 1978-85	8,75	99,00	7 ans	30,0	—	8,95
							280,0		
1979	Janvier	22	Etat belge 1979-87	9,00	99,25	8 ans	65,5	—	9,14
	Février	26	S.N.C.I. 1979-87	9,00	100,00	8 ans	10,0	—	9,00
	Mars	21	Fonds des Routes 1979-87-91	8,75 — 9,00 ⁴	99,25	8 ou 12 ans	40,6 ⁷	8,88	8,91
	Mai	17	Etat belge 1979-87	9,00	99,00	8 ans	61,0	—	9,18
	Septembre	3	Etat belge 1979-88	10,00	100,25	9 ans	69,5	—	9,96
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1979-87	10,00	99,00	8 ans	6,0	—	10,19
	Octobre	10	Ville de Liège 1979-87	10,00	99,00	8 ans	5,0	—	10,19
	Novembre	29	Fonds des Routes 1979-88	10,50	97,75	8 ans 6 mois	20,1	—	10,93
							277,7		
1980	Janvier	24	Etat belge 1980-89	11,00	100,00	9 ans	60,0	—	11,00
	Avril	11	Fonds des Routes 1980-83-88	13,00 — 11,50 ⁴	99,50	3 ou 8 ans	40,5	13,21	12,33
	Mai	27	Etat belge 1980-88	12,75	100,00	8 ans	44,2	—	12,75
	Septembre	1	Ville d'Anvers 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre	1	Ville de Liège 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre	29	Etat belge 1980-84-89	12,50 — 13,00 ⁴	100,00	4 ou 9 ans	12,50	—	12,81

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁴ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁵ Dont 16,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁶ Dont 25,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁷ Dont 11,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

XVI - 3. — DETTE DU TRESOR

XVI - 3a. — Situation officielle de la dette publique

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe									Dette indirecte	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) ¹	Dette reprise de la République du Zaïre ²	Dette totale (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) ¹
	en francs belges					en monnaies étrangères							
	consolidée	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée ¹	à moyen et court terme	totale ¹	Total de la dette directe ¹				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13) = (11) + (12)	
1971	426,5	13,4	66,9	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8	644,7
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4
1975	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8
1976	752,5	13,0	116,6	76,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7
1977	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7
1978 Mars	909,7	6,2	218,3	85,7	1.219,9	2,6	...	2,6	1.222,5	125,8	1.348,3	0,1	1.348,4
Juin	949,6	6,2	246,9	88,9	1.291,6	2,4	...	2,4	1.294,0	124,2	1.418,2	0,1	1.418,3
Septembre	989,3	6,1	232,2	79,0	1.306,6	2,2	7,6	9,8	1.316,4	122,1	1.438,5	0,1	1.438,6
Décembre	976,6	5,9	195,6	83,7	1.261,8	2,1	12,2	14,3	1.276,1	150,8	1.426,9	—	1.426,9
1979 Mars	997,3	5,9	315,8	80,8	1.399,8	2,1	12,0	14,1	1.413,9	149,0	1.562,9	—	1.562,9
Juin	1.030,9	5,9	270,3	86,9	1.394,0	1,9	40,9	42,8	1.436,8	175,5	1.612,3	—	1.612,3
Juillet	1.025,4	5,9	261,1	87,1	1.379,5	1,8	51,1	52,9	1.432,4	174,3	1.606,7	—	1.606,7
Août	1.019,4	5,9	278,4	85,5	1.389,2	1,8	51,1	52,9	1.442,1	173,2	1.615,3	—	1.615,3
Septembre	1.082,8	5,8	242,6	78,9	1.410,1	1,8	51,1	52,9	1.463,0	172,4	1.635,4	—	1.635,4
Octobre	1.075,7	5,8	237,5	81,2	1.400,2	1,8	50,6	52,4	1.452,6	171,7	1.624,3	—	1.624,3
Novembre	1.070,0	5,8	263,8	79,6	1.419,2	6,6	48,4	55,0	1.474,2	171,1	1.645,3	—	1.645,3
Décembre	1.064,9	5,8	242,1	80,9	1.393,7	12,1	44,6	56,7	1.450,4	188,6	1.639,0	—	1.639,0
1980 Janvier	1.054,4	5,8	255,5	90,0	1.405,7	31,8	37,7	69,5	1.475,2	187,4	1.662,6	—	1.662,6
Février	1.109,1	5,8	264,4	77,2	1.456,5	34,7	38,4	73,1	1.529,6	186,7	1.716,3	—	1.716,3
Mars	1.104,0	5,8	308,6	82,1	1.500,5	38,4	55,2	93,6	1.594,1	185,9	1.780,0	—	1.780,0
Avril	1.077,1	5,8	330,3	91,3	1.504,5	37,5	57,0	94,5	1.599,0	214,4	1.813,4	—	1.813,4
Mai	1.069,0	5,8	352,8	84,2	1.511,8	52,9	63,3	116,2	1.628,0	213,0	1.841,0	—	1.841,0
Juin	1.106,7	5,8	335,3	88,7	1.536,5	63,9	64,7	128,6	1.665,1	213,4	1.878,5	—	1.878,5
Juillet	1.103,4	5,8	329,4	87,0	1.525,6	76,8	60,0	136,8	1.662,4	212,1	1.874,5	—	1.874,5

1 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.
2 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) ¹	Dette reprise de la République du Zaïre ²	Dette totale ³	Variations comptables à éliminer				Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds ⁷
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. ⁴	Avoirs de la R.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale ⁵	Divers ⁶	Total	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) à (6)	(8) = (3) - (7)	
1972	+ 67,3	- 0,4	+ 66,9	+ 3,9	- 0,2	- 0,5 ⁸	+ 3,2	+ 63,7
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	- 2,1	+ 2,8 ⁹	+ 2,0	+ 51,1
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	—	...	- 0,7	+ 57,4
1975	+107,8	- 0,4	+107,4	- 1,9	—	...	- 1,9	+109,3
1976	+130,1	- 0,2	+129,9	- 3,2	—	...	- 3,2	+133,1
1977	+170,1	- 0,1	+170,0	+ 2,6	—	...	+ 2,6	+167,4
1978	+198,3	- 0,1	+198,2	+ 15,4	—	- 0,1	+ 15,3	+182,9
1979	+212,1	—	+212,1	+ 0,3	—	...	+ 0,3	+211,8
1979 7 premiers mois	+179,8	—	+179,8	- 1,3	—	...	- 1,3	+181,1
1980 7 premiers mois	+235,5	—	+235,5	+ 2,7	—	+ 0,1	+ 2,8	+232,7

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (13) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale avaient pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès

de la B.N.B. A partir d'octobre 1973, l'avoir précité n'est plus compris dans les chiffres de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

6 Y compris les différences de change.

7 Cette colonne correspond (avec signe inversé) à la colonne (3) du tableau XI-3 : besoins nets de financement du Trésor.

8 Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

9 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S. le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers	Total
	Etat 1	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs 2		
Titres accessibles à tout placeur 3						
1971	422,3	49,9	—	76,6	254,7	803,5
1972	498,2	58,0	—	101,4	275,3	932,9
1973	560,5	63,7	—	120,9	308,4	1.053,5
1974	611,1	71,2	—	124,4	357,7	1.164,4
1975	705,3	72,1	—	126,9	400,2	1.304,5
1976	788,7	88,0	—	139,0	458,9	1.474,6
1977	923,8	86,5	—	157,8	593,7	1.761,8
1978 p	1.068,1	102,8	—	174,3	633,4	1.978,6
Titres non accessibles à tout placeur						
1971	72,2	22,7	3,3	22,0	47,7	167,9
1972	78,1	26,2	2,4	21,4	55,8	183,9
1973	76,1	27,1	1,6	23,4	59,8	188,0
1974	80,1	30,9	3,2	27,6	62,5	204,3
1975	77,8	35,4	4,1	29,6	74,7	221,6
1976	72,5	38,5	11,2	30,8	81,0	234,0
1977	65,4	54,1	15,3	47,9	93,7	276,4
1978 p	64,5	61,8	19,8	48,2	103,2	297,5
Total						
1971	494,5	72,6	3,3	98,6	302,4	971,4
1972	576,3	84,2	2,4	122,8	331,1	1.116,8
1973	636,6	90,8	1,6	144,3	368,2	1.241,5
1974	691,2	102,1	3,2	152,0	420,2	1.368,7
1975	783,1	107,5	4,1	156,5	474,9	1.526,1
1976	861,2	126,5	11,2	169,8	539,9	1.708,6
1977	989,2	140,6	15,3	205,7	687,4	2.038,2
1978 p	1.132,6	164,6	19,8	222,5	736,6	2.276,1

¹ Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

² A partir de 1972, y compris les titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, ainsi que les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année. A la fin de 1971, la valeur nominale de ces titres s'élevait à 10,3 milliards de francs.

³ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs ²	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires ³	Fonds des Rentes	Caissees d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	

Titres accessibles à tout placeur ⁴

1971	395,3	5,1	2,6	11,2	169,6	8,2	85,3	96,0	30,2	803,5
1972	434,2	6,2	2,7	12,7	210,2	15,2	110,7	102,9	38,1	932,9
1973	477,6	6,6	3,0	14,7	253,8	15,7	129,3	111,4	41,4	1.053,5
1974	529,3	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,4	43,6	1.164,4
1975	585,0	8,3	4,5	14,4	320,5	17,9	172,3	129,7	51,9	1.304,5
1976	691,9	8,2	5,9	15,4	347,3	14,9	203,1	136,3	51,6	1.474,6
1977	834,5	7,9	7,0	14,7	418,5	17,5	239,9	153,2	68,6	1.761,8
1978 p	941,6	9,6	7,8	14,1	464,2	22,3	272,4	162,6	84,0	1.978,6

Titres non accessibles à tout placeur

1971	9,1	0,3	0,3	2,8	72,5	—	40,2	33,8	8,9	167,9
1972	9,0	0,3	0,2	2,8	78,8	—	48,4	32,5	11,9	183,9
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	79,9	—	51,8	32,7	11,6	188,0
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,0	204,3
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	91,2	—	70,1	31,0	14,9	221,6
1976	10,6	0,3	0,2	3,1	91,6	—	82,9	29,7	15,6	234,0
1977	11,1	0,3	0,2	2,7	110,6	—	91,3	29,4	30,8	276,4
1978 p	12,7	0,3	0,2	2,3	111,2	—	104,2	29,1	37,5	297,5

Total

1971	404,4	5,4	2,9	14,0	242,1	8,2	125,5	129,8	39,1	971,4
1972	443,2	6,5	2,9	15,5	289,0	15,2	159,1	135,4	50,0	1.116,8
1973	486,0	6,8	3,2	17,9	333,7	15,7	181,1	144,1	53,0	1.241,5
1974	538,0	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,3	58,6	1.368,7
1975	595,2	8,6	4,7	18,1	411,7	17,9	242,4	160,7	66,8	1.526,1
1976	702,5	8,5	6,1	18,5	438,9	14,9	286,0	166,0	67,2	1.708,6
1977	845,6	8,2	7,2	17,4	529,1	17,5	331,2	182,6	99,4	2.038,2
1978 p	954,3	9,9	8,0	16,4	575,4	22,3	376,6	191,7	121,5	2.276,1

¹ A partir de 1972, y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

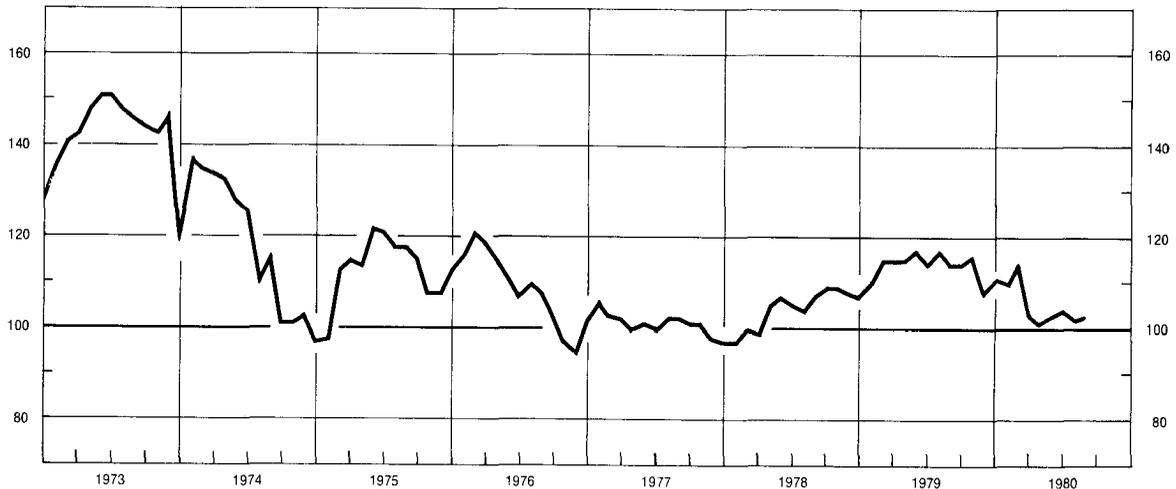
³ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

⁴ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.L., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

1. — ACTIVITE BOURSIERE : CAPITAUX TRAITES, NIVEAU DES COURS ET TAUX DE RENDEMENT

Cours des valeurs belges au comptant
(Indices 1970 = 100)



Moyennes mensuelles ou mois	Valeurs belges					Valeurs étrangères 5			
	Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) 1 2	Cours des actions 3			Taux de rendement des actions 4		Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) 1	Cours des actions 3	
		Au comptant		A terme	Ensemble	Sociétés industrielles		Au comptant	A terme
		Ensemble	Sociétés industrielles						
(Indices 1970 = 100)					(p.c.)		(Indices 1970 = 100)		
1972		121	125	118	4,1	3,9		113	110
1973		143	148	142	3,8	3,7		117	111
1974	105	118	119	122	5,3	5,4	80	93	96
1975	100	114	114	115	5,8 ⁶	5,8 ⁶	105	100	96
1976	102	109	105	107	5,5	4,9	128	102	97
1977	89	101	97	92	5,9	5,4	77	92	89
1978	93	105	99	91	6,0	5,8	73	96	89
1979	128	113	108		5,9	5,4	94	112	
1978 2 ^e trimestre	109	106	101	90	6,0	5,8	75	92	87
3 ^e trimestre	88	107	101	96	5,9	5,6	89	104	97
4 ^e trimestre	100	108	100	96	6,0	5,8	75	100	92
1979 1 ^{er} trimestre	105	114	106	101	5,6	5,5	73	101	95
2 ^e trimestre	148	115	109	104	5,7	5,2	108	113	108
3 ^e trimestre	127	114	110		6,0	5,3	93	117	
4 ^e trimestre	131	111	108		6,3	5,7	104	116	
1980 1 ^{er} trimestre	134	108	112		6,7	5,8	187	130	
2 ^e trimestre	89	103	107		7,1	6,1	95	129	
1979 Août	95	114	108		6,0	5,4	89	116	
Septembre	112	114	110		6,0	5,3	108	120	
Octobre	161	116	113		6,3	5,6	122	122	
Novembre	120	108	106		6,4	6,0	86	112	
Décembre	111	111	109		6,3	5,6	105	116	
1980 Janvier	106	110	109		6,4	5,5	201	123	
Février	168	114	120		6,6	5,6	200	134	
Mars	128	103	107		7,2	6,2	159	132	
Avril	90	101	105		7,0	6,3	101	129	
Mai	92	103	107		7,0	6,0	90	126	
Juin	85	104	108		7,1	6,0	93	130	
Juillet	81	102	105		7,1	6,1	102	134	
Août	75	103	105		7,2	6,2	139	139	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles. Transactions au comptant et à terme à la Bourse de Bruxelles.

2 Obligations de sociétés et actions uniquement.

3 Source : I.N.S. Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Chiffres annuels et trimestriels : moyennes des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois.

4 Source : Kredietbank. Rapport au cours à la fin du mois à la Bourse de Bruxelles du dernier dividende net annoncé ou payé.

5 Y compris les valeurs zairoises.

6 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Perles			Dette obligatoire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2
1974	47	19,7	17,5	4,1	...	2,5	0,1	47,1	2,6
1975	50	20,8	18,8	3,7	1,2	2,0	0,1	56,7	3,0

Sociétés financières et immobilières ⁵

1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,2	3,8
1974	2.220	70,2	44,7	10,0	1,0	6,6	0,4	74,2	4,4
1975	2.304	80,1	49,4	11,1	1,0	7,5	0,3	91,2	5,5

Industries des fabrications métalliques

1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3
1974	1.512	47,8	36,4	10,0	2,4	3,9	0,2	5,9	0,4
1975	1.562	51,1	39,4	8,9	5,1	3,5	0,2	5,8	0,4

Métallurgie du fer

1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2
1974	85	28,3	19,4	4,1	0,1	2,1	0,1	1,5	0,1
1975	81	28,7	22,4	5,0	...	2,5	0,1	1,3	0,1

Industrie textile

1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...
1974	938	15,2	14,7	2,1	0,7	0,5	0,1	0,3	...
1975	940	15,6	15,5	1,8	1,8	0,6	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1974	716	21,9	16,3	3,5	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1975	729	23,5	18,4	2,8	1,2	1,2	0,1	1,2	0,1
Industrie chimique									
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
1974	662	55,9	38,5	10,4	0,5	5,4	0,1	5,4	0,4
1975	711	57,5	43,6	14,7	1,4	7,4	0,1	7,9	0,4
Electricité									
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
1974	17	39,7	9,1	4,9	...	4,5	0,1	43,0	2,6
1975	17	42,5	10,1	5,4	...	5,0	0,1	51,7	3,4
Industrie du charbon									
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3
1973	21	4,6	0,6	...	0,4
1974	22	4,4	0,5	0,1	0,5
1975	16	4,0	...	0,3	0,2	0,1
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶									
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,6	10,4
1974	18.137	440,2	282,7	78,4	11,7	36,4	2,4	199,3	12,1
1975	19.108	469,5	319,6	83,9	23,2	40,0	2,3	240,6	14,5

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3
1974	192	45,8	32,1	7,9	0,7	4,7	0,2	4,7	0,3
1975	186	45,5	34,5	11,1	0,8	5,5	0,2	6,5	0,3

C. — Total général ^{6 7}

1968	15.801	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.869	442,2	271,7	59,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	63,0	11,0	32,6	2,2	178,4	10,7
1974	18.329	486,0	314,8	86,3	12,4	41,1	2,6	204,0	12,4
1975	19.294	515,0	354,1	95,0	24,0	45,5	2,5	247,1	14,8

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁷ Après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1970	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1
1972	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7
1973	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7
1974	3 premiers mois	2.174	55,7	38,9	12,5	1,3	2,4
	6 premiers mois	15.049	389,3	242,3	67,7	9,6	5,0
	9 premiers mois	16.701	413,4	258,6	72,1	10,9	7,3
	12 mois	18.177	440,5	282,8	78,5	11,7	11,3
1975	1 ^{er} mois	202	4,5	3,2	0,8	0,2	0,8
	2 premiers mois	515	19,4	17,7	3,7	1,9	1,7
	3 premiers mois	2.160	52,5	40,2	10,2	2,9	2,8
	4 premiers mois	5.574	129,2	88,7	23,2	6,6	3,8
	5 premiers mois	11.139	314,7	194,5	55,3	12,8	4,8
	6 premiers mois	15.957	409,9	271,0	73,0	17,1	5,8
	7 premiers mois	16.814	432,8	284,7	75,5	19,5	6,9
	8 premiers mois	17.139	436,2	287,3	76,4	20,1	7,5
	9 premiers mois	17.680	442,9	294,6	77,6	21,8	8,3
	10 premiers mois	18.225	451,9	303,7	79,9	22,1	9,6
	11 premiers mois	18.669	460,4	312,4	81,7	22,6	10,5
	12 mois	19.170	470,2	320,0	83,9	23,1	13,2

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1970	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4
1974	3 premiers mois	18	1,0	1,6	...	0,7	...
	6 premiers mois	142	36,5	28,8	7,3	1,1	4,2
	9 premiers mois	167	39,9	30,9	7,5	1,2	4,3
	12 mois	193	45,8	33,1	7,9	1,2	4,7
1975	1 ^{er} mois	2
	2 premiers mois	6	0,8	0,3	...	0,1	...
	3 premiers mois	18	1,0	0,4	...	0,2	...
	4 premiers mois	33	1,3	0,7	...	0,2	...
	5 premiers mois	75	21,0	13,6	4,9	0,3	3,3
	6 premiers mois	142	37,9	30,5	10,7	0,5	5,0
	7 premiers mois	156	39,5	32,1	10,8	0,6	5,1
	8 premiers mois	158	39,9	32,5	10,8	0,6	5,1
	9 premiers mois	161	40,0	32,6	10,8	0,6	5,1
	10 premiers mois	172	41,2	33,1	10,9	0,6	5,2
	11 premiers mois	177	41,8	33,7	11,0	0,6	5,3
	12 mois	188	45,3	34,6	11,1	0,8	5,5

C. — Total général ⁴

1970	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1
1974	3 premiers mois	2.192	56,7	40,5	12,5	2,0	5,9
	6 premiers mois	15.191	425,8	271,1	75,0	10,7	36,5
	9 premiers mois	16.868	453,3	289,5	79,6	12,1	38,1
	12 mois	18.370	486,3	315,9	86,4	12,9	41,1
1975	1 ^{er} mois	204	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3
	2 premiers mois	521	20,2	18,0	3,7	2,0	2,1
	3 premiers mois	2.178	53,5	40,6	10,2	3,1	5,4
	4 premiers mois	5.607	130,5	89,4	23,2	6,8	11,3
	5 premiers mois	11.214	335,7	208,1	60,2	13,1	31,5
	6 premiers mois	16.099	447,8	301,5	83,7	17,6	40,8
	7 premiers mois	16.970	472,3	316,8	86,3	20,1	41,9
	8 premiers mois	17.297	476,1	319,8	87,2	20,7	42,0
	9 premiers mois	17.841	482,9	327,2	88,4	22,4	42,4
	10 premiers mois	18.397	493,1	336,8	90,8	22,7	43,2
	11 premiers mois	18.846	502,2	346,1	92,7	23,2	44,0
	12 mois	19.358	515,5	354,6	95,0	23,9	45,4

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)-(4)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(2)+(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	43,3	45,5
1973	39,1	20,8	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	37,7	39,1
1974	49,5	p 23,4	13,4	4,2	9,2	9,6	18,8	p 42,2	44,8
1975	39,4	p 20,7	p 26,8	p 4,7	p 22,1	p 9,0	p 31,1	p 51,8	p 58,1

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	0,4	-0,4	...	-0,4	-0,4	-0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	-1,4	...	-1,4	1,2	1,2
1972	0,5	0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	2,9	2,9
1973	9,4	0,3	...	0,1	-0,1	...	-0,1	0,2	0,2
1974	0,6	p 0,2	...	0,1	-0,1	...	-0,1	p 0,1	0,1
1975	0,2	p ...	p 1,9	p 0,1	p 1,8	p ...	p 1,8	p 1,8	p 1,8

C. — Total général

1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	46,2	48,4
1973	48,5	21,1	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	37,9	39,3
1974	50,1	p 23,6	13,4	4,3	9,1	9,6	18,7	p 42,3	44,9
1975	39,6	p 20,7	p 28,7	p 4,8	p 23,9	p 9,0	p 32,9	p 53,6	p 59,9

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note ² ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

(Chiffres mensuels ²)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4)=(2)+(3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8)=(6)+(7)
1972	40,8	17,8	21,6	39,4	0,5	p 0,1	2,9	p 3,0
1973	39,1	16,7	13,9	30,6	9,4	p 0,3	...	p 0,3
1974	49,5	19,3	13,4	32,7	0,6	p 0,2	...	p 0,2
1975	39,4	17,7	p 26,8	p 44,5	0,2	...	p 1,9	p 1,9
1976 p	50,1	21,2	11,8	33,0	1,2
1977 p	91,9	50,5	8,4	58,9
1978 p	64,3	37,2	6,6	43,8	0,3	0,3	...	0,3
1979 ⁴ p	66,7	30,4	33,6	64,0
1978 1 ^{er} trimestre p	11,8	6,7	3,7	10,4
2 ^e trimestre p	15,3	10,1	0,3	10,4
3 ^e trimestre p	16,4	12,0	0,4	12,4	0,3	0,3	...	0,3
4 ^e trimestre p	20,8	8,4	2,2	10,6
1979 1 ^{er} trimestre p	14,2	5,8	2,0	7,8
2 ^e trimestre ⁴ p	19,5	7,7	28,1	35,8
3 ^e trimestre p	9,0	5,8	1,6	7,4
4 ^e trimestre p	24,0	11,1	1,9	13,0
1980 1 ^{er} trimestre p	16,6	6,8	1,7	8,5
1979 Mai p	4,8	1,2	1,8	3,0
Juin ⁴ p	10,7	3,7	26,3	30,0
Juillet p	2,7	2,0	1,5	3,5
Août p	3,8	2,5	0,1	2,6
Septembre p	2,5	1,3	...	1,3
Octobre p	4,4	2,4	1,5	3,9
Novembre p	5,1	1,6	0,2	1,8
Décembre p	14,5	7,1	0,2	7,3
1980 Janvier p	6,1	1,9	...	1,9
Février p	4,2	2,2	...	2,2
Mars p	6,3	2,7	1,7	4,4
Avril p	7,4	4,4	...	4,4
Mai p	7,8	4,0	5,8	9,8

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

⁴ Y compris les opérations résultant du plan d'assainissement de la sidérurgie.

XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴ (12)	
	B.N.B. (1)	Organismes publics (2)	Banques (3)	Total ³ (4) = (1) + (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER (7)	Caisses d'épargne privées (8)	Divers (9)			Total (10) = (5) + (9)
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
1972 ⁵	3,9	0,4	338,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976	1,7	0,4	614,5	616,6	313,6	129,0	232,8	220,0	1,8	897,2	1.513,8	69,6
1977 ⁵	1,6	0,3	725,7	727,6	346,4	153,9	261,0	247,3	1,6	1.010,2	1.737,8	85,3
1978 ⁵	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 ⁵ p	1,0	0,5	941,0	942,5	423,6	205,3	327,0	317,6	2,8	1.276,3	2.218,8	101,8
1978 Mars	1,1	0,3	711,8	713,2	356,3	159,6	269,5	254,1	1,2	1.040,7	1.753,9	89,8
Juin	0,8	0,5	753,5	754,8	366,1	167,7	281,3	266,4	1,3	1.082,8	1.837,6	99,8
Sept. ⁵ ...	1,0	0,5	772,2	773,7	373,9	174,6	286,1	274,0	1,9	1.110,5	1.884,2	99,8
Déc. ⁵ ...	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 Mars ⁵ ... p	0,8	0,5	801,5	802,8	397,3	185,3	299,9	290,5	2,0	1.175,0	1.977,8	105,3
Juin ⁵ ... p	0,7	0,5	854,6	855,8	402,3	192,0	308,0	296,7	2,4	1.201,4	2.057,2	104,5
Sept. ... p	0,6	0,5	880,1	881,2	412,7	199,4	315,5	305,6	2,4	1.235,6	2.116,8	102,5
Déc. ... p	1,0	0,5	941,0	942,5	423,6	205,3	327,0	317,6	2,8	1.276,3	2.218,8	101,8
1980 Mars ... p	0,5	0,5	940,9	941,9	437,4	210,9	331,7	321,7	2,8	1.304,4	2.246,3	106,0

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).

⁴ Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs 1
1972	7,4
1973	10,1
1974	10,4
1975	9,7
1976	14,7
1977	16,2
1978	19,9
1979	21,5
1978 2 ^e trimestre	19,3
3 ^e trimestre	19,8
4 ^e trimestre	21,7
1979 1 ^{er} trimestre	20,0
2 ^e trimestre	21,0
3 ^e trimestre	22,0
4 ^e trimestre	23,2
1980 1 ^{er} trimestre	21,3
2 ^e trimestre	20,0

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1978 et LIII^e année, tome II, n° 5, mai 1978. —

Indices et Statistiques (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur Belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVII - 8. — CREDITS ¹ D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL ² AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire ³ est un résident belge

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Agriculture et commerce de gros des produits agricoles	14,1	17,5	21,0	25,7	12,3	13,8	17,1	20,2
Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries	10,6	9,5	8,2	9,1	5,1	5,4	4,3	5,5
Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :								
Alimentation, boissons et tabac	99,5	116,3	128,4	139,5	56,0	62,0	67,9	71,5
Textile, habillement et cuir	66,0	72,1	73,5	78,0	38,6	40,9	42,1	45,6
Industrie chimique ⁴	144,1	153,7	157,7	173,9	71,5	75,7	74,4	81,8
Métallurgie de base	138,1	149,6	163,1	176,8	91,9	101,0	118,3	128,2
Fabrications métalliques	230,6	254,0	283,9	312,1	118,6	132,5	143,0	162,6
Produits minéraux non métalliques et bois	66,1	71,9	81,6	91,5	41,0	46,1	51,0	59,6
Papier, carton et imprimerie	30,6	31,1	31,9	34,4	18,3	19,7	20,9	21,6
Pétrole	59,6	62,6	57,9	58,3	25,9	29,1	23,0	20,0
Diamant et orfèvrerie	19,7	26,0	36,2	44,9	13,5	18,1	25,8	32,4
Autres	1,4	1,5	1,8	1,7	0,9	1,1	1,2	1,2
Construction et affaires immobilières de génie civil	74,6	84,9	104,4	117,6	42,7	49,1	63,8	74,9
Production et distribution d'énergie et d'eau	31,8	31,9	48,2	47,8	20,9	21,3	27,1	30,2
Autres services :								
Commerce de gros non spécialisé	38,4	41,2	45,0	42,3	19,2	19,5	17,8	17,9
Commerce de détail	43,2	50,2	62,4	72,1	24,1	29,1	36,7	43,1
Transports, entrepôts et communications	55,2	65,9	72,6	91,1	40,0	43,5	46,1	57,3
Services financiers ⁵	68,7	77,9	91,3	114,3	33,1	36,0	34,7	51,0
Autres services aux entreprises ⁶	28,4	29,6	31,4	40,7	17,7	18,6	19,0	26,1
Autres services aux particuliers ⁷	49,5	69,9	99,1	129,5	39,0	50,1	74,2	105,2
Total ...	1.270,2	1.417,3	1.599,6	1.801,2	730,3	812,6	908,4	1.055,9

¹ Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

² Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

³ Est considéré comme tel, l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur; ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers; contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du *Bulletin* qui concernent les crédits aux entreprises

et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-8 à 9 et XVII-6) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

⁴ Y compris plasturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

⁵ Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

⁶ Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

⁷ Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariés et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

XVII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire¹ est un non-résident

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Communauté Economique Européenne ...	95,8	120,2	144,7	171,3	53,3	65,0	71,4	81,9
Royaume-Uni	21,7	32,4	36,3	43,4	14,5	19,7	16,8	21,7
République Fédérale d'Allemagne	20,4	30,5	36,0	39,1	9,7	15,7	18,3	19,9
France	18,1	21,2	31,0	31,6	7,1	7,9	12,7	12,8
Pays-Bas	17,2	18,3	19,2	23,6	8,6	8,3	9,7	8,1
Italie	7,5	6,6	7,4	13,5	6,8	5,3	6,3	9,7
Luxembourg	5,3	5,0	7,8	8,9	2,7	2,8	3,2	4,3
Danemark	3,9	4,8	6,5	8,4	2,9	3,9	4,1	5,0
Irlande	1,7	1,4	0,5	2,8	1,0	1,4	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	53,4	64,3	64,3	76,7	36,4	48,1	45,4	53,0
dont : Espagne	12,8	14,2	16,9	26,2	11,3	13,0	15,1	22,5
Suisse	12,6	13,6	15,4	17,6	3,6	5,9	6,7	8,8
Norvège	10,8	9,5	7,8	6,8	8,6	7,5	6,1	5,4
Suède	9,7	15,3	12,2	9,5	7,2	12,6	8,5	6,5
Etats-Unis et Canada	22,2	22,1	30,2	39,7	9,7	6,9	10,7	13,4
Pays exportateurs de pétrole	17,0	26,3	51,0	63,6	9,5	17,3	25,0	35,7
Autres pays de l'Hémisphère occidental ...	46,7	53,2	64,2	86,4	37,7	41,7	51,3	68,9
dont : Brésil	23,3	26,2	33,3	37,2	20,3	22,8	28,7	34,4
Mexique	10,3	11,6	12,4	19,2	8,2	9,5	9,7	14,8
Autres pays d'Afrique	27,4	31,2	33,7	33,3	19,0	21,4	22,4	27,7
dont : Afrique du Sud	8,7	7,2	5,1	4,5	7,3	6,0	4,0	2,9
République du Zaïre	7,5	6,9	8,4	7,0	4,4	5,3	5,5	6,6
Australie et Nouvelle Zélande	4,6	7,7	7,8	8,0	3,5	3,7	2,9	3,9
Autres pays d'Asie	6,8	11,5	11,0	13,0	3,5	6,0	5,7	8,7
dont : Japon	2,5	2,3	2,1	5,7	1,5	2,1	1,8	4,9
Total ...	273,9	336,5	406,9	492,0	172,6	210,3	234,8	293,2

¹ Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur des non-résidents et remises à l'escompte par un

résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non dans le présent tableau.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1)+(2)+(3) ou (4)+ (5)+(6)+(7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ² (7)	
1972	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7	9,5
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1978	6,9	0,8	3,8	5,1	0,1	4,7	1,6	11,5
1979	8,2	0,1	3,4	5,2	0,2	4,7	1,6	11,7
1978 2 ^e trimestre	6,9	1,6	3,7	5,1	0,3	5,2	1,6	12,2
3 ^e trimestre	6,6	...	3,8	4,8	...	3,7	1,9	10,4
4 ^e trimestre	6,7	0,1	4,0	5,2	...	3,8	1,8	10,8
1979 1 ^{er} trimestre	7,7	0,3	2,9	5,0	...	4,6	1,3	10,9
2 ^e trimestre	9,4	...	3,8	5,0	0,4	5,9	1,9	13,2
3 ^e trimestre	7,2	...	3,1	5,3	0,2	3,4	1,4	10,3
4 ^e trimestre	8,2	...	3,9	5,4	...	5,1	1,6	12,1
1980 1 ^{er} trimestre	7,7	...	3,7	5,3	...	4,9	1,2	11,4
2 ^e trimestre	6,1	0,2	3,9	4,8	...	3,8	1,6	10,2
1979 Août	6,9	...	3,2	6,1	...	2,4	1,6	10,1
Septembre	8,2	0,1	3,2	4,2	0,7	5,6	1,0	11,5
Octobre	7,8	...	2,6	4,8	...	3,0	2,6	10,4
Novembre	8,7	...	4,0	4,8	...	6,8	1,1	12,7
Décembre	8,2	...	5,1	6,5	...	5,6	1,2	13,3
1980 Janvier	5,8	...	3,8	6,0	...	2,7	0,9	9,6
Février	9,7	...	3,7	4,8	...	7,5	1,1	13,4
Mars	7,8	...	3,5	5,1	...	4,6	1,6	11,3
Avril	4,2	0,2	5,0	5,6	...	2,6	1,2	9,4
Mai	6,7	0,2	3,6	4,8	...	4,7	1,0	10,5
Juin	7,5	0,1	3,0	4,1	...	4,1	2,4	10,6
Juillet	5,3	0,2	3,4	4,5	...	2,2	2,2	8,9
Août	6,6	...	4,3	5,2	...	4,4	1,3	10,9

* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôts ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce protocole.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Les colonnes (3) et (7) comprennent notamment les institutions financières publiques de crédit et les caisses d'épargne privées, auxquelles s'ajoutent dans la colonne (3) divers prêteurs « hors protocole ».

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. ⁴ (4)	
1972	130,6	3,4	24,9	12,7	171,6
1973	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1977	200,9	4,9	38,0	32,2	276,0
1978	208,2	6,5	41,5	45,4	301,6
1979	218,9	5,4	43,1	61,7	329,1
1978 2 ^e trimestre	214,2	6,6	45,9	33,2	299,9
3 ^e trimestre	207,6	7,4	40,2	44,1	299,3
4 ^e trimestre	201,3	6,8	37,1	64,8	310,0
1979 1 ^{er} trimestre	213,7	3,7	39,8	58,1	315,3
2 ^e trimestre	214,9	6,8	44,0	58,7	324,4
3 ^e trimestre	222,4	3,4	44,2	62,2	332,2
4 ^e trimestre	224,5	7,6	44,6	67,7	344,4
1980 1 ^{er} trimestre	239,9	5,6	44,0	69,9	359,4
2 ^e trimestre	248,2	3,8	50,1	65,1	367,2

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parasétatiques d'exploitation), et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

XVIII - 3a. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur jusqu'au 1 ^{er} novembre 1977)										Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal
	Plafonds calculés selon la formule générale : pourcentages appliqués aux moyens d'action retenus 1 (1)	Ensemble des plafonds (2)			Encours imputés 2			Marges disponibles (6) = (2) - (5)			
					Effets visés (3)	Effets non visés rées- comptés (4)	Total (5) = (3) + (4)				
		(milliards de francs)									
1970	9,00	38,0			20,7	6,2	26,9	11,1			—
1971	9,00	43,9			19,0	9,4	28,4	15,5			—
1972	8,00	46,2			20,4	14,6	35,0	11,2			—
1973	5,50	37,8			14,4	18,0	32,4	5,4			—
1974 Juin	4,50	32,1			2,6	25,6	28,2	3,9			—
		Sous-plafond A 3 (2a)	Sous-plafond B 3 (2b)	Total (2) = (2a) + (2b)	Sous-plafond A 3 (3a)	Sous-plafond B 3 (3b)	Total (3) = (3a) + (3b)	Sous-plafond A 3 (4a) = (2a) - (3a)	Sous-plafond B 3 (4b) = (2b) - (3b)	Total (4) = (4a) + (4b) = (2) - (3)	
1974	4,00	15,7	15,7	31,4	13,9	12,4	26,3	1,8	3,3	5,1	20,7
1975 Mars	4,25	24,1	10,3	34,4	14,8	6,3	21,1	9,3	4,0	13,3	21,2
Juin	4,75	—	—	39,0	—	—	13,6	—	—	25,4	21,2
Septembre	5,25	—	—	43,1	—	—	18,3	—	—	24,8	25,1
Décembre	5,25	—	—	49,5	—	—	29,1	—	—	20,4	25,7
1976 Mars	4,75	23,6	23,6	47,2	21,9	20,3	42,2	1,7	3,3	5,0	25,7
Juin	4,75	—	—	50,4	—	—	36,4	—	—	14,0	27,2
Septembre	4,25	23,0	23,0	46,0	19,8	19,6	39,4	3,2	3,4	6,6	27,2
Décembre	4,675	—	—	53,8	—	—	40,8	—	—	13,0	28,9
1977 Mars	5,25	—	—	59,9	—	—	29,5	—	—	30,4	29,8
Juin	5,25	—	—	59,8	—	—	35,7	—	—	24,1	30,3
Septembre	5,25	—	—	59,5	—	—	36,4	—	—	23,1	31,9
Octobre	5,25	—	—	59,5	—	—	43,3	—	—	16,2	31,9

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Les encours imputés comprennent les effets réescomptables effectivement mobilisés dans le cadre des plafonds auprès de la B.N.B. ou à l'entremise de l'I.R.G. Ils comprennent également, jusqu'au 7 juillet 1974, les effets visés, réescomptés ou non, ayant maximum deux ans à courir (y compris les effets visés ou certifiés Creditexport, dont les conditions d'imputation ont été modifiées à diverses reprises).

3 a) du 8 juillet 1974 au 31 janvier 1975, du 12 février au 16 juin et du 23 juillet au 19 décembre 1976, le plafond de chaque banque était utilisable :

— par moitié pour le réescompte effectif, soit directement auprès de la B.N.B. aux taux d'escompte officiels de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir (sous-plafond A);

— par moitié pour le réescompte effectif auprès de l'I.R.G. et aux taux fixés par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Creditexport » ayant plus de 120 jours et maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 1^{er} février au 31 mars 1975, le plafond de chaque banque était utilisable à concurrence de 70 p.c. pour le sous-plafond A et de 80 p.c. pour le sous-plafond B.

c) du 1^{er} avril 1975 au 11 février 1976, du 17 juin au 22 juillet 1976 et à partir du 20 décembre 1976, la répartition en sous-plafond A et B ayant été supprimée, chaque banque a disposé d'un plafond unique utilisable pour le réescompte :

— soit directement à la B.N.B., d'effets des types définis sous a) et n'ayant pas plus de 120 jours à courir;

— soit auprès de l'I.R.G. pour les effets de même nature et pour le papier « Creditexport » dont la durée ne dépasse pas un an.

XVIII - 3b. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 1)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	
1978 Mars	—	—	66,6	—	—	33,7	—	—	32,9	33,1
Juin	—	—	67,8	—	—	31,1	—	—	36,7	33,6
Septembre ...	—	—	69,9	—	—	52,5	—	—	17,4	34,3
Décembre	54,2	18,0	72,2	49,6	14,3	63,9	4,6	3,7	8,3	34,9
1979 Mars	55,7	18,5	74,2	44,4	5,9	50,3	11,3	12,6	23,9	34,9
Juin	25,5	50,9	76,4	24,5	41,9	66,4	1,0	9,0	10,0	34,9
Août	25,4	50,8	76,2	23,5	37,7	61,2	1,9	13,1	15,0	34,8
Septembre ...	26,1	52,1	78,2	24,8	45,1	69,9	1,3	7,0	8,3	34,8
Octobre	26,1	52,1	78,2	24,2	47,0	71,2	1,9	5,1	7,0	34,8
Novembre	26,1	52,1	78,2	24,6	46,7	71,3	1,5	5,4	6,9	34,8
Décembre	26,7	53,5	80,2	25,3	47,3	72,6	1,4	6,2	7,6	34,8
1980 Janvier	26,7	53,5	80,2	25,0	44,4	69,4	1,7	9,1	10,8	34,8
Février	26,7	53,5	80,2	25,2	45,5	70,7	1,5	8,0	9,5	34,8
Mars	27,6	54,8	82,4	24,3	41,7	66,0	3,3	13,1	16,4	130,0 ³
Avril	27,6	54,9	82,5	25,7	43,2	68,9	1,9	11,7	13,6	130,0
Mai	27,6	54,9	82,5	25,2	41,7	66,9	2,4	13,2	15,6	130,0
Juin	—	—	84,9	—	—	53,8	—	—	29,1	132,8
Juillet	—	—	84,9	—	—	46,1	—	—	38,8	132,8
Août	—	—	84,9	—	—	53,1	—	—	31,8	132,8

¹ Les plafonds individuels sont, en principe, adaptés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sur la base des encours moyens de chaque intermédiaire financier pour la période de douze mois se

terminant à la fin du trimestre civil précédent. Les pourcentages appliqués aux éléments pris en considération pour la détermination des plafonds, sont les suivants :

Date d'entrée en vigueur	Dépôts en francs belges en carnets ordinaires	Autres dépôts de la clientèle libellés en francs belges à moins d'un an	Marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers	Encours utilisés des crédits accordés à l'origine aux entreprises et particuliers	
				à court terme	à long terme
	données mensuelles			données trimestrielles	
2 novembre 1977 ...	1,3	2,5	3,3	5,3	0,6

² a) du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979, le plafond de chaque intermédiaire financier était utilisable à concurrence de :

— 75 p.c. pour le réescompte, soit auprès de la B.N.B. au taux d'escompte officiel de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets certifiés, d'effets visés « Creditexport » ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et échéant dans les 120 jours (sous-plafond A) ;
— 25 p.c. pour le réescompte auprès de l'I.R.G., au taux fixé par cette institution, d'effets des mêmes catégories qui ne seraient plus imputables sur le sous-plafond A, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Credit-export » ayant plus de 120 jours à maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 3 mai 1979 au 28 juin 1979, la subdivision du plafond des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

c) du 29 juin 1979 au 25 juin 1980, le plafond de chaque intermédiaire financier était scindé en un sous-plafond A s'élevant à un tiers du plafond total et un sous-plafond B à concurrence du montant restant.

d) à partir du 26 juin 1980, la subdivision des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

³ Jusque fin février 1980, les quotas d'avances étaient établis sur base des moyens d'action recensés pour la détermination des plafonds de réescompte tel que ceux-ci étaient calculés avant que n'intervienne, en novembre 1977, la réforme du système des plafonds de réescompte. Depuis le 1^{er} mars 1980, le quota d'avances de chaque intermédiaire financier est égal au triple de la partie de son plafond de réescompte liée aux besoins de trésorerie (pour la définition de cette partie du plafond : voir *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome II, n^o 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte »).

En outre, chaque intermédiaire a la possibilité de se créer un quota supplémentaire par conversion de son plafond de réescompte, mais dans la mesure seulement où il ne dispose pas d'un portefeuille d'effets réescomptables suffisant pour épuiser ledit plafond. Le quota supplémentaire est égal au triple du montant du plafond de réescompte dont il est fait abandon.

**XVIII - 3c. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES
EN COMPTE COURANT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT
ET DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 1)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	

I. INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT

1978 Mars	—	—	10,0	—	—	1,0	—	—	9,0	31,0
Juin	—	—	10,2	—	—	0,8	—	—	9,4	31,8
Septembre	—	—	8,6	—	—	0,5	—	—	8,1	32,6
Décembre	8,1	2,7	10,8	3,4	0,9	4,3	4,7	1,8	6,5	33,1
1979 Mars	8,4	2,8	11,2	3,8	0,4	4,2	4,6	2,4	7,0	33,2
Juin	3,8	7,7	11,5	1,8	1,8	3,6	2,0	5,9	7,9	33,2
Août	3,8	7,7	11,5	1,3	2,0	3,3	2,5	5,7	8,2	33,2
Septembre	3,9	7,9	11,8	1,0	0,9	1,9	2,9	7,0	9,9	33,2
Octobre	3,9	7,9	11,8	1,2	0,2	1,4	2,7	7,7	10,4	33,2
Novembre	3,9	7,9	11,8	2,4	2,3	4,7	1,5	5,6	7,1	33,2
Décembre	4,1	8,1	12,2	2,5	2,5	5,0	1,6	5,6	7,2	33,2
1980 Janvier	4,1	8,1	12,2	2,9	2,3	5,2	1,2	5,8	7,0	33,2
Février	4,1	8,1	12,2	3,0	2,2	5,2	1,1	5,9	7,0	33,2
Mars	4,1	8,3	12,4	2,1	2,5	4,6	2,0	5,8	7,8	32,3 ³
Avril	4,1	8,3	12,4	2,7	2,4	5,1	1,4	5,9	7,3	41,1
Mai	4,1	8,3	12,4	2,5	2,4	4,9	1,6	5,9	7,5	41,1
Juin	—	—	12,7	—	—	4,8	—	—	7,9	42,1
Juillet	—	—	12,7	—	—	4,1	—	—	8,6	42,1
Août	—	—	12,7	—	—	3,3	—	—	9,4	42,1

II. CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

1978 Mars	—	—	3,9	—	—	0,1	—	—	3,8	13,4
Juin	—	—	4,1	—	—	...	—	—	4,1	13,8
Septembre	—	—	4,3	—	—	0,6	—	—	3,7	14,2
Décembre	3,4	1,1	4,5	0,5	...	0,5	2,9	1,1	4,0	14,6
1979 Mars	3,4	1,2	4,6	0,9	...	0,9	2,5	1,2	3,7	14,6
Juin	1,6	3,2	4,8	0,5	...	0,5	1,1	3,2	4,3	14,6
Août	1,6	3,2	4,8	1,0	0,1	1,1	0,6	3,1	3,7	14,6
Septembre	1,6	3,3	4,9	1,0	0,2	1,2	0,6	3,1	3,7	14,6
Octobre	1,7	3,5	5,2	1,1	0,3	1,4	0,6	3,2	3,8	14,6
Novembre	1,7	3,5	5,2	1,4	0,8	2,2	0,3	2,7	3,0	14,6
Décembre	1,8	3,7	5,5	1,4	1,3	2,7	0,4	2,4	2,8	14,6
1980 Janvier	1,8	3,7	5,5	1,3	1,3	2,6	0,5	2,4	2,9	14,6
Février	1,8	3,7	5,5	1,3	1,0	2,3	0,5	2,7	3,2	14,6
Mars	1,9	3,7	5,6	1,6	0,9	2,5	0,3	2,8	3,1	13,2 ³
Avril	1,9	3,7	5,6	1,5	1,1	2,6	0,4	2,6	3,0	13,2
Mai	1,9	3,7	5,6	1,2	0,8	2,0	0,7	2,9	3,6	13,2
Juin	—	—	5,8	—	—	1,8	—	—	4,0	13,6
Juillet	—	—	5,8	—	—	0,9	—	—	4,9	13,6
Août	—	—	5,8	—	—	0,7	—	—	5,1	13,6

1 Voir note 1 du tableau XVIII-3b.

2 Voir note 2 du tableau XVIII-3b.

3 Voir note 3 du tableau XVIII-3b.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ». — XXXV^e année, tome I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ». — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ». — XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVI^e année, tome I, n° 1, janvier 1971 : « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de

visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». — XLIX^e année, tome I, n° 6, juin 1974 : « Communication du 28 juin 1974 de la Banque Nationale de Belgique concernant les plafonds de réescompte et les comptes courants d'avances ». — L^e année, tome I, n° 3, mars 1975 : « Adaptation des plafonds de réescompte et de visa de la Banque Nationale de Belgique » et tome II, n° 3, septembre 1975 : « Relèvement des plafonds de réescompte et des quotas d'avances de la Banque Nationale ». — LI^e année, tome I, n° 2, février 1976 : « Mesure de politique monétaire ». LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1976 : « Mesures de politique monétaire ». — LII^e année, tome II, n° 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte 1		Avances en compte courant et prêts 3
	Traites acceptées domiciliées en banque. warrants et acceptations visées 2 ou certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	
1974 8 juillet	8,75	9,50	9,50
1975 30 janvier	8,25	9,00	9,00
13 mars	7,50	8,00	8,00
24 avril	7,00	7,50	7,50
29 mai		6,50	6,50
21 août		6,00	6,00
1976 18 mars		7,00	7,00
23 juillet		8,00	8,00
13 août		9,00	9,00
1 ^{er} octobre		9,00	12,50
20 octobre		9,00	12,00
18 novembre		9,00	11,00
9 décembre		9,00	10,00
1977 6 janvier		8,00	8,00
17 février		7,00	7,00
5 mai		6,50	6,50
23 juin		6,00	6,00
2 décembre		7,00	7,00
14 décembre		9,00	9,00
1978 5 janvier		8,50	8,50
19 janvier		7,50	7,50
2 février		6,50	6,50
16 mars		6,00	6,00
30 mars		5,50	5,50
27 juillet		6,00	6,00
12 octobre		6,00	8,50
1979 18 janvier		6,00	8,00
1 ^{er} février		6,00	7,50
8 mars		6,00	7,00
3 mai		7,00	7,00
31 mai		8,00	8,00
14 juin		9,00	9,00
29 juin		9,00	11,00
4 octobre		10,00	12,00
13 décembre		10,50	12,50
1980 28 février		12,00	13,50
20 mars		14,00	15,00
5 juin		14,00	14,50
26 juin		13,00	13,00
31 juillet		12,00	12,00

1 Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, du 28 juillet au 19 décembre 1976, du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979 et du 29 juin 1979 au 25 juin 1980 pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit ; taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

2 Le visa a été supprimé le 1^{er} avril 1974.

3 Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué. Quotité maximum : certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes : 95 p.c.; autres effets publics : 80 p.c. Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE
DE LA BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE ¹**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux caisses d'épargne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1977 ...	—	9,25	1974	9,18
1978 5 janvier	—	8,75	1975	5,73
19 janvier	—	7,75	1976	9,06
2 février	—	6,75	1977	7,73
16 mars	—	6,25	1978	6,89
30 mars	—	5,75	1979	11,53
27 juillet	—	6,25	1978 1 ^{er} trimestre	5,51
12 octobre	8,50	9,30	2 ^e trimestre	5,50
13 octobre	8,50	9,55	3 ^e trimestre	6,02
16 octobre	8,50	9,80	4 ^e trimestre	6,89
17 octobre	8,50	9,45	1979 1 ^{er} trimestre	6,15
18 octobre	8,50	9,70	2 ^e trimestre	7,31
19 octobre	8,50	10,10	3 ^e trimestre	10,46
20 octobre	8,50	10,30	4 ^e trimestre	11,53
23 octobre	8,50	10,35	1980 1 ^{er} trimestre	12,67
24 octobre	8,50	10,25	2 ^e trimestre	13,01
25 octobre	8,50	10,40	1979 Août	9,86
26 octobre	8,50	11,05	Septembre	10,46
27 octobre	8,50	10,70	Octobre	11,18
2 novembre	8,50	10,25	Novembre	11,06
3 novembre	8,50	10,20	Décembre	11,53
6 novembre	8,50	9,95	1980 Janvier	11,85
7 novembre	8,50	9,75	Février	11,79
8 novembre	8,50	9,45	Mars	12,67
9 novembre	8,50	9,35	Avril	14,13
10 novembre	8,50	9,25	Mai	14,10
13 novembre	8,50	9,00	Juin	13,01
14 novembre	8,50	8,85	Juillet	12,04
15 novembre	8,50	8,70	Août	12,00
17 novembre	8,50	8,90		
20 novembre	8,50	8,95		
21 novembre	8,50	9,55		
23 novembre	8,50	9,60		
24 novembre	8,50	9,50		
28 novembre	8,50	9,60		
29 novembre	8,50	9,70		
30 novembre	8,50	9,55		
4 décembre	8,50	9,60		
5 décembre	8,50	9,75		
6 décembre	8,50	9,50		
1979 18 janvier	8,00	8,50		
1 ^{er} février	7,50	8,00		
8 mars	7,00	7,00		
3 mai	—	7,00		
31 mai	—	8,00		
14 juin	—	9,00		
29 juin	11,00	12,00		
28 septembre	11,00	13,00		
4 octobre	12,00	13,00		
13 décembre	12,50	13,50		
1980 28 février	13,50	14,50		
14 mars	13,50	18,00		
20 mars	15,00	18,00		
29 avril	15,00	17,00		
21 mai	15,00	16,50		
30 mai	15,00	16,00		
5 juin	14,50	15,50		
26 juin	—	14,00		
31 juillet	—	13,00		

¹ Coût moyen du recours à la B.N.B. pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en faisant la moyenne des différents taux

pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux.

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes 1	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable 2			Périodes 1	Taux de négociation d'effets non bancables 3 à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit- export » ayant un maximum de 1 an à courir		30 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1971 Septembre 24	4,30 ⁴	—	—	1971 Septembre 24	4,10	4,50	4,70
1971	4,45 ⁴	—	—	1971	5,65	5,65	5,65
1972 Mars 14	3,20 ⁴	—	—	1972 Mars 27	2,95	3,20	3,40
1972	4,90 ⁴	—	—	1972	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6	4,70 ⁴	—	—	1973 Janvier 15	5,90	5,90	5,90
1973	7,65	—	—	Avril 9	4,90	5,20	5,40
1974	8,65	10,00	—	1973	9,50	9,50	9,50
1975	5,25	—	5,75	1974 Juillet 8	13,75	13,75	13,75
1976 Février 13	5,90	8,10	—	1974	10,00	10,50	10,90
Mars 5		6,75	—	1975	*	5,70	5,80
Octobre 4	8,90	13,50	8,75	1976 Février 12	*	8,10	8,10
1977 Octobre 12	5,55	—	5,55	Mars 4	7,00	7,00	7,00
Décembre	8,75	—	8,75	Octobre 15	15,55	*	15,00
1978 Mars	5,25 ⁵	—	5,25	1977 Novembre 15	6,50	6,75	6,75
Juin	5,25 ⁵	—	5,25	Novembre 30	5,40	5,70	5,90
Septembre	5,75 ⁵	—	5,75	Décembre	9,50	9,50	9,50
Décembre	5,90	8,50	5,90	1978 Mars	5,15	5,35	5,60
1979 Mars	5,90	6,75	5,90	Juin	5,10	5,30	5,50
Juin	8,90	11,00	8,75	Septembre	6,65	6,85	7,00
Août	8,90	11,00	8,75	Décembre	9,50	9,50	9,50
Septembre	8,90	11,00	8,75	1979 Mars	6,90	7,25	7,30
Octobre	9,90	12,00	9,75	Juin	9,00	9,40	9,40
Novembre	9,90	12,00	9,75	Août	11,30	11,40	11,40
Décembre	10,40	12,50	10,25	Septembre	12,30	11,80	11,80
1980 Janvier	10,40	12,75	10,25	Octobre	13,25	13,35	13,35
Février	11,90	13,75	11,90	Novembre	13,20	13,75	13,60
Mars	13,90	15,25	13,90	Décembre	13,20	13,75	13,75
Avril	13,90	15,25	13,90	1980 Janvier	13,50	13,75	13,70
Mai	13,90	15,00	13,90	Février	14,30	14,35	14,30
Juin	12,90	—	12,90	Mars	16,35	16,60	16,50
Juillet	12,50 ⁴	—	12,50	Avril	16,00	16,05	16,40
Août	11,60	—	11,40	Mai	14,80	15,05	15,00
				Juin	13,35	13,25	13,90
				Juillet	11,95	*	*
				Août	11,60	11,70	11,85

¹ Lorsqu'aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

² Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-3).

³ Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

⁴ Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

⁵ Taux pour les opérations de 31 à 120 jours

* Pas d'opérations.

**XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Période	Moyennes ¹
1972	2,48
1973	4,81
1974	9,25
1975	4,63
1976	8,38
1977	5,58
1978	5,17
1979	7,96
1978 2 ^e trimestre	3,89
3 ^e trimestre	4,54
4 ^e trimestre	6,89
1979 1 ^{er} trimestre	6,00
2 ^e trimestre	5,89
3 ^e trimestre	9,28
4 ^e trimestre	10,62
1980 1 ^{er} trimestre	11,31
2 ^e trimestre	13,37
1979 Août	9,34
Septembre	8,91
Octobre	11,32
Novembre	10,06
Décembre	10,58
1980 Janvier	11,74
Février	9,66
Mars	12,59
Avril	14,83
Mai	13,47
Juin	11,96
Juillet	11,84
Août	9,80

	Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats du Fonds des Rentes ³ (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁶		
	1 mois	2 mois	3 mois	4	6		6 mois	9 mois	12 mois
	(fin de période)			4	6		5	6	
1971	4,10	4,45	4,80	5,15	5,46	1971 14 déc.	5,35	5,65	6,15
1972	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85
1973	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	1973 11 déc.	*	*	8,10
1974	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85	1974 10 déc.	*	*	*
1975	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14	1975 9 déc.	6,75	*	*
1976	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96	1976 14 déc.	10,75	*	10,50
1977	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55	1977 13 déc.	7,75	*	*
1978	9,50	9,50	9,25	9,25	7,32	1978 12 sept.	7,40	7,55	7,70
1979	14,20	14,30	14,40	14,45	10,07	12 déc.	*	*	*
1978 1 ^{er} trim.	5,25	5,50	5,75	6,50	7,69	1979 18 mars	8,00	*	*
2 ^e trim.	5,25	5,50	5,75	6,00	5,84	12 juin	9,40	*	9,45
3 ^e trim.	7,00	7,25	7,50	7,50	6,78	11 sept.	11,50	11,00	*
4 ^e trim.	9,50	9,50	9,25	9,25	9,26	9 oct.	12,75	*	*
1979 1 ^{er} trim.	7,50	7,75	7,90	8,05	8,48	13 nov.	14,00	13,50	*
2 ^e trim.	10,75	11,00	11,25	9,75	8,72	11 déc.	14,10	13,75	*
3 ^e trim.	13,00	13,00	13,00	12,50	11,89	1980 8 janv.	14,15	13,60	*
4 ^e trim.	14,20	14,30	14,40	14,45	14,09	12 févr.	14,15	*	*
1980 1 ^{er} trim.	17,25	17,50	17,50	17,50	14,69	11 mars	15,25	*	*
2 ^e trim.	14,25	14,00	13,75	14,00	16,37	8 avril	17,35	*	*
1979 Août ...	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	13 mai	15,75	14,75	*
Sept. ...	13,00	13,00	13,00	12,50	12,26	10 juin	14,25	*	*
Oct. ...	14,00	14,00	14,00	14,10	13,35	8 juill.	13,25	13,10	*
Nov. ...	14,00	14,10	14,30	14,35	14,26	12 août	12,75	12,75	*
Déc. ...	14,20	14,30	14,40	14,45	14,39	9 sept.	12,75	*	*
1980 Janv. ...	14,20	14,30	14,40	14,50	14,50				
Févr. ...	15,00	15,00	15,00	15,00	14,72				
Mars ...	17,25	17,50	17,50	17,50	15,84				
Avril ...	16,75	16,75	16,75	17,00	17,23				
Mai ...	15,50	15,50	15,50	15,75	16,25				
Juin ...	14,25	14,00	13,75	14,00	14,79				
Juillet ...	12,50	12,50	12,75	13,00	13,39				
Août ...	12,10	12,10	12,35	12,60	12,67				

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

² Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

³ Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions financières du secteur public et certains parasatellites d'exploitation. Les taux indiqués

étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	terme ²				
		15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1974	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 ^{er} avril	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 ^{er} mars	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75
1978 13 avril	0,50	2,50	3,25	4,50	5,25	6,25
1979 16 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,25
22 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,75
19 mars	0,50	2,75	3,50	4,75	5,75	6,75
16 juin	0,50	3,25	4,00	5,25	6,25	7,25
16 juillet	0,50	4,25	4,75	5,75	6,50	7,25
10 septembre	0,50	4,50	5,00	6,00	6,75	7,75
29 novembre	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00
1980 17 mars	0,50	7,00	8,00	8,50	8,50	9,00
9 juin	0,50	6,75	7,75	8,25	8,50	9,00
2 juillet	0,50	6,25	7,25	8,00	8,25	9,00
5 août	0,50	5,75	6,75	7,50	8,00	9,00

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.
² Les variations des taux des dépôts à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de

l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Dates des changements	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur au 31-12-1974	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 ^{er} janvier	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars	4,75	1,25	3,75	1,25
1 ^{er} mai	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril	3,75	1,25	2,75	1,25
1979 16 janvier	4,25	1,00	3,25	1,00
16 juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre	5,00	1,00	4,00	1,00
1980 1 ^{er} janvier	5,25	1,00	4,25	1,00
	Taux d'intérêt		Prime de fidélité ³	
1 ^{er} avril ⁴	5,25		1,00	

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.
² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant 500.000 F.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ A partir du 1^{er} avril 1980, une prime de 1,50 p.c. l'an sera accordée aux accroissements d'avoirs réalisés du 1^{er} janvier au 15 juillet 1980 s'ils restent en compte jusqu'au 31 décembre 1980. La prime est ramenée à 1 p.c. l'an pour les accroissements réalisés du 16 juillet au 31 décembre 1980. Aucune prime n'est allouée si au 31 décembre 1980 les avoirs sont égaux ou inférieurs à ceux du 31 décembre 1979.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ¹**

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Parastatiques et villes	Etat	Parastatiques et villes	Sociétés privées	
1972	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69	7,14
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1978	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
1979	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
1978 Avril	8,29	8,22	8,30	8,58	9,26	8,33
Juillet	8,33	8,23	8,22	8,45	9,16	8,29
Octobre	8,63	8,40	8,40	8,77	9,68	8,54
1979 Janvier	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
Avril	8,54	8,48	8,90	8,91	9,38	8,67
Juillet	9,23	9,15	9,42	9,45	10,13	9,30
Septembre	9,59	9,55	9,80	10,00	10,83	9,69
Octobre	9,63	9,67	9,90	9,95	10,92	9,75
Novembre	10,09	10,39	10,58	10,65	11,34	10,35
Décembre	10,61	10,88	11,00	11,08	11,70	10,83
1980 Janvier	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
Février	11,12	11,20	11,42	11,30	11,82	11,24
Mars	11,63	11,67	11,93	11,80	12,22	11,73
Avril	11,98	12,17	12,45	12,36	—	12,17
Mai	11,65	11,96	12,02	12,18	—	11,86
Juin	11,82	12,16	12,26	12,23	—	12,05
Juillet	11,45	11,77	11,84	11,94	—	11,67
Août	11,20	11,47	11,77	11,60	¹	11,46
Septembre	11,54	11,85	12,08	11,81	²	11,79

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour

majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.
² Vu le nombre restreint des emprunts de sociétés privées cotées à la bourse, la moyenne des taux de rendement de la série n'est pas publiée mais les taux de rendements individuels ont été pris en considération pour le calcul du « Taux moyen pondéré ».

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1971	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier ...	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre ..	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février ...	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre ..	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1975 16 février ...	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
10 mars	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier ...	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1977 22 juin	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre ..	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
1978 13 avril	6,25	100,00	6,25	8,00	100,00	8,00	8,50	100,00	8,50	8,50	100,00	8,50
1979 22 janvier ...	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
16 juin	7,25	100,00	7,25	9,00	100,00	9,00	9,25	99,00	9,41	9,25	99,00	9,36
10 septembre ..	7,75	100,00	7,75	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
29 novembre ..	8,00	100,00	8,00	10,00	100,00	10,00	10,50	97,75	10,88	10,50	97,75	10,78
1980 28 janvier ...	8,00	100,00	8,00	10,25	100,00	10,25	11,00	100,00	11,00	11,00	100,00	11,00
14 mars	9,00	100,00	9,00	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75
28 avril	9,00	100,00	9,00	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.)* : XXXI^e année, tome I, n° 2, février 1956 : « Statistique des rendements des principaux types d'obligations »; XXXII^e année, tome II, n° 5,

novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXXV^e année, tome I, n° 4, avril 1960 : Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII^e année, tome I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	République Fédérale d'Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni 3		Italie 4		Pays-Bas 5		Canada		Suisse		
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	
Taux en vigueur au 31-12-1977		3,00		6,00		9,50		7,00		14,50		4,50		7,50		1,50	
1978 Janvier ...			9	6,50			6	6,50							27	1,00	
Février ...													9	8,00			
Mars											17	4,00	4	8,50			
Avril							11	7,50									
Mai			11	7,00			5	8,75									
Mai							12	9,00									
Juin							8	10,00									
Juillet ...			3	7,25							26	4,50	26	9,00			
Août			21	7,75													
Septembre .			22	8,00					4	13,50	26	5,50	12	9,50			
Octobre ...			16	8,50							13	6,50	16	10,25			
Octobre ...			31	9,50													
Novembre .							9	12,50						6	10,75		
1979 Janvier ...														3	11,25		
Février ...							8	14,00									
Mars	30	4,00					1	13,00									
Avril							5	12,00									
Mai											31	7,00					
Juin							13	14,00									
Juillet ...											6	7,50					
Juillet ...	13	5,00	20	10,00							13	8,00	23	11,75			
Août			17	10,50													
Septembre .			19	11,00									10	12,25			
Octobre ...			8	12,00					8	15,00			9	13,00			
Octobre ...													25	14,00			
Novembre .	1	6,00					16	17,00			1	8,50			5	2,00	
Novembre .											29	9,50					
Décembre .									6	18,00							
1980 Février ...	29	7,00	15	13,00												28	3,00
Mars													13	14,19			
Mars													20	14,79			
Mars													27	15,49			
Avril													2	16,20			
Avril													17	15,96			
Avril													24	15,67			
Mai	2	7,50									2	10,00	1	15,40			
Mai													8	14,17			
Mai													15	13,34			
Mai			30	12,00									22	11,83			
Juin			13	11,00									5	11,81			
Juin													12	11,29			
Juin													19	10,67			
Juin											23	9,50	26	10,63			
Juillet ...							3	16,00					3	10,49			
Juillet ...												21	9,00	10	10,44		
Juillet ...													17	10,35			
Juillet ...			28	10,00									24	10,18			
Juillet ...													31	10,31			
Août													7	10,39			
Août													14	10,26			
Août													21	10,45			
Août													28	10,74			
Septembre .													4	10,57			
Septembre .													11	10,73			
Septembre .													18	11,02			
Septembre .			26	11,00					29	19,50	22	8,50 ⁶	25	11,20			

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

¹ Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

² Federal Reserve Bank of New York.

³ Jusqu'au 2 février 1977, il s'agit d'un taux minimum de prêt, basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

⁴ Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

⁵ La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

⁶ Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 9,50 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 5 juillet	1980 10 juillet	1979 9 août	1980 7 août
ACTIF								
Or et créances sur l'étranger	92.854	110.255	135.542	211.725	157.031	296.688	160.557	299.026
Or	63.661	78.842	93.671	138.355	92.100	185.974	92.100	185.974
Disponibilités à vue à l'étranger	20.176	20.600	33.026	29.874	31.570	35.778	30.973	37.107
Ecus	—	—	—	32.990	26.859	65.895	29.683	65.783
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ¹	8.973	10.813	8.845	10.506	6.502	9.036	7.801	10.162
Annuités de prêt de la B.I.R.D.	44	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur le Trésor	13.382	12.189	14.704	16.711	21.230	19.428	21.860	18.724
Monnaies divisionnaires	171	17	3	52	395	292	220	343
Comptes courants postaux	487	521	595	509	199	145	173	195
Concours au Trésor Public ²	11.495	10.050	12.140	13.810	18.464	16.270	19.181	15.460
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. ³	1.229	1.601	1.966	2.340	2.172	2.721	2.286	2.726
Créances provenant d'opérations de re- financement	80.872	84.059	114.187	112.577	82.202	90.236	87.909	86.219
Effets escomptés ⁴	26.059	34.086	41.369	48.839	46.291	54.601	46.122	54.947
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations ⁴	36.926	29.601	50.482	37.948	23.976	23.632	33.109	20.914
Avances sur titres	46	48	47	54	49	104	59	70
Effets en cours de recouvrement	17.841	20.324	22.289	25.736	11.886	11.899	8.619	10.288
Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM	—	—	—	41.533	30.120	54.320	30.681	54.320
Divers	4.165	3.958	4.580	5.387	4.388	4.605	4.011	4.546
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	294.971	465.272	305.018	462.835

PASSIF

Billets en circulation	115.405	121.002	130.333	137.860	137.076	143.460	138.070	144.634
Comptes créditeurs extérieurs	7.522	5.090	6.167	5.799	6.686	7.430	6.710	7.983
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	513	792	2.241	2.155	1.590	2.639	1.614	3.191
Compte spécial du Fonds de Stabilisa- tion des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spé- ciaux	2.794	2.773	2.643	3.644	3.786	4.791	3.786	4.792
Dépôts en devises des banques et insti- tutions étrangères	4.215	1.525	1.283	—	1.310	—	1.310	—
Compte courant du Trésor public	1	5.252	27.872	20.419	1	16.524	...	6.361
Comptes créditeurs des agents économi- ques et financiers	15.435	12.154	20.838	24.282	17.912	15.957	26.505	23.041
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue	12.733	9.862	17.839	21.351	15.335	13.288	24.363	20.846
Ecus à livrer au FECOM	—	—	—	32.188	26.798	57.929	29.622	57.929
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	43.997	59.053	73.822	152.935	95.289	212.615	95.289	212.615
Capital et fonds de réserve	1.368	1.444	1.538	1.634	1.634	1.769	1.634	1.769
Divers	7.545	6.466	8.443	12.816	9.575	9.588	7.188	8.503
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	294.971	465.272	305.018	462.835

¹ Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

Concours au Fonds Monétaire	4.945	4.312	2.594	2.632	2.623	2.898	2.651	3.025
Acquisition de droits de tirage spéciaux ..	1.806	1.335	1.561	3.431	3.236	5.019	3.286	5.019
Autres opérations	2.722	5.166	4.690	4.443	643	1.124	1.914	2.118

² Convention du 17 septembre 1973 approuvée par la loi du 21 décembre 1973.

Montant maximum du concours au Trésor public	21.350	20.050	22.140	23.810	24.950	26.270	23.810	25.460
dont : non rémunérés	11.350	10.050	12.140	13.810	14.950	16.270	13.810	15.460

³ Loi du 27 décembre 1974.

⁴ Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics	26.812	16.960	22.998	18.722	16.611	6.487	22.486	5.993
Obligations	14	9	3	3	3	3	3	3
Bons à moyen terme	1.203	1.771	117	2.135	1.906	344	2.173	158
Crédits à moyen terme	29.284	31.951	41.473	48.941	46.374	57.492	46.196	58.055
— Prêts spéciaux à la construction	68	68	16	14	16	12	16	12
— Crédits à l'exportation	26.059	31.086	41.369	48.838	46.291	54.601	46.122	54.947
— Autres crédits	3.156	797	88	89	67	2.879	58	3.096
Crédits à court terme	5.673	9.996	27.265	16.986	5.373	13.908	8.423	11.652
— Crédits à l'exportation	1.542	5.131	15.567	5.064	2.528	5.861	3.492	5.109
— Autres crédits	4.131	4.865	13.698	11.922	2.845	8.047	4.931	6.543

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1977 February 28	1978 February 28	1979 February 28	1980 February 29	1979 July 4	1980 July 9	1979 August 8	1980 August 6
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------	----------------	------------------	------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	5.540	6.814	7.542	7.388	8.045	8.227	8.415	8.249
Other Securities	1.224	975	1.372	2.376	1.269	2.012	1.174	2.090
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.325	10.250	9.600	10.350

Notes Issued :

In Circulation	6.758	7.776	8.900	9.762	9.306	10.222	9.575	10.326
In Banking Department	17	24	25	13	19	28	25	24
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.325	10.250	9.600	10.350

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	838	1.904	694	599	1.115	534	831	1.407
Advances and Other Accounts	641	227	437	496	398	329	156	215
Premises, Equipment and Other Securities	257	328	270	285	285	480	222	163
Notes	17	24	25	13	19	28	25	24
Coin
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.817	1.371	1.234	1.809

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Public Deposits	112	123	101	131	26	30	24	32
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	712	1.229	255	104	741	243	92	456
Bankers Deposits	372	408	432	479	476	472	429	665
Reserves and Other Accounts	537	708	623	664	559	611	674	641
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.817	1.371	1.234	1.809

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1976 December 31	1977 December 31	1978 December 31	1979 December 31	1979 July 4	1980 July 9	1979 August 8	1980 August 6
ASSETS								
Gold certificate account	11.598	11.718	11.671	11.111	11.321	11.172	11.260	11.172
Special Drawing Rights certificate account	1.200	1.250	1.300	1.800	1.800	3.018	1.800	3.118
Coin	364	282	274	412	358	383	400	400
Loans and securities	105.109	112.493	120.352	128.324	117.326	129.577	114.709	118.669
<i>Discounts and advances</i>	25	265	1.174	1.453	2.434	284	887	464
<i>Acceptances</i>	991	954	587	703	682
<i>Federal agency obligations</i>	7.072	8.455	8.029	8.710	8.028	8.875	8.243	8.873
<i>U.S. Government securities</i>	97.021	102.819	110.562	117.458	106.182	120.418	105.579	109.332
Cash items in process of collection	7.835	9.617	12.926	15.695	14.294	13.636	13.291	13.013
Other assets	3.178	2.442	4.543	5.603	5.684	5.473	5.452	5.916
Total assets ...	129.284	137.802	151.066	162.945	150.783	163.259	146.912	152.288

LIABILITIES AND CAPITAL ACCOUNTS

Federal Reserve notes	83.727	93.153	103.325	113.355	106.112	116.737	106.779	116.748
Deposits	37.260	35.550	36.972	35.709	31.880	35.323	29.652	24.830
<i>Member bank reserves</i>	25.158	26.870	31.152	29.793	27.488	30.804	26.252	21.195
<i>U.S. Treasury-general account</i>	10.393	7.114	4.196	4.075	3.436	3.204	2.498	2.762
<i>Foreign deposits</i>	352	379	368	429	315	301	258	285
<i>Other</i>	1.357	1.187	1.256	1.412	641	1.014	644	588
Deferred availability cash items	5.234	5.807	6.494	8.932	8.604	6.619	6.209	6.450
Other liabilities	1.097	1.234	2.119	2.658	1.843	2.007	1.811	1.682
Capital accounts	1.966	2.058	2.156	2.291	2.344	2.573	2.461	2.578
Total liabilities and capital accounts ...	129.284	137.802	151.066	162.945	150.783	163.259	146.912	152.288

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1976 31. Dez.	1977 31. Dez.	1978 31. Dez.	1979 31. Dez.	1979 7. Juli	1980 7. Juli	1979 7. August	1980 7. August
AKTIVA								
Währungsreserven	76.656	80.970	102.814	103.013	99.510	97.526	99.656	102.821
Gold	14.002	14.065	17.083	13.693	13.666	13.688	13.666	13.688
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte	10.650	8.595	11.147	9.006	10.462	9.080	10.157	8.952
Forderungen an den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenar- beit im Rahmen des Europäischen Währungssystems	—	—	—	28.488	25.436	34.975	25.096	35.495
Devisen und Sorten	52.004	58.310	74.584	51.826	49.946	39.783	50.737	44.686
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	11.848	9.256	4.397	4.032	4.246	4.035	4.221	4.035
Kredite an inländische Kreditinstitute ... Inlandswechsel	19.517	19.588	24.252	36.246	47.951	49.241	36.436	49.206
Im Offenmarktgeschäft mit Rücknah- mevereinbarung angekaufte Inlands- wechsel und Wertpapiere	12.185	12.400	16.402	30.026	26.600	35.994	27.054	36.123
Auslandswechsel	1.223	1.629	1.685	3.089	2.420	3.851	2.269	3.745
Lombardforderungen	6.109	5.559	6.165	3.131	11.363	9.396	7.113	130
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte	10.479	9.588	8.839	8.992	8.683	11.635	8.719	11.557
Kassenkredite (Buchkredite)	1.796	905	156	309	...	2.952	36	2.874
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Kredite an Bundesbahn und Bundespost Wertpapiere	1.419	693	4.218	2.114	3.722	1.509	3.389	1.393
Deutsche Scheidemünzen	720	810	698	721	731	677	741	678
Postcheckguthaben	271	999	1.214	376	222	246	206	120
Sonstige Aktiva	4.546	6.518	10.121	12.260	5.514	5.094	5.271	4.543
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Währungsreserven und sonstiger Fremd- währungsposition	7.489	10.925	14.184	12.421	9.553	5.760	9.553	5.760
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	180.132	175.723	168.192	180.113
PASSIVA								
Banknotenumlauf	59.038	65.567	74.799	79.386	76.786	80.807	76.817	81.171
Einlagen von Kreditinstituten	51.298	52.491	59.366	64.780	63.622	53.017	55.333	56.644
auf Girokonten	51.270	52.464	59.338	64.755	63.595	52.988	55.307	56.616
sonstige	28	27	28	25	27	29	26	28
Einlagen von öffentlichen Haushalten ... Bund	2.939	2.120	4.631	2.939	9.552	3.541	5.701	1.494
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	272	296	2.384	1.842	3.771	63	2.512	58
Länder	304	150	163	290	456	275	590	194
Andere öffentliche Einleger	2.094	1.630	2.027	729	5.282	3.177	2.561	1.199
Sondereinlagen	59	44	57	78	43	26	38	43
Sondereinlagen	210	—	—	—	—	—	—	—
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern	2.588	3.905	4.087	1.230	2.621	3.289	3.379	2.686
Bundesbahn	4	7	7	13	7	5	7	12
Bundespost (einschl. Postcheck- und Postsparkassendämter)	2.070	3.419	3.515	579	2.052	2.695	2.798	2.154
Sonstiger Einleger	514	479	565	638	562	539	574	520
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot ... Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinsti- t.	58	—	—	...	—	...	—	...
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren	6.476	5.366	13.205	6.687	7.654	3.888	7.423	3.992
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft	1.097	489	4.544	3.329	4.259	2.963	3.320	2.315
Einlagen ausländischer Einleger	779	475	4.531	3.220	4.175	2.921	3.223	2.278
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit	306	—	—	—	—	—
Sonstige	12	14	13	109	84	42	97	37
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	1.489	1.387	1.292	1.749	1.826	2.257	1.826	2.257
Gegenposten im Zusammenhang mit der Bewertung des in den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusam- menarbeit vorläufig eingebrachten Gol- des	—	—	—	9.070	7.683	18.905	7.683	21.692
Sonstige Passiva	7.962	8.022	8.813	11.005	6.129	7.056	6.710	7.862
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	180.132	175.723	168.192	180.113

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 6 juillet	1980 10 juillet	1979 10 août	1980 8 août
ACTIF								
Encaisse or	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904
Devises	20.426	20.514	28.982	26.391	24.706	20.000	21.824	20.047
Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	11
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	5.222	3.949	2.029	—	...	—	—	—
Portefeuille suisse :								
Valeurs escomptées	926	1.252	236	1.571	269	427	252	428
Bons du Trésor de la Confédération ...	375	267	...	10
Avances sur nantissement	157	198	50	886	24	113	7	135
Titres :								
pouvant servir de couverture	2	6	21	3	21	8
autres	64	559	346	958	846	1.049	860	1.047
Correspondants en Suisse	160	172	186	289	73	100	22	24
Perte sur les réserves de devises au 31-12-1978	—	—	2.593	1.111	2.593	1.111	2.593	1.111
Autres postes de l'actif	65	106	93	119	194	191	226	212
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	40.630	34.898	37.709	34.927

PASSIF

Fonds propres	68	69	70	70	70	70	70	70
Billets en circulation	19.731	20.397	22.499	23.761	21.188	21.559	20.717	21.450
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	12.644	13.623	15.584	13.207	9.684	6.462	7.461	6.092
Autres engagements à vue	4.005	2.707	4.479	4.528	4.820	3.434	4.953	3.805
Réserves minimales des banques sur :								
les engagements en Suisse
les engagements envers l'étranger	246
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	955	772	2.893	630	2.767	27	2.192	27
Bons émis par la Banque	—	—	—	—	—	1.055	—	1.055
Autres postes du passif	1.650	1.353	896	1.049	2.101	2.291	2.316	2.428
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	40.630	34.898	37.709	34.927

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 juillet	1980 31 juillet	1979 31 août	1980 31 août
Or	4.886	5.135	5.020	5.370	5.016	5.353
Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	61	9	14	21	12	15
Bons du Trésor	1.294	390	398	225	384	245
Dépôts à terme et avances	55.359	14.350	13.150	15.627	13.060	15.708
Or :						
à 3 mois au maximum	3	3	...
à plus de 3 mois
Monnaies :						
à 3 mois au maximum	40.014	10.703	9.261	12.133	9.339	11.896
à plus de 3 mois	15.342	3.647	3.889	3.494	3.718	3.812
Titres à terme	3.644	4.332	4.117	1.123	4.118	1.251
à 3 mois au maximum	3.152	4.241	3.837	684	3.648	740
à plus de 3 mois	492	91	280	439	470	511
Divers	1.058	107	6	171	6	155
<i>Total de l'actif ...</i>	66.302	24.323	22.705	22.537	22.596	22.727

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin; à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin (moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

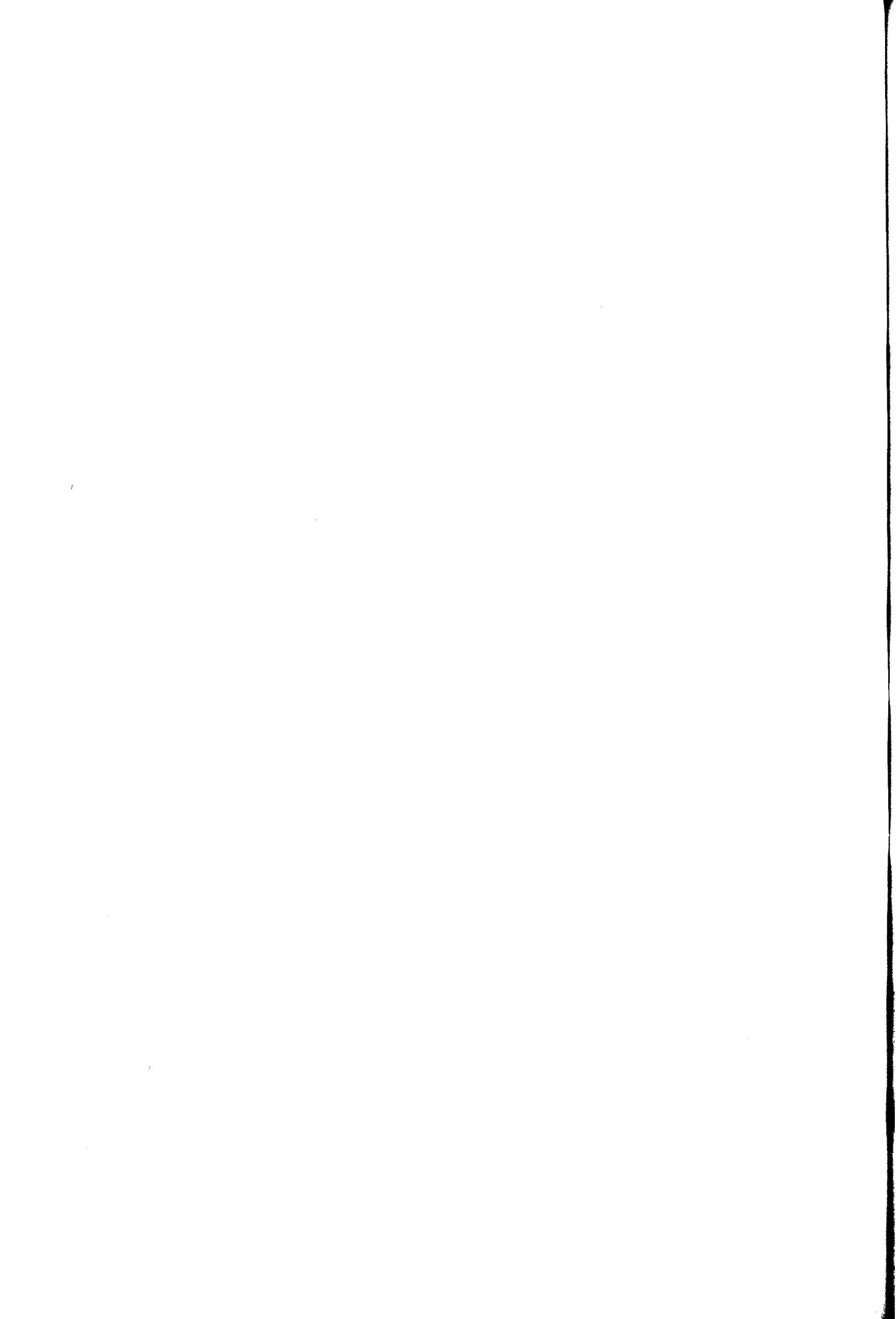
	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 juillet	1980 31 juillet	1979 31 août	1980 31 août
Capital ¹ :						
Actions libérées de 25 p.c.	301	296	296	296	296	296
Réserves	1.192	559	558	591	558	591
Fonds de Réserve Légale	30	30	30	30	30	30
Fonds de Réserve Générale	520	384	384	397	384	397
Fonds Spécial de Réserve de Dividendes	75	17	16	17	16	17
Fonds de Réserve Libre	567	128	128	147	128	147
Dépôts (or)	3.834	4.214	4.066	4.572	4.077	4.569
Banques centrales :						
à vue	3.738	4.143	3.976	4.490	3.992	4.495
à 3 mois au maximum	63	9	57	27	52	19
à plus de 3 mois	29	...	22	...	22
Autres déposants :						
à vue	33	33	33	33	33	33
Dépôts (monnaies)	60.083	18.996	17.543	16.820	17.399	17.003
Banques centrales :						
à vue	668	257	178	114	187	108
à 3 mois au maximum	47.682	16.430	14.340	14.158	14.181	14.374
à plus de 3 mois	9.863	1.689	2.603	1.903	2.553	2.210
Autres déposants :						
à vue	91	19	10	12	10	11
à 3 mois au maximum	683	279	119	425	146	69
à plus de 3 mois	1.096	322	293	208	322	231
Divers	881	258	242	258	266	268
Provision	11	—	—	—	—	—
<i>Total du passif ...</i>	66.302	24.323	22.705	22.537	22.596	22.727
¹ Capital autorisé	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
émis	1.203	1.183	1.183	1.183	1.183	1.183

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin, à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin

(moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

Références bibliographiques : International Financial Statistics (F.M.I.), — Banque de France : « Compte rendu des opérations ». — Report of the Bank of England. — Federal Reserve Bulletin. — De Nederlandsche

Bank : Verslag over het boekjaar. — Banca d'Italia : Bollettino. — Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank. — Banque Nationale Suisse (rapports). — Banque des règlements internationaux (rapports).



LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

1. — ECONOMIE GENERALE

Loi du 8 août 1980

de réformes institutionnelles (Moniteur du 15 août 1980, p. 9434).

TITRE PREMIER — Dispositions préliminaires

Article 1^{er}. — § 1^{er}. Le Conseil et l'Exécutif de la Communauté flamande, ci après dénommés « le Conseil flamand » et « l'Exécutif flamand », sont compétents pour les matières visées à l'article 59bis de la Constitution.

Ils exercent dans la Région flamande les compétences des organes régionaux pour les matières visées à l'article 107quater de la Constitution, dans les conditions et selon le mode déterminés par la présente loi.

§ 2. Le Conseil et l'Exécutif de la Communauté française, ci-après dénommés « le Conseil de la Communauté française » et « l'Exécutif de la Communauté française », sont compétents pour les matières visées à l'article 59bis de la Constitution.

§ 3. Il y a pour la Région wallonne un Conseil et un Exécutif, ci-après dénommés « le Conseil régional wallon » et « l'Exécutif régional wallon » qui sont compétents pour les matières visées à l'article 107quater de la Constitution, dans la Région wallonne.

§ 4. Le Conseil de la Communauté française et le Conseil régional wallon peuvent décider de commun accord, par des décrets adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au sein de chacun de ces Conseils, que le Conseil et l'Exécutif de la Communauté française exercent, dans les conditions et selon le mode déterminés par la présente loi, les compétences des organes régionaux pour les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution, dans la Région wallonne.

.....
Art. 6. — § 1^{er}. Les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution sont :
.....

VI. En ce qui concerne la politique économique :

1^o Les conditions d'exploitation des richesses naturelles ainsi que les concessions y relatives;

2^o La planification régionale et l'initiative industrielle publique au niveau régional, y compris la création d'organismes, leur suppression, leur composition, leur organisation interne et leurs missions; la prise en charge de leurs dotations et de leurs frais, ainsi que leur contrôle;

3^o Les aspects régionaux de la politique du crédit, sans préjudice des règles imposées dans le cadre des politiques nationales monétaires et du crédit;

4^o L'expansion économique régionale, dans le respect des règles et des procédures fixées par les traités instituant les Communautés européennes ou en vertu de ceux-ci, et sans préjudice du cadre normatif dans lequel s'exercent l'activité économique et la concurrence, notamment :

- a) La prospection et la recherche d'investisseurs;
- b) L'aide aux entreprises ou unités d'exploitation, en ce compris les règles d'application relatives à la législation et à la réglementation de l'expansion économique régionale;
- c) L'aide à l'industrie du tourisme;
- d) L'octroi de subventions aux métiers d'art, à l'exclusion de subsides à la Commission nationale des métiers d'art;
- e) Les aides complémentaires et supplétives aux entreprises agricoles.

Toutefois,

1^o Pour les secteurs où une politique sectorielle nationale est reconnue, toute règle est fixée et toute décision est prise par l'autorité nationale sur avis des Exécutifs;

Sans préjudice de l'application des dispositions du § 5, alinéa 3, du présent article, sont considérés comme secteurs relevant de la politique nationale, les secteurs suivants : les charbonnages, la construction et la réparation navales, l'industrie du verre creux d'emballage, l'industrie textile et la sidérurgie, y compris les transports de minerais et de coke;

2^o Toute réglementation édictée par la Région en ce qui concerne les avantages fiscaux est soumise à l'accord de l'autorité nationale compétente;

3^o L'octroi de la garantie de l'Etat requiert la décision du Conseil des Ministres, sur proposition des Exécutifs;

4^o Les Régions ne sont pas compétentes en ce qui concerne le Fonds de garantie établi au sein de la Caisse nationale de Crédit professionnel;

5^o Les montants maxima d'aides conjoncturelles et la durée maximale de l'aide sont fixés par l'autorité nationale compétente;

6^o Les régions ne sont pas compétentes en matière de politique des prix et des conditions d'accès à la profession.

.....
Toute modification de la liste des secteurs reconnus, visée au § 1^{er}, VI, alinéa 2, 1^o, doit être arrêtée avec l'accord de chaque Exécutif par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.
.....

Loi du 8 août 1980

relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 15 août 1980, p. 9463).
(Voir aussi rubriques 2, 3, 10 et 11.)

Section II — Introduction de la fonction bancaire dans le secteur public de crédit

Art. 92. — § 1^{er}. Par arrêtés délibérés en Conseil des Ministres, le Roi peut prendre toutes les dispositions utiles :

1^o en vue de permettre à la Caisse d'Epargne de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de mener l'ensemble des activités bancaires en matière de récolte et d'emprunts de fonds, de crédits, de placements, d'opérations de change, de garantie et de services, étant entendu que la garantie de l'Etat prévue par l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1865 qui institue une caisse générale d'épargne et de retraite, ne s'appliquera pas aux activités nouvelles que la Caisse générale pourra exercer en vertu de l'arrêté ou des arrêtés pris en exécution du présent 1^o;

2^o en vue de modifier les structures d'administration et de gestion de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

§ 2. Les dispositions à prendre par le Roi en vertu du § 1^{er} se conformeront aux principes suivants :

1^o sauf pour les missions spéciales qui lui sont ou lui seraient confiées par des lois particulières, les activités et opérations bancaires de la Caisse d'Epargne ne comportent pas de charges ou d'avantages légaux ou réglementaires par rapport aux activités et opérations similaires effectuées par les banques;

2^o les activités bancaires ordinaires de la Caisse d'Epargne font l'objet d'une gestion, d'une caisse et d'une comptabilité distincte;

3^o le Ministre des Finances arrête, sur avis de la Commission bancaire et du conseil général de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, les règles applicables à la gestion de la Caisse d'Epargne dans un but de liquidité, de solvabilité et de rentabilité;

4^o la Commission bancaire contrôle, pour compte du Ministre des Finances, la situation de la Caisse d'Epargne sous l'angle de son organisation administrative et comptable, de son contrôle interne ainsi que de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa rentabilité; à cette fin :

a) la Commission bancaire désigne auprès de la Caisse d'Epargne, avec l'accord du Ministre des Finances, un ou plusieurs réviseurs agréés par elle conformément à l'article 21 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935; ces réviseurs remplissent les mêmes missions de contrôle que celles qui sont prévues par les articles 19bis, 23 et 38 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 modifiés par les articles 96, 99 et 102 de la présente loi;

b) la Commission bancaire dispose des moyens d'information et de vérification prévus par l'article 19, alinéas 2 à 5 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 précité;

5^o la Caisse d'Epargne de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite contribue aux frais de fonctionnement et de contrôle assumés par la Commission bancaire en vertu de la présente loi conformément aux règles qui seront fixées par arrêté royal.

§ 3. Les dispositions de la loi du 16 mars 1954 sur le contrôle de certains organismes d'intérêt public ne sont pas applicables à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite pour ses opérations bancaires.

Les dispositions des articles 11 et 13 de la même loi ne sont pas non plus applicables à ladite Caisse.

Art. 93. — Les arrêtés pris en vertu de l'article 92 peuvent jusqu'au 31 décembre 1980 abroger, compléter, modifier ou remplacer les dispositions légales en vigueur, en ce compris les dispositions d'ordre fiscal relatives aux activités et opérations de la Caisse d'Epargne de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Art. 94. — Le Roi peut assurer, s'il y a lieu, l'application des dispositions prises en vertu de la présente section par des sanctions de nature administrative, civile, fiscale et pénale, ces dernières ne pouvant excéder une peine d'emprisonnement de un an et une amende de 50.000 F.

Section III — *Modification du contrôle revisoral des établissements privés de crédit*

Art. 95. — Dans l'article 19, alinéa 3, 2°, lettre *c*, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, modifié par la loi du 30 juin 1975, les mots « les reviseurs » sont remplacés par les mots « les reviseurs agréés ».

Art. 96. — Un article 19*bis* est introduit dans le même arrêté, rédigé comme suit :

« Art. 19*bis*. — § 1. La Commission bancaire désigne auprès de chaque banque un ou plusieurs reviseurs agréés par elle. Les missions des reviseurs sont d'une durée, renouvelable, de trois ans. La Commission bancaire peut mettre fin, en tout temps, à ces missions.

La rémunération des reviseurs agréés est déterminée et payée par la Commission bancaire.

Les reviseurs agréés ne peuvent recevoir de la banque aucun avantage sous quelque forme que ce soit, à l'exception des rémunérations attachées aux fonctions exercées en vertu du § 3. La banque ne peut consentir aux reviseurs agréés, qui exercent leurs missions auprès d'elle, des prêts, sous quelque forme que ce soit, ni donner ou constituer des garanties à leur profit.

§ 2. Les reviseurs agréés contrôlent sur place, sous leur responsabilité :

1° le caractère fidèle et complet de la comptabilité, ainsi que des situations périodiques et des comptes annuels à transmettre par la banque à la Commission bancaire en application du présent arrêté;

2° le respect par la banque du présent arrêté et des règlements pris pour son application;

3° le caractère adéquat et le fonctionnement de l'organisation administrative et comptable et du contrôle interne.

En outre, ils suivent la situation de la banque pour ce qui concerne sa solvabilité, sa liquidité et sa rentabilité.

Ils font part aux organes ou personnes chargés de la gestion et du contrôle de la banque de leurs observations relatives aux questions visées aux alinéas 1 et 2 du présent paragraphe.

Les reviseurs agréés ont les moyens d'investigation les plus larges dans la banque. Ils peuvent se faire délivrer copie des décisions et pièces se rapportant aux objets soumis à leur contrôle.

§ 3. Les reviseurs agréés en mission auprès d'une banque ne peuvent remplir aucune autre fonction dans cette banque. Toutefois, lorsque l'intérêt du contrôle de celle-ci le justifie, ils peuvent être autorisés par la Commission bancaire à remplir les fonctions de commissaire. La Commission bancaire peut, en tout temps, révoquer cette autorisation. Ces fonctions prennent fin de plein droit avec la cessation, pour quelque cause que ce soit, de leur mission de reviseur agréé.

La rémunération attachée à la fonction de commissaire-reviseur exercée conformément au présent paragraphe est subordonnée à l'accord de la Commission bancaire.»

Art. 97. — L'article 20 du même arrêté, modifié par la loi du 30 juin 1975, est remplacé par les dispositions suivantes :

« § 1^{er}. Dans les banques constituées sous l'une des formes prévues à l'article 8, les fonctions de commissaire ne peuvent être confiées qu'à des reviseurs d'entreprises. Par dérogation aux articles 111 et 146, 3°, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, les banques constituées sous la forme de société en commandite par actions ou de société

coopérative peuvent n'avoir qu'un commissaire. Par dérogation à l'article 134 de ces mêmes lois coordonnées, les banques constituées sous la forme de société de personnes à responsabilité limitée doivent avoir un commissaire au moins.

Dans les banques constituées sous une des formes prévues à l'article 9, l'assemblée générale des associés nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ceux-ci exercent les fonctions de commissaire conformément au § 2 du présent article.

Les réviseurs d'entreprises visés au présent paragraphe ne peuvent exercer aucune autre fonction dans la banque sauf celle de réviseur agréé prévue par l'article 19bis.

§ 2. Les dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales relatives aux commissaires et commissaires-réviseurs de sociétés anonymes sont applicables aux fonctions de commissaires exercées dans les banques constituées sous une des formes prévues à l'article 9 dans la mesure où ces dispositions concernent les commissaires-réviseurs.

Pour l'application des lois coordonnées sur les sociétés commerciales conformément à l'alinéa 1^{er}, l'assemblée générale des associés remplace l'assemblée générale des actionnaires dans les sociétés où la loi n'organise pas celle-ci. »

Art. 98. — Dans l'article 21 du même arrêté, modifié par la loi du 30 juin 1975, le mot « réviseurs » est remplacé par les mots « réviseurs agréés ».

Art. 99. — Dans l'article 23 du même arrêté, le mot « réviseur » est remplacé par les mots « réviseur agréé ».

Art. 100. — L'article 24 du même arrêté est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 24. — Hormis les cas prévus par des lois particulières, la qualité de réviseur agréé est, sauf dérogation toujours révocable de la Commission bancaire, incompatible avec d'autres fonctions rémunérées. Le règlement d'agrément et de discipline prévu à l'article 21 peut toutefois autoriser, aux conditions et dans les limites qu'il fixe, l'exercice de certaines professions ou fonctions déterminées. »

Art. 101. — Dans l'article 36 du même arrêté, modifié par les arrêtés royaux n° 262 du 26 mars 1936 et n° 67 du 30 novembre 1939, l'alinéa 3 est remplacé par la disposition suivante :

« L'excédent, déduction faite du produit des droits perçus en vertu d'autres dispositions, est supporté par les banques, par les caisses d'épargne privées et par les entreprises régies par le Chapitre I de la loi du 10 juin 1964, de la manière, aux fins et dans les limites fixées par arrêté royal. »

Art. 102. — A l'article 38 du même arrêté, modifié par l'arrêté royal n° 67 du 30 novembre 1939 et par la loi du 30 juin 1975, sont apportées les modifications suivantes :

- 1° les mots « des réviseurs » sont remplacés par les mots « des réviseurs agréés »;
- 2° les alinéas 2 et 3 sont abrogés.

Art. 103. — A l'article 42 du même arrêté, modifié par la loi du 30 juin 1975, sont apportées les modifications suivantes :

1) au 2°, les mots « au dernier alinéa de l'article 24 » sont remplacés par les mots « à l'article 19bis, § 1^{er}, alinéa 3 et § 3 »;

2) au 3°, les mots « les banquiers, les gérants et fondés de pouvoirs » sont remplacés par les mots « les administrateurs et les gérants »;

3) au 4°, les mots « 20, § 2, alinéa 3 » sont supprimés;

4) le 6° est remplacé par la disposition suivante :

« 6°. Les réviseurs agréés qui contreviennent à l'article 19bis, § 1^{er}, alinéa 3 et § 3 ou à l'article 24. »

Art. 104. — L'article 6 de la loi du 10 juin 1964 sur les appels publics à l'épargne, modifié par la loi du 30 juin 1975, est modifié comme suit :

- 1° au § 1^{er} les mots « les réviseurs » sont remplacés par les mots « les réviseurs agréés »;
- 2° le § 2 est remplacé par la disposition suivante :

« § 2. La Commission bancaire désigne auprès de chaque entreprise un ou plusieurs réviseurs agréés dont la nomination, la rémunération et les fonctions sont régies pareillement à ce qui est disposé pour les banques par les articles 19*bis*, 21 à 24, 38, 40, 42, 2^o, 6^o et 9^o, 45 et 46 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs. »

3^o il est ajouté un § 3, libellé comme suit :

« § 3. Les entreprises constituées sous forme de sociétés de droit belge sont tenues de désigner un ou plusieurs commissaires.

Les articles 20, 42, 9^o, 45 et 46 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs s'appliquent aux commissaires pour l'exercice de leurs fonctions auprès des entreprises régies par le présent chapitre. »

4^o il est ajouté un § 4, libellé comme suit :

« § 4. Pour l'application du § 2 et du § 3, alinéa 2, il y a lieu de lire « entreprises régies par le présent chapitre » au lieu de « banque » ou « banquier » dans les dispositions auxquelles ils se réfèrent. »

Art. 105. — L'article 10 de la même loi est abrogé.

Art. 106. — Dans l'article 13 de la même loi, modifié par l'arrêté royal n^o 63 du 10 novembre 1967 et par la loi du 30 juin 1975, sont apportées les modifications suivantes :

- 1) au 3^o, les mots « article 6 » sont remplacés par les mots « article 6, §§ 1 et 3 »;
- 2) au 5^o, le mot « réviseur » est remplacé par les mots « réviseur agréé » et les mots « 6, § 2, alinéa 4 » sont remplacés par les mots « 6, § 2 ».

Art. 107. — Dans l'article 16, alinéa 4, 2^o, lettre *c*) des dispositions relatives au contrôle des caisses d'épargne privées, coordonnées par l'arrêté royal du 23 juin 1967, modifié par la loi du 30 juin 1975, le mot « réviseurs » est remplacé par les mots « réviseurs agréés ».

Art. 108. — L'article 16*bis* des mêmes dispositions coordonnées est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 16*bis*. — § 1. La Commission bancaire désigne auprès de chaque caisse d'épargne privée un ou plusieurs réviseurs agréés dont la nomination, la rémunération et les fonctions sont régies pareillement à ce qui est disposé pour les banques par les articles 19*bis*, 21 à 24, 38, 40, 42, 2^o, 6^o et 9^o, 45 et 46 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs.

§ 2. Les caisses d'épargne privées constituées sous forme de sociétés de droit belge sont tenues de désigner un ou plusieurs commissaires.

Les articles 20, 42, 9^o, 45 et 46 de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs s'appliquent aux commissaires pour l'exercice de leurs fonctions auprès des caisses d'épargne privées.

§ 3. Pour l'application du § 1 et du § 2, alinéa 2, il y a lieu de lire « caisse d'épargne privée » au lieu de « banque » ou « banquier » dans les dispositions auxquelles ils se réfèrent.

§ 4. Ne sont pas soumises au § 1 et au § 2, deuxième alinéa, du présent article, les caisses d'épargne privées constituées sous la forme de société coopérative de droit belge, qui sont groupées dans une association ou une fédération elle-même constituée en société coopérative, qui sont soumises à une réglementation uniforme et qui fonctionnent sous le contrôle direct de cette association ou de cette fédération. Cette exception est subordonnée à la condition que l'association ou la fédération garantisse la bonne fin des opérations desdites collectivités et que le réviseur désigné auprès de l'association ou de la fédération ait la possibilité de contrôler la situation de ces collectivités.

Par dérogation à l'article 146, 3^o, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, les caisses d'épargne visées par le présent paragraphe peuvent n'avoir qu'un commissaire. »

Art. 109. — L'article 19 des mêmes dispositions coordonnées, modifié par la loi du 30 juin 1975, est abrogé.

Art. 110. — L'article 32, alinéa 2, 3^o, des mêmes dispositions coordonnées, modifié par la loi du 30 juin 1975, est remplacé par la disposition suivante :

« 3^o les administrateurs, gérants, directeurs ou fondateurs de pouvoirs qui contreviennent à l'article 16bis, § 2, ou qui, avant l'expiration du délai de huit jours, passent outre au veto du réviseur agréé prévu par l'article 23, alinéa 2, de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935 rendu applicable par l'article 16bis, § 1^{er}, des présentes dispositions coordonnées. »

Art. 111. — Dans l'article 7, alinéa 1^{er}, de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises, les mots « réviseur de banque » sont remplacés par les mots « réviseur agréé par la Commission bancaire ».

Art. 112. — L'article 64bis, § 2, alinéa 2, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, introduit par la loi du 1^{er} décembre 1953, et remplacé par la disposition suivante :

« Cette disposition n'est pas applicable à la Banque Nationale de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et le Crédit Communal de Belgique. »

Art. 113. — Dans l'article 74 de la loi du 30 juin 1975 relative au statut des banques, des caisses d'épargne privées et de certains autres intermédiaires financiers, sont apportées les modifications suivantes :

1^o l'alinéa 2. du 4^o devient la disposition finale de cet article;

2^o au 5^o, les mots « en qualité de commissaire-réviseur, de réviseur ou expert indépendant » sont remplacés par les mots « en qualité de commissaire-réviseur, de réviseur agréé, de réviseur ou d'expert indépendant »,

Art. 114. — § 1^{er}. Les réviseurs qui ont été agréés avant l'entrée en vigueur de la présente loi conservent le bénéfice de leur agrégation.

§ 2. La Commission bancaire pourvoit, au plus tard à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire, à la désignation des réviseurs agréés prévue par les articles 19bis de l'arrêté royal n^o 185 du 9 juillet 1935, 6, § 1^{er}, de la loi du 10 juin 1964 et 16bis, § 1^{er}, des dispositions relatives au contrôle des caisses d'épargne privées, coordonnées par arrêté royal du 23 juin 1967 telles que ces dispositions sont modifiées par la présente loi. Dans les entreprises étrangères, cette désignation est faite dans les trois mois de l'entrée en vigueur de la présente loi.

.....

CHAPITRE III — Affaires économiques

Section I — Mesures générales de structures dans le secteur économique

Art. 168. — Il est institué un établissement public, le « Comité national de l'Energie », ci-après dénommé le « Comité » et qui a la personnalité civile; il est placé sous la tutelle du Ministre des Affaires économiques.

Le Comité a pour mission :

— d'émettre des avis et des recommandations sur les objectifs de la politique énergétique et sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser cette politique;

— de suivre la réalisation et d'évaluer les résultats de cette politique.

.....

Art. 190. — Dans la loi du 31 juillet 1979 contenant le budget du Ministère des Affaires économiques pour l'année budgétaire 1979, il est inséré un article 6bis libellé comme suit :

« Art. 6bis. — A l'article 60.04 du Titre IV — Fonds de Rénovation industrielle — des autorisations d'engagement à concurrence de 2.750.000.000 F sont mises à la disposition du Ministre des Affaires économiques en vue de prendre, au nom de l'Etat, les engagements dans le cadre de la reconversion industrielle et de la rénovation industrielle et technologique. »

Art. 191. — Le Ministre des Affaires économiques et le Ministre des Finances sont autorisés à couvrir par des emprunts les remboursements des emprunts contractés au profit

du Fonds de Rénovation industrielle à partir de l'année budgétaire 1979. Les produits d'emprunts affectés à ces remboursements seront versés à un article qui sera inscrit annuellement à la section particulière de la loi contenant le budget du Ministère des Affaires économiques.

Art. 192. — Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, prendre les mesures nécessaires et notamment octroyer la garantie de l'Etat à la bonne fin d'opérations visant à assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

.....

Section II — *Expansion économique*

Art. 194. — L'article 38, § 2, troisième alinéa, de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, est modifié comme suit :

« Dans les autres cas, les bénéficiaires doivent rembourser au Trésor les primes en capital perçues ainsi que les subventions qui auront été versées à l'institution de crédit pour lui permettre de consentir la réduction du taux d'intérêt. Ils doivent également s'acquitter du montant de tous impôts dont ils auraient été exonérés par l'application des articles 15, 16 et 17. »

Art. 195. — L'article 176 de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978, est complété par l'alinéa suivant :

« Les dispositions prévues par les articles 37, alinéas 1, 2 et 3, 38, 39, 2^o, 40 et 44 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, sont applicables aux primes octroyées en exécution du présent article. »

Art. 196. — Les dispositions de l'article 195 qui se réfèrent aux articles 39, 2^o, et 44 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, s'appliquent à partir de l'exercice d'imposition 1979.

Section III — *Investissements à l'étranger*

Art. 197. — Le concours de l'Etat envisagé à l'article 1 de l'arrêté royal n^o 6 du 18 avril 1967, complétant la loi du 30 juin 1964, modifiant l'arrêté royal n^o 42 du 31 août 1939 réorganisant l'Office national du Ducroire et autorisant le Ministre des Finances à consentir des prêts à des Etats ou à des organismes étrangers, prend aussi la forme d'une intervention dans la charge d'intérêts des crédits à moyen et long terme consentis par la Société belge d'investissement international lors du financement d'opérations de nature à développer les relations économiques entre la Belgique et les pays étrangers.

La demande de bonification d'intérêts est introduite auprès du président de Copromex selon les modalités à fixer par celui-ci.

CHAPITRE IV — **Modération des revenus**

Section I — *Dividendes et tantièmes*

Art. 198. — § 1. Nonobstant toutes dispositions légales, réglementaires, statutaires ou contractuelles contraires, le montant des dividendes d'origine belge payables aux actionnaires des sociétés en l'année 1980 et relatifs à l'exercice social de 1979, ne peut être augmenté, par rapport au montant payé pour l'exercice 1978, d'un taux supérieur à celui fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, eu égard à l'évolution de la situation économique, sans que ce taux puisse être supérieur à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis l'année de référence.

Lorsque aucun dividende n'a été distribué ou lorsqu'un dividende a été distribué pour l'exercice 1978 qui est inférieur à 6 % des moyens propres de la société, le montant des dividendes qui est distribué pour l'exercice social 1979 ne peut excéder 6 % des moyens propres de la société.

Lorsqu'il y a eu fusion, scission ou toute autre opération de restructuration de la société après la période de référence, le Roi fixe par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres les modalités de détermination des dividendes de référence.

§ 2. Tous moyens de distribution des bénéfices, que ce soit par primes, bonus ou autrement, sont considérés comme dividendes pour l'application des dispositions qui précèdent.

De même, sont à considérer comme dividendes, tous intérêts d'obligation excédant le taux fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres et qui seraient payés ou mis en paiement au cours de l'année 1980 pour autant qu'il s'agisse d'obligations émises après le 31 octobre 1979 et réservées par priorité aux actionnaires de la société émettrice.

Toute partie de dividendes ou de bénéfices distribuée sous une forme assimilée à des dividendes est considérée comme attribuée en 1980 si son paiement est reporté à une date ultérieure.

Les dispositions du présent article ne sont d'application aux dividendes payables aux provinces, communes et agglomérations par des sociétés intercommunales. La partie de dividendes excédant les maxima autorisés n'est payable aux actionnaires privés qu'après le 1^{er} janvier 1981.

Art. 199. — Nonobstant toutes dispositions légales, réglementaires, statutaires ou contractuelles contraires, les allocations statutaires ou y assimilées, payables à titre de tantièmes aux administrateurs et gérants de sociétés belges en l'année 1980 pour l'exercice social 1979 ne peuvent être augmentées, par rapport au montant payé pour l'exercice 1978, d'un taux supérieur à celui fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, eu égard à l'évolution de la situation économique, sans que ce taux puisse être supérieur à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis l'année de référence.

Lorsqu'il n'y a pas eu de tantièmes attribués au cours de l'année de référence, le Roi fixe par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, par comparaison avec des sociétés de même type, le maximum des tantièmes admissibles.

Sont à considérer comme tantièmes, toutes rémunérations attribuées après le 31 octobre 1979 aux administrateurs et gérants des sociétés belges sauf exception à déterminer par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

Toute partie de tantièmes attribuée en 1980 mais dont le paiement serait différé est considérée comme payée en 1980 pour l'application des dispositions qui précèdent.

Art. 200. — Les administrateurs et gérants de sociétés qui ont distribué ou payé des dividendes ou tantièmes dont le montant est supérieur à celui prévu aux articles 198 et 199 de la présente loi, seront punis des mêmes amendes que celles prévues à l'article 200 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Section II — *Professions libérales*

Art. 201. — Pour l'application du présent article, on entend par professions libérales celles dont l'activité revêt un caractère intellectuel prépondérant, exercées à titre personnel, contre rétributions, et en dehors d'un lien de subordination, sans distinction entre l'activité exercée individuellement, en groupe ou sous forme d'association.

A partir du 1^{er} janvier 1980 jusqu'au 31 décembre 1980, les rétributions, quelle qu'en soit la forme, ayant trait à des prestations effectuées par les titulaires de professions libérales, ne peuvent excéder, celles en vigueur le 31 décembre 1978, et résultant, pour les mêmes prestations, des règlements portant barèmes, honoraires, tarifs ou abonnements établis par arrêté royal ou par les associations professionnelles, majorées d'un taux fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre compétent sans que ce taux ne puisse être supérieur à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis l'année de référence.

En l'absence de tels règlements, les rétributions ne pourront excéder celles en vigueur à la date du 30 juin 1979 pour les mêmes prestations.

Des dérogations aux montants maxima fixés conformément aux dispositions des alinéas 2 et 3 du présent article peuvent être accordées par le Ministre ayant les Affaires économiques dans ses attributions.

Les dispositions du présent article ne préjudicient pas aux dispositions de la loi du 22 janvier 1945 sur la réglementation économique et les prix, de l'article 52 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, du progrès social et de redressement financier, et aux dispositions légales et réglementaires concernant les tarifs civils.

Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 1980 jusqu'au 31 décembre 1980, les honoraires des notaires fixés par les arrêtés royaux du 16 décembre 1950 et du 8 août 1978, ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux montants en vigueur au 31 décembre 1978.

CHAPITRE XIV — Mesures d'économie dans les parastataux

Art. 241. — Les dispositions contenues dans les articles 242 et 243 sont applicables aux institutions d'intérêt public qui sont assujetties à la loi du 16 mars 1954, ainsi qu'aux institutions énumérées à l'arrêté royal prévu à l'article 244.

Art. 242. — Les institutions visées aux articles 241 et 244 sont tenues d'appliquer une diminution de 2,2 % sur le montant inscrit dans leur budget de 1980 au titre de crédits de fonctionnement.

Par crédits de fonctionnement, on entend ceux qui se rapportent aux dépenses concernant :

- le personnel administratif;
- les fournitures et le matériel destinés au fonctionnement administratif des services;
- l'équipement nécessaire au fonctionnement administratif des services.

Art. 243. — Sans préjudice des dispositions réglant la contribution de l'Etat dans le budget des institutions reprises aux articles 241 et 244, la diminution de 2,2 % des crédits de fonctionnement est déduite des subventions à charge de l'Etat.

Si aucune subvention n'est inscrite au budget de l'Etat, le montant de la diminution est versé au Trésor.

Si la subvention inscrite au budget est inférieure au montant de la diminution, la subvention est supprimée et le solde de la diminution par rapport à la subvention est versée au Trésor.

Loi ordinaire du 9 août 1980

de réformes institutionnelles (Moniteur du 15 août 1980, p. 9451). (Voir aussi rubrique 3.)

TITRE PREMIER. — Des moyens financiers

Section première. — Dispositions générales.

Art. 1^{er}. — § 1^{er}. Le financement du budget de la Communauté française, de la Communauté flamande, de la Région wallonne et de la Région flamande est assuré par :

- 1^o des moyens non fiscaux propres;
- 2^o un crédit à charge du budget national;
- 3^o des ristournes sur le produit de certains impôts et perceptions fixés par la loi;
- 4^o une fiscalité propre;
- 5^o des emprunts.

§ 2. Le Conseil flamand peut utiliser tous les moyens financiers qui lui reviennent en vertu des dispositions du présent Titre, pour le financement tant du budget pour les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution que du budget pour les matières visées à l'article 59^{bis} de la Constitution.

Si le Conseil de la Communauté française exerce les compétences du Conseil régional wallon, dans les conditions visées à l'article 1^{er}, § 4, de la loi spéciale des réformes institutionnelles, ce Conseil peut utiliser tous les moyens financiers qui lui reviennent en vertu des dispositions du présent Titre pour le financement tant du budget pour les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution que du budget pour les matières visées à l'article 59^{bis} de la Constitution.

Section II. — *Des moyens non fiscaux propres.*

Art. 3. — Les recettes non fiscales liées à l'exercice des compétences prévues aux articles 4, 5 et 6 de la loi spéciale de réformes institutionnelles reviendront au pouvoir compétent.

Section III. — *Du crédit budgétaire*

Art. 3. — § 1^{er}. Dans le budget de l'Etat de l'année 1982, le crédit global (crédit non dissocié) pour les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution, sera égal à celui inscrit au budget de l'année 1980, arrêté conventionnellement pour l'application de la présente loi, à quinze milliards de francs au Titre I du budget de l'Etat et à vingt-quatre milliards de francs au Titre II, étant entendu que ces montants seront adaptés en fonction du taux de fluctuation de l'indice moyen évalué des prix à la consommation pour l'année 1981.

Dès que l'indice définitif des prix à la consommation pour l'année 1981 sera connu, le crédit global sera adapté en fonction de la différence éventuelle entre le taux évalué et le taux effectif de fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

§ 2. Le crédit global pour les matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution sera égal, pour toute année budgétaire ultérieure, au crédit visé au § 1^{er}, adapté au taux de fluctuation de l'indice moyen évalué des prix à la consommation de l'année précédente.

Dès que l'indice définitif des prix à la consommation de l'année précédente sera connu, le crédit global sera adapté en fonction de la différence éventuelle entre le taux évalué et le taux effectif de fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4. — § 1^{er}. Dans le budget de l'Etat de l'année 1982, le crédit global (crédit non dissocié) pour les matières culturelles et personnalisables sera égal à celui inscrit au budget de l'année 1980, arrêté conventionnellement pour l'application de la présente loi, à quarante milliards de francs au Titre I du budget de l'Etat et à sept milliards de francs au Titre II, étant entendu que ces montants seront adaptés en fonction du taux de fluctuation de l'indice moyen évalué des prix à la consommation pour l'année 1981.

Dès que l'indice définitif des prix à la consommation pour l'année 1981 sera connu, le crédit global sera adapté en fonction de la différence éventuelle entre le taux évalué et le taux effectif de fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

§ 2. Le crédit global pour les matières culturelles et personnalisables sera égal, pour toute année budgétaire ultérieure, au crédit visé au § 1^{er}, adapté au taux de fluctuation de l'indice moyen évalué des prix à la consommation de l'année précédente.

Dès que l'indice définitif des prix à la consommation de l'année précédente sera connu, le crédit global sera adapté en fonction de la différence éventuelle entre le taux évalué et le taux effectif de fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Art. 5. — Le crédit global visé à l'article 3 sera réparti annuellement de la manière suivante entre la Communauté flamande, d'une part, et la Région wallonne, d'autre part :

- 1^o un tiers proportionnellement au chiffre de la population de chaque Région;
- 2^o un tiers proportionnellement à la superficie de chaque Région;
- 3^o un tiers proportionnellement au rendement, dans chaque Région, des impôts des personnes physiques.

Chaque année, la méthode suivante sera appliquée :

Une première répartition sera établie sur la base de l'article 7 de la loi créant des institutions communautaires et régionales provisoires, telle qu'elle est coordonnée par l'arrêté royal du 20 juillet 1979. Ensuite, la répartition entre la Communauté flamande et la Région wallonne sera fixée en partant de ces éléments.

Pour chaque année budgétaire, le calcul sera fait sur la base des derniers chiffres connus, fixés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

La clé de répartition visée au premier alinéa du présent article sera revue si le revenu imposable par personne, calculé sur la base de l'impôt des personnes physiques, dans la Région wallonne est égal ou supérieur à celui de la Région flamande.

Art. 6. — Le crédit global visé à l'article 4 sera réparti annuellement dans une proportion de cinquante-cinq pour cent pour la Communauté flamande et de quarante-cinq pour cent pour la Communauté française.

Art. 7. — Sans préjudice des dispositions des articles 4 et 6, il sera prévu, chaque année, respectivement pour la Communauté française et la Communauté flamande, au budget de l'Etat, un crédit pour les dépenses culturelles — éducation nationale. Ce crédit sera fixé sur la base des besoins.

Art. 8. — Les transferts au Titre I des budgets respectifs de la Communauté flamande, de la Communauté française et de la Région wallonne, des crédits prévus au Titre II des mêmes budgets ne pourront se faire qu'après concertation entre le Gouvernement et les Exécutifs au sein du Comité de concertation visé à l'article 31 de la présente loi.

A défaut d'accord au sein de ce Comité de concertation, le transfert n'est autorisé que si le programme d'engagement du budget concerné est réduit d'un montant égal à cinq fois le montant des crédits d'ordonnancement transférés.

Section IV. — *Des ristournes sur impôts et perceptions.*

Art. 9. — § 1^{er}. Les montants globaux des ristournes sur les impôts et perceptions visés à l'article 10 pour le financement des dépenses se rapportant aux matières visées à l'article 107^{quater} de la Constitution d'une part, et des ristournes pour le financement des dépenses se rapportant aux matières culturelles et personnalisables, d'autre part, sont constitués par un pourcentage du crédit global visé à l'article 3 ou 4 pour des dépenses courantes (titre I) et accordé, pour chacune de ces matières, pour l'année budgétaire antérieure.

Ce pourcentage est au moins égal à la différence entre :

— d'une part, le taux de croissance du montant global des crédits pour les dépenses courantes (titre I) de l'Etat, autres que les crédits pour le chômage et les calamités;

— d'autre part, le taux de fluctuation de l'indice moyen évalué des prix à la consommation de l'année précédente.

Dès que l'indice définitif des prix à la consommation de l'année précédente sera connu, ce taux sera adapté en fonction de la différence éventuelle entre le taux évalué et le taux effectif de fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

§ 2. A partir de 1982 le budget des Voies et Moyens prévoit les montants globaux des ristournes visés au § 1^{er} du présent article. Il fixe également les impôts et perceptions visés à l'article 10 qui seront attribués en tout ou en partie à la constitution de chacun des montants de ces ristournes.

Le projet contenant le budget des Voies et Moyens fait, sur ce point, l'objet d'une concertation préalable entre le Gouvernement national et les Exécutifs des Communautés et des Régions.

Art. 10. — § 1^{er}. Les impôts et perceptions visés à l'article 9, § 2, de la présente loi, sont les suivants :

- la redevance radio et télévision;
- la taxe de circulation;

- la taxe sur les jeux et les paris mutuels;
- la taxe sur les appareils de jeux automatiques;
- le précompte immobilier;
- la taxe d'ouverture de débits de boissons fermentées;
- les droits d'enregistrement sur les transmissions de biens immeubles;
- les droits de succession.

§ 2. Si les moyens visés au § 1^{er} du présent article ne suffisent pas, une partie du produit de l'impôt sur les personnes physiques peut être attribuée à la constitution des montants des ristournes visés à l'article 9.

Art. 11. — § 1^{er}. Les montants globaux des ristournes visés à l'article 9 de la présente loi seront répartis sur la base de la localisation des impôts et des perceptions dont sont tirées ces ristournes.

§ 2. Pour l'application du § 1^{er} du présent article, les impôts et perceptions concernés sont réputés localisés comme suit :

- pour la redevance radio et télévision : à l'endroit où le détenteur de l'appareil est établi;
- pour la taxe de circulation : à l'endroit où le redevable est établi;
- pour la taxe sur les jeux et les paris mutuels : à l'endroit où les jeux sont organisés ou les paris mutuels sont engagés;
- pour la taxe sur les appareils de jeux automatiques : à l'endroit où l'appareil est placé;
- pour le précompte immobilier : à l'endroit où la propriété foncière est située;
- pour la taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées : à l'endroit où le local affecté au débit est situé;
- pour les droits d'enregistrement sur les transmissions de biens immeubles : à l'endroit où le bien immobilier est situé;
- pour les droits de succession : à l'endroit où la succession s'est ouverte;
- pour l'impôt sur les personnes physiques : à l'endroit où le contribuable a établi son domicile.

§ 3. Les ristournes d'impôts et de perceptions qui sont attribuées aux Communautés et qui, en vertu du présent article, sont réputées localisées dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, seront réparties entre les Communautés dans une proportion fixée par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§ 4. Le montant des ristournes visées à l'article 9, attribué à la Communauté flamande, à la Communauté française et à la Région wallonne conformément aux critères de répartition définis au présent article, est fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres après consultation du Comité de concertation visé à l'article 31.

Section V. — *De la fiscalité propre*

Art. 12. — § 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1982, les Conseils sont autorisés à percevoir des centimes additionnels aux impôts et perceptions visés à l'article 10 ainsi qu'à accorder des remises sur ceux-ci pour autant que ces remises portent sur des ristournes, sur la base de la localisation de ces impôts et perceptions.

Pendant une période de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, ces centimes additionnels ne peuvent donner lieu à une augmentation de la pression fiscale globale. A cette fin, leur instauration fera l'objet, pendant cette période, d'une concertation préalable entre le Gouvernement national et les Exécutifs des Communautés et des Régions.

Cette perception de centimes additionnels à l'impôt visé à l'article 10, § 2, ne peut porter préjudice au droit des communes et des agglomérations et fédérations de communes de percevoir des centimes additionnels.

§ 2. Les Conseils ne sont pas autorisés à percevoir des centimes additionnels aux autres impôts et perceptions au profit de l'Etat ni accorder des remises sur ceux-ci.

Art. 13. — Si le produit d'un ou de plusieurs impôts et perceptions visés à l'article 10, § 1^{er}, est attribué complètement à la Communauté ou à la Région, celle-ci peut, à partir de l'année budgétaire suivante :

1^o modifier le taux d'imposition de ces impôts et perceptions;

2^o modifier les matières imposables, la base d'imposition et les exonérations, sauf en ce qui concerne la taxe de circulation, la taxe sur les appareils de jeux automatiques et les droits de succession.

Art. 14. — Le Ministère des Finances assure le service des impôts pour le compte et en concertation avec la Communauté ou la Région.

Art. 15. — Le produit de l'impôt sur les plus-values visées à l'article 67, 7^o, c, du Code des impôts sur les revenus, est attribué à la Communauté flamande et à la Région wallonne, sur la base de la localisation de cet impôt. Ces moyens doivent être réservés pour la fixation des indemnités destinées à couvrir le dommage résultant de l'approbation d'un plan, qui sont prévues à l'article 37 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, modifié par la loi du 22 décembre 1970.

L'impôt visé à l'alinéa 1^{er} est réputé localisé à l'endroit où l'immeuble non bâti est situé.

Art. 16. — A partir du 1^{er} janvier 1982, les provinces ne peuvent plus établir ni percevoir des impositions. A partir de cette date, les ressources fiscales seront remplacées annuellement pour chaque province par des ressources de remplacement et ce, pour un même montant que le produit de leurs impôts pour l'année 1981; ce montant sera adapté annuellement à l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année précédente.

§ 2. Le remplacement des impositions provinciales par d'autres ressources, telles que visées au § 1^{er}, sera réglé par la loi. Cette loi devra être votée avant le 31 juillet 1981.

§ 3. Au cas où la loi visée au § 2 ne serait pas adoptée avant le 31 juillet 1981, les règlements provinciaux existant à ce moment seront prorogés d'un an, à compter du 1^{er} janvier 1982. Avant la fin de cette année, la loi créera les ressources de remplacement visées au § 1^{er}.

.....

Arrêté royal du 13 août 1980

prorogeant, jusqu'au 31 décembre 1980, l'aide régionale complémentaire (Moniteur du 28 août 1980, p. 9897).

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté ministériel du 28 juillet 1980

relatif à l'émission des bons d'épargne de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (Moniteur du 8 août 1980, p. 9220).

Article 1^{er}. — Le montant nominal des bons d'épargne que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est autorisée à émettre en vertu de l'arrêté ministériel du 28 novembre 1967, est porté à deux cent soixante milliards de francs.

.....

Loi du 8 août 1980

*relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 15 août 1980, p. 9463).
(Voir texte rubrique I; voir également rubriques 3, 10 et 11.)*

Arrêté ministériel du 18 août 1980

modifiant les arrêtés ministériels des 14 janvier, 31 mars, 23 juin et 15 juillet 1980 portant fixation des intérêts à bonifier en 1980 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des dépôts et consignations (Moniteur du 29 août 1980, p. 9941).

Article 1^{er}. — Le taux des intérêts à bonifier aux consignations, aux dépôts volontaires et aux cautionnements de toutes catégories confiés à la Caisse des dépôts et consignations est fixé à 7,50 p.c.

Les sommes reçues en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 décembre 1935, relatif à l'organisation et au contrôle de la comptabilité des notaires, modifié par l'arrêté royal du 8 novembre 1968, bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 5,75 p.c.

.....

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 11 juin 1980

ajustant le budget du Ministère des Communications de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 6 août 1980, p. 9130).

Loi du 11 juin 1980

contenant le budget du Ministère des Communications de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 13 août 1980, p. 9323).

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère des Communications affectées à l'année budgétaire 1980, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	68.550,3	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	8.164,2	23.761,0	16.764,0
Total (Titres I et II) ...	76.714,5	23.761,0	16.764,0
Amortissements de la Dette publique (Titre III)	1.500,0	—	—
Total général (Titres I + II + III)	78.214,5	23.761,0	16.764,0

.....

Loi du 30 juin 1980

ajustant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 20 août 1980, p. 9610).

Loi du 30 juin 1980

contenant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 20 août 1980, p. 9620).

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de l'Emploi et du Travail, afférentes à l'année budgétaire 1980, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	83.585,1	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	1.197,6	—	—
Total ...	84.782,7	—	—

Loi du 7 juillet 1980

ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur le budget de la Communauté de langue allemande de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 1^{er} août 1980, p. 8972).

Loi du 8 juillet 1980

contenant le budget de la Gendarmerie de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 6 août 1980, p. 9148).

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses de la Gendarmerie, afférentes à l'année budgétaire 1980, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	12.531,2	41,7	19,8
Dépenses de capital (Titre II)	154,8	380,0	400,0
Total ...	12.686,0	421,7	419,8

Loi du 8 juillet 1980

ajustant le budget de la Gendarmerie de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 14 août 1980, p. 9402).

Loi du 8 août 1980

*relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 15 août 1980, p. 9463).
(Voir également rubriques 1, 2, 10 et 11.)*

Loi ordinaire du 9 août 1980

de réformes institutionnelles (Moniteur du 15 août 1980, p. 9451). (Voir texte rubrique 1.)

10. — PRIX ET SALAIRES

Loi du 8 août 1980

*relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 15 août 1980, p. 9463).
(Voir texte rubrique 1; voir également rubriques 2, 3 et 11.)*

**11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES
ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS**

Loi du 8 août 1980

*relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 15 août 1980, p. 9463).
(Voir également rubriques 1, 2, 3 et 10.)*